



Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 4 septembre 2024 sous la référence EN/EM/016/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 28 octobre 2019, sous la référence EN/EM/003/2019 et disponible sur le lien suivant :

http://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_CD_BMCI_003_2019.pdf

Avertissement

Enregistrement du document de référence

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AABM :	ABN Amro Bank Maroc
AGO :	Assemblée Générale Ordinaire
ALCO :	Asset Liability Committee
ALM :	Asset Liability Management
AMMC :	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC :	Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des Cadres
AWB :	Attijari Wafa Bank
BAM :	Bank Al Maghrib
BCP :	Banque Centrale Populaire
BDSI	Banque des Systèmes d'Information
BDDI	Banque de Détail à l'International
BERD :	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMCI :	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNP :	Banque Nationale de Paris
BNCIA :	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Afrique
BNPI :	Banque Nationale de Paris Intercontinentale
BNPP IRB :	BNP Paribas International Retail Banking
CA :	Chiffre d'affaires
CAM :	Crédit Agricole du Maroc
CDG :	Caisse de dépôt et de Gestion
CD :	Certificats de Dépôts
CDM :	Crédit du Maroc
CIH :	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNRGE :	Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise
COO :	Chief Operating Officer
DAT :	Dépôts à terme
EC :	Etablissements de crédit
EPS :	Evaluation Prudente des Sûretés

GAB :	Guichet Automatique Bancaire
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IR	Impôt sur les Revenus
IS	Impôts sur les Sociétés
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation
IVT :	Intervenant en Valeurs de Trésor
KMAD :	Milliers de Dirhams
MAD :	Dirhams
MASEN :	Agence Marocaine de l'Energie Solaire
MMAD :	Millions de Dirhams
MD MAD :	Milliards de Dirhams
NDOD :	New Definition Of Default
OPCI :	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM :	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
NPS :	Net Promoter Score
PAM :	Partie Authenticité et Modernité
PWM :	Private Wealth Management
PNB :	Produit Net Bancaire
ROA :	Return On Assets
ROE :	Return On Equity
SICAV :	Société d'Investissement à Capital Variable
SLA :	Service Level Agreement
TPME :	Très Petite et Moyenne Entreprise
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFAC :	Union Africaine de Crédit
UMT :	Union Marocaine du Travail
USD :	Dollar américain
WL :	Watch List

Définitions

Certificat de Dépôt Standards :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Certificat de Dépôt Structurés :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération dépendent d'un taux défini à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée en plus de la performance d'un sous-jacent.
Emetteur / Société :	Fait référence à la BMCI

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABRÉVIATIONS	3
DEFINITIONS	5
SOMMAIRE	6
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
1. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8
2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
3. LE CONSEILLER FINANCIER	10
4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	11
5. L'AGENCE DE NOTATION.....	11
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA BMCI	12
1. PRESENTATION GENERALE DE LA BMCI.....	13
2. GOUVERNANCE DE BMCI	28
3. ACTIVITE DU GROUPE BMCI.....	47
4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	126
5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	142
6. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BMCI.....	153
7. PERSPECTIVES DU GROUPE BMCI	216
8. FAITS EXCEPTIONNELS	222
9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	222
10. FACTEURS DE RISQUE	225
III. ANNEXES	233

I. Attestations et coordonnées

1. Le Président du Directoire

1.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCI
Représentant légal	M. Hicham SEFFA
Fonction	Président du Directoire
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Hicham.seffa@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.11.59
Numéro de fax	05.22.22.46.04

1.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hicham SEFFA
Président du Directoire
BMCI

2. Les Commissaires aux Comptes

2.1 Identité des Commissaires aux Comptes de la BMCI

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	PwC Maroc	BDO Audit, Tax & Advisory	Fidaroc Grant Thornton
Représentant	M. Hicham BELEMQADEM	M. Mohamed RQIBATE	M. Abderrahim Grine	M. Faiçal Mekouar
Fonction	Associé	Associé	Associé	Associé
Adresse	La Marina Casablanca Bâtiment C/Ivoire III, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah.	Lot 57, Tour CFC, Etage N19, Quartier Casa-Anfa, Hay Hassani, Casablanca	23, rue Brahim Lemtouni- Quartier Oasis 20410 - Casablanca - Maroc	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.22.47.34	05.22.99.98.02	05.22.29.33.04/15	05.22.54.48.00
Numéro de fax	05.22.22.47.59	05.22.23.88.70	05.22.29.33.05	05.22.29.66.70
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	mohamed.rqibate@pwc.com	agrine@bdo.ma	faical.mekouar@ma.gt.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014	2017	2023	2023
Date d'expiration du mandat	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ainsi que ceux audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Les états financiers annuels consolidés en norme IAS/IFRS tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ainsi que ceux audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory

M. Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton

M. Faiçal Mekouar
Associé

3. Le Conseiller Financier

3.1 L'identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	M. Amine IBA
Fonction	Directeur Général
Adresse	57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com (Secrétariat général de la Direction)
Numéro de téléphone	05.37.63.20.46/44
Numéro de fax	05.37.63.98.15

3.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de la BMCI.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de la BMCI et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les statistiques du GPBM au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de gestion de la BMCI relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les liasses fiscales de la BMCI pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes sociaux et consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes annuels sociaux des filiales de la BMCI relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la BMCI pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BMCI relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance, des AGO et des AGE tenues durant les exercices 2021, 2022 et 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- L'analyse des comptes consolidés IFRS au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 ;
- Les indicateurs financiers consolidés à fin juin 2023 et fin juin 2024.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la BMCI hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Amine IBA
Directeur Général
Red Med Corporate Finance

4. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Mme. Sophia LAHLOU
Fonction	Directeur de Communication et d'engagement (par intérim)
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Sophia.lahlou@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.12.72
Numéro de fax	05.22.29.94.06

5. L'Agence de notation

Agence	FitchRatings
Adresse	Fitch Ratings, 30 North Colonnade, London E14 5GN
Adresse électronique	jamal.elmellali@fitchratings.com
Numéro de téléphone	+44 (0)79 83 55 31 57

II. Informations relatives à la BMCI

1. Présentation générale de la BMCI

1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Banque Marocaine pour le Commerce & l'Industrie, par abréviation «BMCI»
Siège social	26, place des Nations Unies- Casablanca- Maroc
Téléphone	(212) 5 22 46 10 00
Télécopie	(212) 5 22 29 94 06
Site Internet	www.bmci.ma
Forme juridique	SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	1940
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	RC N° 4091 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social (extrait article 3 des statuts)	<p>En Référence aux dispositions de l'Article 3 des Statuts, la Banque a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc et à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ;▪ de proposer au public et sous réserve de l'agrément de Bank Al Maghrib, à travers une fenêtre cantonnée et autonome, les activités et produits prévus par le titre III de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que les opérations commerciales, financières et d'investissements jugées conformes au conseil supérieur des Ouléma (CSO) ;▪ et de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.
Capital social au 30 juin 2024	1 327 928 600 MAD, composé de 13 279 286 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune.
Documents juridiques	<p>Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.</p> <p>Textes régissant la forme juridique de la BMCI :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. <p>Textes régissant l'activité de la BMCI :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). <p>Textes régissant le recours de la BMCI à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;▪ Les circulaires de l'AMMC ;
Textes législatifs et réglementaires applicables	

Régime Fiscal

Tribunal compétent en cas de litige

- La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. Textes régissant le recours de la BMCI à l'émission de certificats de dépôt ;
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
- Les circulaires et directives de Bank Al-Maghrib.

En tant qu'établissement de crédit, la BMCI est soumise à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026.

En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%.

En 2024, le taux de l'impôt en vigueur est de 38,5%. La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.

Tribunal du Commerce de Casablanca.

1.2 Renseignements sur le capital de l'émetteur

1.2.1 Composition du capital social

Le capital social de la BMCI à fin juin 2024 s'établit à 1 327 928 600 MAD. Il est intégralement libéré et se compose de 13 279 286 actions d'un nominal de 100 MAD, toutes de même catégorie.

1.2.2 Historique du capital social de la BMCI

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Capital social (avant opération) KMAD	Nombre d'actions émises	Valeur nominale en MAD	Montant nominal de l'opération en KMAD	Prix d'émission en MAD	Capital après opération en KMAD
2004	Conversion d'obligations en actions	775 173	534 259	100	53 426	100	828 599
2005	Conversion d'obligations en actions	828 599	1 596	100	159,6	100	828 759
2006	Conversion d'obligations en actions	828 759	390	100	39	100	828 798
2006	Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions	828 798	1 657 595	100	165 760	100	994 557
2006	Conversion d'obligations en actions	994 557	57 145	100	5 715	438	1 000 272
2007	Conversion d'obligations en actions	1 000 272	32	100	3	438	1 000 275
2007	Conversion des dividendes	1 000 275	346 451	100	34 645	1000	1 034 920
2008	Conversion d'obligations en actions	1 034 920	202 149	100	20 215	420	1 055 135
2008	Conversion des dividendes	1 055 135	145 248	100	14 525	1000	1 069 660
2008	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	1 069 660	2 139 319	100	213 932	701,15	1 283 592
2009	Conversion des dividendes	1 283 592	442 925	100	44 293	720	1 327 884
2014	Apport en nature	1 327 884	443	100	44	784	1 327 929

Source : Groupe BMCI

Depuis sa création, la BMCI a procédé à de nombreuses augmentations de capital par souscription en numéraire, par incorporation de réserves, par règlement optionnel de dividendes en actions, par conversion d'obligations en actions et à l'occasion d'un apport-fusion.

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

- L'AGE, tenue le 30 juillet 1999, a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions BMCI d'un montant maximum de 400 millions de MAD en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 3 ans. Le Directoire dans sa réunion du 23 décembre 2004 a constaté la première période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 775 173 KMAD à 828 599 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 14 décembre 2005 a constaté la 2ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 599 KMAD à 828 759 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 avril 2006 a constaté la 3ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 759 KMAD à 828 798 KMAD ;
- L'AGE dans sa réunion du 26 mai 2006 a décidé de l'augmentation du capital de la BMCI par incorporation de réserves et par attribution gratuite d'actions nouvelles portant le capital de 828 798 KMAD à 994 557 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 Septembre 2006 a constaté la 4ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital social de la BMCI à 1 000 272 KMAD ;

- Le Directoire dans sa réunion du 11 avril 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 000 272 KMAD à 1 000 275 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 26 juin 2007 a constaté l'augmentation de capital social par règlement optionnel du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI portant le capital de 1 000 275 KMAD à 1 034 920 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 12 décembre 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 034 920 KMAD à 1 055 135 KMAD ;
- Dans sa réunion du 28 mai 2008, l'AGE a :
 - Confirmé la décision d'augmentation du capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2007 portant ainsi le capital de 1 055 135 KMAD à 1 069 660 KMAD ;
 - Autorisé une nouvelle augmentation par la souscription en numéraire d'un montant maximum de 1 500 000 KMAD prime d'émission comprise à réaliser en une seule fois. Le Directoire, tenu le 31 décembre 2008, a constaté l'augmentation de capital de 213 932 KMAD portant ainsi le capital social à 1 283 592 KMAD.
- L'AGE, tenue le 26 mai 2009, a autorisé l'augmentation de capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2008 portant ainsi le capital de 1 283 592 MMAD à 1 327 884 KMAD ;
- L'AGE, tenue le 30 juin 2014, a décidé de la fusion par voie d'absorption de la société BMCI Crédit Conso (BCC). Par conséquent, le capital de la BMCI a été augmenté de 44 KMAD le portant de 1 327 884 KMAD à 1 327 929 KMAD, par la création de 443 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale, entièrement libérées à attribuer aux actionnaires de BCC autres que BMCI, en rémunération des apports effectués par BCC.

1.2.3 Actionnariat de la BMCI

Actionnariat à fin juin 2024

Le capital social de la BMCI est entièrement libéré. A fin juin 2024, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du Capital	% des Droits de Vote
BNP Paribas IRB Participations	8 861 017	66,73%	66,74%
Membres du conseil de surveillance*	1 000	0,01%	0,01%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%	8,44%
Divers actionnaires **	2 115 221	15,93%	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%	100%

* Les membres du Conseil de Surveillance et en l'occurrence les membres appartenant au Groupe BNP Paribas, détiennent conformément aux statuts de la BMCI 100 actions de fonctions. Les membres indépendants ne détiennent pas d'actions.

** La rubrique « Divers actionnaires » comprend les actionnaires détenant moins de 3%, cf. la circulaire de l'AMMC n° 03-19.

Source : Groupe BMCI

Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire (une action est égale à une voix).

Evolution de l'actionnariat de la BMCI

L'évolution de l'actionnariat de la BMCI au cours des cinq dernières années se présente comme suit :

A fin 2023 :

Actionnaires	déc-23	
	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%
Divers actionnaires	2 115 221	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Entre 2019 et 2022 :

Actionnaires	déc-19		déc-20		déc-21		déc-22	
	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Part.	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%
Atlantasanad assurance	1 034 867	7,79%	1 034 867	7,79%	1 035 367	7,80%	1 035 367	7,80%
Divers actionnaires	2 200 786	16,57%	2 200 786	16,57%	2 200 286	16,57%	2 200 286	16,57%
TOTAL	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Franchissement de seuil

Entre 2019 aucun franchissement de seuil n'a été enregistré sur l'action BMCI.

En 2020, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société Atlantasanad Assurance (absorbante) a reçu un transfert de 451 542 actions BMCI de la part de la société Sanad (absorbée), et a de ce fait franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BMCI. Suite à ce transfert, Atlantasanad Assurance détenait 1 035 367 actions BMCI, soit 7,8% du capital de la banque.

Pendant toutes les années 2021, 2022 et 2023, aucun franchissement de seuil de participation n'a été enregistré sur l'action BMCI.

1.2.4 Renseignements relatifs aux principaux actionnaires (sur base individuelle) :

▪ BNP Paribas IRB Participations

Activité	Société de Prise de Participation
Adresse	1, Bd Haussmann 75009 – Paris
Capital social au 31/12/2023	46 MEUR
Produit Net Bancaire au 31/12/2023	18 MEUR
Résultat net au 31/12/2023	154 MEUR
Fonds propres au 31/12/2023	259 MEUR
Actionnariat au 31/12/2023	100% BNP Paribas

Source : Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2023 - BNP Paribas

- **AXA Assurances Maroc**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	120 - 122, Avenue Hassan II - Casablanca
Chiffre d'affaires global en 2023	6 332 MMAD
Résultat net 2023	427 MMAD
Fonds propres au 31/12/2023	4 401 MMAD
Actionnariat au 31/12/2023	AXA Holding Maroc : 100%

Source : Axa Assurances Maroc

- **Atlantasanad Assurance**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	181- Boulevard d'Anfa - Casablanca
Chiffre d'affaires global en au 31/12/2023	5 112 MMAD
Résultat net consolidé 31/12/2023	443 MMAD
Fonds propres de l'ensemble consolidé au 31/12/2023	2 257 MMAD
Actionnariat au 31/12/2023	Holmarcom Insurance Activities (55,9%), Holmarcom (11,1%), CIH (10%), CDG (9,6%), divers actionnaires (13,4%)

Source : Atlantasanad Assurance

1.2.5 Pactes d'actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la BMCI.

1.2.6 Capital potentiel de la BMCI

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération potentielle ou en cours pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

1.2.7 Négociabilité des titres

Les actions BMCI sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BMCI.

La valeur BMCI est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 10 811.

A fin juin 2024, le flottant du titre BMCI est de 15.93% du capital, soit 2115 390 actions.

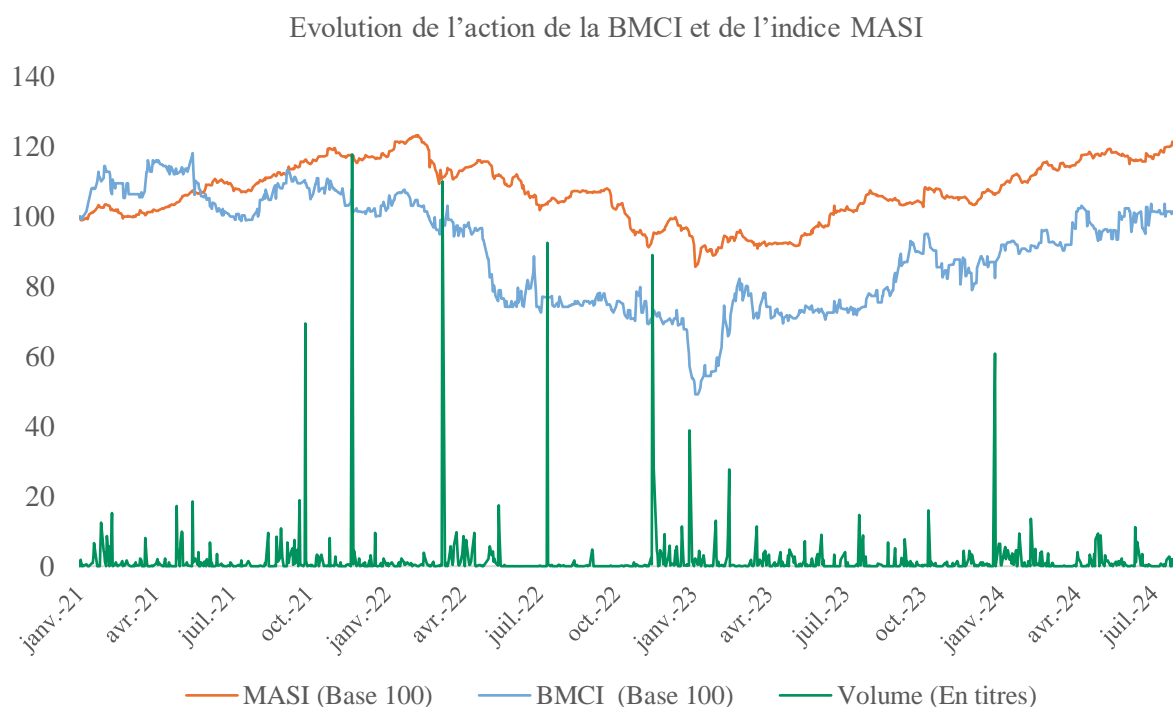
La performance boursière périodique réalisée par l'action BMCI depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 28 juin 2024 ressort à +12%.

Caractéristiques des actions BMCI

Date de Cotation des actions	28 février 1972
Libellé	BMCI
Ticker	BCI
Code ISIN	MA0000010811
Compartiment	Principal A
Secteur	Banques

Source : Groupe BMCI

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'action BMCI du 02 janvier 2021 au 26 juillet 2024, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Critère	Période	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des transactions	Volume quotidien moyen
Sur les trois années	2021	733	612	503 072 944	2 028 520
	2022	668	354	944 326 772	3 717 822
	2023	590	305	583 916 937	2 345 048
Par trimestre	T1 2023	510	305	174 214 350	2 722 099
	T2 2023	473	431	181 410 735	2 973 946
	T3 2023	577	445	166 779 480	2 779 658
	T4 2023	590	490	61 512 372	961 131
	T1 2024	610	549	85 602 369	1 358 768
	T2 2024	640	577	113 912 662	1 930 723
Par mois sur les 6 derniers mois	janv-24	577	549	55 522 182	2 643 913
	févr-24	597	559	20 338 409	968 496
	mars-24	610	560	9 741 777	463 894
	avr-24	640	577	72 144 401	3 797 073
	mai-24	635	579	14 825 824	673 901
	juin-24	638	590	26 942 437	1 496 802

Source : Bourse de Casablanca

Le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de 733 MAD et un minimum de 305 MAD entre janvier 2020 et fin juin 2024.

En 2021, le cours le plus haut de l'action était de 733 MAD, ce cours a été enregistré durant le mois de mai.

En 2022, le cours le plus haut de l'action de la BMCI, à savoir 668 MAD, a été enregistré au premier trimestre soit avant le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

La tendance baissière du cours de l'action de la BMCI constatée au second semestre 2022 s'explique par le contexte macroéconomique liée à la guerre.

A fin décembre 2022, le cours de l'action de la Banque sur la Bourse de Casablanca s'établit à 354 dirhams, en baisse de 45% par rapport au cours du 31 décembre 2021. Le MASI a quant à lui baissé de 20% sur la même période pour atteindre une valeur de 13 358.3 à fin décembre 2022.

Le cours de l'action BMCI a connu une reprise en début 2023 pour clôturer l'année avec une valeur de MAD 540/action à fin décembre 2023 suite à des mouvements de marché sur le titre qui ont été enclenchés par une hausse de 12.6% du PNB en 2022 ainsi que par les changements de management au sein de la banque à travers la nomination de M. Hicham SEFFA au poste de Président du Directoire de la BMCI et M. Samir MEZINE au poste de Directeur Général de la BMCI.

Durant le premier semestre 2024, le cours de la BMCI s'est apprécié de 12% suite à la réalisation d'une hausse du résultat net consolidé au premier trimestre de l'ordre de 94.7% par rapport à fin mars 2023. En effet, le résultat net consolidé de BMCI s'est établi à 103 millions de dirhams à fin mars 2024.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI janvier 2023 et fin décembre 2023 s'élève à 583 916 937 MAD sur le marché central.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI de janvier 2024 à fin juin 2024 s'élève à 199 515 031 MAD sur le marché central.

La valeur BMCI n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices, 2021, 2022, 2023 et jusqu'à juin 2024.

1.2.8 Politique de distribution des dividendes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la Banque, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation de la réserve légale et de toute autre réserve rendue obligatoire par la loi et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau. Le reliquat est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Conformément à l'article 30, relatif au paiement des dividendes, les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même ou à défaut, par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Directoire.

Lorsque la société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la société au bout de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants-droits ne portant pas intérêt à l'encontre de la société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêts à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; Toutefois, le produit de la distribution de réserve, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Le taux de distribution des dividendes de la BMCI entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

Eléments (En KMAD)	2021	2022	2023
Dividendes distribués au titre de l'exercice	132 793	239 027	239 027
Résultat net social	521 260	244 340	193 922
Dividende par action	10	18	18
Bénéfice par action	39,3	18,4	14,6
Taux de distribution	25,5%	97,8%	123,3%

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'année 2023, BMCI enregistre un résultat net social de 194 MMAD contre 244 MMAD en 2022 et 521 MMAD en 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale mixte tenue le 26 juin 2023 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2022 a décidé de distribuer un dividende de 10 MAD par action au titre de l'exercice 2021.

Le Comité Capital, dans le cadre de ses prérogatives, suit l'évolution des ratios de solvabilité et anticipe les besoins en capital de la Banque. A cet effet, il émet des recommandations sur la politique de distribution des dividendes de la Banque afin de respecter les ratios prudentiels et de faire face au développement de l'activité.

1.3 Endettement

1.3.1 Dette privée

1.3.1.1 Certificats de Dépôt

Depuis 1999, la BMCI émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

A fin juin 2024, l'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BMCI s'élève à 7 767 600 KMAD.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de Dépôts
Plafonds	12 000 000 KMAD
Encours du programme au 30/06/2024	7 767 600 KMAD
Valeur Nominale des Titres	100 KMAD
Nombre de Titre	77 676

Source : Groupe BMCI

Caractéristiques des émissions de CD standards (à taux fixe) en cours à fin juin 2024

A fin juin 2024, l'encours des Certificats de Dépôts Standards de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 7 767,6 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux	Mode de remboursement
MA0001525502	23 Mois	20/10/2022	23/10/2024	100	200	20 000	3,20%	fixe	In fine
MA0001525635	23 Mois	27/10/2022	26/09/2024	100	845	84 500	2,90%	fixe	In fine
MA0001525668	23 Mois	02/11/2022	01/10/2024	100	376	37 600	2,90%	fixe	In fine
MA0001525676	2 Ans	03/11/2022	02/10/2024	100	180	18 000	3,20%	fixe	In fine
MA0001525684	2 Ans	11/11/2022	13/11/2024	100	160	16 000	3,20%	fixe	In fine
MA0001525791	2 Ans	09/12/2022	08/11/2024	100	1890	189 000	3,10%	fixe	In fine
MA0001526963	23 Mois	21/04/2023	20/03/2025	100	185	18 500	4,00%	fixe	In fine
MA0001527581	1 AN	10/07/2023	11/07/2024	100	1132	113 200	3,60%	fixe	In fine
MA0001527722	1 AN	31/07/2023	01/08/2024	100	1 126	112 600	3,50%	fixe	In fine
MA0001527854	23 Mois	11/08/2023	10/07/2025	100	151	15 100	3,60%	fixe	In fine
MA0001527797	1 AN	04/08/2023	20/09/2024	100	400	40 000	3,80%	fixe	In fine
MA0001527904	1 AN	18/08/2023	19/08/2024	100	150	15 000	3,70%	fixe	In fine
MA0001527961	1 AN	31/08/2023	02/09/2024	100	1 189	118 900	3,45%	fixe	In fine
MA0001528027	1 AN	20/09/2023	23/09/2024	100	425	42 500	3,55%	fixe	In fine
MA0001528175	1 AN	10/10/2023	11/10/2024	100	1 524	152 400	3,40%	fixe	In fine
MA0001528159	2 Ans	09/10/2023	09/10/2025	100	1000	100 000	3,94%	fixe	In fine
MA0001528084	1 AN	27/09/2023	25/09/2024	100	7 500	750 000	3,49%	fixe	In fine
MA0001528308	1 AN	31/10/2023	01/11/2024	100	2115	211 500	3,35%	fixe	In fine
MA0001528415	2 Ans	16/11/2023	15/10/2025	100	682	68 200	3,60%	fixe	In fine
MA0001528381	1 AN	09/11/2023	11/11/2024	100	198	19 800	3,45%	fixe	In fine
MA0001528423	1 AN	30/11/2023	02/12/2024	100	1 542	154 200	3,30%	fixe	In fine
MA0001528589	1 AN	28/12/2023	30/12/2024	100	3461	346 100	3,25%	fixe	In fine
MA0001528621	23 Mois	12/01/2024	11/12/2025	100	277	27 700	3,60%	fixe	In fine
MA0001528654	23 Mois	17/01/2024	16/12/2025	100	1987	198 700	3,60%	fixe	In fine
MA0001528688	1 AN	30/01/2024	31/01/2025	100	2 382	238 200	3,20%	fixe	In fine
MA0001528738	1 AN	09/02/2024	12/02/2025	100	1249	124 900	3,40%	fixe	In fine
MA0001528910	23 Mois	08/03/2024	06/02/2026	100	1 199	119 900	3,60%	fixe	In fine
MA0001528878	1 AN	04/03/2024	05/03/2025	100	1115	111 500	3,45%	fixe	In fine
MA0001528902	23 Mois	06/03/2024	05/02/2026	100	1 820	182 000	3,20%	fixe	In fine
MA0001528860	1 AN	04/03/2024	05/03/2025	100	200	20 000	3,35%	fixe	In fine
MA0001528977	1 An	18/03/2024	19/03/2025	100	907	90 700	3,20%	fixe	In fine
MA0001528951	23 Mois	15/03/2024	13/02/2026	100	1729	172 900	3,60%	fixe	In fine
MA0001528969	1 An	15/03/2024	17/03/2025	100	136	13 600	3,40%	fixe	In fine
MA0001529074	1 An	03/04/2024	04/04/2025	100	2110	211 000	3,20%	fixe	In fine
MA0001529165	1 An	24/04/2024	25/04/2025	100	380	38 000	3,50%	fixe	In fine
MA0001529413	1 An	20/05/2024	21/05/2025	100	2042	204 200	3,20%	fixe	In fine
MA0001529421	1 An	20/05/2024	21/05/2025	100	384	38 400	3,30%	fixe	In fine
MA0001529439	12 Mois	23/05/2024	22/05/2025	100	18700	1 870 000	3,36%	fixe	In fine
MA0001529447	6 Mois	23/05/2024	21/11/2024	100	1 300	130 000	3,26%	fixe	In fine
MA0001529546	1 AN	13/06/2024	17/06/2025	100	1128	112 800	3,20%	fixe	In fine
MA0001529520	1 AN	31/05/2024	03/06/2025	100	200	20 000	3,40%	fixe	In fine
MA0001529561	6 Mois	27/06/2024	19/12/2024	100	5080	508 000	3,32%	fixe	In fine
MA0001529579	9 Mois	25/06/2024	27/03/2025	100	6 920	692 000	3,37%	fixe	In fine

Source : Groupe BMCI

La BMCI procède au rachat à la demande de ses certificats de dépôts. Le montant des certificats de dépôts rachetés par la BMCI s'élève à 556.9 MMAD à fin juin 2024.

Caractéristiques des émissions de CD structurés à fin juin 2024

À fin juin 2024, la BMCI ne dispose pas d'encours de certificats de dépôts structurés.

1.3.1.2 Emprunts Obligataires Subordonnés

En septembre 2018, la BMCI a procédé à un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 000 MMAD. Cet emprunt obligataire a été proposé en deux tranches (fixe et variable) dont seule la tranche variable a été souscrite. L'objectif de cet emprunt est de renforcer les fonds propres de la Banque pour améliorer son ratio de solvabilité et financer son développement.

En novembre 2019, la BMCI a réalisé une autre émission obligataire subordonnée d'un montant global de 500 MMAD et d'une maturité de 10 ans. Les deux tranches proposées (fixe et variable) ont été souscrites. Cet emprunt obligataire avait pour principaux objectifs l'optimisation des fonds propres de la BMCI en vue d'améliorer son ratio de solvabilité et le financement de la croissance de son activité.

En février 2023, la BMCI a réalisé une émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 750 MMAD. Cet emprunt avait pour objectif de renforcer les fonds propres réglementaires de la banque, notamment le Ratio Tier One et consolider le développement de son activité.

Caractéristiques des trois emprunts obligataires subordonnés de la BMCI à fin juin 2024

A fin juin 2024, l'encours des emprunts obligataires de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 2 250 MMAD.

Date de jouissance*	Montant de l'EO (MMAD)	Tranches	1Montant ² par tranche (MMAD)	Cotation	Nature du taux	Nominal en MAD	Taux d'intérêt en vigueur	Prime de risque (Pbs)	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
17/02/2023	750	Tranche C	750,0	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,18% ³	250	Perpétuelle	<i>In fine</i>	-
12/11/2019	500	Tranche A	74,8	Non cotée	Fixe	100 000	3,38%	55	10 ans	<i>In fine</i>	12/11/2029
		Tranche B	425,2	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,67% ⁴	55	10 ans	<i>In fine</i>	12/11/2029
24/09/2018	1 000	Tranche B	1000	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,90% ⁵	65	10 ans	<i>In fine</i>	24/09/2028
Total	2 250		2 250								

Source : Groupe BMCI

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

² Encours hors intérêts courus non échus

³ Conformément à la dernière révision du taux facial de ladite tranche : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/02/CP-taux-EMISSION-OBLIGATAIRE-SUBORDONNEE%CC%81E-FEV-2024.pdf>

⁴ Conformément à la dernière révision du taux facial de ladite tranche : [V2-CP-taux-EMISSION-OBLIGATAIRE-SUBORDONNEE-NOV-2023-16x16-1.pdf](https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/11/CP-taux-EMISSION-OBLIGATAIRE-SUBORDONNEE-NOV-2023-16x16-1.pdf) (bmci.ma)

⁵ Conformément à la dernière révision du taux facial de ladite tranche : https://www.ammc.ma/sites/default/files/CP_BMCI_taux_interet.pdf

1.3.2 Dettes bancaires

Au regard de l'activité de la Banque, la BMCI a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle pour se financer.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
. A vue	2 626	899	-65,77%	1 832	>100%
. A terme	742	5 183	>100%	2 348	-54,70%
Total	3 367	6 081	80,62%	4 180	-31,25%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 4 180 MMAD à fin décembre 2023 contre 6 081 MMAD à fin décembre 2022 en baisse de 1 901 MMAD (soit -31,25%). Elles sont constituées à hauteur de 44% de dettes à vue et 56% de dettes à terme fin décembre 2023.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 6 081 MMAD à fin décembre 2022 contre 3 367 MMAD à fin décembre 2021 en hausse de 2 714 MMAD (soit +80,62%). Elles sont constituées à hauteur de 15% de dettes à vue et 85% de dettes à terme fin décembre 2022.

A la date d'enregistrement du document de référence, la BMCI ne dispose pas de covenants sur ses dettes bancaires.

1.3.3 Engagements hors bilan

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2021 et fin 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2 022	Var 22-21	2 023	Var 23-22
Engagements donnés	19 370	18 371	-5,16%	17 326	-5,69%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	<i>9,70%</i>	<i>11,90%</i>	<i>220 pts</i>	<i>10,21%</i>	<i>-169 pts</i>
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	50	50	0,00%	-	-
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	7 842	7 097	-9,50%	6 211	-12,48%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 236	5 355	2,27%	4 613	-13,86%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 241	5 869	-5,96%	6 501	10,78%
Autres titres à livrer	-	-	n/a	-	n/a
Engagements reçus	4 305	5 535	28,58%	5 145	-7,05%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n/a</i>	<i>-</i>	<i>n/a</i>
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	2 795	3 806	36,17%	3 257	-14,42%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 496	1 684	12,59%	1 888	12,10%
Autres titres à recevoir	13	45	>100%	-	-

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, les engagements donnés s'élèvent à 17 326 MMAD contre 18 371 MMAD à fin 2022 soit une baisse de 5,69%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 12,48% à 6 211 MMAD contre 7 097 MMAD à fin 2022 et celle des engagements de garantie de l'ordre d'établissement de crédit & assimilés qui a baissé de 13,86% passant de 5 355 MMAD à fin 2022 à 4 613 MMAD à fin 2023. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 220 points de base par rapport à 2021.

A fin 2023, les engagements reçus s'affichent à 5 145 MMAD contre 5 535 MMAD à fin 2022 en baisse de 7,05% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 549 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 204 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés s'élèvent à 18 371 MMAD contre 19 370 MMAD à fin 2021 soit une baisse de 5,16%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 9,50% à 7 097 MMAD contre 7 842 MMAD à fin 2021 et celle des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle qui a baissé de 5,96% passant de 6 241 MMAD à fin 2021 à 5 869 MMAD à fin 2022. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 220 points de base par rapport à 2021.

A fin 2022, les engagements reçus s'affichent à 5 535 MMAD contre 4 305 MMAD à fin 2021 en hausse de 28,58% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 1 011 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 188 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

1.3.4 Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actions BMCI détenues par BNP Paribas IRB Participations, Atlantasanad Assurance et AXA Assurance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.3.5 Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de la BMCI ne font pas l'objet d'un nantissement.

1.3.6 Notation

La mission de notation est menée annuellement par l'agence internationale Fitch Ratings.

L'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale⁶, en février 2024 les ratings de la BMCI. Ces ratings témoignent de la solidité financière de la Banque, reflétant une rentabilité sous-jacente solide portée par une liquidité élevée et un financement stable.

Critère	Février 2024
Note Nationale à long terme	AAA (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable
Note Nationale à court terme	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

La version du texte intégral de la notation est publiée sur le site de l'agence de notation Fitch et se détaille comme suit :

Principaux facteurs de notation

Les notes de BMCI reposent sur le soutien potentiel de BNP Paribas S.A. (BNPP ; A+/Stable) qui détient 66,7% du capital de BMCI. L'appréciation du support par Fitch tient compte de la forte capacité de BNPP (comme reflétée par sa notation) et de sa volonté à soutenir BMCI.

Filiale Stratégiquement Importante : BMCI a une franchise modeste au Maroc, représentant 5% des prêts du secteur. Cependant, BMCI est la plus grande filiale africaine de BNPP et soutient le groupe dans la région Méditerranée.

Faible Coût du Soutien : BMCI est petite par rapport à BNPP, représentant moins de 0.3% des actifs consolidés du groupe à la fin du 1^{er} trimestre de 2022. Tout soutien serait ainsi gérable pour BNPP.

Forte Intégration avec BNPP : BMCI est très intégrée dans BNPP, les deux entités partageant la même marque commerciale, les mêmes systèmes informatiques, procédures internes et plateformes informatiques. L'équipe de

⁶ Les notations nationales ne peuvent être comparées aux notations internationales, dont les paramètres de rating diffèrent sensiblement de celles retenues pour les sociétés locales.

direction de BMCI est nommée par BNPP ; BNPP contrôle le conseil de surveillance de BMCI et définit sa stratégie.

Pas d'Historique de Soutien Extraordinaire : BMCI n'a jamais eu recours au soutien extraordinaire de BNPP. Cependant, le soutien ordinaire de BNPP se manifeste sous la forme de contre-garanties qui permettent à BMCI d'octroyer des prêts à des entreprises marocaines pour des montants élevés, tout en restant sous le seuil de la limite des grands risques.

Franchise Modeste : BMCI détient une part de marché. L'expertise de BMCI en France et en Afrique sur la clientèle entreprises procure un avantage concurrentiel à BMCI pour cibler des entreprises multinationales. Les crédits aux entreprises représentaient 64% des crédits totaux à fin 2023.

Profil de Risque Conservateur : Le profil de risque conservateur de BMCI se manifeste par des conditions d'octroi de crédits strictes reflétant les propres conditions de BNPP et adaptées aux conditions économiques du marché local marocain.

Prêts à Risque Élevé : Le ratio de prêts en stade 3 de la BMCI, qui représente 13,3 % des prêts bruts à la fin du premier semestre 2023, était nettement supérieur à la moyenne du secteur de 9,6 %. Cela reflète dans une certaine mesure une reconnaissance plus conservatrice des prêts à risque, mais aussi un stock élevé d'expositions à risque héritées. Pas de forte réduction prévue du ratio de prêts en stade 3 de la banque au cours de la période 2024-2025 sans un marché secondaire pour les expositions à risque au Maroc.

Rentabilité Sous la Moyenne Sectorielle : Les indicateurs clés de performance de BMCI ont été historiquement en dessous de la moyenne du secteur en raison de plus faibles rendements sur ses actifs (compte tenu de l'accent mis par la banque sur des clients de haute qualité) et des provisions pour dépréciation des créances élevées. Cependant, le ratio de bénéfice d'exploitation annualisé/actifs pondérés par le risque est remonté à 1,2 % au premier semestre 2023 (2022 : 0,7 %), soutenu les charges de dépréciation des prêts plus faibles. La rentabilité a continué à s'améliorer au cours des neuf premiers mois de 2023, avec un bénéfice d'exploitation en hausse de 7 % en glissement annuel.

Capitalisation Juste Adéquate : le ratio CET1 de 10,3% à fin 2023 se compare favorablement à celui des pairs et est en dessus du minimum réglementaire de 8%. Cependant, nous considérons les coussins d'absorption comme juste adéquats compte tenu d'un stock important de créances douteuses non couvertes par les provisions (équivalent à 13% du capital CET1 à fin 2023) ainsi que de fortes concentrations par signature individuelle.

Ressources et Liquidité Adéquates : Tout comme pour ses pairs, les dépôts clientèle constituent la principale source de financement de BMCI. Ils proviennent du marché local et représentaient 75% des ressources de la banque à la fin du 3eme trimestre de 2023. La liquidité est strictement contrôlée par BNPP et satisfaisante. A la fin des 9 premiers mois de 2023 le ratio de liquidité de court terme Bale III (Liquidity Coverage Ratio) s'élevait à 129%.

Facteurs de sensibilités des notes

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation négative/dégradation :

Les notes Nationales de BMCI pourraient être dégradées en cas de dégradation de plusieurs crans de la note de BNPP ou si la volonté de BNPP de soutenir BMCI s'affaiblissait. Nous considérons ces deux scénarios comme peu probables actuellement.

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation positive/amélioration :

Les notes Nationales de BMCI sont au plus haut dans l'échelle nationale et ne peuvent donc s'améliorer.

Changements Majeurs Depuis la Dernière Revue

Séisme au Maroc : Le séisme de septembre dans le Haut Atlas a fait plus de 3 000 victimes, tout en détruisant des logements et des infrastructures. Cependant, son impact sur les profils de crédit des banques marocaines a été largement contenu car les banques ont des expositions commerciales limitées dans la région touchée. De plus, le

soutien financier du gouvernement aux particuliers devrait atténuer toute perte de revenus, préservant ainsi le revenu disponible et la capacité de remboursement des emprunteurs. Cependant, les banques ont contribué à hauteur de 1 milliard de MAD (environ 100 millions USD) aux efforts de reconstruction, ce qui représente environ 11 % des dépenses d'exploitation totales du secteur, entamant ainsi la rentabilité du secteur en 2023.

Evolution de la notation BMCI sur la période entre 2021 et 2023

L'agence Fitch Ratings a maintenu stable, sur son échelle de notation nationale, la notation de la BMCI entre 2021 et 2023:

Critère	2021	2022	2023
Note à long terme	AAA (mar)	AAA(mar)	AAA(mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable	Stable	Stable
Note à court terme	F1+ (mar)	F1+ (mar)	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

2. Gouvernance de BMCI

2.1 Dispositions régissant les assemblées générales

2.1.1 Assemblées d'actionnaires

Selon l'article 19 des statuts de la BMCI, les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée, lesquelles sont qualifiées d'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés du droit de vote.

2.1.2 Convocations des assemblées

Selon l'article 20 des statuts de la BMCI, l'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, et en cas d'urgence elle peut être également convoquée :

- Par le ou les commissaires aux comptes ;
- Par un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la banque ;
- Par le Conseil de Surveillance.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, ils agissent d'accord entre eux et fixent l'ordre du jour. S'ils sont en désaccord sur l'opportunité de convoquer l'assemblée, l'un d'eux peut demander au président du tribunal, statuant en référé, l'autorisation de procéder à cette convocation, les autres commissaires aux comptes et le président du Conseil de Surveillance et du Directoire dûment appelés. L'ordonnance du président du tribunal, qui fixe l'ordre du jour, n'est susceptible d'aucune voie de recours. Les frais entraînés par la réunion de l'assemblée sont à la charge de la Banque.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et/ou le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, le texte de résolutions qui sera présenté à l'assemblée par le Directoire, ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'avis de convocation doit préciser une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

Lors de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- a. La Banque publiera dans le journal d'annonces légales et sur le site internet de la BMCI (rubrique « Communication Financière ») ainsi que sur tout autre support qui serait exigé par la réglementation applicable aux établissements de crédit au Maroc, en même temps que l'avis de convocation visé à l'alinéa précédent, les états de synthèse de l'exercice écoulé en indiquant clairement s'ils ont été vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.
- b. À partir de la date de convocation, les actionnaires ou leurs mandataires pourront consulter les documents suivants au siège social :
 - L'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et l'exposé des motifs ;

- L'inventaire et les états de synthèse de l'exercice écoulé ;
- Le rapport de gestion du Directoire ;
- Le Rapport du Conseil de Surveillance incluant entre autres les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion que le Directoire établit ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- La liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- La liste des actionnaires.

L'assemblée se réunit aux jours et à l'heure désignés dans l'avis de convocation, soit au siège social soit en tout autre lieu de la ville où ce siège est situé.

2.1.3 Ordre du jour

Selon l'article 21 des statuts de la BMCI, l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, à savoir l'un des intervenants indiqués à l'article 20 des statuts (cf. section 2.1.2. du présent Document de Référence).

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital social prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée adressée au siège social dix jours au plus tard à compter de l'avis de convocation.

Sous réserves des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minimale, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement sans qu'il ait lieu de se reporter à d'autres documents.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

2.1.4 Composition

Selon l'article 22 des statuts de la BMCI, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

2.1.5 Vote

Selon l'article 24 des statuts de la BMCI, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions^[1].

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

^[1] Les statuts de la Banque ne prévoient pas l'attribution d'actions ayant un droit de vote double (une action est égale à une voix)

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec les actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

2.1.6 Assemblées Générales Ordinaires

L'article 26 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions excédant la compétence du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette assemblée entend notamment le rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les rapports des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse, et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme les commissaires aux comptes.

Quorum et majorité

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

2.1.7 Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 27 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la société en société de toute autre forme, sa fusion avec une autre société, sa scission en deux ou plusieurs entités distinctes ou l'apport d'une partie de son actif, avec ou sans prise en charge de passif, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi n° 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Quorum et majorité

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la Banque.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour pour lequel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Banque a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

2.2 Organes de surveillance

2.2.1 Le Conseil de surveillance

L'article 15 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

Le Conseil de Surveillance est composé d'un tiers de membres indépendants.

La proportion des membres du Conseil de surveillance de chaque genre doit respecter le seuil prévu par la loi. Ainsi :

- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à trente pour cent (30%) au 1er janvier 2024 ;
- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à quarante pour cent (40%) au 1er janvier 2027.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La ou les nominations faites par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumises à l'approbation de Bank al Maghrib conformément à la loi Bancaire n° 103-12.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois (3) années. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut cependant être élu ou réélu pour un terme dépassant l'année pendant laquelle il atteint l'âge de quatre-vingt (80) ans.

2.2.2 Composition du Conseil de Surveillance

A fin juillet 2024, le Conseil de Surveillance de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. François BENAROYA	Vice-Président Responsable Territoire Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	22-févr-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Janie LETROT	Présidente du Comité d'Audit Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Abdelmajid FASSI-FIHRI	Membre	28-juin-24	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16-dec-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre Responsable des risques Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Philippe DUMEL	Membre	24-mai-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Yves MARTRENCAR	Président du CNRG Membre	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Dounia TAARJI	Présidente du Comité des Risques Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Soumaya TAZI	Membre indépendant	08-mars-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
AXA Assurance Maroc	Représentée par Mme. Meryem CHAMI, Directeur Général de AXA Assurance Maroc	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
BNP Paribas IRB Participations	Représentée par M. Seyf ISMAIL	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Source : Groupe BMCI

2.2.3 Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

À fin juillet 2024, les curriculum vitae des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que leurs mandats dans d'autres sociétés, sont présentés ci-dessous :

- **M. Jaouad HAMRI**

Diplômé d'un Master en Economie & Finance à l'université de Grenoble avant d'obtenir ses certificats supérieurs (juridiques et fiscaux et de révision comptable) à l'Institut des Etudes Commerciales.

Fonctions précédentes :

- Evolution dans le secteur privé et l'entrepreneuriat en France et au Maroc depuis 1981 ;
- Conseiller du ministre de l'Économie et des Finances du Maroc (2008-2010) ;
- Directeur de l'Office des Changes au Maroc (2010-2015).

Autres mandats :

- Université Internationale de Rabat :
 - o Administrateur indépendant
 - o Membre du Comité nomination et rémunération et de gouvernance
 - o Président du comité d'audit
- Groupe Ateliers de Haute Garonne Toulouse (Secteur de l'aéronautique) :
 - o Consultant du groupe pour les investissements au Maroc
- Président du conseil d'administration de BMCI FINANCE
- Président du conseil de surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur indépendant BMCI LEASING
- Administrateur indépendant BMCI OFFSHORE
- Administrateur PROCANEQ Maroc
- Administrateur PAY 10 MAR

- **M. François BENAROYA**

Diplômé de l'école Polytechnique, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et de l'Université de Tilburg (Pays-Bas).

Fonctions précédentes :

- Intégration du Groupe BNP Paribas en 2004 en tant que responsable de la stratégie du Groupe au sein du Développement Groupe ;
- De 2007 à 2011, Directeur Général Adjoint de la filiale ukrainienne du Groupe BNP Paribas en charge de la banque de détail ;
- Membre du Comex d'IRB, en charge de la ligne de métier Retail et SME, intervenant sur l'ensemble des géographies d'IRB ;
- En 2014, Directeur général adjoint de la filiale polonaise du Groupe BNP Paribas en charge de l'intégration de la banque BGZ ;
- En 2017, membre du Comex d'IRB et responsable de la région Europe Centrale et Orientale – Turquie ;
- Depuis octobre 2021, Adjoint du responsable d'IRB,
- Depuis janvier 2023, Responsable d'Europe Méditerranée, et à ce titre responsable de l'ensemble des banques des régions Afrique et Europe Centrale et Orientale/ Turquie au sein de BNP Paribas ;

Autres mandats :

- Responsable Europe Méditerranée dans BNP Paribas S.A.
- Vice-Président du Conseil de TEB AS
- Membre du Conseil de TEB Holding AS (Turquie)
- Vice-Président du conseil d'administration de BNP Paribas Bank Polska (Pologne)
- Président du conseil d'administration d'Ukrsibbank (Ukraine)

- Président de BNP Paribas IRB Participations

- **Mme Janie LETROT**

Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en 1985 après avoir obtenu une licence d'Histoire Géographie à la Sorbonne en 1974.

Fonctions précédentes :

- Administrateur civil à la direction Générale des Impôts à Paris (1985 – 1989) ;
- Conseillère commerciale puis Conseillère Financière à l'Ambassade de France à Rabat (1989 – 1996) ;
- Conseillère Economique et Financière à la mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New York (1996 – 1999) ;
- Déléguée Générale Vivendi au Maroc puis Directrice Générale Affaires Juridiques et Règlementaires de Maroc Telecom et membre du Directoire (1999 – 2014).
- Conseillère du Commerce Extérieur de la France (2000 – 2014) ;

Autres mandats :

- DISWAY : membre indépendant du Conseil de Surveillance, membre du comité d'audit et des risques et du comité Nominations, Rémunérations, Gouvernance
- Administratrice chez Auto Nejma et présidente du comité d'audit

- **M. Christian DE CHAISEMARTIN**

Diplômé de l'IHEDREA à Paris en économie Gestion et Finance en 1987.

Fonctions précédentes :

- A occupé plusieurs postes à la BBL entre 1988 et 1999 ;
- Responsable du Département Particuliers et professionnels puis Directeur du département Transport, Logistique, automobile et services à ING Banque France (1999 – 2006) ;
- Directeur du département automobile et équipements industriels chez BNP Paribas Fortis (2006 – 2009) ;
- Directeur adjoint du crédit management puis Senior Manager chez BNP Paribas CIB (2010 – 2014) ;
- Senior Manager et membre de la plateforme Corporate Debt et Export Finance chez BNP Paribas puis Directeur du département Risque (2014 – 2017) ;
- Directeur des Risques de BNP Paribas IRB (depuis 2017).

Autres mandats :

- Pas d'autres mandats

- **M. Yves MARTRENCAR**

Diplômé de l'école polytechnique de Paris.

Fonctions précédentes :

- Divers postes en régions dans le Réseau BNP Paribas en France (1980 – 1993) ;
- Directeur du Département des particuliers et professionnels à la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains (1993 – 1996) ;
- Directeur de distribution, produits et marchés à la Banque de détail en France chez BNP Paribas (2000 – 2003) ;
- Directeur de BDDF Retail (2003 – 2009) ;
- Responsable de Distribution, Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking (2009 – 2012), et à partir de 2010 Chief Operating Officer de BNP Paribas Retail Banking ;
- Directeur des Ressources Humaines Groupe BNP Paribas depuis 2012 jusqu'au 1er novembre 2020 ;

- Senior Advisor de BNP Paribas de novembre 2020 à juin 2021.

Autres mandats :

- Administrateur BNL (Italie)
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (Suisse) SA
- Président du conseil d'administration de l'association Foyer de Grenelle à Paris
- Administrateur Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer

- **Mme Dounia TAARJI**

Diplômée en option Finance de l'ESC Paris en 1987 et de la Sorbonne en 1992 en droit des affaires et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) en 1995.

Fonctions précédentes :

- Chargée d'affaires en financement de projets au Crédit Lyonnais (1987 - 1990) ;
- Chargée de missions chez Clinvest, la Banque d'affaires du Crédit Lyonnais (1990 – 1995) ;
- Directeur Général de CDMC, société de bourse de Crédit du Maroc (1995 – 1998) ;
- Associée au sein de CFG Finance (1998 – 2001) ;
- Directeur Général du CDVM (2001 – 2009) ;
- Directeur Général de Malya Conseil (2009 – 2010) ;
- Directeur Général du Cabinet International de Conseil en Stratégie Monitor Group (2011 – 2013) ;

Autres mandats :

- Depuis février 2019, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;
- Administrateur indépendant-membre du comité d'audit ALLIANCES ;
- Administrateur-Président du conseil d'administration de MAGHREB HOSPITALITY COMPANY ;
- Administrateur dans les sociétés : TMSA, ADM, CASA TRANSPORT, ITHMAR AL MAWARID, MARCHIKA, MASEN, NADOR WEST MED, SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE, SONADAC, TMPA, ROYAL AIR MAROC, SOCIETE LA MAMOUNIA.

- **Mme Meryem CHAMI**

Diplômée de Telecom Bretagne et du EMBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris / Casablanca.

Fonctions précédentes :

- Divers postes au sein de Devoteam – Siticom (1999-2001) ;
- Divers postes au sein de Attijariwafa Bank (2004-2008) ;
- Divers postes au sein de l'OCP (2008-2014) ;
- Directeur Général Altran Maroc (2015 - 2017) ;
- Directeur Général Altran Maroc & Tunisie (juin 2017 - février 2020) ;
- Directeur Général Délégué en charge de la Transformation et de l'Efficiency (mars - octobre 2020) ;
- Directeur Général de AXA Assurance Maroc (octobre 2020 – juillet 2023) ;
- Directeur Général d'AXA Afrique (depuis juillet 2023)

Autres mandats :

- Administrateur dans les sociétés : AMDIE / AGMA / ONA COURTAGE / CGEM / HPS
- Représentant permanent d'AXA Maroc à : AXA ASSISTANCE MAROC / CAT / CFG GROUP / AXA Crédit / AXA Cameroun / SCR / AXA Sénégal / AXA Côte d'Ivoire / AXA Gabon

- **M. Gilbert COULOMBEL**

Maîtrise de Sciences Economiques- Gestion Financière des Entreprises

Fonctions précédentes :

- Responsable du service marketing de la Succursale de Strasbourg de la Banque Nationale de Paris (1983)
- Divers postes à BNP puis à BNP Paribas (1983- 2014)
- Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas (2014-2022)

Autres mandats :

Administrateur TEB Holding (filiale du Groupe BNP Paribas en Turquie).

- **M. Abdelmajid FASSI-FIHRI**

Executive Master in Management de Sciences Po Paris

Fonctions précédentes :

- Associate au sein de CIB Export & Project Finance (1998-2001)
- Vice-Président en charge de l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique à CIB Export Finance North America (2001-2005)
- Head of Strategy & Business Development à CIB Export Finance (2006-2007)
- Manama Managing Director, Regional Head of Corporate & Transaction Group for the Middle East (2007-2010)
- BNP Paribas Casablanca CEO, BNP Paribas Regional Investment Company, Managing Director for CIB Africa (2011-2022)

Autres mandats :

CEO « BNP Paribas Regional Investment Company »
Managing Director et CIB Country Head en Afrique

- **M. Philippe DUMEL**

Ingénieur Civil des Mines et Docteur en Economie

Fonctions précédentes :

- Ingénieur à Renault en industrialisation des nouveaux véhicules (1982-1985)
- Responsable de l'engineering et de la maintenance à CEET (1985-1987)
- Plusieurs postes occupés à UCB (BNP Paribas) ; membre du comité de Direction générale, en charge des plateformes de servicing et Directeur Général d'UCB Entreprise (1998-2003)
- Banca UCB : Directeur commercial puis Administrateur Directeur général (2003-2007)
- BNP Paribas Personal Finance : Directeur des activités France et DOM et membre du Comité Exécutif (2007-2010)
- TEB Turquie : Head of Integration puis COO et membre du Comité Exécutif (2010-2014)
- Ubsibank, Ukraine : Responsable du territoire Ukraine puis Directeur Général (2015-2020)
- Président du Directoire de la BMCI (2020-2023)

Autres mandats

- Représentant BNPP au sein de MED BP

- **Mme Soumaya TAZI**

Bachelor in Business Administration de l'Institut Franco-Américain de Management de Paris ; Double major : Finance & Marketing

MBA à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées – Ecole Hassania des Travaux Publics

Fonctions précédentes :

- Gérante d'un fonds de fonds diversifié - Banque Cortal, Groupe BNP Paribas (2000-2002)
- CFG Bank Corporate finance, Directeur exécutif (2002-2018)
- Gérante Idraj (2010-2015)
- Immorente Invest, Président Directeur Général (2011-2021)

- Fondateur d'Arkhe Real Estate (Depuis 2022)

Autres mandats :

- Administratrice, CGEM
- Administratrice, Alliances Darna

- **M. Seyf ISMAIL**

Ingénieur polytechnicien et diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie en Finance quantitative

Fonctions précédentes :

- Plusieurs postes en trading à BNP Paribas : Trader de produits dérivés de crédit et arbitrage obligataire et trader options de change (2006-2010)
- Stratégiste banque d'investissement à BIAT Tunisie (2010-2011)
- Directeur ALM trésorerie et marché de capitaux à UBCI – Groupe BNP Paribas, Tunisie (2012-2016)
- Directeur de la Banque d'investissement & de l'ALM Trésorerie UBCI (2016-2018)
- Responsable adjoint de la région Afrique à IRB et directeur général de BNP Paribas IRB Participations (depuis 2019)
- Responsable stratégie à Europe méditerranée EM (depuis 2023)

Autres mandats :

- Administrateur, TFI (Société de gestion d'actifs, Pologne)
- Administrateur, PROPARCO (Groupe AFD, France)
- Administrateur du CIAN (Conseil des Investisseurs en Afrique, France)
- Administrateur, BNP Paribas El Djazaïr (Algérie)
- Administrateur, BDSI Maroc

2.2.4 Critère d'indépendance et parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la BMCI compte quatre membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 08 mars 2023, de nommer un quatrième membre indépendant, pour un mandat arrivé à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette nomination a été soumise à l'approbation de Bank Al Maghrib et a été ratifiée par l'assemblée Générale mixte du 26 juin 2023. Ledit mandat a été renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024, pour une durée de trois exercices.

Ainsi, à fin juillet 2024, et suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance de la BMCI est composé de quatre membres indépendants, dont les mandats ont tous été renouvelés pour une durée de trois exercices, soit 2024, 2025 et 2026. Lesdits mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

La qualité du membre indépendant du Conseil de Surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring.

La nomination et la promotion de plusieurs collaboratrices au sein du Conseil de Surveillance s'inscrivent dans le cadre de la politique mise en œuvre afin de favoriser l'égalité professionnelle.

Le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à quatre à fin juillet 2024, ce qui représente 33,3% de l'effectif total du Conseil de surveillance, soit le même taux qu'en 2023, contre 27,3% en 2022 et 23,1% en 2021.

2.2.5 Comités rattachés au Conseil de Surveillance

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux de gouvernance d'entreprise.

Les comités rattachés au Conseil de Surveillance ont pour vocation d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

a. Comité d'audit

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, une semaine avant la tenue du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est composé d'un président et de trois membres permanents dont un membre est indépendant. Le président et les membres permanents sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

- Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;

- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A fin juillet 2024, le comité d'audit est composé de :

- Mme Janie LETROT, Présidente et membre indépendant ;
- M. Gilbert COLOUMBEL, Membre ;
- Mme Meryem CHAMI, Membre ;
- Mme Soumaya TAZI, Membre indépendant ;
- M. Philippe DUMEL, Membre ;
- M. Seyf ISMAIL, Membre.

b. Comité des risques

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des risques est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance dont le Président est membre indépendant.

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison, pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité a notamment pour attributions :

- De conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixés par le directoire conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de la BMCI et de son groupe ;
- De s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- D'apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de gestion et de contrôle des risques et de veiller à leur indépendance.

A fin juillet 2024, le Comité des risques est composé des membres suivants :

- Mme Dounia TAARJI, Présidente, Membre indépendant ;
- M. Abdelmajid FASSI-FIHRI, Membre ;
- M. Christian de CHAISEMARTIN, Membre ;
- M. Philippe DUMEL, Membre.

c. Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise

Instance émanant du Conseil de Surveillance, le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance, dont un indépendant. Ce Comité se réunit quatre fois par an et chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité.

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle, et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d'entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

A fin juillet 2024, le comité des nominations, rémunérations et gouvernance est composé de :

- M. Yves MARTRENCAR, Président ;
- M. Jaouad HAMRI, Membre indépendant ;
- Mme Soumaya TAZI, Membre indépendant ;
- M. François BENAROYA, Membre.

2.2.6 Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance

2.2.6.1 Jetons de présence

Les jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices est détaillé ci-après:

En MMAD	2021	2022	2023
Jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance	3,7	4,3	3,9

Source : BMCI

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024, une décision a été prise concernant l'allocation des jetons de présence pour l'exercice 2023. Le montant total brut s'élève à 3,9 MMAD.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

2.2.6.2 Prêts accordés

Les prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance sont réalisés aux conditions de marché et de garanties d'usage.

Aucun prêt n'a été accordé par la BMCI aux membres⁷ du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices.

2.3 Le Directoire

2.3.1 Composition du Directoire

BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires (art. 14), les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dont le nombre est compris entre deux et sept.

La durée de fonctions des membres du Directoire est fixée à trois années à compter de la date de réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés. Leur mandat expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes du 3ème exercice suivant (i) la nomination et/ou (ii) le renouvellement dudit Conseil de Surveillance dont la réunion doit se tenir, au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

⁷ Personnes physiques membres du Conseil de Surveillance et représentants des sociétés membres du Conseil de Surveillance.

En matière de composition, le Conseil de Surveillance de la BMCI réuni en date du 03/02/2023, a nommé M. Hicham Seffa, au poste de Président de Directoire de la BMCI à compter du 1^{er} mars 2023 en remplacement de M. Philippe Dumel, appelé à occuper d'autres fonctions au sein du Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance réuni en date du 24 mai 2023, a nommé M. Samir Mezine au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI, à compter du 1^{er} juin 2023.

A fin juillet 2024, le Directoire de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Fonctions au sein de la BMCI	Date du début du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Hicham SEFFA	Président du Directoire	01-mars-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Samir MEZINE	Directeur Général	01-juin-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Karim BELHASSAN	Secrétaire Général	01-janv-21	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Source : BMCI

2.3.2 CV des membres du Directoire

– Hicham SEFFA, Président du Directoire depuis le 1er mars 2023

Ingénieur de l'école centrale de Paris, 28 ans d'expérience bancaire

Fonctions précédentes :

2019 – 2022 : Directeur Général de AttijariWafa bank Egypt

2011 – 2019 : Directeur Général de AttijariWafa bank Tunisie

2005 – 2011 : Directeur des services et traitement clientèle de AttijariWafa bank

2002 – 2005 : Directeur de la direction des flux et des transactions chez Crédit du Maroc

1995 : Début de carrière bancaire au Crédit du Maroc.

Autres mandats à fin juillet 2024 :

- Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING
- Président du Conseil d'Administration de BMCI OFFSHORE
- Représentant Permanent de la BMCI qui est Administrateur de BMCI Finance
- Membre du conseil de surveillance de BMCI Bourse
- Représentant Permanent de la BMCI qui est membre du Conseil de Surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur ARVAL

– Samir MEZINE, Directeur Général de la BMCI depuis le 1^{er} juin 2023

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers en 2001, il a été nommé au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 24 mai 2023.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas :

- 2001 – 2003 : Head of CRM Project
- 2003 – 2005 : Deputy Head of Trade Finance Europe
- 2005 – 2008: Inspection Générale
- 2008 – 2010: Deputy Head of Maghreb
- 2010 – 2012: Head of Financing Corporate Algérie & Maroc
- 2012 – 2017: Head of Corporate BICICI
- 2017 – 2021: Administrateur Directeur Général – BICIM
- 2012 – Octobre 2022 : ESG Program Manager IRB
- Octobre 2022 – Mai 2023 : Directeur Général, BICIS Groupe BNP Paribas

Autres mandats à fin juillet 2024 :

- Membre du Conseil d'Administration de BMCI Offshore
- Représentant de la BMCI qui est l'associé unique de BMCI Assurance
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Arval

– **Karim BELHASSAN, Secrétaire Général de la BMCI depuis le 1^{er} janvier 2021**

Titulaire d'un DESS en commerce extérieur de l'université Paris IIX et d'une maîtrise AES (Finances et comptabilité) de l'IAE Lyon III, il a été nommé au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 27 novembre 2020.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas Suisse :

- 1997 - 2000 : Responsable Organisation Métier Business Management Métier Energy & Commodities ;
- 2000 - 2005 : Responsable Management Support Métier Energy Commodities Export & Project ;
- 2005 - 2009 : Responsable Centre Opérationnel ;
- 2009 - 2011 : Responsable Centre Opérationnel et Responsable Organisation CIB ;
- 2011 - 2013 : Responsable Centre Opérationnel et Co-responsable Country Business Project & Support ;
- 2013 - 2014 : Responsable Centre Opérationnel et Collateral Control Team ;
- 2014 - 2015 : Responsable Management Support & Continuous Improvement ;
- 03/2015 - 09/2015 : Responsable Expertise opérationnelle ;
- 2015 - Novembre 2020 : COO Conformité.

Autres mandats à fin juillet 2024 :

- Représentant permanent de BMCI dans le conseil d'administration de BDSI
- Représentant de BMCI dans AKAR REAL ESTATE

2.3.3 Comités rattachés au Directoire

a. Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit à une fréquence bimensuelle. Il assure le suivi de la feuille de route de la banque dans sa globalité, le respect des objectifs transversaux mis en place et l'échange autour de sujets majeurs pour plus d'efficacité. A fin juillet 2024, il est composé des membres du Directoire, des responsables des principales

fonctions centrales en plus de ceux des lignes de métier Retail et Corporate. En plus du Directoire de la banque, il s'agit notamment de :

- Mme Soumaya ABBADI, Directrice ALM Trésorerie,
- Mme Mariem ABDALLAOUI MAAN, Directrice des Affaires Juridiques,
- M. Othmane ARHMIR, Directeur des Ressources Humaines,
- Mme Cecile DANTAN, Directrice Expérience Client,
- M. El Mehdi EL MESBAHI, Directeur de la Conformité,
- M. Mohamed FEHRI, Directeur Financier,
- M. Pierre FONTENEAU, Directeur Capital Markets,
- Mme Elise-Anne FOURNIER MONTGIEUX, Directrice des Risques,
- M. Benallal GADA, Directeur Pilotage Stratégique & Gouvernance,
- M. Jérôme GAUBICHER, Directeur des Systèmes d'Information,
- M. Bernard LABOUS, Directeur Retail Banking,
- M. Younes LAIDI, Directeur de la Production et de l'Appui Commercial,
- Mme Akram LASHGARI, Directrice BUCC,
- M. Soraya MAHFOUD, Directrice Banque Privée,
- M. Eric RACINEUX, Inspecteur Général,
- M. Sebastien ROLLET, Directeur de la Transformation,
- M. Zakaria SOUKRI, Directeur Corporate Banking.

b. Comité ALCO

Le comité ALCO a pour mission :

- Analyser les indicateurs de risque de taux, de liquidité et de change ;
- Analyser les besoins de liquidité et valider la politique de gestion et de couverture des risques proposée par l'ALMT ;
- Prendre le cas échéant les décisions suite à l'activation du Liquidity Contengy Plan (LCP) ;
- Valider les méthodologies et les modèles utilisés pour mesurer et gérer les risques financiers de taux et de liquidité dont les hypothèses comportementales employées (remboursements anticipés, etc.).

Le comité ALCO se réunit au cours du 2^{ème} mois de chaque trimestre.

A fin juillet 2024, il se compose des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Finance ;
- Le Directeur des Risques ;
- Le Responsable de l'ALM Trésorerie et des activités de Marchés.

Les autres personnes habituellement invitées au comité ALCO sont :

- Les membres du Directoire ;
- Le Responsable de la Conformité ;
- Les responsables des lignes Métiers ;
- Le Responsable des Risques de Marchés ;
- Les Représentants IRB.

Le comité peut inviter à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions inscrites à l'ordre du jour du comité.

c. Comité Directoire Ressources Humaines

Le Comité Directoire des Ressources Humaines se réunit une fois par mois.

A fin juillet 2024, ce comité est composé de l'ensemble des membres du Directoire et du Directeur des Ressources Humaines. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Ce Comité traite des sujets concernant la gestion des ressources humaines de la Banque, tant sur le plan de la rémunération, de la mobilité, des recrutements, que de la formation.

d. Comité de Crédit

Le Comité de Crédit se réunit une fois par semaine (chaque jeudi), et en fonction du volume des dossiers à traiter.

Le Directoire soumet à ce Comité composé du Président du Directoire, et/ou du Directeur Général, du Directeur des Risques et/ou du Directeur des Crédits et des membres du Directoire représentant les lignes de clientèle concernées, tous les dossiers de crédits présentés par le réseau d'exploitation. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Le Comité est présidé par le Président du Directoire ou par le Directeur Général. Les décisions d'octroi de crédit sont prises par le Président du Comité conjointement avec le Directeur des Risques ou en leur absence par le Directeur Général et le délégué du Directeur des Risques.

Le Comité de Crédit peut déléguer s'il le juge nécessaire tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes agissant seules ou conjointement.

Pour tous les dossiers de crédits dont les montants sont supérieurs à des seuils fixés, les décisions sont prises, après avis technique de la Direction des Risques de BNP PARIBAS.

e. Comité de la Conformité

Le Comité de la Conformité se réunit une fois par mois. A fin juillet 2024, ce dernier est composé des membres suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur de la Conformité.

La présence au minimum de trois membres du comité est obligatoire.

Ce Comité a pour mission d'examiner tous les sujets liés à la Conformité, et de faire le point notamment sur:

- Son activité pendant le mois précédent ;
- Les principales statistiques et les alertes remontées ;
- Les relations avec le régulateur : nouveautés réglementaires, missions menées par les régulateurs ... ;
- Les décisions à prendre sur les dossiers qui sont présentés au Comité.

f. Comité de Sécurité

Le Comité de Sécurité se réunit, une fois par trimestre. Conformément aux dispositions du Code du Travail, le Comité peut se réunir en urgence, en cas d'accident grave ou pouvant avoir des conséquences graves. A fin juillet 2024, il est composé des membres suivants :

- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur d'IMEX (Immobilier d'Exploitation) ;
- Le Responsable Sécurité globale ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur SI ;
- Le Directeur de l'IG ;
- Le Directeur des Risques

La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire. Le membre absent peut désigner une personne pour le représenter.

Le comité peut inviter, à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions à l'ordre du jour.

Le comité Sécurité a pour principales missions de dresser l'état de la sécurité au sein des locaux de la BMCI ainsi que sur la protection de son système d'information.

Ce comité passe en revue tous les sujets qui ont été traités au cours du trimestre passé et donne un aperçu sur les sujets à venir. Il met en exergue le niveau de sécurité atteint et attire l'attention sur les risques auxquels la banque est exposée.

g. Comité capital

Le Comité Capital se réunit une fois par semestre. Cependant, le comité peut être convoqué exceptionnellement à la demande du président du comité ou de la direction finance pour traiter des sujets et/ou événements importants touchant les exigences réglementaires minimums du capital de la Banque.

Le Comité Capital est chargé de suivre l'évolution des ratios de solvabilité et d'anticiper les besoins en capital de la Banque.

A fin juillet 2024, le Comité Capital se compose des membres suivants :

- Le Président du Directoire - BMCI
- Le Directeur Général - BMCI
- Le Secrétaire Général - BMCI
- Le Directeur Finance - BMCI
- Le Directeur des Risques - BMCI
- Le Responsable ALMT & CAPM (Capital Market) - BMCI
- Le Directeur Afrique – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur Finance – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur des Risques – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Gestion du Capital – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur ALMT – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Contrôle de Gestion – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- La présence du président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Finance de la BMCI et du Directeur Finance IRB est obligatoire. En l'absence de ces membres, la réunion ne se tient pas.

h. Comité Monétique

Le comité monétique se réunit trimestriellement. Il a pour objectifs de :

- ✓ Valider et ajuster la stratégie monétique de la BMCI et de la feuille de route y afférente ;
- ✓ Etablir une Vision 360° de l'activité monétique à travers un suivi périodique de la rentabilité et des indicateurs de performance et de qualité ;
- ✓ S'enquérir de l'état d'avancement des projets structurants de l'activité monétique.

A fin juillet 2024, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier Retail ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;

- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Marketing Innovation & Digital « MID » ou un délégué désigné par lui ;
- Le responsable de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial « DPAC » ou un délégué désigné par lui.

i. Comité Tarification

Le Comité a pour objectif de challenger la tarification appliquée dans la banque en s'appuyant sur la veille concurrentielle et en établissant un suivi sur l'impact de l'évolution tarifaire sur la rentabilité. Le comité Tarification se réunit une fois par année.

A fin juillet 2024, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Retail* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Corporate* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Business Unit Personal Finance* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Asset Liabilities Market Treasury* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Marketing Innovation et Digitalisation « MID »* ou un délégué désigné par lui.

2.3.4 Rémunérations et prêts accordés aux membres du Directoire

2.3.4.1 Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de la BMCI au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Directoire	14,4	15,4	14,4

Source : BMCI

2.3.4.2 Prêts accordés aux membres du Directoire

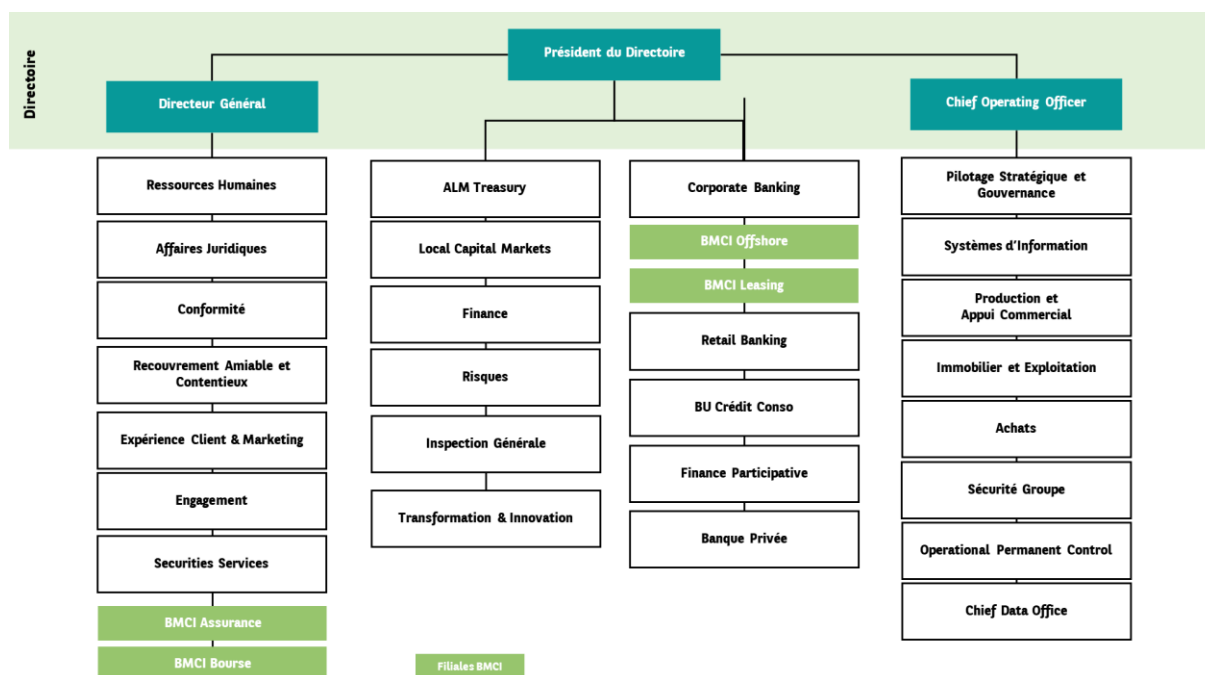
Les prêts accordés aux membres du Directoire sont réalisés conformément aux normes définies par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

L'encours des prêts accordés aux membres du Directoire sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Encours des prêts accordés aux membres du Directoire	2,4	-	-

Source : BMCI

2.4 Organigramme fonctionnel de la BMCI à fin juillet 2024



Source : Groupe BMCI

En 2021, et dans l’optique de sécuriser la bonne marche du Plan Stratégique [Twenty4Change], la BMCI s’est dotée d’une nouvelle Direction "Pilotage Stratégique & Gouvernance" rattachée au Secrétariat Général de la BMCI. Agissant en tant que relais entre la Direction Générale et les différentes parties prenantes impliquées dans l’exécution du Plan Stratégique, cette entité a pour ambition d’être le garant du pilotage et de la bonne exécution de la feuille de route définie. Ce rôle sera focalisé dans un premier temps sur les initiatives du Plan Stratégique [Twenty4Change] et pourra, par la suite, s’étendre à d’autres chantiers structurants au sein de la banque.

Dans un contexte marqué par une évolution constante et structurante de la banque et de son environnement, la BMCI s'est dotée en août 2021 d'une « Direction Transformation » pour garantir et accompagner le changement, de manière efficace et agile, en assurant la mise en œuvre opérationnelle des projets stratégiques et structurants. Sa valeur ajoutée pourra ainsi se retrouver dans toutes les étapes d’une transformation : depuis le diagnostic jusqu’à la déclinaison opérationnelle et le pilotage de plans d’actions critiques.

Depuis 2022, et dans une optique d’optimiser son fonctionnement interne et d’accroître les synergies entre ses services, la BMCI a entrepris l’intégration du pôle « Digital » au sein de la Ligne de métier Retail et du pôle « Innovation » au sein de la Direction Transformation. Cette réorganisation a pour objectif de capitaliser sur les expertises des deux entités afin d’accompagner le métier Retail, et la banque de manière plus générale, dans la déclinaison de ses ambitions stratégiques.

En juin 2023, une réorganisation des périmètres des membres du Directoire a été mise en place. Les métiers du Commerce ont été placés sous la supervision directe du Président du Directoire. Parallèlement, la Direction de l'Expérience Client, de la Conformité, de l'Engagement et de la Communication, ainsi que les filiales BMCI Assurance et BMCI Bourse, sont désormais placées sous la responsabilité du Directeur Général.

Fin 2023, le périmètre Marketing Retail a été intégré à la Direction Expérience Client, qui est désormais nommée « Direction Expérience Client & Marketing », afin de mieux accompagner les ambitions des lignes de métiers.

En avril 2024, émanant de la « Direction de la Communication et de l’Engagement », la Direction de l’Engagement a été créée afin d’assurer un meilleur soutien aux lignes de métiers au sujet de leurs ambitions ESG et finance durable. Cette réorganisation s’est également accompagnée par le rattachement de la Communication Institutionnelle au Directeur Général, au transfert de la communication externe chez la Direction Expérience Client et Marketing, et de la communication interne au niveau de la Direction des Ressources Humaines.

3. Activité du Groupe BMCI

3.1 Historique de l'émetteur

1940	Implantation au Maroc de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie via sa filiale la BNCIA dont le siège était installé à Alger.
1943	Création de la BMCI avec apport par la BNCIA de ses biens immeubles.
1964	Marocanisation de la BMCI et augmentation de son capital social à 8.000.000 MAD
1972	Introduction en bourse des actions BMCI
1977	Filialisation de l'activité du crédit à la consommation et création de la société Union Africaine de Crédit (UFAC)
1986	Création d'InterLeasing (BMCI Leasing) spécialisée dans le crédit-bail.
1994	Mise en place du « Plan de restructuration 1994-97 » et augmentation du capital de la Banque. Réorganisation de la Banque par métiers et re-engineering de la force de vente par segments de clientèle.
1995	<ul style="list-style-type: none">- Restructuration de l'actionnariat de la BMCI à travers la consolidation de la part d'Al Amane à 20% et l'entrée de deux nouveaux actionnaires, la SANAD et le Groupe Holmarcom, à hauteur de 6% chacun.- Développement de l'activité financière à travers :<ul style="list-style-type: none">➤ La filialisation de l'activité d'intermédiation boursière par la création de la société de Bourse BMCI Securities (actuelle BMCI Bourse),➤ La mise en place de la Salle des Marchés spécialisée dans les opérations de trésorerie et de changes➤ La création de deux Sicav dans le but de répondre au besoin de diversifier les produits de placement de la clientèle capitaliste.➤
1996	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place du département « Trade Finance », spécialisé dans les relations internationales.- Exploitation d'une structure Off-Shore à Tanger précédemment gérée par la BNP.- Création du département de l'Ingénierie Financière spécialisé dans les opérations de haut de bilan.
1997	- Achèvement du plan de redressement et élaboration d'un plan de développement « Horizon 2000 ».
1998	<ul style="list-style-type: none">- Réorganisation du réseau et spécialisation des sièges par filière : Agences Entreprises, Agences Particuliers et Professionnels.- Regroupement de l'ensemble des activités financières au sein de la « Banque Financière »- Création de BMCI Finance, Banque d'affaires de la BMCI- Filialisation de la gestion des OPCVM par la création de BMCI Gestion.
1999	<ul style="list-style-type: none">- Lancement de BMCI Net, site boursier transactionnel.- Lancement du programme Prêt Habitat, une nouvelle formule du crédit immobilier à taux variable.- Changement de dénomination de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation. UFAC devient ainsi BMCI Salaf.
2000	<ul style="list-style-type: none">- Emission du premier emprunt obligataire convertible en actions, coté en bourse, au Maroc (400 MMAD).- Désignation de la BMCI par le Trésor comme IVT (Intervenant en Valeurs du Trésor).- Obtention de la certification ISO 9002 pour les activités de crédit et de remise documentaires.- Création du Pôle Factoring.- Augmentation du capital de BMCI Off-Shore de 500 000 USD à 5,5 millions USD.

- Obtention des notes F1 à court terme et de A+ à long terme par l'agence Maghreb Rating, filiale régionale de l'agence internationale FITCH, et de la note BBpi par Standard & Poor's.
- Lancement d'une nouvelle version de BMCI Net, comportant pour la première fois au Maroc, un espace dédié aux entreprises : « BMCI Net Entreprise ».

- Prise de participation majoritaire de CETELEM France dans le capital de BMCI SALAF
- La BMCI participe à la création de la société Maroc Télécommerce

2001

- Première opération de paiement de dividendes en numéraire ou en actions pour une société cotée au Maroc.
- La Fusion-Absorption avec l'ex-AABM devenue effective le 2 Novembre 2001.

2002

- Reconduction de la certification ISO 9002 des activités documentaires.
- BNP Paribas - BMCI et Merrill Lynch - BMCE, désignées Banque-conseil du gouvernement marocain pour l'émission d'un emprunt obligataire international
- L'agence de rating FITCH relève les notes attribuées à la BMCI de F1 à F1+ et de A+ à AA-, confirmant la solidité financière de la Banque après le rachat de l'ex-ABN AMRO Bank Maroc.
- Inauguration d'Arval PHH Maroc, filiale spécialisée dans la location de longue durée,
- La BMCI devient membre du Comité de Soutien Permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité.
- Transfert de la totalité de la participation de la BNPI dans le capital de la BMCI à BNP Paribas BDDI - Participations, dans le cadre de la réorganisation des participations de BNP Paribas à l'international.

2003

- Changement du mode de gouvernance à une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
- Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.

2004

- La BMCI a obtenu la reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.
- Conversion de 410 968 obligations en actions pour un montant nominal global de 287 677 600 MAD. - La BMCI change de logotype et adopte l'identité visuelle de la "courbe d'envol" de son actionnaire de référence, BNP Paribas.
- Nouvelle émission de Certificats de Dépôt BMCI pour un montant de 275 MMAD sur 3 et 5 ans.
- La BMCI est chef de file associé pour le placement des actions Maroc Telecom à l'occasion de son introduction en Bourse.

2005

Février : La BMCI est chef de file du syndicat de placement des obligations de la Société Financière Internationale (SFI), première émission obligataire en monnaie locale initiée par un organisme non-résident dans la région Afrique et Moyen-Orient. BMCI FINANCE a été le Conseil pour cette opération (1 Md de MAD émis sur 7 ans à 4.54%).

Mai : La BMCI lance la première gamme de cartes affaires au Maroc, destinées exclusivement aux entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. Composée de la carte VISA BUSINESS (valable au Maroc) et de la carte VISA CORPORATE (valable dans le monde entier).

Juin : Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.

Novembre: CETELEM Maroc, société spécialisée dans le crédit à la consommation absorbe par voie de fusion la société BMCI Salaf opérant dans le même secteur.

Décembre : Nomination de M. Rachid MARRAKCHI au poste de Directeur Général de la BMCI en remplacement de M. Etienne BAREL, rappelé pour d'autres fonctions au sein de BNP Paribas Paris.

2006

Mai : M. Mourad CHERIF succède à M. Mustapha FARIS à la présidence du Conseil de Surveillance de la BMCI. M. Faris demeure membre du Conseil de Surveillance de la BMCI et est nommé Président d'Honneur de la Banque.

Juin :

- La BMCI lance en avant-première au Maroc les premières cartes à puce à usage national. Elles présentent un niveau de sécurité élevé. Toutes les cartes bancaires de la BMCI sont désormais dotées de la technologie de la carte à puce.
- La BMCI a reconduit la certification ISO 9001 de ses activités de crédits et de remises documentaires.

2007

Février : La BMCI étend la technologie des cartes à puce à sa gamme des Cartes Affaires et remplace ainsi les cartes magnétiques VISA Business et VISA Corporate par des cartes à puce.

Juin : Augmentation du capital de la BMCI par conversion totale ou partielle du paiement du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI.

Novembre : La BMCI certifie les virements internationaux et reconduit la certification ISO 9001 (version 2000) de ses activités documentaires.

2008

Janvier : Fitch Ratings confirme les notes attribuées à la BMCI en novembre 2006, à savoir :

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

Février : BMCI Bourse est la première société de bourse marocaine et la première filiale du Groupe BMCI à avoir obtenu la certification ISO 9001 (version 2000).

Septembre : M. Jacques ARDANT succède à M. Joël SIBRAC à la Présidence du Directoire de la BMCI.

Décembre : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 1 069 659 900 MAD à 1 283 591 800 MAD par apport en numéraire réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs des droits de souscription de la BMCI.

2009

Juillet : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 44 292 500 MAD par conversion de dividendes en actions. Le Capital social de la BMCI est ainsi porté de 1 283 591 800 MAD à 1 327 884 300 MAD.

Décembre : Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale, les notes attribuées à la BMCI, à savoir:

- Note à long terme : AAA (mar)
 - Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
 - Note à court terme : F1+ (mar)
 - Note de soutien extérieur : 2
-

2010

Janvier : Lancement officiel de l'activité de Banque privée baptisée «BMCI BNP Paribas Banque Privée». - Le Bureau Veritas a renouvelé la certification ISO 9000/2000 de la BMCI pour ses opérations de crédit et remises documentaires ainsi que les virements internationaux.

Mars : Un nouveau site Internet de la BMCI, www.bmci.ma, est né de la fusion des deux anciens sites: www.bmcinet.com et www.bmcinet.net.

Décembre : L'agence de notation internationale Fitch a confirmé les notations de la BMCI en 2010 sur l'échelle nationale, à savoir AAA (mar) et F1+ (mar) respectivement pour les notes à long et à court terme.

2011

Janvier : Lancement du Corporate Banking.

Février - Mars : Mise en place progressive de la nouvelle organisation de la filière Entreprise.

- Lancement des plans d'épargne Actions, Logement et Education.

Mai - Juin : Opération de fusion-absorption entre Cetelem Maroc (société absorbante), dont le capital est détenu à 80% par BNP Paribas Personal Finance et 20% par la BMCI, et BMCI Crédit Conso, dont le capital est détenu par la BMCI à hauteur de 51% et par Cetelem Maroc à hauteur de 49%. Après la réalisation de l'opération de fusion absorption, opérée en juin 2011, la BMCI a procédé à l'acquisition de la totalité des actions détenues par BNP Paribas Personal Finance dans Cetelem Maroc pour détenir 99,87% du capital social de Cetelem Maroc. Un changement de dénomination sociale a eu lieu : Cetelem Maroc est devenu BMCI Crédit Conso.

- Lancement par BMCI en synergie avec BNPP Développement de l'activité Private Equity « BMCI Développement ».

- Mise en place de l'outil E-jobs, destiné à la gestion de la mobilité internationale et de l'évolution de carrière.

2012

Janvier : Ouverture du Trade Center de BMCI à Tanger.

Février : BMCI s'est vue décerner, par VIGEO, le trophée de la meilleure performance sur le critère « Gestion des carrières, formation et promotion de l'employabilité ».

Mars : L'agence internationale de rating Fitch a reconduit les notes attribuées l'année dernière sur son échelle de notation nationale. L'agence confère à la BMCI la notation suivante :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

Juin : Lancement de BMCI-BNP Paribas Banque Privée à Marrakech.

Décembre : Ouverture du Centre d'Affaires Meknès couvrant les régions du Centre et de l'Oriental auquel seront rattachées les Agences Entreprises de Fès et Oujda.

- Lancement par BMCI 2S d'une nouvelle solution de vote à distance « Proxy Voting » à l'intention des actionnaires situés à l'étranger et qui sont dans l'incapacité d'assister physiquement aux assemblées générales.

Février :

- FITCH confère à la BMCI la notation suivante :
- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2
- La BMCI lance pour la 1ère fois une campagne Corporate Banking.

Avril : La BMCI adopte la démarche Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe BNP Paribas.

2013**Juillet :**

- la Fondation BMCI reçoit le prix de la citoyenneté et de l'engagement décerné par l'association Al Jisr pour son engagement tout au long de l'année scolaire 2012-2013.
- BMCI Gestion devient BMCI Asset Management

Septembre : BMCI Asset Management reçoit la confirmation de la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmf (mar)' de BMCI Trésorerie, par Fitch ratings.

Octobre: Laurent DUPUCH succède à Jacques ARDANT en tant que président du Directoire.

Décembre : BMCI BNP Paribas Banque Privée lance son premier certificat de dépôt à taux révisable sur le Forex.

Janvier : Idriss BENSMAIL succède à Najib RAIHANI en tant que membre de Directoire en charge du Corporate Banking.

Février : BMCI BNP Paribas Banque Privée ouvre un nouveau centre à Tanger

Mai : Fusion absorption de BMCI Crédit Conso

2014

Aout : La notation locale à long terme de la BMCI a été maintenue à «AAA» avec des perspectives stables par l'agence internationale de rating Fitch pour l'année 2013.

Octobre : BMCI devient la première Banque à recevoir le label de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le comité d'attribution du Label CGEM.

Janvier: Lancement d'une nouvelle capsule « Les Experts Banque » sponsorisée par la BMCI

Mai :

- Lancement du « Coffre-fort intelligent - Crédit sur fichier », solution innovante permettant aux entreprises de sécuriser la gestion de leurs flux espèces et d'optimiser leur trésorerie
- L'ouverture du 3eme Trade center à Agadir
- BMCI a conseillé la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans son émission obligataire.

2015

Juin : Démission de M. Mourad CHERIF et nomination de M. Jaouad HAMRI en tant que président du conseil de surveillance de la BMCI.

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Aout : lancement de la nouvelle application BMCI Mobile permettant aux clients de gérer leurs comptes au quotidien.

Février:

- La Fondation BMCI inaugure à Tétouan le programme bibliothèques de classe pour les 8 écoles primaires publiques parrainées.
- En partenariat avec l'association Al Jisr et les AREF, la Fondation BMCI équipe chaque année 20 écoles primaires publiques en bibliothèques de classe à travers tout le Maroc.
- Nomination de M. Didier DUFOUR en tant que Directeur Général Adjoint de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance.

2016

Aout: L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 02 août 2016 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale.

Octobre : lancement pour la première fois au Maroc d'un certificat de dépôt à taux révisable dont le rendement est associé à la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care.

Janvier :

- Fitch Ratings confirme la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmf (mar)' de la SICAV « BMCI Trésorerie » gérée par BMCI Asset Management pour la 7e année consécutive.
- Obtention de l'agrément de BAM pour exercer la finance participative

2017

Mars: La BMCI annonce qu'elle allait déployer ses activités sous la dénomination "Najmah". Une quinzaine d'agences ont ainsi été retenues pour la commercialisation de ces produits.

Juin : Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2017 de la part de Vigeo Eiris⁸.

Juillet : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 05 juillet 2017 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Novembre : La BMCI a reçu le prix Spécial du Jury, à l'occasion de la première édition des Trophées Défis RSE Maroc 2017. Ce prix récompense l'ensemble de la politique RSE de la BMCI et notamment sa responsabilité auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de la société dans sa globalité.

2018

Janvier :

- Première application de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018
- Signature d'une convention de partenariat entre le Kluster CFCIM et la BMCI
- Inauguration du Programme bibliothèques de classes 2017 avec 11 écoles primaires de quartiers défavorisés soutenues et lancement du Concours des bibliothèques de classes dans la DPMEN (Direction Provinciale du Ministère de l'Education Nationale) de Nouaceur – Casablanca à l'école Ibn Battouta

Février : Démarrage de l'activité Finance Participative à travers la fenêtre BMCI Najmah

Mars : Obtention du renouvellement du Label RSE de la CGEM

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Septembre: La BMCI signe un contrat de partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme WIB (Women In Business)

Décembre: La BMCI clôture son programme « open innovation 2018 », et s'engage avec 3 start-Ups.

2019

Janvier : BNP PARIBAS précise dans un communiqué de presse que son implantation en Afrique fait pleinement partie de son dispositif international et n'entend pas se retirer du continent.

Février : BMCI signe un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme GEFF Morocco en sa qualité de leader dans ce segment.

- Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

- BMCI sacrée « Meilleure Banque Privée au Maroc » pour l'année 2019 par le magazine Global Finance

- Migration et mise en production du Lot 1A du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Mars: BMCI classée 1^{ère} entreprise au classement du Trophée 2018 de l'égalité professionnelle Femme-Homme, organisé au niveau national par le ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Juin : Obtention d'une demande d'agrément auprès de BAM pour la création d'un établissement de paiement mobile⁹.

Juillet : La BMCI a signé avec la BERD une ligne de financement pour soutenir les transactions internationales des exportateurs et importateurs marocains.

-BMCI clôture de la 2^{ème} phase du programme « Open Innovation » et accompagne les trois startups finalistes du Hackathon 2018 sur le plan technique et financier (BSENSEI, BIFREE et HR Advisor).

- BMCI a signé une convention avec le Réseau Entreprendre Maroc pour le soutien de l'entreprenariat social, solidaire et féminin avec pour objectif de contribuer au financement et au lancement des projets d'entrepreneurs.

- Création de la nouvelle filiale de paiement DIGIFI détenue à 51% par BMCI et 49% par BNP Paribas et qui portera le lancement de l'établissement de paiement « Smart Flous », une solution de paiement innovante de la banque.

Octobre : Lancement de plusieurs services digitaux non financiers à travers la filiale DIGISERV pour faciliter les besoins des particuliers (dans un 1er temps les services Dayra et Bricall).

- Bascule du Lot 1B du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Décembre : BMCI a rouvert l'agence Historique Mohammed V qui a été entièrement repensée et conçue dans une optique « Nouvelle génération ».

- Lancement de l'application mobile « Crédit F'yidi » pour faciliter l'octroi du crédit à la consommation pour les clients et non clients de la banque (possibilité d'effectuer des simulations et des demandes d'octroi de crédit et obtention d'un accord de principe).

2020

Février : Annonce de la nomination de M. Philippe DUMEL en tant que nouveau Président du Directoire à partir du 1^{er} mars 2020.

⁸ Vigeo Eiris est une agence internationale d'analyse des entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

⁹ Lancement de la filiale DIGIFI spécialisée dans le paiement mobile suite à l'accord de Bank al Maghrib le 21 juin 2019

- Mise en place du dispositif BMCI pour l'accompagnement et l'appui des porteurs de projets et TPME dans le cadre du programme INTELAKA.

- L'agence internationale de rating Fitch a confirmé sur son échelle de notation nationale les notations suivantes de la BMCI traduisant sa solidité financière :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 3

Mars : Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.

- Déclenchement du Plan de Continuité d'Activité de la BMCI suite à la crise sanitaire.

- Contribution du Groupe BMCI au fonds spécial pour la gestion de la pandémie au Maroc d'un montant de 85 MMAD.

Juin : Lancement des crédits « Damane Relance » et « Relance TPE » dans le cadre des mesures de relance mises en place par le Comité de Veille Économique (CVE) pour la relance de l'économie Marocaine. Ce financement est adossé à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

- Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE et de gestion de ses risques de durabilité, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2020 de la part de Vigeo Eiris.

Novembre : Lancement du « Smart Flouss » de la filiale DIGIFI.

Décembre :

- Obtention de l'agrément par l'AMMC relatif au projet de règlement de gestion de la SPI – RFA « CLEO PIERRE » de la BMCI sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

- Nomination de M. Karim BELHASSAN en tant que COO en charge des fonction support de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Didier Dufour, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2021

Février : BMCI-BNP Paribas Banque Privée se positionne dans le top 10 du classement « Euromoney Private Banking & Wealth Management Survey 2021 » en Afrique.

Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI dans le capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5% d'une part et l'acquisition par Aradei Capital de l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

- La BMCI reçoit le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme – Homme organisé au niveau national par le Ministère du Travail et de l'insertion Professionnelle.

- BMCI Asset Management obtient la distinction internationale BB+ par Fitch Ratings pour les fonds «BMCI Trésor Plus» et «Instiobligations État».

- La BMCI devient la première entreprise marocaine signataire de la charte #JamaisSansElles.

Avril : La BMCI a reçu les prix de la meilleure stratégie digitale et la meilleure expérience client pour son application BMCI Connect. Ces récompenses ont été attribuées à la BMCI, à l'issue d'une étude, réalisée par le cabinet Trusted Advisors, sur la transformation digitale des banques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) selon une approche analytique, ayant concerné plusieurs banques de la région.

Août : à l'issue de la finalisation des travaux préparatoires du troisième et dernier lot du programme de refonte du système d'information, la banque a mis en production son dernier lot à partir du lundi 23 août 2021.

Décembre : La BMCI reçoit une seconde ligne de financement de la part de la BERD dans le cadre du MORGEFF, d'un montant de 25 millions d'Euros

2022

Février : BMCI a annoncé le lancement du premier bracelet NFC en partenariat avec Visa, ce bracelet vise à aider les clients à rester connectés grâce à une puce intégrée permettant aux utilisateurs d'effectuer les paiements en gardant les mains libres.

- BMCI a lancé un nouveau cycle de webinaires pour les activités de salle de marchés.

- La fondation BMCI soutient l'association JOOD via l'acquisition d'un camion solidaire.

Avril : La BMCI lance sa nouvelle solution innovante de paiement, la carte Visa Biométrique, mettant ainsi pour la première fois au Maroc un nouveau mode de paiement plus rapide et sécurisé à la disposition de ses clients.

- La fondation BMCI soutient l'association Al Jisr dans le soutien scolaire via le lancement d'un nouveau bibliobus.

Mai : La BMCI a été récompensée pour son engagement en faveur de la mixité en recevant le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme-Homme au titre de l'année 2021, lors de la 6^{ème} édition du trophée de l'égalité.

- BMCI lance « Epargne Vie Multisupports » en partenariat avec AxaAssurance Maroc et Allianz

Juin : Organisation d'une convention G200 à Casablanca le 01^{er} Juin 2022 entre les 200 managers de BMCI et divers représentants de BNP Paribas afin d'échanger sur le futur de la banque, la genèse de la transformation informatique, les nouveautés de la BMCI, la culture d'entreprise ainsi que le plan stratégique Twenty4change.

- Organisation de la première édition du forum de la finance durable, marquant ainsi l'engagement de la banque dans les sujets de la finance durable au Maroc.

- BMCI Factoring s'est vu décerner la 3^{ème} place au prix *Import and Export Factor of the year* pour la région Afrique et Moyen Orient. Cette dernière fait partie des trois entités récompensées par la FCI lors de son séminaire annuel qui s'est tenu à Washington en Juin.

Juillet : Inauguration de la BMCI Academy, après des travaux qui ont duré plus de 12 mois. Ce nouvel espace de 600 m2 a entièrement été remis aux normes pour offrir aux collaborateurs un espace de partage, de développement et de création de synergies

Novembre : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Directeur Général, et membre du Directoire de la BMCI, à partir du 1^{er} novembre 2022.

Décembre : Le Groupe BMCI décide la cessation de l'activité de la filiale DIGISERV.

Février : BMCI clôture avec succès l'émission obligataire concernant l'emprunt obligataire perpétuel de 750 millions de MAD, sur trois différentes tranches.

- Fitch confirme la notation AAA (mar) avec perspective stable pour le Groupe BMCI.

- Le 17 février 2023, Le Groupe BMCI signe un accord de cession de BMCI Asset Management, filiale spécialisée en gestion d'OPCVM à CIH Bank.

- Le 17 février 2023, le Groupe BMCI signe un accord de cession de ses parts dans la société DIGIFI à AB 15 Ventures.

Mars : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Président du Directoire de la BMCI, en remplacement de M. Philippe Dumel appelé à occuper de nouvelles fonctions au sein du Groupe.

Mai : Lancement de la nouvelle solution E-banking BMCI Connect Entreprises by Centric, un outil pensé pour faciliter aux clients Corporate la gestion de leurs liquidités.

Juin : Nomination de M. Samir Mezine, en tant que Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI.

août : Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Septembre : Forte mobilisation de la BMCI face au séisme d'Al Haouz, dans la continuité de l'élan de solidarité national via l'accompagnement des clients et collaborateurs ainsi que la mobilisation de la banque à travers un soutien financier, des projets de reconstruction et des dons de sang.

Décembre : Le Groupe BMCI obtient la certification ISO 37001 attestant de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption.

Janvier : L'agence de notation Fitch confirme la notation AAA (mar) pour le Groupe BMCI avec perspective stable.

Mars : BMCI inaugure son DesignLab, un accélérateur d'innovation dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et à la transformation digitale.

Avril : Lancement de Cap Access by BMCI, nouvelle solution de financement pour les entreprises marocaines, fruit d'un partenariat entre le FM6L, Tamwilcom et les banques marocaines

Juillet : BMCI Factoring remporte le prix du Meilleur Factor pour la région Afrique et Moyen-Orient aux FCI Business Awards 2024.

Lancement de la carte Visa 3 fois permettant aux clients d'échelonner leurs paiements

- Lancement d'un roadshow régional "Greentech roadshow regional" pour soutenir et accompagner les startups marocaines œuvrant dans les technologies vertes.

2023

2024

Source : Groupe BMCI

3.2 Appartenance de la BMCI au Groupe BNP Paribas

A fin 2023, et à travers BNP PARIBAS IRB Participations, le Groupe BNP Paribas détient 66,74% du capital de la BMCI.

A travers la filiale BNP Paribas IRB Participations (anciennement BNP Paribas BDDI Participations) contrôlée à 100% par le Groupe BNPP, la BMCI fait partie de l'ensemble opérationnel Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé Europe Méditerranée.

3.2.1 Présentation du groupe BNP Paribas¹⁰

BNP Paribas est la première banque de l'Union européenne et un acteur bancaire international majeur. Présent dans 63 pays, le Groupe rassemble près de 183 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe.

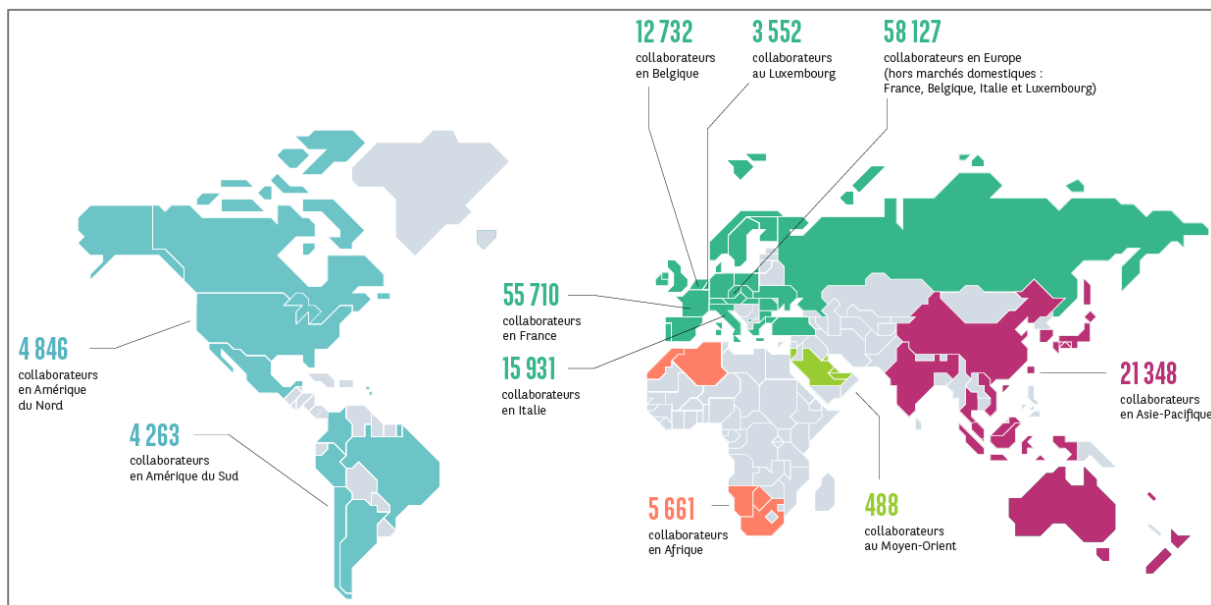
- Un Groupe européen d'envergure internationale

¹⁰ Source : BNP Paribas

Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique.

En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et en Afrique.

BNP Paribas est implanté dans 63 pays et territoires avec près de 183 000 collaborateurs.



Source : Groupe BMCI

Une structure financière solide (chiffres à fin 2023)

<p>46,9</p> <p>milliards d'euros de Produit Net Bancaire</p>	<p>11,2</p> <p>milliards d'euros de Résultat net part du Groupe</p>	<p>13,2%</p> <p>RATIO CET1 (CRD4, y compris dispositions transitoires IFRS9)</p>
---	--	---

Source : Groupe BMCI

Fort de ces atouts et conformément à sa raison d'être, le Groupe joue pleinement son rôle de financeur de l'économie, d'investisseur responsable et d'accélérateur dans la nécessaire transition vers une économie durable.

a. Une gamme complète de solutions adaptées aux besoins de tous les clients

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur **trois pôles opérationnels** :

- Commercial, Personal Banking & Services (CPBS),
- Investment & Protection Services (IPS),
- Corporate & Institutional Banking (CIB).

Les pôles opérationnels de BNP Paribas sont organisés pour intensifier la coopération entre les métiers et répondre ainsi aux attentes évolutives des clients, des collaborateurs, des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes. Une approche globale et conjointe permet d'enrichir les expertises proposées aux clients afin de les accompagner de façon continue sur le long terme, dans l'ensemble de leurs projets. Le Groupe BNP Paribas continue ainsi à leur proposer le meilleur de la technologie, un accompagnement personnalisé de proximité dans le cadre d'une relation de confiance de long terme, et des solutions durables et incitatives.

La complémentarité entre ces trois pôles de BNP Paribas permet de combiner les capacités de banque de financement et d'investissement avec l'expertise en banque de détail, en gestion d'actifs, en assurance, en crédit à la consommation et en immobilier, afin de créer des solutions durables et efficaces à travers les secteurs, les typologies de clients et les stratégies.

- **Commercial, Personal Banking & Services**

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) fédère les réseaux des banques commerciales de BNP Paribas et des métiers spécialisés dans le crédit, le financement et la mobilité.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) s'appuie sur le modèle diversifié et intégré de BNP Paribas et sur les expertises de ses équipes pour proposer à ses clients une large gamme de produits et services. Chacune de ses entités place l'innovation, la sécurité et le conseil au cœur de son modèle.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble les réseaux de banques commerciales : France, Belgique avec BNP Paribas Fortis, Italie avec BNL BNP Paribas, au Luxembourg avec BGL BNP Paribas et dans neuf autres pays (Turquie, Ukraine, Pologne, Sénégal, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Chine et Etats-Unis).

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble aussi des métiers spécialisés dans : (i) La mobilité avec Arval, (ii) les solutions de financement et de location d'équipements avec BNP Paribas Leasing Solutions, (iii) les financements aux particuliers avec BNP Paribas Personal Finance, (iv) des services bancaires digitaux en Allemagne et en Inde avec l'entité BNP Paribas Personal Investors ou encore, (v) le compte courant ouvert à tous avec Nickel.

- **Investment & Protection Services**

Le pôle Investment & Protection Services (IPS) regroupe les activités de BNP Paribas dédiées à la protection, à l'épargne, à l'investissement et aux services immobiliers.

Le pôle Investment & Protection Services rassemble quatre métiers spécialisés :

- L'assurance, la protection et la retraite avec BNP Paribas Cardif ;
- La gestion d'actifs avec BNP Paribas Asset Management ;
- La banque privée pour les clients fortunés avec BNP Paribas Wealth Management ;
- Les services et l'investissement immobiliers avec BNP Paribas Real Estate

Ces quatre métiers spécialisés conçoivent des solutions d'épargne, d'investissement et de protection à valeur ajoutée et responsables, à destination des clients particuliers, entreprises, associations, ONG, Etats et institutionnels. Cette offre est distribuée en direct ou via des partenaires tels que les réseaux de banque commerciale, d'assurance et de Banque Privée du Groupe BNP Paribas, des conseillers indépendants ou encore des partenaires industriels hors secteur financier.

- **Corporate & Institutional Banking**

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) propose aux entreprises et aux institutions à travers le monde une large gamme de produits et services financiers adaptés à leurs besoins, en combinant les indispensables exigences d'un développement durable avec une rigoureuse maîtrise des risques et de la réglementation.

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) s'appuie sur trois grands domaines d'activité pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels dans le monde entier avec une gamme complète de solutions et d'expertises :

- Les services de financement et le conseil stratégique pour les entreprises et les investisseurs institutionnels, avec Corporate Banking ;
- L'investissement et le financement sur les marchés de capitaux, avec Global Markets ;
- La conservation des titres, avec Securities Services.

En tant que leader européen dans le domaine de la finance durable, les équipes de CIB collaborent étroitement avec leurs clients et partenaires, pour répondre aux besoins d'une économie en mutation.

3.2.2 Conventions réglementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas¹¹

3.2.2.1 Conventions conclues entre BMCI et BNP Paribas S.A

3.2.2.1.1 Contrat de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) /BMCI et BNP Paribas (Applicatif CENTRIC)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) porte sur les conditions de réalisation pour le compte de la BMCI, des prestations de services de Build et de Run sur l'application CENTRIC.

CENTRIC est une plateforme qui englobe plusieurs applications, dont Connexis Cash. Il vient en remplacement de BNPNET et OPF décommissionnés.

La convention s'inscrit ainsi dans le cadre du projet de déploiement de la solution Groupe CENTRIC, comme Solution E-BANKING sur les sites Maroc et Algérie, en remplacement des applications BNPNET et OPF (Solution E-Banking de l'éditeur FIS-C2P). Ce projet vise à :

- Répondre aux besoins métiers à travers une interface unifiée, une richesse fonctionnelle et un système ouvert, compatible avec SAB et Atlas.
- Sortir des solutions actuelles BNPNET & OPF, dont l'échéance du support éditeur est prévue à fin 2023

Les services fournis dans le cadre de cette convention consistent en l'implémentation et la distribution de la plateforme, la gestion des incidents et la prestation de support des solutions électroniques pour les clients ainsi que d'autres services de support dont les parties pourraient convenir le cas échéant.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 08 mars 2023 et prend effet à compter du 16 mai 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - o Coût RUN : 27 € par abonnement par an majoré d'un mark-up de 5% ;
 - o Coût de BUILD : 163,620 € majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.2 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) périmètre GM (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques Périmètre GM a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs objet de cette convention et aux services y afférents en faveur de la BMCI.

L'avenant a pour objet d'intégrer à la convention de prestations de services sus-référencé, les services de RUN et de Concession de Licence sur l'outil « RedOwl », en faveur de la BMCI.

Cet outil recueille des enregistrements divers (email, chat, références d'opérations, références diverses...) permettant de générer des alertes, menant à la surveillance la plus efficace de l'activité (périmètre GM).

Modalités essentielles :

¹¹ Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023

- **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 et conclue le 21 mars 2022 avec effet rétroactif le 1er janvier 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et conclu le 26 mai 2023 avec effet rétroactif le 1er mai 2023.
- **Rémunération** : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.
Le prix est calculé sur la base des coûts totaux majoré d'un mark-up de 5%. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 23 173 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.3 Convention de prestation de services informatiques Run sur l'application « Record Keeping » entre BNP Paribas et la BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques RUN porte sur la réalisation de l'application « Record Keeping ».

Il a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulières de réalisation par BNP Paribas, via sa filière CIB, des services de RUN et de concession de Licences en faveur de la BMCI, de l'application « Record Keeping ».

Record Keeping enregistre et archive les E Com (communications électroniques : message, chat ...) sur une liste convenue de canaux et/ou d'utilisateurs d'eCom à des fins réglementaires et de monitoring.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 Mai 2023 et conclue le 08 mars 2023 avec effet rétroactif le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération** : Le prix est calculé sur la base des coûts totaux. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.
Méthodologie de calcul du prix unitaire : coûts totaux divisés par nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance + Mark up 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 29 900 254 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.4 Avenants aux conditions particulières de prestations de services intragroupe et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas, entre BNP Paribas et BMCI, en date du 1er Janvier 2016 (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :

- Avenant N° 1 : La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.
- Avenant N° 2 : La précision sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N° 1) ;
- Avenant N° 3 :
 - Introduire les prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention.
 - Expliciter les règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas.
Acter le décommissionnement de l'outil NEOS.
- Avenant N° 4 : La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice

2022.

- Avenant N° 5 : La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'UE en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...)
- Avenant N° 6 :
 - Introduire les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI.
 - Retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention.
 - Mettre à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI et modifiée par les avenants datés du 20 septembre 2021, 21 septembre 2021, 1er septembre 2023 et 29 novembre 2023, et autorisés, respectivement, lors des réunions du conseil de surveillance tenues en date du 31 août 2021, 31 août 2022, 1er septembre 2023 et 29 novembre 2023.
- **Rémunération :** Versement des redevances par la BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 141 515 541 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.5 Convention de fourniture de services intragroupe COMET, conclue entre BMCI et BNP Paribas (convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur la gestion

- des principaux processus d'éthique professionnelle (transactions personnelles, cadeaux, invitations et autres avantages, conflits d'intérêts privés) qui peuvent concerner les collaborateurs et les assistants extérieurs. Selon la réglementation locale, les assistants externes peuvent être exclus ;
- de certains processus règlementaires qui peuvent concerner des collaborateurs et des candidats (processus SEC, personnes associées).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 19 décembre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 29 novembre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** Le Prestataire facturera le Bénéficiaire chaque année après la fin de chaque période de facturation. Le prix sera calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation pour les modules d'Ethique professionnelle.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.6 Convention de l'émission par le garatn BNP Paribas SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention est conclue détermine les conditions et modalités de l'émission par le garant BNP PARIBAS SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI en réponse aux exigences de la circulaire BAM N° 8/G/12.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 02 octobre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 1er septembre 2023, avec effet rétroactif à compter du 1er juin 2023, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les commissions à verser par la BMCI au profit de BNP PARIBAS SA au titre des garanties émises, correspondent à 0,20% l'an du montant des garanties émises. Ces commissions devront être versées trimestriellement et à terme échu dans un délai d'un mois.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 612 000 MAD.

Sommes versées en 2023 : 962 222 MAD.

3.2.2.1.7 Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre ALMT entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BMCI et BNP Paribas datée du 15 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2021.
- **Rémunération :** BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8 905 187 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.8 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre DBCE (Digital Banking Clients and Employees) entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue le 1er juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er février 2021 pour une durée indéterminée.

- **Rémunération** : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 9 931 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.9 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre GB entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB (Global Banking) a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs ci-après et aux services y afférant :

- CONNEXIS TRADE
- IVISION
- TRS
- GBS TRADE
- RMA
- NOSTRO LORO
- CASE
- CONNEXIS CASH
- ATLAS2/ORION2

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention conclue le 13 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er février 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (CONNEXIS TRADE/IVISION/TRS/GBS TRADE/RMA/CASE...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 063 459 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.10 Convention d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch et BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch, et la BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux services ci-après :

- Contrôle de qualité : Mise en place de contrôles par l'équipe centrale de la complétude et la qualité des données dans le but de fournir à tous les utilisateurs du OneKYC dont la BMCI, la possibilité d'utiliser des données et des documents déjà disponibles au sein du groupe avec un haut niveau de confidentialité.
- Représentation de la structure actionnariale :
 - Complétude/mise à jour de la représentation de la structure actionnariale basée sur les informations provenant des pôles (de structure plate à structure hiérarchisée où des liens entre les différents objets sont créés).
 - Gestion du site primaire quand il est défini/mis à jour.

- Représentation de la structure actionnariale vérifiée/crée/mise à jour si besoin à chaque fois que OneKYC reçoit un dossier KYC provenant du bénéficiaire (BMCI).
- Support technique aux utilisateurs, droits d'accès et reporting.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue début juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er avril 2020 pour une durée ferme de 3 ans expirant le 1er avril 2023.
- **Rémunération :** En contrepartie des services fournis, BNP Paribas SA facture à BMCI un montant fondé sur une répartition de coûts engagés par BNP Paribas pour rendre les services : tous les coûts de personnel interne, les autres coûts directs ainsi que les coûts indirects liés aux équipes opérationnelles One KYC et support, les coûts engagés par le prestataire pour rendre les services. Ces coûts sont majorés d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 181 423 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.11 Convention d'application intragroupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de filtrage – SHINE

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Fourniture par BNP Paribas à la BMCI, des services de filtrage des flux sur l'outil SHINE suivants :

- Filtrage des transactions de BMCI par rapport aux listes des sanctions financières
- Gestion des alertes générées par le filtrage conformément aux engagements réglementaires en matière de sanctions financières internationales et à la politique du Groupe BNP Paribas.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 août 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** La BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention et portant sur la facturation des services filtrage. La facturation est basée sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.) majorés d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 529 975 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.12 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI relatif à la prestation de services de criblage régulier des bases de données relations- SUN

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de services de centralisation et d'automatisation du criblage des bases de données Relations à des fins de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à des fins de respect des embargos et sanctions de nature financière.

Ce processus de Groupe met en œuvre les éléments nécessaires au respect de la réglementation locale ainsi que les normes et les standards internationaux applicables en la matière.

Les services comprennent l'accès à l'Outil logiciel en mode SaaS et son utilisation, ainsi que sa maintenance et son support. Cet outil SUN fournit

- Un algorithme de détection permettant le criblage régulier et automatique des relations par rapport aux listes FS applicables ainsi que la génération d'alertes, selon les règles mises en place ;
- Un workflow à BMCI pour gérer les alertes générales (assignation, rapport, levée, blocage ou rejet, messages de l'historique, stockage) ;
- Une solution de stockage des alertes clôturées.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 août 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 390 757 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.13 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvre développées par BNP Paribas - OMR

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestation de services informatiques BUILD et RUN par BNP Paribas pour le compte de la BMCI, pour l'outil OMR, outil de BackOffice dédié aux activités de la salle de marchés et de l'ALMT, en remplacement de l'outil Arpson. Placé entre l'outil Front Office (Kondor) et l'outil comptable SAB, OMR permet aux utilisateurs de la DPAC de recevoir le flux des opérations traitées dans ces activités en effectuant l'ensemble des paiements et des confirmations y relatives, avec un STP (Straight through processing) élevé et un risque opérationnel réduit. L'objectif de la convention est :

- La transformation du dispositif actuel de façon à faciliter les évolutions métiers et se mettre en conformité avec les pratiques de CIB ;
- L'utilisation des outils standard de CIB pour les activités considérées ;
- La réduction des tâches manuelles du Back Office en visant un STP élevé et un risque opérationnel réduit ;
- L'amélioration des procédures de réconciliation ;
- Le respect des normes comptables de Finance Groupe.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.
- **Rémunération :** BMCI rémunère BNP Paribas pour les services objet de la convention. Le prestataire facturera les coûts supportés correspondant aux phases d'étude, de développement et de déploiement majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.14 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 1 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA - Provider 1 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques (LCAPM et ALMT) et du Trade (Activités ALMT uniquement).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 1.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - o Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - o Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.15 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 2 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA - Provider 2 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques à travers l'outil Groupe « RedOwl » et le paramétrage et maintien IT de l'interface de Trade Surveillance (pour l'ALMT)

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 2.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.16 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 3 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la réalisation par BNP Paribas à la BMCI, à travers les équipes de BNP Paribas London Branch, des services suivants :

- Les FOCS analysent les alertes non clôturés au niveau du FOCS local nécessitant une escalade pour de plus amples investigations ;

- La conformité supervise des contrôles du FOCS en tant que LOD2, examine les alertes remontées par le FOCS, traite les alertes liées au périmètre géré par la conformité exclusivement, fait le lien avec la Conformité locale en cas d'alertes avérées et de réalisation des contrôles.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 3.

3.2.2.1.17 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI, rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :

- Retail and SME Client Segment Activity ;
- IRB Corporate Client Segment Activity ;
- IRB Procurement Support.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 février 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 16 décembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2025.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de cette convention. La facturation prend considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus, déterminé sur la base de la répartition des coûts complets sur le nombre d'employés, et majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 64 274 714 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.1.18 Convention de Funding en devise accordé par BNP Paribas SA à BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les termes et conditions du funding, accordé par BNP PARIBAS SA à BMCI, notamment les conditions financières applicables à BMCI en tant qu'emprunteur (emprunts en devises dans le cadre des enveloppes validées/accordées par BNP PARIBAS à BMCI).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 17 décembre 2021 et autorisée par le conseil de surveillance du 26 novembre 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** Le taux d'emprunt est calculé par devise, sur la base des courbes de taux internationales et les coûts de liquidité de BNP Paribas. Le taux d'emprunt correspond au taux de référence de la durée concernée majoré du coût de liquidité intragroupe de la maturité concernée.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 37 708 572 MAD.

Sommes versées en 2023 : 37 207 594 MAD.

3.2.2.1.19 Convention de prestation de service pour la fourniture de services intragroupe entre BNP Paribas SA (par l'intermédiaires de sa succursale portugaise) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La présente convention permettra à la BMCI de bénéficier de l'analyse des alertes de niveau 1 d'abus de marché réalisée par la succursale portugaise de BNP Paribas et s'appuyer sur une

équipe mutualisée basée à Lisbonne, rattachée hiérarchiquement au « Head of Alert Management Portugal Compliance Hub » et fonctionnellement au domaine « Market integrity » (respect de l'intégrité des marchés).

Le premier niveau de gestion des alertes vise à traiter les alertes « faux positifs » et à faible risque émanant de l'outil de surveillance.

Ce traitement des alertes de niveau 1 sera complété par l'outil d'abus de marché « Lookout » qui permettra de renforcer le dispositif de la BMCI en matière d'intégrité des marchés en réponse aux exigences du Groupe et du régulateur local.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et prend effet à compter du 12/07/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du prix calculé à partir des coûts totaux (Coûts directs et indirects) majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4 383 342 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.2 Conventions entre BMCI et filiales étrangères de BNP Paribas S.A.

3.2.2.2.1 Avenant aux conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe maintenance SICLID entre BMCI et CENTRAL EUROPE TECHNOLOGIES (CET)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les conditions de fourniture par le prestataire CET des services de maintenance de l'outil SICLID. Les services de maintenance réalisés dans le cadre de cette convention sont :

- La maintenance de mise à jour ;
- La maintenance corrective et support ;
- La maintenance évolutive / implémentation projet.

L'avenant conclu porte sur la modification, au regard de l'inflation, du prix du TJM applicable aux services suivants :

- Services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets ;
- Services de maintenance corrective et support.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 25/11/2022 et conclue le 12/12/2022 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période, et modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24/05/2023 et a été conclu le 09/06/2023 avec date d'effet le 01/01/2023.
- **Rémunération :** La rémunération des prestations objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - Au titre des services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets : CET soumet à la BMCI une proposition de devis indiquant le nombre J/H nécessaires à la réalisation du projet.
 - Au titre des service de maintenance corrective et support : le budget est révisé annuellement en fonction du nombre des demandes traitées l'année précédente.

Le taux journalier appliqué au nombre de JH est désormais de 354 € / JH hors TVA, incluant un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 6 978 613 MAD.

Sommes versées en 2023 : 6 198 613 MAD.

3.2.2.2.2 Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclu BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclue entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance, l'acquisition des licences, de prestation d'hébergement et maintenance évolutive de l'outil DiligenSE.

DiligenSE est un outil de développement des Systèmes Experts (SE), en fonction des besoins des clients, sur l'octroi, le recouvrement, la fraude (édition, modification, certification), comprenant entre autres la conception des règles, la simulation de la production, la génération de SE.

Les maintenances réalisées dans le cadre de cette convention se présentent comme suit :

- **Maintenance applicative/corrective :** Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- **Maintenance préventive :** Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération :** BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance en contrepartie des licences, des services d'hébergement et des services de maintenance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 352 273 MAD.

Sommes versées en 2023 : 81 409 MAD.

3.2.2.2.3 Convention des conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe KYIS conclu entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet l'acquisition de droit d'utilisation, de prestation d'hébergement et de maintenance de l'outil KYIS.

KYIS est un outil de gestion des intermédiaires (Know Your Intermediary) qui permet de :

- Agréer les nouveaux partenaires ;
- Collecter les informations et documents nécessaires à l'évaluation du niveau de risque LCB-FT des intermédiaires ;
- Calculer le score et le niveau de Risk Compliance ;
- Gérer le processus de certification ;
- Piloter la certification/re-certification régulière du stock d'intermédiaires ;
- Piloter l'activité opérationnelle ;
- Identifier les PPE et les personnes sous sanctions (filtrage via SUN) ;
- Gérer les droits d'accès.

Les types de maintenance réalisées dans le cadre de cette convention sont :

- **Support applicatif** : suivi de production et diagnostic des incidents ;
- **Maintenance applicative** : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- **Maintenance préventive** : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence-Administration des paramètres de la solution.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention conclue en date du 22 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 années renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance au titre des droits d'utilisation, des services d'hébergement, des services de maintenance ainsi qu'au titre des développements spécifiques.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 270 864 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.2.4 Convention tripartite RATANET IT Services master agreement entre BMCI, BNP Paribas Groupe Service Center S.A. et BNP Paribas Personal Finance

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars novembre 2018 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2018.
- **Rémunération** :
Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de J/H et d'un coût J/H de 325 € HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte).

Au titre de la maintenance :

- Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 000 EUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
- Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
- Les développements inférieurs à un J/H sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
- La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 J/H.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 266 197 MAD.

Sommes versées en 2023 : 3 266 197 MAD.

3.2.2.2.5 Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique entre BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Factoring IT Services et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2013 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2013 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS. Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, sont refacturés à la BMCI, majoré d'un mark-up de de 8%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 458 565 MAD.

Sommes versées en 2023 : 807 777 MAD.

3.2.2.2.6 Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance entre Coficabail et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Coficabail à travers Personal Finance et BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations d'hébergement et d'infogérance du logiciel SICLID, intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par des avenants, successivement le 1er décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1er janvier 2009, pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
 - Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers de clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - A la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services ;
 - Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers des clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :

- A l'espace de stockage ;
- Aux outils nécessaires à la fourniture des services

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 602 168 MAD.

Sommes versées en 2023 : 2 816 206 MAD.

3.2.2.2.7 Convention Cadre d'présation de services de télécommunication et services accessoires entre BNP Paribas Net Limited et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournis par BNP Paribas NET LIMITED portant sur :

- Services DATA : mise à disposition de BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
- Services à valeur ajoutée sur le réseau international, en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc ...), les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 07 juillet 2011 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** Les frais au titre des services sont facturés comme suit :
 - Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire,
 - Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable,
 - Autres services : tarif forfaitaire.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5 074 265 MAD.

Sommes versées en 2023 : 4 419 165 MAD..

3.2.2.2.8 Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de l'outil SICLID, utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation, et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales ;
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 1er décembre 2001 avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 2001 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les coûts de base par dossier de chaque année sont indexés le 1er janvier de l'année en cours en fonction des variations de l'indice SYNTEC.
Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement, après accord entre les parties.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 914 016 MAD.

Sommes versées en 2023 : 409 428 MAD.

3.2.2.2.9 Convention portant sur la concession de licence RATANET entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 mai 2014 avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2013 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Montant forfaitaire de 350 000 € dont 50.000 € au titre de la Licence d'utilisation et 300.000 € au titre des développements.
Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels dont l'utilisation serait nécessaire pour l'utilisation du progiciel et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP PARIBAS Personal Finance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 266 197 MAD.

Sommes versées en 2023 : 3 266 197 MAD.

3.2.2.2.10 Convention portant sur la télématique entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU crédit conso.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 mai 2014 avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2013 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Services télématiques : Rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) de 0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques est calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation ;
 - Développements télématiques : redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 € par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support dans les limites suivantes :
 - 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
 - 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
 - 3 mois/homme/année pour le support.

La tarification est réajustable au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC. La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (fixée en 2008) à 686 EUR HT J/H.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 39 983 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant.

3.2.2.2.11 Conventions de « Procurement Technology »

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans Procurement Technology et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention permet de faire bénéficier BMCI de conditions contractuelles et financières avantageuses, négociées par Procurement Technology avec les éditeurs de logiciels pour le compte de BNP Paribas et de l'ensemble de ses filiales dans le monde.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 26 février 2020 pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date de signature des conditions particulières.
- **Rémunération :** Les conditions financières applicables à chaque commande sont prévues dans les conditions particulières et prises fermes.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 10 376 977 MAD.

Sommes versées en 2023 : 9 257 109 MAD

3.2.2.3 Conventions entre BMCI et filiales marocaines de BNP Paribas S.A.

3.2.2.3.1 Avenant à la convention de prestations de services entre la BMCI et BNP Paribas Méditerranée Business & Process

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BNP Paribas Méditerranée Business & Process.

Nature et objet de la convention : Suite à l'évolution de la situation de MED BP à savoir la baisse du volume de factures et celle des effectifs, les parties ont décidé de conclure le présent avenant. La revue de la convention porte sur la suppression des comités de pilotage et sur la mise à jour du périmètre et de la volumétrie des prestations assurées par la BMCI au profit de Med BP dans les domaines concernés par le SLA, à savoir les finances, les ressources humaines ainsi que la facturation associée, et la suppression des comités de pilotage.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 et conclue en date du 8 juin 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 08 mars 2023 et conclu le 1er avril 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2025 correspondant à la date d'arrêt d'activité de Med BP.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits 247 050 MAD.

Sommes reçues en 2023 : Montant encaissé en 2023 pour 685 260 MAD..

3.2.2.3.2 Avenant à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.

Nature et objet de la convention : La convention s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et au regard des normes légales et réglementaires applicables en matière de secret professionnel, protection des données.

Les services fournis par BMCI à BDSI sont relatifs aux domaines de gestion suivants :

- Finances et Gestion Comptable ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Conseil et Assistance Juridique ;
- Contrôle Permanent ;
- Pôle Immobilier.

L'avenant conclu en 2023 a pour objet de fournir à BDSI une prestation en matière de supervision du dispositif de contrôle permanent sur les risques ICT et non ICT de BDSI. Ces travaux de supervision consistent en :

- Des contrôles de second niveau et Check and Challenge du RCSA ;
- Le déroulement des Independent Testing selon le planning annuel défini qui consiste à la vérification et re-performance des contrôles (1LdD) ;
- La réalisation de Check and Challenge des incidents historiques et potentiels ;
- La revue des procédures liées au contrôle permanent ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- La supervision des arrangements / SLA de BDSI ;
- L'évaluation du dispositif NAC/TAC.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022 et conclue en date du 8 juin 2022, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et conclu le 05 juin 2023 avec effet rétroactif le 1er janvier 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2026.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations majoré d'un mark-up de 10%. Le TJM est de 3 600 DH HT, incluant le markup de 10%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 629 633 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 9 000 737 MAD..

3.2.2.3.3 Avenant aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.

Nature et objet de la convention : L'avenant modifiant la convention initiale porte sur :

- L'intégration des nouveaux services Cloud, ainsi que la nouvelle prestation « Plateforme Finance Afrique » et l'affectation du Service Accompagnement et Expertise aux Services BUIL et RUN ;
- La mise à jour des niveaux de services, KPI et Reporting ;
- La revue de l'Annexe Financière dans sa rubrique « Grille tarifaire et Coût des Services fournis » ;
- La revue de l'Annexe « Gouvernance et Mesures d'escalade » avec mise à jour des objectifs de l'ordre du jour des comités, de la liste des participants et de la périodicité ;
- La mise à jour de l'Annexe « Conditions Générales » aux fins de leur alignement sur les normes de la réglementation européenne du secteur bancaire (notamment les EBA Guidelines) ;
- Fixation des modalités de régularisation des facturations annuelles émises en début d'année ;
- Mise en place d'un nouveau Catalogue de Services ;
- Fixation des coûts de services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Avenant conclu en date du 08 juin 2022 et autorisé par le conseil de surveillance du 31 mai 2022 et modifié par avenant conclu en date du 12 décembre 2022 et autorisé par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022.
- **Rémunération :**
- L'avenant modifie les conditions financières en prenant considération les éléments suivants :
 - Prise en compte des nouvelles activités Data, Plateforme Financière et refonte des contrats CIB ;
 - Réallocation à la bonne hauteur du financement des services transverses :
 - Activité sécurité financée préalablement en central
 - Intégration de la Data
 - Renforcement de l'accompagnement agile
 - Renforcement des équipes support sur le volet RH, Finance et gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre et du pilotage de la nouvelle gouvernance de la Région
 - Budgétisation des besoins complémentaires sur le volet competency center, infrastructure et architecture (Raiser, gestion des API...).
- Arrête les modalités de facturation en prenant en considération la partie IT (RUN, BUILD et portage SBS) et la partie non IT (Accompagnement et expertise - plateforme financière).
- Cet avenant, conclu daté du 12 décembre 2022 arrête les coûts des services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :

- Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 84 874 251 MAD.
- Convention ayant généré un montant comptabilisé en actif de 81 733 808 MAD.

Sommes versées en 2023 : 194 863 227 MAD..

3.2.2.3.4 Convention de crédit long terme entre BMCI et BDSI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.

Nature et objet de la convention : convention portant sur une autorisation pour un crédit long terme de 50 millions MAD, sans garanties.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars 2018
- **Rémunération :** Remboursement sur 10 ans au taux d'intérêts de 5,62%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré un montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2023 : Néant.

3.2.2.3.5 Convention d'application intra-groupe entre BRIC et BMCI rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intra -groupe

Personne concernée : BNP Paribas en tant qu'actionnaire dans BRIC et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : BRIC via son HUB Capital Markets (ci-après « HUB »), fournit à BMCI les prestations suivantes :

- Définition de la stratégie globale : IRB Capital Markets (Hub logé au sein de BRIC) co-définit avec le management local LCAPM de BMCI la stratégie des activités de Capital Markets qui s'inscrivent dans la stratégie globale d'IRB. Le Hub accompagne LCAPM dans sa mise en œuvre localement.
- Pilotage des activités Capital Markets : ce pilotage comprend la gestion prudentielle, le développement commercial et la structuration des activités de marché d'IRB.
- Accompagnement du développement commercial : le Hub favorise le développement commercial de l'activité de Capital Markets et veille à ce que les produits offerts soient en cohérence avec les business lines d'IRB, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des spécificités locales (réglementaire, besoin des clients, concurrence, etc...)
- Application des règles de conformité : l'équipe veille au respect des règles de conformité et du code de conduite relatif aux activités de Capital Markets et imposés par le groupe et par les régulateurs locaux et globaux.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 avec effet rétroactif à compter du janvier 2021.
- **Rémunération :** Les coûts de ta prestation sont facturés sur la base des éléments ci-après :
 - Le Taux J/H Moyen (TJM) : 16 538 MAD ;
 - Le nombre d'experts affectés pour la prestation : 4 ;
 - Le nombre de jour de prestation.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 617 430 MAD.

Sommes versées en 2023 : Néant

3.2.2.3.6 Convention de partenariat entre le BMCI et réseau entreprendre Maroc

Personne concernée : M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre du Conseil de Surveillance de l'Association Réseau Entreprendre Maroc.

Nature et objet de la convention : Convention de partenariat qui prévoit :

Une contribution financière de 100 KAAD annuelle, pendant une durée de trois ans, pour une enveloppe totale de 300 KMAD ;

Un prêt de 1 million MAD au taux de remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois, sans recueil de garanties.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mai 2019.
- **Rémunération :** prêt à un taux préférentiel de remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2023 : 500 000 MAD.

3.2.3 Flux entre la BMCI et le groupe BNP Paribas au cours des trois dernières années

Les flux entre la BMCI et le groupe BNP Paribas sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

En KMAD		2021		2022		2023	
Nature de la convention		Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
BNP Paribas	Service d'accompagnement du Programme de refonte IT	41 325	9 576	-	-	-	-
	Assistance technique et informatique en faveur de BMCI	-	-	-	-	-	-
	Contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas S.A	-9 426	-	-	-	-	-
	Avenant n°1 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas S.A	-	-135 891	-	-139 936	-	-
	Avenant n°2 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas S.A	-	-31 635	-	-	-	-
	Avenant n°3 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas S.A	-	-	-	-16 695	-	-
	Avenant n°4 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas S.A	-	-	-	-16 695	-	-
	Contrat de prestation de services informatiques (BUILD) avec BNP Paribas S.A (déploiement outil OMR)	-16 341	-16 341	-5 745	-5 745	-	-
	Convention de Funding en devise accordé par BNP Paribas SA à la BMCI	-481	-481	-41 534	-46 617	-37 709	-37 709
		410	410	2 131	2 131	-	-
	Convention de prestation de service pour la fourniture de services intragroupe	-	-	-	-	-	-4 383
	Convention de prestation de services informatiques (Build et Run) (Applicatif CENTRIC)	-	-	-	-	-	-
	Avenant à la convention de prestation de services informatiques (Run et licences d'utilisation sur les œuvres développées) périmètre GM	-	-	-	-	-	-23
	Convention de prestation de services informatiques RUN sur l'application "Record Keeping"	-	-	-	-	-	-29 900
	Avenants aux conditions particulières de prestations de services intragroupe et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas	-	-	-	-	-	-141 516
	Convention de fourniture de services intragroupe COMET	-	-	-	-	-	-
	Convention de l'émission par le garant BNP Paribas SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaires BMCI	-	-	-	-	-962	-1 612
	Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées)/Périmètre ALMT	-	-	-	-	-	-8 905
	Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées)/Périmètre DBCE	-	-	-	-	-	-10
	Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées)/Périmètre GB	-	-	-	-	-	-2 063
Convention d'application intra-groupe	-	-	-	-	-	-2 181	
Convention d'application intragroupe - prestation de services de filtrage - SHINE	-	-	-	-	-	-1 530	
Convention d'application intragroupe - prestation de services de criblage régulier des bases de données relations - SUN	-	-	-	-	-	-1 391	
Avenant à la convention de prestation de services informatiques (Build et Run) et de licence d'œuvre développées OMR	-	-	-	-	-	-	
Contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA)	-	-	-	-	-	-64 275	
Filiales étrangères BNP Paribas	Convention de services au profit de la BMCI	-	-	-	-	-	-
	Convention de Mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique	-2 174	-2 537	-1 941	-3 046	-808	-2 459
	Convention hébergement et infogérance au profit de la BMCI	-2 587	-2 547	2 728	-2 884	-	-
	Convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI	-4 403	-4 059	3 955	-4 010	-4 419	-5 074
	Convention sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI	-8 019	-4 017	-3 381	-3 260	-409	-914
	Convention portant sur la concession de la licence RATANET au profit de la BMCI	-213	-213	-31	-31	-3 266	-3 266
	Convention portant sur la télématique au profit de la BMCI	-36	-36	-5	-45	-	-40
	Convention portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI	-15 390	-8 268	-9 554	-13 026	-9 257	-10 377
	Convention tripartite RATANET IT Services master agreement	-1 827	-1 827	-2 060	-2 060	-3 266	-3 266
	Contrat d'Application intra-Groupes entre BRIC et la BMCI rattaché au Contrat Cadre pour les prestations de services Intra-Groupes	-3 924	-5 751	-6 596	-2 743	-	-
	Avenant au contrat de fourniture de services intragroupe maintenance SICLID	-	-	-	-	-6 199	-6 979
	Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe DiligenSE	-	-	-	-	-81	-352
	Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe KYIS	-	-	-	-	-	-271
	Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance	-	-	-	-	-2 816	-3 602
	Filiales Marocaines de BNP Paribas	Convention d'assistance technique	2 690	2 241	-	-	-
Convention d'assistance technique		-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de services		2 287	571	685	571	685	247
Contrat de prestation de services informatiques (Build & Run)		-132 934	-132 987	-	-	-194 863	-84 874
Convention cadre de prestation de service informatique		-	-	-	-	-	-
Contrat de prestations de service		-	-	-	2 630	-	-
Avenant n°1 à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI		-	-	-	2 630	9 000	2 630
Avenant n°2 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI		-	-	-160 741	149 548	-	-
Avenant n°3 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI		-	-	-160 741	-149 548	-	-
Contrat de crédit long terme		-	-	-	-	-	-
Convention d'application intra-groupe	-	-	-	-	-	2 617	
Convention de partenariat	-	-	-	-	500	-	
Total	-151 043	-333 792	-382 830	-248 831	-253 870	-411 479	

Source : Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023

Les flux faisant l'objet de conventions règlementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre BMCI et le groupe BNP Paribas.

Les conventions règlementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas ont généré en 2023 des produits de 5 494 KMAD et des charges de 416 973 KMAD. L'essentiel des produits générés provient de la convention relative aux prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI. L'essentiel des charges générées est issu de la convention cadre de prestation de service informatique avec BDSI (Build & Run), contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA et la convention Contrat de prestation de services informatiques (BUILD) avec BNP PARIBAS SA.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 10 186 KMAD et des décaissements de 264 056 KMAD en 2023. Les encaissements proviennent principalement de la convention relative de prestation de service au profit de BDSI. De même, les décaissements sont principalement liés à la convention de prestations de services intragroupe (Build et Run).

Les conventions règlementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas ont généré en 2022 des produits de 157 509 KMAD et des charges de 406 343 KMAD. L'essentiel des produits générés provient de la convention relative aux prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI. L'essentiel des charges générées est issu de la convention cadre de prestation de service informatique avec BDSI (Build & Run), contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA et la convention Contrat de prestation de services informatiques (BUILD) avec BNP PARIBAS SA.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 9 500 KMAD et des décaissements de 392 331 KMAD en 2022. Les encaissements proviennent principalement de la convention relative aux services d'hébergement et d'infogérance au profit de BMCI ainsi que la convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI. De même, les décaissements sont principalement liés à la convention de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI.

3.3 Filiales de BMCI

Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou des sociétés spécialisées qui se présentent comme suit :

- ✓ BMCI Leasing (Crédit-bail) ;
- ✓ BMCI Bourse (Intermédiation boursière) ;
- ✓ BMCI Finance (Prise de participations) ;
- ✓ BMCI Banque Offshore (présente sur la place Offshore de Tanger) ;
- ✓ BMCI Assurance (Courtier en Produits d'Assurances) ;
- ✓ Arval Maroc (Location Longue Durée) ;
- ✓ AKAR Real Estate (Ex Immobilière Sidi Maârouf- Société immobilière).

Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

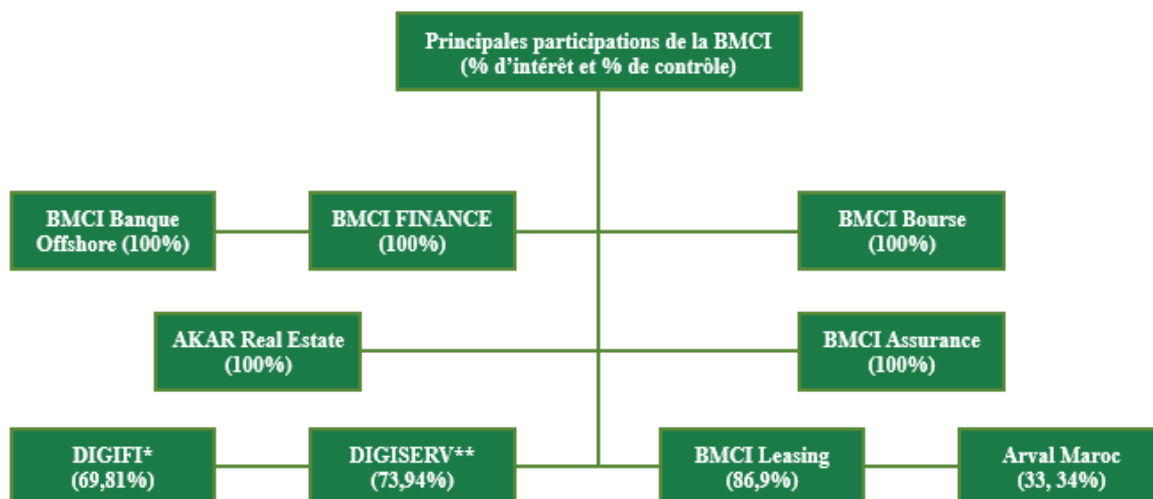
La filiale DIGISERV est en cours de dissolution.

En 2023, la cession de DIGIFI n'a pas abouti en raison de la non-réalisation des conditions suspensives par l'acquéreur potentiel, ce qui a conduit à la mise en liquidation de la filiale.

Le désengagement de BMCI vis-à-vis de sa filiale BMCI Asset Management s'inscrit dans une stratégie de recentrage et de consolidation de son activité de banque.

3.3.1 Structure des participations à fin juin 2024

A fin juin 2024, la structure des principales participations de la BMCI se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

* La filiale DIGIFI est en cours de liquidation

** La filiale DIGISERV est en cours de dissolution.

3.3.2 Présentation des principales filiales de la BMCI

■ BMCI Banque Offshore

En 1992, la promulgation de la loi 58-90 a permis la création d'une place financière offshore dans la ville de Tanger. Le Groupe BNP a été parmi les premiers à s'y installer, avant de céder son activité en 1995 à la BMCI, donnant ainsi naissance à BMCI Banque Offshore.

Bénéficiant de synergies avec le groupe BNP Paribas, BMCI Banque Offshore fait bénéficier sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international.

BMCI Banque Offshore est détenue à 100% par BMCI, et intervient en tant que banque offshore.

La filiale offshore propose une gamme complète de produits et services aux entreprises implantées dans les Zones Franches d'Exportation au Maroc :

- Financement en devises des investissements et des besoins en fonds de roulement pour la clientèle installée dans les zones industrielles accélérées (Zone Franche) et également les sociétés Marocaines et ce dans le respect de la réglementation de change ;
- Émission de cautions et avals en couverture des risques commerciaux et souverains ;
- Ouverture d'accréditifs ;
- Achat de créances sans recours sur les cédants (factoring, escompte, etc.) ;
- Opérations de leasing en devises ;
- Produits d'électronique Banking – Connexis Cash.

Activité	Banque Offshore : le financement et la gestion des opérations en devises
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	5 500 KUSD – 54 MMAD** / 110 000 actions
Siège social	Zone Franche de Tanger – Route de Rabat – Tanger
Capitaux propres au 31/12/2023	9 168 KUSD –91* MMAD
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Dividendes à distribuer à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023 *	3 113 KUSD – 31 MMAD*
Dividendes à distribuer à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	1 507 KUSD – 15 MMAD**
Effectif	10

* Dividendes 2024 sous réserve de la validation de l'AGO prévue le 22 Juin 2024

* Sur la base du cours de clôture au 31-12-2023 USD/MAD 9,89

** Sur la base du cours de cession au 31-12-2023 USD/MAD 9,89

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021*	2022**	2023***	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	40	38	65	-5,00%	69,83%
Résultat Brut d'Exploitation	32	28	55	-12,50%	94,83%
Résultat net	16	15	31	-6,25%	109,18%

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2021 USD/MAD 9,28

*** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2022 USD/MAD 10,44

**** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2023 USD/MAD 9,89

Source : Groupe BMCI

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 65 MMAD en 2023 contre 38 MMAD à fin 2022, soit une hausse de 70%, cette hausse est due principalement la hausse de l'activité commerciale, bien précisément les découverts en devises, les opérations de factoring et les opérations d'escompte sans recours.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 55 MMAD à fin 2023 contre 28 MMAD en 2022, soit une hausse de 95%, expliqué par la hausse du PNB et la bonne maîtrise des frais de gestion.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 31 MMAD contre 15 MMAD en 2022, soit une forte augmentation de 109%, reflétant ainsi le dynamisme commercial et la maîtrise des frais généraux.

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 38 MMAD en 2022 contre 40 MMAD à fin 2021, soit une baisse de 5%, cette baisse est due principalement la hausse du coût du Funding.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 28 MMAD à fin 2022 contre 32 MMAD en 2021, soit une baisse de 12,5%.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 15 MMAD contre 16 MMAD en 2021, soit une légère baisse de 6,3%, impacté sensiblement par des événements exceptionnels, liée à des perturbations de la bascule SAB et le coût de refinancement.

■ BMCI Leasing

Créée en 1986, BMCI Leasing a développé une expertise dans l'activité du leasing, en profitant de l'expérience du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI. BMCI Leasing propose des solutions sur mesure pour le financement des projets d'investissement :

- Le crédit-bail immobilier, permet le financement de l'intégralité des investissements immobiliers pour l'acquisition de bureaux, sièges sociaux, locaux commerciaux, usines, hangars, etc. ;
- Le crédit-bail automobile, pour le financement de voitures en déduction de la TVA ;
- Le crédit-bail équipement, pour l'acquisition de matériel ou de véhicules utilitaires, tout en préservant les fonds propres de l'entreprise et en bénéficiant d'avantages fiscaux importants ;
- Ijara wa Iqtina, pour le financement des biens immobiliers à destination des particuliers.

Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	80 MMAD / 800 000 actions
Siège social	Lot N° 3, Lotissement La Colline II, Route de Nouasser Sidi Maârouf - Casablanca
Capitaux propres au 31/12/2023	227 MMAD
% de détention et du droit de vote	(86,91%) BMCI - (12,90%) RMA - CBI (0,19%)- Divers (0,01%)
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	0 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0 MMAD
Effectif	30

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers de BMCI Leasing se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	135	135	95	0,0%	-29,6%
Résultat Brut d'Exploitation	92	92	54	0,0%	-41,3%
Résultat net	45	9	25	80,0%	177,8%

Source : Groupe BMCI

La production du marché du crédit-bail enregistre une hausse de 11% entre 2022 et 2023, s'établissant à 18,2 milliards de dirhams. De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une hausse de (5%) en 2023 par rapport à 2022 pour s'établir à 53,1 milliards de dirhams en raison de la hausse de la production sur l'année. Dans ce contexte, BMCI Leasing a clôturée l'année 2023 avec une production en hausse de 12 %, en passant de 1 525 MMAD en 2022 à 1 712 MMAD en 2023.

Le PNB s'est établi à 95 MMAD et un RBE de 54 MMAD. Le résultat net au titre de l'exercice 2023 s'élève à 25 MMAD contre 9 MMAD en 2022 (Soit une hausse de 16 MMAD).

Le PNB est en baisse de 29,6% par rapport à 2022 expliquée principalement par la hausse des frais financiers de 42,3 MMAD expliquée par la revue du taux directeur à la hausse au cours du 4^{ème} trimestre de 2022 et le 1^{er} trimestre de 2023.

Malgré la baisse du PNB, le RN est en hausse de 16,6 MMAD expliquée principalement par :

- Amélioration des frais de gestion de 2 MMAD
- Amélioration du coût du risque de 40,2 MMAD
- Et par la baisse de l'IS de 14,5 MMAD

La production du marché du crédit-bail enregistre une hausse de 9% entre 2022 et 2021, s'établissant à 16,3 milliards de dirhams. De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une légère hausse de (3%) en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 50,5 milliards de dirhams en raison de la hausse de la production sur l'année. Dans ce contexte, BMCI Leasing a clôturée l'année 2022 avec une production en hausse de 21%, en passant de 1 256 MMAD à 1 525 MMAD en 2022.

Le PNB s'est établi à 135 MMAD et un RBE de 92 MMAD en ligne avec l'année 2021. Le résultat net au titre de l'exercice 2022 s'élève à 9 MMAD contre 45 MMAD en 2021 (Soit une baisse de 36 MMAD). La baisse du résultat net est expliquée par l'impact du coût du risque avec + 45,7 MMAD atténué par l'évolution positive du résultat non courant de 21,5 MMAD. La hausse du coût du risque de BMCI Leasing est principalement due à :

- Impact net provision pour suspens bancaire de + 1,5 MMAD
 - Impact provision sur réserve latente de -38,5 MMAD
- Impact net de la reprise de provision pour litige pour -20 MMAD
Coût du risque avéré à +11,2 MMAD.

Arval Maroc

Spécialisée dans la location longue durée et la gestion de véhicules d'entreprise, Arval Maroc a démarré ses activités en octobre 2002, en association et collaboration avec la BMCI, toutes les deux filiales du groupe BNP Paribas.

Arval propose une solution en location longue & moyenne durée¹² accompagnée de tous les services à valeur ajoutée à savoir : maintenance, pneumatique, assurance, assistance & véhicule relais.

Activité	Location Longue Durée et gestion de véhicules d'entreprise
Capital Social au 31/12/23/ Nombre d'actions	30 MMAD / 300 000 actions
Siège social	Lotissement TAOUFIK – Immeuble le Zénith Millénium ¾ 4ème étage 20190 Casablanca
% de détention et du droit de vote	33,34% BMCI – 66,66% Arval service lease
Capitaux propres au 31/12/23	44,90 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	3,9 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	5,80 MMAD
Effectif	56

Source : Groupe BMCI

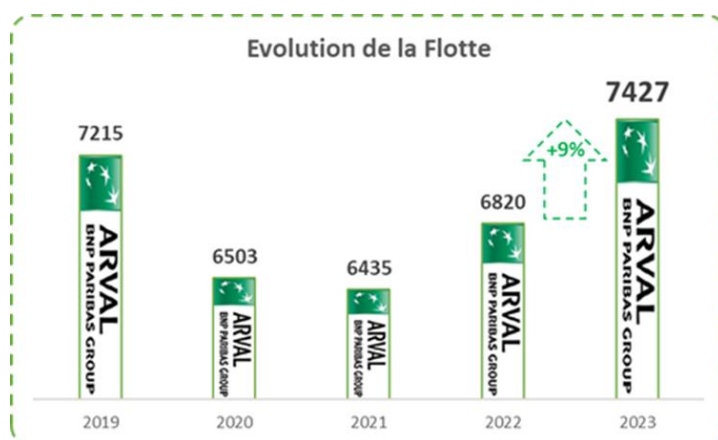
L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	332,5	340,6	330,5	2,43%	-2,96%
Résultat Brut d'Exploitation	-101,6	-100,2	-12,1	-1,38%	>100%
Résultat net	5,7	17,4	12,1	>100%	-30,46%

Source : Groupe BMCI

Le PNB s'est établi à 330,5 MMAD en 2023 soit une baisse de 2,9% par rapport à 2022, conséquence d'un marché de plus en plus concurrentiel.

Le résultat net pour l'année 2023 est de 12,1 MMAD, en baisse de 30,5% par rapport à l'exercice antérieur



Dans un marché fortement concurrentiel, Arval Maroc demeure un acteur qui accompagne de près sa clientèle privée sur le marché de la location longue et moyenne durée.

En 2023, Arval Maroc a poursuivi et accéléré sa trajectoire de croissance. La flotte a en effet augmenté de plus de 9% par rapport à 2022, s'établissant à 7.427 véhicules loués au 31/12/2023, et ce malgré un contexte macro-économique toujours difficile avec des problèmes persistants sur la chaîne d'approvisionnement automobile, tant sur les véhicules neufs que sur les pièces de rechange.

¹² La Location Longue & Moyenne Durée (LLD & LMD) de véhicules avec services est la solution qui permet d'externaliser l'ensemble des risques liés à la gestion d'une flotte automobile. Cette solution est flexible et s'adapte en permanence aux besoins des clients.

BMCI Bourse

Créée en 1995, BMCI Bourse est une société de bourse au capital social de 5 Millions de Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Elle doit sa création à la volonté de la banque d'être un acteur de première importance dans le marché boursier marocain.

BMCI Bourse a pour principales missions l'exécution de transactions sur les valeurs mobilières, le conseil en placement boursier pour le compte de la clientèle, la réalisation des opérations de contrepartie et la participation au placement de titres.

Elle s'adresse à une clientèle qui présente un profil d'épargnant dynamique mais aussi aux institutionnels, notamment les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et les OPCVM.

Enfin, BMCI Bourse offre la possibilité à ses clients d'agir directement sur le marché boursier par téléphone ou par mail.

L'offre BMCI Bourse s'adresse à :

- Des clients directs : Particuliers, Institutionnels, Entreprises ayant formalisé la relation commerciale par la signature d'une Convention d'intermédiation avec BMCI Bourse
- Des clients du réseau BMCI : Les ordres de bourse de cette catégorie de clientèle sont transmis directement aux agences BMCI.

Activité	Intermédiation boursière
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	5 MMAD
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Siège social	Bd Bir Anzarane, Quartier Maârif, Imm. Romandie I - Casablanca
Capitaux propres au 31/12/23	10,8 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Effectif	6

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	5,80	5,90	4,01	1,7%	-31,69%
Résultat Brut d'Exploitation	0,09	-0,38	-2,44	< -100%	< -100%
Résultat net	0,06	-0,42	-2,62	< -100%	< -100%

Source : Groupe BMCI

L'année 2023 a été une année de reprise de la Bourse de Casablanca qui a terminé l'année sur une hausse de ses indices (12,80% pour le MASI) après la baisse constatée des indices en 2022 (MASI -19,75%, MSI20 -21,03%).

Pourtant, en début d'année le marché boursier était assailli par les craintes liées à la hausse des taux et le niveau élevé de l'inflation et a fini le premier trimestre sur une chute de -3,07% pour le MASI. Le changement de cap a commencé à partir du mois de mai, avec les premiers signes de désinflation couplés à la décision de Bank Al-Maghrib de ne pas procéder à des nouvelles hausses du taux directeur, et le trend haussier s'est accentué davantage, après l'annonce de l'attribution de la Coupe du monde en octobre 2023 pour finir l'année à 12 093 points pour le MASI.

Durant les quatre premiers mois de l'année les volumes étaient en retraits de 44% comparativement à la même période de l'année précédente. Ce n'est qu'avec la reprise du marché enclenchée en mai que les volumes ont

commencé à reprendre pour finir l'année en hausse de 3% à 33 Milliards MAD pour le marché central et un retrait de 3% pour le marché de bloc (20,1 Milliards MAD).

Dans ce contexte, les réalisations de BMCI Bourse en 2023 sont en retrait par rapport à 2022, avec un PNB de 4,01 MMAD contre 5,90 MMAD en 2022, et un résultat net de -2,62 MMAD contre -0,42 MMAD en 2022.

La Bourse de Casablanca a terminé l'année sur une baisse de ses indices (MASI - 19,75%, MSI20 -21,03%), marquant ainsi une rupture prononcée avec la reprise post-covid initiée en 2021 (MASI +18,35 %). Cette baisse des indices s'est accompagnée d'une nette dépréciation des volumes : -21% sur le marché central passant de 40,8 Milliards MAD à 32,3 Milliards MAD et -11% sur le marché de blocs passant de 23,5 Milliards MAD à 20,8 Milliards MAD, les volumes du marché boursier restent sur des niveaux faibles.

Malgré le contexte difficile en 2022 dû à la baisse des indices, le produit net bancaire a connu une très légère baisse par rapport à l'exercice 2021. Le résultat net est négatif de 0,4 MMAD suite à la hausse des charges d'exploitation qui sont passées de 5,9 MMAD à 6,4 MMAD.

Après avoir progressé de 13% durant le dernier trimestre de l'année 2020, l'indice de référence de la Bourse de Casablanca a poursuivi sur sa lancée et a clôturé l'année 2021 sur une progression de 18,3% à 13 358 points atteignant ainsi les plus hauts annuels de ces dix dernières années, à quelques encablures des plus hauts jamais atteints sur le marché boursier marocain.

Dans ce contexte, les revenus de BMCI Bourse ont connu une progression avec un PNB en hausse de 52,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 5,8 MMAD en 2021. Le résultat net de la filiale est passé d'un déficit de 2 MMAD en 2020 à + 0,06 MMAD en 2021.

Pour 2022, La bourse de Casablanca a terminé l'année sur une baisse de ses indices (MASI - 19,75%, MSI20 - 21,03%), marquant ainsi une rupture prononcée avec la reprise post-covid initiée en 2021 (MASI +18,35 %). Cette baisse des indices s'est accompagnée d'une nette dépréciation des volumes : -21% sur le marché central passant de 40.8 Milliards MAD à 32.3 Milliards MAD et -11% sur le marché de blocs passant de 23.5 Milliards MAD à 20.8 Milliards MAD, les volumes du marché boursier restent sur des niveaux faibles.

Malgré le contexte difficile en 2022 dû à la baisse des indices, le Chiffre d'affaires a pu être maintenu approximativement au même niveau que 2021. Le résultat net est négatif de 0.4 MMAD suite à la hausse des charges d'exploitation qui sont passées de 5.9 MMAD à 6.4 MMAD. Le produit d'exploitation est resté stable comparé à 2021.

Après avoir progressé de 13% durant le dernier trimestre de l'année 2020, l'indice de référence de la Bourse de Casablanca a poursuivi sur sa lancée et a clôturé l'année 2021 sur une progression de 18,3% à 13 358 points atteignant ainsi les plus hauts annuels de ces dix dernières années, à quelques encablures des plus hauts jamais atteints sur le marché boursier marocain.

Dans ce contexte, les revenus de BMCI Bourse ont connu une progression avec un PNB en hausse de 52.6% par rapport à 2020 pour s'établir à 5.8 MMAD en 2021. Le résultat net de la filiale est passé d'un déficit de 2 MMAD en 2020 à + 0.06 MMAD en 2021.

BMCI Finance

L'exercice 2014 a été marqué par une réorientation majeure de l'activité de BMCI Finance : le métier Corporate Finance (conseil financier), auparavant principale activité de la société, a été réintégré au sein de la BMCI. BMCI Finance, filiale à 100% de la BMCI, a été transformée en véhicule de participation, à travers laquelle le groupe BMCI exercera ses activités de Capital Investissement notamment.

Activité	Capital investissement - Placements financiers
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	8,5 MMAD / 85 000 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/23	17,73 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	8,38 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0,2 MMAD
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	0,4	0,6	-	50%	-100%
Résultat Brut d'Exploitation	0,1	0,3	11,2	>100%	>100%
Résultat net	0,1	0,3	8,4	>100%	>100%

Source : Groupe BMCI

La filiale n'exerçant pas d'activité autre que le capital investissement, ses revenus proviennent principalement des dividendes ainsi que des produits de cession éventuels de ses participations.

A ce titre, l'exercice 2023 a été marquée par la vente de la dernière participation de BMCI Finance, qui consistait en une part d'environ 9% dans le capital de la société Doc'Archives, pour un montant total de plus de 19 MMAD.

Cette opération a clôturé un cycle d'investissement de près de 9 ans, durant lequel BMCI Finance a accompagné Doc'Archives dans son développement et dans l'institutionnalisation de son capital.

Grâce à cette opération, le résultat net de BMCI Finance a enregistré une augmentation significative en 2023, s'établissant à plus de 8.4 MMAD contre 0.29 MMAD une année auparavant.

Suite cette opération, BMCI ne dispose plus de participations dans son bilan, et une décision sur l'avenir de cette filiale devrait être prise courant 2024 en fonction des orientations du groupe.

BMCI Finance a réorganisé son activité en 2014 pour devenir un véhicule de participation à travers lequel le groupe BMCI exerce ses activités de Capital Investissement. De ce fait, le métier Corporate Finance (conseil financier), auparavant principale activité de BMCI Finance, a été réintégré au sein de la BMCI.

La filiale a enregistré un PNB de 0,6 MMAD en 2022, en hausse par rapport à 2021 et 2020. Les revenus de la société ont été assurés principalement par les dividendes de sa participation dans Doc'Archives. Le résultat net 2022 s'est établi à 0,3 MMAD, contre 0,1 MMAD en 2021 et -0,2 MMAD en 2020.

■ BMCI AKAR Real Estate

Créée en juillet 2005, BMCI AKAR Real Estate est une société de promotion immobilière au capital social de 10 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Activité	Promotion immobilière
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	10,1 MMAD / 10 100 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/23	14,42 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	0 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0 MMAD
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Chiffre d'affaires	2,9	2,6	9,6	-8,6%	>100%
Résultat Brut d'Exploitation	4,0	4,5	2,4	11,1%	-46,67%
Résultat net	1,0	1,8	2,4	77,3%	33,33%

Source : Groupe BMCI

La filiale a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires passant ainsi à 9,6 MMAD en 2023 contre 2,6 MMAD en 2022 soit une hausse de 2,28%. Le résultat net de la filiale s'est établi à 2,4 MMAD en 2023 contre de 1,8 MMAD en 2022 soit une évolution de 29,45% expliquée principalement par :

- La baisse des charges Financière de – 0,3 MMAD soit -12% ;
- La revue triennale des loyers

La filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 2,6 MMAD en 2022 contre 2,9 MMAD en 2021 soit une baisse de 10,2%. Le résultat net de la filiale s'est établi à 1,8 MMAD contre de 1 MMAD en 2021 soit une évolution de 77,3% expliquée principalement par :

- La baisse des charges d'exploitation de – 0,39 MMAD liée principalement à la baisse des dotations d'exploitation – 0,42 MMAD ;
- La baisse des charges Financière de – 0,28 MMAD.

BMCI Assurance

Créée en septembre 2005, BMCI Assurance est une société de courtage en produits d'assurances au capital social de 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

BMCI Assurance a permis au groupe BMCI de développer l'activité bancassurance et de commercialiser des produits dommages tels que l'assurance multirisque habitation, multirisque professionnelle, moyens de paiement, automobile...

BMCI Assurance a pour mission de proposer en tant que courtier d'assurances, des produits d'assurances de personnes, des dommages, d'assistance, de Crédit – Caution et de réassurance.

La Clientèle BMCI Assurance est constituée de Particuliers, de Professionnels & Micro-Sociétés, de PME/PMI et des Grandes Entreprises à potentiel.

Activité	Courtier en Produits d'Assurances
Capital Social au 31/12/23 / Nombre d'actions	0,1 MMAD / 1 000 actions
Siège social	Immeuble Romandie I, Boulevard Bir Anzarane - Casablanca
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/23	29,06 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	28,6 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	22,16 MMAD
Effectif	11

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Chiffre d'affaires	49,5	43,2	50,2	-12,70%	16,20%
Résultat Brut d'Exploitation	41,9	35,1	42,9	-16,20%	22,22%
Résultat net	27,3	22,2	28,9	-18,68%	30,18%

Source : Groupe BMCI

En 2023, BMCI Assurance a connu une série d'événements significatifs, comprenant :

-le changement de Directeur Général au mois de mai ;
-le lancement d'une analyse en profondeur, en vue de la mise en place d'un plan de transformation pour la branche assurance. Il s'agit d'un plan de transformation qui vise à développer l'activité assurance pour accompagner les besoins de la clientèle et répondre aux recommandations des autorités marocaines notamment l'Acaps sur les plans suivants :

- Le digital : Commercialisation de nouveaux produits d'assurance via BMCI Connect.
- Gestion de sinistres : Centralisation de tous les sinistres au niveau du Back office assurance pour une meilleure gestion des demandes des clients

-l'introduction de nouvelles offres adaptées aux besoins de la clientèle BMCI et filiales (« Secours Maroc » et « Pack Auto-Leasing ») ;

-une réorganisation a été entreprise, au niveau du SAV, pour assurer un meilleur suivi des sinistres depuis le séisme d'AL HAOUZ.

Pour ce qui est du chiffre d'affaires, il a connu une hausse de 16,20%. Soit 50,2 MMAD en 2023 contre 43,2 MMAD. Cette évolution s'explique par :

-la hausse des commissions générés par l'activité crédit consommation, ainsi que les commissions ADI et dommage du crédit Habitat ;

-le lancement de nouveaux produits notamment l'Assistance Maroc qui a permis une croissance des commissions d'intermédiation.

Tout en assurant une nette progression du CA, BMCI Assurance a mis en place un plan d'action visant à améliorer son coefficient d'exploitation et baisser les charges. Ainsi, le résultat net de la filiale est passé de 22,2 Mdhs en 2022 à 28,9 Mdhs en 2023, soit une évolution de 30,18%.

Pour 2024, les objectifs sont très ambitieux avec le lancement d'un plan de transformation de la filière assurance, visant à optimiser les circuits, ainsi qu'à améliorer et optimiser les offres. Cette année connaîtra le lancement des Pack Auto-leasing et LOA répondant à un besoin de la clientèle et l'épargne investissement avec NAJMAH.

Le Digital qui est un point important dans le développement de l'activité Assurance est en première ligne avec le début de la commercialisation des premiers contrats d'Assurance à partir de S2 2024.

Enfin la nouvelle loi de finance 2024 a introduit une baisse sur deux années de la TVA sur commission ce qui impactera de manière positive les résultats de BMCI Assurance.

En 2022, BMCI Assurance a enregistré un chiffre d'affaires de 43,2 MMAD contre 49,5 MMAD en 2021. Le résultat net s'est établi à 22,2 MMAD en baisse de 18,7% par rapport à 2021 expliquée principalement par la constitution en 2022 de la provision des commissions BMCI Crédit Conso à restituer à la compagnie d'assurance suite à la revue du taux. Soit un impact de - 5.1 MMAD.

DIGIFI

Créé en juillet 2019, DIGIFI est un établissement de paiement au capital social de 210 millions de Dirhams, filiale à 69,8 % de la BMCI et à 30,2 % de BNP Paribas. Cette filiale est une structure indépendante avec des moyens dédiés et qui jouit de la force du Groupe en termes d'exigences de sécurité et de conformité.

Le 17 février 2023, la BMCI a signé un accord de cession avec AB 15 Ventures portant sur sa participation et celle du Groupe BNP Paribas dans la société DIGIFI, établissement de paiement, dont l'agrément a été obtenu en juillet 2019.

Le 17 octobre 2023, la filiale a obtenu l'accord de BAM sur le retrait d'agrément l'autorisant à offrir la prestation des services de paiement prévus aux paragraphes 1, 2, 3 & 4 de l'article 16 de la loi 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

A fin 2023, la cession de DIGIFI n'a pas abouti en raison de la non-réalisation des conditions suspensives par l'acquéreur potentiel, ce qui a conduit à la mise en liquidation de la filiale.

Activité	Etablissement de paiement
Capital Social au 22/09/23 / Nombre d'actions	105, 524 MMAD / 105 524 actions
Siège	Lotissement ATTAOUFIK, rue 1et 3 Californie, Agence Mandarona, Casablanca
% de détention et du droit de vote	69.8% BMCI – 30.2% BNP Paribas
Capitaux propres au 22/09/23	88.4 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Effectif	36*

* 20 collaborateurs BMCI détachés à la filiale et 16 collaborateurs externes sous contrat avec un prestataire

Source : Groupe BMCI

DIGIFI a procédé à deux augmentations de capital courant T1 2022 avec 32 MMAD et courant T4 2022 avec 108 MMAD conformément aux exigences légales en matière de capitalisation pour permettre la continuité de l'activité.

DIGIFI a procédé à une augmentation de capital courant T2 2023 d'un montant de 9,5 MMAD avec la réalisation en parallèle d'une réduction de capital avec 114 MMAD motivée par l'absorption des pertes.

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	-4,8	-6,8	-0,02	-41,7%	99,64%
Résultat Brut d'Exploitation	-45,6	-46,6	-18,1	-2,2%	61,16%
Résultat net	-46,6	-45,8	-10,9	1,7%	76,20%

Source : Groupe BMCI

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la société DIGIFI a enregistré un résultat déficitaire de -10 918 KMAD avec un PNB négatif de 24,2 KMAD. Ce PNB est en hausse par rapport à 2022 du fait de commissions sur moyens de paiement et de commissions relatives à l'activité.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société DIGIFI a enregistré un résultat déficitaire de -45 837 688,67 Dirhams avec un PNB négatif de 6,8 millions de dirhams. Ce PNB est en baisse par rapport à 2021 du fait de commissions sur moyens de paiement et de commissions relatives à l'activité.

DIGISERV

Créée en octobre 2019, DIGISERV est une startup de services digitaux, filiale à 73,94% de BMCI et à 26,06 % de BNP Paribas.

DIGISERV est une entité qui s'inscrit dans une spécialisation de développement de services digitaux non bancaires, offrant ainsi aux consommateurs marocains une réponse à leurs besoins quotidiens d'une manière digitalisée.

Cette société propose des services digitaux non bancaires inspirés des usages du quotidien des marocains : Epargne collaborative (Dayra), Co-Voiturage (Mchina), Petits travaux (Bricall), Don de Sang (Leena).

DIGISERV propose des solutions digitales à une cible large englobant Clients et non clients BMCI.

Le quatuor des plateformes actives converge autour de l'innovation ciblant des marchés de niche, à travers une stratégie de distribution diversifiée avec un unique objectif : de la Tech For Good.

La filiale Digiserv est en cours de dissolution.

Activité	Services digitaux
Capital Social au 23/05/23 / Nombre d'actions	71,5 MMAD / 71 500 actions
Siège	Lotissement ATTAOUFIK, rue 1et 3 Californie, Agence Mandarona, Casablanca
% de détention et du droit de vote	73.94 % BMCI - 26.06% BNP Paribas
Capitaux propres au 31/12/23	30,82 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Effectif	3*

* 3 collaborateurs BMCI détachés à la filiale

Source : Groupe BMCI

DIGISERV a procédé à deux augmentations de capital en 2022 : 32,6 MMAD en T1 2022 et 37.9 MMAD en T4 2022 et ce pour faire face, d'une part, à ses besoins de trésorerie et d'autre part à une obligation du respect du taux de couverture des fonds propres.

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Chiffre d'affaires	-	-	-	N/A	N/A
Résultat Brut d'Exploitation	-14,4	-17,5	-3,4	- 21%	81%
Résultat net	-14,4	-17,6	-7,4	- 23%	58%

Source : Groupe BMCI

En 2023, DIGISERV a enregistré un résultat brut d'exploitation de -3,4 MMAD, marquant une amélioration de 81 % par rapport à 2022. Le résultat net pour 2023 s'élève à -7,4 MMAD, représentant une progression de 58 % par rapport à l'année précédente.

En 2022, DIGISERV avait enregistré un résultat brut d'exploitation de -17,5 MMAD, soit une diminution de 21 % par rapport à 2021. Cette baisse s'explique principalement par :

- ✓ Le lancement de l'utilisation de la Base DIGISERV pour cross-sell : non rémunéré à date => 19,8 MMAD de production montée ;
- ✓ L'API DIGIFI/DIGISERV lancé en mars 2022. Prévisions de revenus de commissions DIGIFI non réalisés ;
- ✓ Des charges externes de l'ordre de 11,2 MMAD couvrant essentiellement la masse salariale pour 5,3 MMAD 2,7 MDH pour la publicité et 2,3 MMAD pour les commissions bancaires.

Le résultat net en 2022 est de -17,6 MMAD soit une baisse de -23% par rapport à l'année 2021.

3.3.3 Relations financières entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI¹³

Les conventions régissant les relations entre BMCI et ses filiales concernent principalement les domaines de l'assistance technique, le conseil et de placement de TCN, les prestations informatiques, le louage de services, la commission d'apport, les missions d'inspection générales etc.

3.3.3.1 Convention de couverture de crédit non confirmé entre BMCI et BMCI Banque Offshore (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans BMCI Banque Offshore.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les termes et conditions du crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore, notamment les conditions financières applicables à BMCI Banque Offshore en tant qu'emprunteur.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre la BMCI et la BMCI Banque Offshore datée du 28 juin 2022 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 31 mai 2022 pour une durée indéterminée.

Rémunération : La BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêt tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT et du montant minimum du remboursement anticipé.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 12 543 222 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 12 543 222 MAD.

3.3.3.2 Avenant à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque entre BMCI et BMCI Leasing en date du 1er Janvier 2012 (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre indépendant du Conseil d'Administration de BMCI Leasing et M. Hicham SEFFA en sa qualité de Président du Directoire de BMCI et Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING.

Nature et objet de la convention : Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après : « La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, et ce à compter de la date de la signature de cet avenant.

Par ailleurs, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement ».

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre la BMCI et la BMCI Leasing datée du 17 décembre 1999 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et modifiée par avenant conclu le 06 avril 2022 et autorisé par le conseil de surveillance tenu 22 février 2022.

Rémunération : Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI un pourcentage de 0,35% du montant HT de l'investissement.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 10 746 901 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 24 607 081 MAD.

3.3.3.3 Convention de prestations de services entre BMCI et ARVAL MAROC (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.

Nature et objet de la convention : Convention d'assistance technique conclue entre BMCI et ARVAL, qui annule et remplace la convention de prestation de services conclu entre les parties en date du 13 juin 2019, inscrite

¹³ A l'exception des flux relatifs aux dividendes perçus des filiales.

dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et portant sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 14 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022

Rémunération : ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI Paribas au titre des services objet de la convention de prestations de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 65 400 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 195 480 MAD.

3.3.3.4 Conventions d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.
- **Nature et objet de la convention :** Convention de Collaboration entre BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc et de participation au risque au cas par cas et à la décision de BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).
- Modalités essentielles :
- **Date et durée :** Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 23 janvier 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
- Rémunération :
 - Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
 - Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, qu'il s'agisse d'un client ou d'un prospect, calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 145 311 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 1 749 877 MAD.

3.3.3.4.1 Contrat d'assistance technique entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre indépendant au Conseil d'Administration de BMCI Leasing et M. Hicham SEFFA en sa qualité de Président du Directoire de BMCI et Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING.

Nature et objet de la convention : Convention d'Assistance Technique, conclue en remplacement de celle datée de 2013, portant sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de BMCI ainsi que le catalogue de services y afférant. Ainsi, les domaines couverts par la présente convention se présentent comme suit :

- Finances et Contrôles ;
- Ressources Humaines ;
- Achats ;
- Contrôle Permanent Groupe ;
- Assistance Juridique ;
- Sécurité ;
- Système d'Information ;
- Immobilier d'Exploitation ;
- Risques ;
- Conformité.

Modalités essentielles :

Date et durée : convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 3 878 000 MAD.

Sommes reçues en 2023 : 4 653 600 MAD.

3.3.3.5 Conventions de prestation de services entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournies par la BMCI au profit de DIGISERV et portant sur les périmètres suivants : la finance, la gestion des ressources humaines, le contrôle permanent, la sécurité groupe, la communication et publicité, l'immobilier d'exploitation (IMEX), les achats, la conformité, l'assistance juridique et l'assistance informatique.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2023 : Néant.

3.3.3.5.1 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.

Nature et objet de la convention : Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGISERV pour un montant de 46 000 000 à hauteur d'un montant de 36 400 000 MAD.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 novembre 2022.

Rémunération : L'avance en compte courant d'actionnaire selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance sera réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGISERV en faveur de la BMCI, qui lui seront attribuées lors de la plus proche augmentation de capital que réaliserait DIGISERV.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2023 : Néant.

3.3.3.5.2 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et administrateur dans la société DIGIFI.

Nature et objet de la convention : Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGIFI à hauteur d'un montant de 108 500 000 MAD.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 novembre 2022.

Rémunération : L'avance en compte courant d'actionnaire est rémunérée selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGIFI en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGIFI.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2023 : Néant.

3.3.3.6 Flux dans le cadre des conventions réglementées entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Ces conventions sont détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 annexés à ce document.

Les flux entre la BMCI et ses filiales sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

Nature de la convention (KMAD)	Société concernée	2021		2022		2023	
		Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/Déc aiss	Produits/Ch arges
Convention d'assistance technique	Arval Maroc	-	98	439	98	195	65
Convention d'assistance technique*	BMCI Leasing	-	3 878	4 654	3 878	4 654	3 878
Convention d'apport d'affaires et de partage de risque	Arval Maroc	-	1 448	5 182	2 156	2 145	1 750
Convention d'apport d'affaires et partage de risque	BMCI Leasing	-	11 984	-	12 420	24 607	10 747
Total		-	17 408	10 274	18 552	31 601	16 440

Source : Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023

(*) convention conclue en 2021 (annule et remplace celle de 2013)

Les conventions règlementées entre BMCI ses filiales ont généré en 2023 des produits de 16 440 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'apport d'affaires et partage de risque et de la convention d'assistance techniques conclues avec la filiale BMCI Leasing.

Ces conventions ont conduit à un encaissement de 31 601 KMAD au titre de l'exercice 2023.

3.3.3.7 Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre BMCI et filiales du Groupe BMCI

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

Relation entre les sociétés consolidées du groupe entre 2021 et 2023 :

(En MMAD)	2021		2022		2023	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Actif						
Prêts, avances et titres	2	3 521	32	3 817	42	5 263
Comptes ordinaires	2	185	32	80	42	1 086
Prêts		3336	-	3 737		4 177
Titres	-	-	-	-	-	-
Actifs divers	-	46	-	22	-	8
Total	2	3 568	32	3 838	42	5 271
Passif						
Dépôts	603	185	-935	80	- 1 094	1 086
Comptes ordinaires	-	185	-	80	-	1 086
Autres emprunts	603	-	-935	-	-1 094	-
Passif divers	1	3383	-2	3 758	-2	4 186
Total	604	3 568	-936	3 838	-1 096	5 271
Engagements de financement et de garantie						
Engagements donnés	-	1 889	-	2 181	-	1 769
Engagements reçus	-	1 889	-	2 181	-	1 769

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées entre 2021 et 2023 :

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers (dénommée "l'entité présentant les états financiers" dans IAS 24).

* Les parties liées déclarées ci-dessous concernent les filiales qui font partie du périmètre de consolidation du Groupe BMCI :

(en MMAD)	2021		2022		2023	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Intérêts et produits assimilés	-	120	-	121	-	-3 937
Intérêts et charges assimilés	21	120	25	121	34	-1 123
Commissions (produits)	-	33	-	33	-	-521
Commissions (charges)	-	12	-	10	-	-65
Prestations de services données	-	-	-	-	-	-
Prestations de services reçues	1	31	2	32	2	-2 173
Loyers reçus	3	10	3	10	3	10

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

3.3.4 Synergies entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Dans le cadre des plans stratégiques Twenty4change et GTS 2025, la Banque a fait du développement des synergies inter-métiers sa priorité et a opéré une évolution de son organisation dans l'optique d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Les filiales ont renforcé leur dynamique commerciale et ont accentué leur présence sur le marché grâce à l'accroissement des synergies avec les diverses entités du Groupe BMCI.

Les filiales du Groupe BMCI ont également profité de la performance commerciale de la BMCI pour améliorer leur présence sur le marché et bénéficier du réseau d'agences de la Banque.

3.3.5 Participation hors filiales de la BMCI

La situation nette sur la période entre 2021 et 2023 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de la BMCI se présentent comme suit :

Société	Actions détenues en %	Valeur Comptable Nette 2021 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2022 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2023 (KMAD)
Centre Monétique Interbank	13,20%	13 000	13 000	13 000
Société Interbank	22,00%	2 530	2 530	2 530
BDSI	11,00%	1 760	1 760	1 760
Société Immobilière Interbancaire GPBM	13,30%	2 050	2 050	2 050
SOGEPOS	13,00%	4 622	4 622	4 622
ECOPARC	18,20%	13 947	3 660	3 616
SOGEPIB	5,00%	900	900	900
BNP PARISBAS MED BUSINESS Process	4,00%	584	584	584
SCI Romandie		2 930	2 930	2 930
FGCP	5,00%	5 000	5 000	5 000
Bourse de Casablanca	3,00%	11 765	11 765	11 765
NOVEC	2,80%	725	725	725
SETTAPARK	16,33%	6 530	3 290	3 415
Divers		2 265	2 319	2 319
ARADEI	4,00%	171 380	171 380	171 380
Total		239 988	226 515	226 596

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'exercice 2023, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,6 MMAD, en hausse de 0,03% par rapport à 2022 qui s'établit à 226,5 MMAD.

Au titre de l'exercice 2022, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,5 MMAD, en baisse de 5,6% par rapport à 2021 qui s'établit à 240 MMAD.

3.4 Secteur d'activité de la BMCI

3.4.1 Cadre législatif et réglementaire¹⁴

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank-Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Sur le plan microprudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macroprudentielle.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes:

¹⁴ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Par ailleurs, la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés a permis de renforcer le cadre légal et réglementaire du secteur bancaire. Adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015, cette loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.

Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.

Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Au cours de l'exercice 2019, la Bank Al Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Elle a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, elle a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant

respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT¹⁵, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.

- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

En 2020, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles visant à renforcer les capacités de refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises. Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;

Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;

¹⁵ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-2 relative au programme de soutien au financement des TPME.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-3 relative au programme de soutien au financement des banques participatives.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-4 relative au programme de soutien au financement des associations de micro-crédit.
- La circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- La directive n°4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

Bank Al-Maghrib a introduit à fin 2023 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.

- La circulaire n° 6/W/2023 relative aux conditions spécifiques d'applications à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre comptable prévues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

En date du 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits marquants du secteur sur la période depuis 2016 se résument comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
- La mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;
- L'allègement¹⁶ des niveaux des ratios prudentiels décidé dans le contexte de la crise sanitaire en 2020 par Bank Al-Maghrib ;
- La baisse par Bank Al-Maghrib de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00% suivi d'une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;
- La suppression par Bank Al-Maghrib en juin 2020 du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.
- La loi de finance 2023 a introduit un taux d'IS à appliquer au titre de chacun des exercices ouverts entre 2022 et 2026 pour les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance Les taux d'IS à appliquer sont présentés ci-après

Etablissements concernés	2023	2024	2025	2026
Les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance	37,75%	38,50%	39,25%	40%

- Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit.
- En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.
- Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023.
- Les changements du taux directeur opérés par Bank Al-Maghrib:

¹⁶ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio Tier 1 est ramené exceptionnellement de 9% à 8.5% jusqu'en juin 2022. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio de solvabilité est ramené exceptionnellement à 12% à 11.5% jusqu'en juin 2022.

- Augmentation de 50 points de base en septembre 2022 pour s'établir à 2%;
- Augmentation de 50 points de base en décembre 2022 pour s'établir à 2,5%;
- Augmentation de 50 points de base en mars 2023 pour s'établir à 3%;
- Maintien du taux directeur à 3% en décembre 2023 ;
- Baisse de 25 points de base en juin 2024 pour s'établir à 2,75%.

3.4.2 Dispositif prudentiel

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	=> 9%
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	=> 12%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	=> 100%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires.	=> 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	=< 20%
Règles relatives à la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : Les créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	=>20% ; 50% ou 100%
Ratio de levier Bale III.	Le ratio Levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan	=> ≥ 3%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : Ce sont les fonds propres de base	=> ≥ 8%

3.4.3 Paysage bancaire ¹⁷

En 2023 le secteur financier marocain continue de faire preuve de solidité et de résilience, malgré le contexte économique difficile.

Ainsi, après une année 2022 marquée par le repli de la rentabilité des banques sous l'effet notamment de l'impact de la hausse des taux monétaires et obligataires sur la valeur de marché de leur portefeuille-titres, l'exercice 2023 a enregistré un rebond de 20,4% du résultat net cumulé des banques à 12,7 milliards de dirhams en lien principalement avec le rétablissement des revenus sur les portefeuilles des titres de créances.

En 2022, le paysage bancaire s'est caractérisé par l'entrée de deux nouveaux acteurs avec l'octroi d'un agrément à une société de financement et à un établissement de paiement et la sortie d'un opérateur du marché des établissements de paiement suite au retrait de son agrément.

L'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

¹⁷ Source : Le rapport annuel 2023 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- Structure et actionnariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, notamment, 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie de financements.

Sur les 52 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger, soit une banque et une société de financement en moins par rapport à l'année dernière suite au changement de leur actionnariat. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 12, sans changement, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est maintenue à 10 en 2022, répartie entre six banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 23 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 26 bureaux de représentation dans 15 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 17 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

- Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire a continué à baisser parallèlement à un accroissement des services bancaires offerts sur les canaux digitaux. Cette tendance, qui a démarré il y a quelques années, s'est accentuée au vu de l'accélération du canal numérique depuis la pandémie et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 145 unités pour ressortir à 5.811 à fin 2023. Cette évolution reflète une baisse de 145 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux.

La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5.900 contre 4.791 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants s'est établi à 1,6 guichet.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 196 agences contre 190 en 2022. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et est concentré à hauteur de 53% au niveau de 2 régions, Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

3.4.4 Evolution du secteur bancaire

Dans le cadre de la croissance que connaît l'économie marocaine, l'activité bancaire au royaume marque à son tour une croissance.

A fin 2023, le volume d'activité des banques commerciales présentes au Maroc, a marqué une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts et le renforcement des fonds propres ont été les principaux éléments ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée principalement au niveau des crédits à la clientèle.

3.4.4.1 Les ressources

L'ensemble des ressources drainées par les banques de la place s'est établi à 1 244,8 Mds MAD à fin décembre 2023 (Périmètre : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital,

CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMA, UMB) contre 1 136,6 Mds MAD deux ans plus tôt, soit en décembre 2021, ce qui nous conduit à un taux de croissance annuel moyen de 4,7% sur la période.

Ainsi, l'évolution des ressources du secteur sur la période allant de décembre 2021 à décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
RESSOURCES	1 136 618	1 203 816	1 244 799	5,9%	3,4%
1- Dettes envers les Sociétés de Financement	3 933	3 346	3 329	-14,9%	-0,5%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 921	1 899	1 930	-1,1%	1,6%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	93	-	150	-100,0%	-
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	70	60	60	-14,3%	0,0%
Emprunt Financier SF	1 538	1 216	865	-20,9%	-28,8%
Autres Comptes Créiteurs et Dettes Diverses en Instance	46	103	159	>100%	54,4%
2- Dépôts de la clientèle	1 055 084	1 126 346	1 164 773	6,8%	3,4%
Comptes chèques	499 693	545 415	574 550	9,2%	5,3%
Comptes courants	201 734	218 681	234 524	8,4%	7,2%
Comptes d'épargne	173 508	178 679	181 914	3,0%	1,8%
Dépôts à terme	138 076	133 600	123 507	-3,2%	-7,6%
Autres dépôts et comptes créiteurs	42 072	49 970	50 278	18,8%	0,6%
3- Emprunts Financiers Extérieurs	10 803	12 618	12 802	16,8%	1,5%
4- Titres de créance émis	66 798	61 506	63 896	-7,9%	3,9%
Certificats de Dépôts	56 359	52 631	55 804	-6,6%	6,0%
Emprunts obligataires émis	9 685	8 835	8 092	-8,8%	-8,4%
Autres titres émis	754	41	0	-94,5%	-100,0%

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2023 - 2022

En 2023, les ressources collectées s'élèvent à 1 244,8 Mds MAD en progression de 3,4% par rapport à 2022. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (93,6%) et des titres de créance émis par les banques (5,1%). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 3,4% pour s'établir à 1 164,8 Mds MAD ;
- La hausse des emprunts financiers extérieurs de 1,5% pour s'établir à 12,8 Mds MAD ;

La hausse des titres de créances émis de (+3,9%) en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôts de (+6,0%) conjuguée au recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-8,4%).

Evolution 2022 - 2021

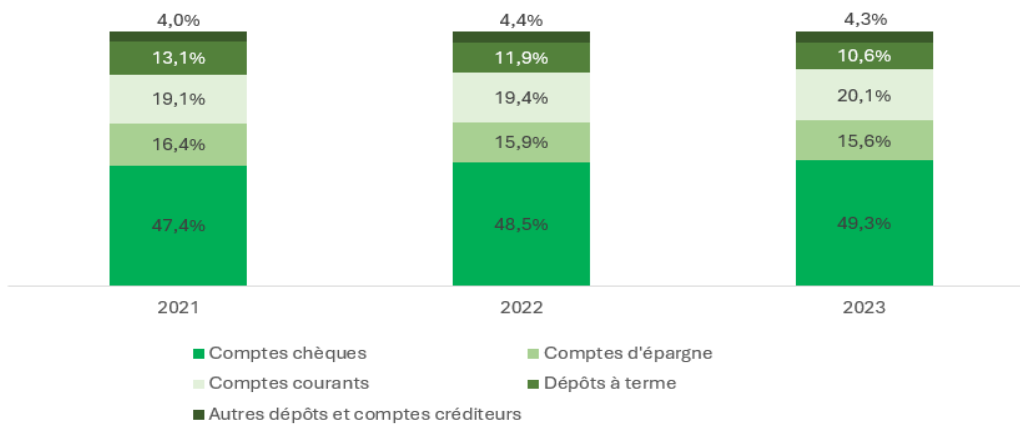
En 2022, les ressources collectées s'élèvent à 1 203,8 Mds MAD en progression de 5,9% par rapport à 2021. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (93,6%) et des titres de créance émis par les banques (5,1%). Cette augmentation s'explique par les effets compensés de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 6,8% pour s'établir à 1 126,3 Mds MAD ;
- La hausse des emprunts financiers extérieurs de 16,8% pour s'établir à 12,6 Mds MAD ;

La régression des titres de créances émis de (-7,9%) en raison, principalement, de la baisse des émissions de certificats de dépôts qui reculent de (-6,6%) en plus du recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-8,8%).

Evolution de la structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2021 – 2023

Composition des dépôts de la clientèle par année (2021-2023)



Source : Statistiques GPBM

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période [2021-2023] fait ressortir une augmentation progressive des ressources non ou faiblement rémunérées dont la part a cru pour les comptes chèques de 47,4% en 2021 à 49,3% en 2023 et pour les comptes courants de 19,1% en 2021 à 20,1% en 2023. Parallèlement, les comptes d'épargne et les dépôts à terme ont contribué, en moyenne, à hauteur de 15,6% et 10,6% respectivement en 2023.

3.4.4.2 Les emplois

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 1 119,8 Mds MAD à fin 2023 contre 1 070,3 MMAD à fin décembre 2022 et 1 006,1 Mds MAD à fin décembre 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,5% sur la période.

L'évolution des emplois du secteur sur la période entre décembre 2021 et décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
CREDITS A L'ECONOMIE	1 006 119	1 068 803	1 119 791	6,2%	4,8%
1 - Créances sur les Sociétés de Financement	55 573	63 745	68 651	14,7%	7,7%
Comptes ordinaires des SF	3 586	3 172	2 826	-11,5%	-10,9%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement	-	-	500	-	100,0%
Comptes et prêts de trésorerie au SF	8 740	8 866	8 107	1,4%	-8,6%
Prêts financiers	42 747	51 707	57 218	21,1%	10,6%
Créances en souffrance brutes sur SF	0	0	0	-6,1%	0,0%
2 - Créances brutes sur la clientèle	950 546	1 005 058	1 051 140	5,7%	4,6%
Comptes Chèques débiteurs	6 910	7 770	8 438	12,4%	8,6%
Comptes Courants débiteurs	65 865	74 050	82 496	12,4%	11,4%
Crédits de trésorerie	152 469	180 844	172 230	18,6%	-4,8%
Crédits à l'équipement	196 059	210 053	228 354	7,1%	8,7%
Crédits à la consommation	53 906	55 689	55 660	3,3%	-0,1%
Crédits immobiliers	275 779	280 707	280 936	1,8%	0,1%
Autres crédits	114 670	106 486	129 566	-7,1%	21,7%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	84 888	89 459	93 460	5,4%	4,5%

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2023 – 2022

A fin 2023, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 119,8 Mds MAD, en progression annuelle de 4,8% par rapport à décembre 2022, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 7,7% pour atteindre 68,6 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 4,6% à 1 051,1 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en quasi-stagnation, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2023, avec une contribution de 26,7%, suivis des crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (25,0%) puis les crédits à l'équipement (21,7%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2023, s'élèvent à 93,5 Mds MAD contre 89,5 Mds MAD en 2022 en hausse de 4,5%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 83,3% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 11,8% aux créances sur les sociétés de financement.

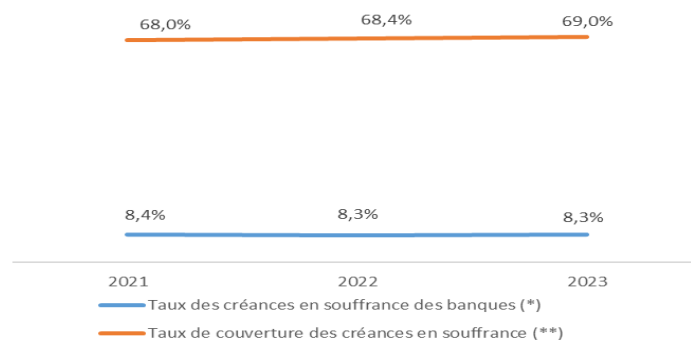
Evolution 2022 – 2021

A fin 2022, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 068,8 Mds MAD, en progression annuelle de 6,2% par rapport à décembre 2021, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 14,7% pour atteindre 63,7 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 5,7% à 1005,1 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en progression de 1,8% sur une année glissante, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2021, avec une contribution de 27,9%, suivis des crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (26,1%) puis les crédits à l'équipement (20,9%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2022, s'élèvent à 89,5 Mds MAD contre 84,9 Mds MAD en 2021 en hausse de 5,4%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 81,1% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 13,9% aux créances sur les sociétés de financement.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du taux des créances en souffrance sur la période 2021 – 2023 :



Source : Statistiques GPBM

* Taux des Créances en Souffrance = Créances En Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie (Calculs GPBM)

** Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle (Calculs GPBM)

3.4.4.3 Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent les engagements de financement ou de garanties donnés ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présentent comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Engagements Hors Bilan Donnés	348 024	385 611	383 060	10,8%	-0,7%
Engagements de financement donnés	178 632	203 764	198 760	14,1%	-2,5%
Dont engagements de financement en faveur des EC	2 852	3 479	5 374	22,0%	54,5%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	175 780	200 284	193 387	13,9%	-3,4%
Engagements de garantie donnés	169 392	181 847	184 300	7,4%	1,4%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	56 613	61 371	56 589	8,4%	-7,8%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	112 778	120 476	127 711	6,8%	6,0%
Engagements Hors Bilan Reçus	147 221	162 592	165 824	10,4%	1,9%
Engagements de financement reçus	7 570	4 297	5 711	-43,2%	32,9%
Dont engagements de financement reçus des EC	1 461	1 515	3 578	3,7%	>100%
Engagements de garantie reçus	139 651	158 295	160 113	13,4%	1,1%
Dont engagements de garantie reçus des EC	98 797	109 919	104 534	11,3%	-4,9%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	40 854	48 376	55 579	18,4%	14,9%
Engagements hors bilan en souffrance	3 712	4 723	4 401	27,2%	-6,8%
Pour info : provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	2 455	3 175	3 252	29,3%	2,4%

Source : Statistiques GPBM

Revue Analytique 2022-2023

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2023 se sont établis à 383,1 Mrds MAD, en baisse de -0,7% par rapport à décembre 2022. Cette variation est due aux évolutions des engagements de financements donnés et des engagements de garanties données, respectivement de -2,5% et 1,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 1,9% s'établissant à 165,8 Mrds MAD, portés par la hausse des engagements de financement reçus de 32,9% pour s'établir à 5,7 Mrds MAD conjuguée à la hausse de 1,1% des engagements de garantie reçus à 160,1 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 96,6% du total des engagements hors bilan reçus.

Par ailleurs, les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une baisse de -6,8% entre 2022 et 2023.

Revue Analytique 2021-2022

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2022 se sont établis à 386 Mrds MAD, en progression de 10,8 % par rapport à décembre 2021. Cette augmentation est due à la croissance des engagements de financements donnés et des engagements de garanties données, respectivement de 14,1 % et 7,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 10,4% s'établissant à 163 Mrds MAD, portés par l'évolution des engagements de garantie reçus de +18,6 Mrds MAD pour s'établir à 158 Mrds MAD minorée par la baisse de 43,2 % des engagements de financement reçus à 3,3 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 97,4 % du total des engagements hors bilan reçus.

3.4.4.4 Le taux de transformation

Le taux de transformation des créances sur la clientèle du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	déc-21	déc-22	déc-23	Var 22-21	Var 23-22
Prêts et créances sur la clientèle	51 574	54 488	58 854	5,65%	8,01%
Dettes envers la clientèle	42 425	44 269	47 464	4,35%	7,22%
Taux de transformation*	122%	123%	124%	1,5 pts	1 pts

* Taux de transformation = Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Source : Groupe BMCI

Revue Analytique 2023-2022

Le taux de transformation est passé de 123% à fin décembre 2022 à 124% à fin décembre 2023. Cette évolution s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 4 366 MMAD (soit +8,01%) impacté par une hausse des dettes envers la clientèle de 3 195 MMAD (+7,22%).

Revue Analytique 2022-2021

Le taux de transformation est passé de 121,6% à fin décembre 2021 à 123% à fin décembre 2022. Cette évolution s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 2 914 MMAD (soit +5,65%) impacté par une hausse des dettes envers la clientèle de 1 844 MMAD (+4,35%).

3.5 Activités de BMCI

Les lignes de Métiers Commerciales (Banque de l'Entreprise, Banque des Particuliers & Professionnels, Activités de Marchés et Crédit à la Consommation) rapportent directement au Président du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2021.

3.5.1 La Banque Commerciale

Le Corporate Banking

Le Corporate Banking de la BMCI propose à ses clients des solutions adaptées pour couvrir leurs besoins en matière de trésorerie. La ligne de métier se base sur une organisation solide qui repose sur un dispositif large.

Tout d'abord, un large réseau de Centres d'Affaires, dont l'animation est assurée par une équipe centrale expérimentée dans le domaine et maîtrisant parfaitement les enjeux du métier. Ensuite, une forte synergie entre les métiers et la force de vente du réseau, basée sur une coordination optimale entre les différentes unités, afin de stimuler le développement des Métiers Corporate et la vente de l'ensemble des produits et services des groupes BMCI et BNP Paribas auprès de la clientèle Corporate.

Enfin, une gamme complète d'expertises dédiées aux clients Entreprises : BMCI Leasing, Capital Market, BMCI 2S, le Trade Center, le Cash Management, les Financements Structurés, le Financement de la Promotion Immobilière et le Factoring.

Le nouveau dispositif commercial du corporate Banking repose sur des desks spécialisés par segment client :

Le Desk Large Corporate composée d'une équipe sénior de « Large Corporate Banker » pour apporter plus de valeur et d'expertise aux entreprises sur les différents secteurs (santé, énergie, industrie, céréales, etc.)

Le Desk MNC regroupe le Business Center Multinationales (BC MNC), dédié à la clientèle MNC de Casablanca a eu pour objectif d'améliorer l'expérience et le parcours au sein de la BMCI de cette clientèle hautement stratégique pour la BMCI et le groupe BNPP. En effet, ce BC a permis de :

- Consolider l'ensemble de l'expertise MNC et One Bank au sein d'une même équipe ;
- Favoriser les bonnes pratiques internes pour améliorer l'exécution des opérations quotidiennes ;
- Renforcer la visibilité du setup MNC auprès des Pilotes BNP Paribas ;
- Améliorer les synergies métiers sur les MNC.

Le Desk Institutionnels avec des commerciaux dédiés pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle

Et enfin le Desk PME récemment créé a pour objectif principal de contribuer au développement du tissu économique local.

Ces desks proposent à leurs clients 6 grandes familles de métiers :

- Les métiers de flux : Cash Management, Trade Finance, Factoring,
- Les métiers de financement : Financements structurés, Promotion Immobilière, Leasing
- Les métiers de banque de capitaux : Capital Markets pour les sujets liés au FX et Taux, BMCI Bourse pour le brokerage et BMCI 2S pour la gestion des titres et ingénierie d'épargne d'entreprise
- Les métiers de banque d'investissement : Project Finance, Export Finance, M&A et Advisory, notamment via le hub CIB situé au CFC
- Les métiers de services : Arval pour la Location Longue Durée et gestion de la flotte de véhicules, ainsi que BMCI Assurance
- Les métiers relatifs aux personnes physiques, situés au sein des Directions Retail Banking, Banque Privée et Crédit à la Consommation.

En 2023, la stratégie de banque universelle et diversifiée a permis aux clients de consommer la Banque auprès d'un seul et même opérateur. C'est la logique du One Stop Shop. Les Banquiers, accompagnent les clients, en leur apportant une expertise sur chaque pan de leur situation, tout en protégeant l'intérêt client.

Trois priorités ont déjà émergé de la stratégie Corporate Banking :

- Accompagner les clients dans leur stratégie ESG et transition énergétique
- Digitaliser les process/outils pour les clients, dans le but de les aider à rechercher une meilleure efficacité dans leur processus comptable et de trésorerie, tout en améliorant leur risque opérationnel généré par des opérations « papiers » ou parfois très manuelles.

- Continuer d'investir dans l'offre de solutions afin de les rendre innovantes et de mieux coller aux problématiques rencontrées par le tissu d'entreprises au Maroc. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une nouvelle solution d'affacturage en devise/export, un nouvel e-banking pour le cash management, ainsi qu'une plateforme FX électronique ont été développés.

Le développement durable est l'un des 3 principaux piliers du plan stratégique GTS/T4C : Growth, Technologies et Sustainability. Des solutions de financements durables, innovantes ont été mises en place en s'appuyant sur l'expertise du groupe BNPP ou en collaboration avec des partenaires locaux ou internationaux de grande expertise.

Enfin, le Service d'Assistance aux Entreprises (SAE) a été mis à disposition de la clientèle pour répondre à ses demandes d'assistance (par téléphone, fax, e-mail ou courrier), permettant ainsi aux Relationship Managers de se concentrer sur leurs activités commerciales.

En somme, le Corporate Banking de la BMCI continue de se positionner comme un partenaire de choix pour les entreprises en proposant une gamme complète de solutions adaptées à leurs besoins en matière de trésorerie, en mettant en place des structures de proximité et en poursuivant son engagement en faveur de la Finance Durable et de la transition énergétique.

Partenariat stratégique entre BMCI et CIH BANK

Le 17 Février 2023, la BMCI et CIH BANK ont annoncé, la conclusion d'un accord de partenariat stratégique portant sur l'activité de gestion d'OPCVM, partenariat marqué par une volonté de proposer les meilleures offres à leurs clients et prospects sur le marché. A travers cet accord, la BMCI a finalisé, le 1er août 2023, la cession de sa filiale de gestion d'actifs BMCI Asset Management à CIH BANK.

Au 30 décembre 2022, BMCI Asset Management gère 40 OPCVM, affichant un total d'actifs sous gestion d'un montant de 7,966 milliards de MAD. Cet accord comprend également la conclusion d'un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM gérés par BMCI Asset Management.

Sur le plan opérationnel en 2023, de nombreux sujets d'intérêt commun sont suivis avec CIH dans le cadre de la gouvernance mise en place, en l'occurrence (i) l'apurement du référentiel clients pour l'identification et le suivi de l'encours et de la production OPCVM en temps réel ; (ii) l'animation et la formation de la force de vente ; (iii) la revue de la gamme actuellement distribuée par la BMCI au cours du 1er semestre 2024 ; (iv) la création et la distribution de nouveaux fonds lors du 2^{ème} semestre 2024 ainsi que (v) l'analyse des courants d'affaires potentiels avec les partenaires assureurs.

Le Retail Banking

Grâce à une très bonne dynamique commerciale, le Retail maintient son rythme de croissance en 2023 et bénéficie d'un effet ciseau positif :

Une hausse des revenus d'intérêt soutenue par la bonne tenue des marges malgré la hausse des coûts de refinancement

Un impact favorable des mesures d'économie de coûts sur les frais de gestion

L'année 2023 se caractérise également par la poursuite des innovations notamment sur le digital et les moyens de paiement permettant d'accroître le volume des transactions et les commissions.

La performance du Retail reste donc solide et est soutenue par une gestion prudente et disciplinée des risques ainsi que par un plan de croissance reposant sur 5 piliers :

- **La digitalisation de l'activité bancaire :**

L'enrichissement des fonctionnalités de l'application Bmci Connect demeure l'un des enjeux principaux de la banque. Une étape importante a été franchie en 2023 avec l'ouverture du service à la clientèle des Professionnels. La clientèle digitale BMCI est en hausse de 14% par rapport à 2022.

- **L'accompagnement des clients à travers l'omnicanalité :**

La banque poursuit le déploiement de son nouveau modèle de distribution qui évolue vers l'omnicanalité pour proposer des parcours clients fluides et personnalisés.

- **Le développement ciblé du fonds de commerce :**

Le recentrage des efforts collectifs sur des cibles à fort potentiel est l'une des priorités du Retail. Cette stratégie amorcée depuis plusieurs années fait appel à plusieurs leviers : i) le renforcement des partenariats et les synergies avec les équipes Corporate, (ii) une offre de produits et de services attractive en vue de capter des clients à enjeu, (iii) une meilleure fluidité dans le processus d'octroi de crédits professionnels, iv) le renforcement de l'accompagnement de la clientèle des professionnels de santé par une équipe d'experts « BMCI Medical » et (v) le déploiement d'un parcours selfcare pour l'onboarding client

- **L'intensification de la relation client :**

L'intensification de la relation client demeure indispensable même à l'heure du digital afin de maintenir une relation durable avec les clients. La proactivité, la compréhension et l'anticipation des besoins des clients constituent les axes majeurs du plan de sollicitation du Retail. Les outils développés permettent un meilleur monitoring de la relation grâce à des contacts réguliers et plus ciblés.

- **Le renforcement de l'équipement en crédits :**

Vecteur d'acquisition et fidélisation, le crédit est un enjeu majeur pour la banque. L'offre se modernise et se diversifie pour proposer un accompagnement sur toute le cycle de vie du client.

Le Crédit à la Consommation

L'année 2023 a été marquée par une reprise timide de la croissance, une inflation soutenue et une hausse de la courbe des taux liée aux deux augmentations successives du taux directeur à fin 2022. Dans ce contexte, le marché du crédit à la consommation a marqué un net ralentissement de sa croissance, avec une hausse de 3,2% à fin décembre 2023 pour atteindre un encours total de 117,5 milliards de MAD. La ligne de métier Crédit à la Consommation BMCI a réalisé une performance en ligne avec les tendances du marché avec une production brute de 3,5 milliards de MAD et une hausse de l'encours brut de 0,8% sur un an. Ces réalisations découlent de plusieurs actions mises en œuvre, notamment :

- Toujours dans son objectif de développer ses canaux à distance, le site internet BMCI Crédit Conso est en constante évolution et permet désormais aux clients de consulter l'encours de leur crédit à la consommation (prêts personnels et crédits revolving) et propose également des outils d'aide à la gestion de leurs finances ;
- Dans le but de mieux répondre aux besoins de ses clients, la ligne de métier Crédit à la Consommation a mis en place un plan d'action visant à accélérer ses synergies avec les autres métiers de la banque afin de proposer des services et des canaux adéquats aux besoins des clients de la banque ;
- Afin de mieux servir les ambitions commerciales en termes d'équipement des clients et d'acquisition de nouveaux clients, la ligne de métier Crédit à la Consommation a procédé à l'intégration de la fonction Marketing en son sein afin d'améliorer le développement d'offres ciblées et des modèles de tarification adaptés ;
- Sur l'automobile, la ligne de métier Crédit à la Consommation continue de se placer comme un acteur incontournable du financement des véhicules d'occasion notamment en signant de nouveaux partenariats avec des acteurs spécialisés dans la vente en ligne ;
- Enfin, dans le cadre des ambitions RSE de la BMCI, qui s'inscrivent pleinement dans son plan stratégique, la ligne de métier Crédit à la Consommation a lancé des offres RSE en début d'année 2023 avec ses partenaires de la distribution. Ces offres mettent en avant des produits à impact environnemental positif sur le thème de l'économie d'énergie et de l'économie circulaire. Cette initiative permet de faciliter l'accès des clients particuliers à la transition énergétique.

En 2023, grâce notamment à l'expertise du Groupe BNP Paribas sur le métier du crédit à la consommation, BMCI conserve une place solide au sein d'un marché du crédit à la consommation très concurrentiel, avec une part de marché globale résiliente et en stagnation sur l'année.

3.5.2 Autres métiers du commerce

La Banque Privée

En 2023 la Banque Privée a continué à accroître son parc client de 11% tout en misant sur l'augmentation des actifs moyens par client de près de 3%.

Sur le plan développement et innovation, la Banque Privée a connu des mises à jour majeures sur son application BMCI Connect avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités telles que l'activation des dotations (e-commerce/touristique) et l'affichage des comptes titres. Des updates très attendus par les clients Banque Privée qui gagnent en autonomie sur plusieurs volets de la banque au quotidien.

Sur le volet placements financiers, la Banque Privée poursuit sa démarche d'accompagnement et de conseil client conformément à un profilage défini en fonction des connaissances financières et de l'appétence au risque. Elle étoffe également son offre produits en lançant un nouveau fonds obligataire court terme distribuant destiné aux clients avec un profil prudent souhaitant investir sur un horizon de 6 mois à un an.

Au niveau de l'événementiel, l'année 2023 a été riche pour les clients et prospects Banque Privée. En effet, 2023 a connu l'organisation de plusieurs événements majeurs, permettant ainsi la rencontre des clients autour de thématiques qui les intéressent :

- **Conférences « Meet The Expert »** : Des conférences dédiées à la clientèle Banque Privée au niveau des régions de Casablanca, Marrakech et Agadir autour des thématiques de l'investissement et de l'assurance-vie.
- **Lancements d'ouvrages soutenus par la Fondation BMCI** : Des événements culturels, permettant de créer un moment d'échange entre les clients Banque Privée et des auteurs de livres qui s'inscrivent dans l'engagement de la BMCI pour la sauvegarde du patrimoine culturel marocain.
- **Festival Jazzablanca** : Engagés auprès de la jeunesse marocaine et unis par des valeurs communes, Jazzablanca et la Fondation BMCI œuvrent chaque année pour valoriser et mettre en avant les talents nationaux. En 2023, la scène BMCI a accueilli 6 artistes marocains, et les clients de la Banque Privée ont eu le privilège d'assister à des concerts riches et variés.

La Banque Privée a également été partie prenante de différents événements sponsorisés par la BMCI à l'instar du BMCI Golf Cup, tournoi de golf réunissant des clients et des prospects Banque Privée, ainsi que la première édition du Salon de l'Épargne avec une intervention autour du thème « L'assurance-vie comme outil de diversification

L'année 2024 s'annonce riche en évolutions notamment sur l'application BMCI Connect avec des features plus avancées ainsi qu'au niveau de l'offre Banque Privée avec le lancement de nouveaux produits.

Finance participative (BMCI Najmah)

En 2023, l'écosystème de la Finance Participative continue à évoluer en offre commerciale et à se développer en volume avec un encours global de financements participatifs de 28,4 Milliards DH, axé principalement sur le segment des financements immobiliers.

Les dépôts participatifs continuent d'évoluer avec un taux de croissance de 30% et un encours total de 12,9 Milliards DH en 2023.

En 2023, la Finance Participative continue à évoluer avec une grande vitesse avec une légère déconcentration par rapport aux financements immobiliers, au détriment du financement mobilier avec une évolution de +50% pour l'équipement (encours global de 3,8 Milliard DH) et +30% pour l'automobile (encours global de 1,4 Milliard DH).

Pour la Finance Participative, l'année 2023 a été marquée par la continuité de progression des financements participatifs, drivée par Mourabaha Immobilière et le renforcement du cadre réglementaire, à travers la diffusion par BAM de la Directive n°7/W/2021 relative à l'Audit Externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma au sein des Banques et Fenêtres participatives.

Concernant BMCI NAJMAH, l'exercice 2023 a été marqué par les faits suivants :

- Lancement de la commercialisation des produits NAJMAH Takaful Hayati et NAJMAH Takaful Bayti à partir du 2ème semestre 2023.
- Ouverture de 3 nouveaux corners : Casa AIN BORJA, Rabat Ville Nouvelle, SALE Route de Kenitra
- Validation d'un Business Plan BMCI NAJMAH, avec des nouvelles orientations stratégiques visant à repositionner NAJMAH dans le marché de la Finance Participative.

- Continuité des travaux pour doter BMCI NAJMAH d'une solution IT spécialisée en produits participatifs.
- Encaissement de la dernière échéance des SUKUK, soit 21.6 MDhs.
- Déroulement d'une mission d'audit externe relative à la conformité de la BU aux Avis du Conseil Supérieur des Oulémas, menée par un cabinet spécialisé et transmission du rapport d'audit à BAM.
- Prolongement des ateliers liés à l'embarquement de BMCI NAJMAH dans les projets BMCI Connect et QlicKEER.
- Transmission à BAM du rapport annuel d'évaluation sur la conformité des opérations / activités de la BU NAJMAH aux avis de conformité émis par le Conseil Supérieur des Oulémas, au titre de l'exercice 2022.

ALM (Assets Liabilities Management)

Depuis le début de 2023, l'économie marocaine a résisté aux chocs économiques et géopolitiques internationaux. La politique monétaire engagée par le Maroc a permis, entre autres, de maintenir la stabilité monétaire. Les chiffres de l'inflation, après avoir marqué un pic en février, ont baissé progressivement avec des prévisions d'inflation proche de 2% pour 2024 et 2025 annoncé par la BAM.

Le principe général de la politique de liquidité de la BMCI consiste à :

- Assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- Prioriser stratégiquement le refinancement via le développement des dépôts à vue et les Comptes sur Carnet ;
- Détenir un matelas d'actifs liquides de haute qualité pour faire face aux situations de stress et de sorties exceptionnelles de cash ;
- Respecter les indicateurs et limites de suivi du risque de liquidité, fixés par le régulateur, par le Groupe BNP Paribas et en interne.

Ce dispositif de gestion s'appuie également sur un plan d'urgence, qui prévoit les actions à mener en cas de crise de liquidité. Le LCR consolidé de la BMCI à fin décembre 2023 ressort à 124%, soit à un niveau largement supérieur au seuil minimum réglementaire. Les stress test de liquidité déroulés courant 2023 témoignent également de la résilience financière de la BMCI.

La gestion du risque de taux d'intérêt vise à préserver la marge d'intérêt prévisionnelle de la banque ainsi que la valeur des fonds propres contre les variations de taux d'intérêt.

Dans un contexte où la tendance mondiale des taux est haut, près une longue période où les taux d'intérêt sont restés stables et bas, la Direction de l'ALM et de la Trésorerie s'appuie sur un dispositif de pilotage du risque de taux sur le portefeuille bancaire (hors portefeuille Trading) robuste, et une gestion agile et rigoureuse pour limiter les impacts de cette hausse sur l'exposition du bilan, des fonds propres et du résultat de la banque, notamment une baisse potentielle de la valeur des obligations.

Marchés des capitaux

Contexte économique

L'année 2023 a été marquée dans la plupart des économies par un resserrement important de la politique monétaire, avec notamment des taux américains atteignant 5.5% et Européen 4.25%. L'inflation en nette baisse n'est encore pas repassée sous les 2% (US 4.1% ; EU 5.5%), laissant présager en 2024 une continuité de cette stratégie. Malgré ces politiques anti inflationniste, il faut noter la bonne résilience de la croissance, du marché du travail, ainsi que l'appétit pour le risque des investisseurs (indice actions).

Au Maroc, après 3 hausses consécutives entre septembre 2022 et Mars 2023 (+150 bps), la banque centrale maintient depuis un taux directeur à 3%. L'inflation baisse mais reste élevée avec une croissance autour de 2.7 - 2.9%.

Au niveau des matières premières, le net recul des prix de l'énergie en 2023 a permis de revenir sur des niveaux soutenables. Néanmoins, les différents conflits géopolitiques pourraient amener de la volatilité en 2024.

Activité de change

Le Dirham avait atteint en 2022 des niveaux historiques notamment sur le USD (11). En 2023, le Dirham a profité de la baisse du Dollar pour se renforcer tout au long de l'année et finir à 9.90 contre le USD. L'euro se renforçant par ailleurs, le Dirham a oscillé toute l'année entre 10.80 et 11.

Dans un contexte où les échanges commerciaux de marchandises marquent une baisse au niveau des importations, et une quasi-stabilité au niveau des exportations, la salle des marchés de la BMCI a atteint un niveau record de volume FX traité.

Cette performance repose sur le savoir-faire de la salle (Produits dérivés, solutions personnalisées) ainsi que le dispositif commercial Corporate pour accompagner ses clients, et leur permettre d'atteindre les meilleurs niveaux possibles.

Enfin, afin de fluidifier l'expérience client, la salle a déployé BMCI FX Trade, sa plateforme Corporate pour faciliter le traitement des opérations de change.

Activité de taux

En tant qu'intermédiaire du trésor, le desk a participé à l'animation du marché de la dette Marocaine en Dirham, sur les marchés primaire et secondaire, dans un contexte d'augmentation sensible des taux (150 bps). Grâce à ses solutions innovantes pour les institutionnels, Le desk a été très actif pour proposer des stratégies dans un marché propice au rendement intéressant.

3.5.3 Partenariat stratégique entre BMCI et Aradei Capital :

En mars 2021, la BMCI et Aradei Capital ont annoncé avoir scellé un partenariat stratégique qui porte sur une opération à deux volets.

La BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

Aradei Capital acquiert l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » créé par la BMCI et géré par la société de gestion REIM Partners. Cet OPCI détient un portefeuille d'une centaine d'agences bancaires exploitées par la BMCI et a été constitué suite à l'agrément du projet de règlement de gestion par l'AMMC obtenu en date du 24 décembre 2020 et sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

Ce portefeuille d'agences a été valorisé à près de 620 MMAD¹⁸ par deux experts immobiliers indépendants agréés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Les agences sont situées dans 17 villes à travers le Royaume et sont louées à la BMCI au titre de contrats de bail long terme.

En constituant l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » en janvier 2021, la BMCI avait pour objectif de contribuer à l'émergence de cette nouvelle classe d'actif en apportant des agences stratégiques de ses métiers Retail et Corporate. Avec cette opération, la banque poursuit cet objectif tout en scellant un partenariat stratégique à long terme avec la foncière Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI au capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5%. La souscription par BMCI est réalisée à travers une opération d'acquisition de titres d'Aradei Capital sur le marché des blocs de la Bourse de Casablanca sur la base d'un prix de l'action de 400 MAD.

La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

¹⁸ Sur la base des valeurs arrêtées par les experts immobiliers indépendants en date du 29 octobre 2020, ces valeurs étant valides pour une durée de 6 mois à compter de ladite date.

3.5.4 Principaux produits commercialisés par la BMCI

La BMCI se positionne sur les différents segments du marché et propose les différents produits suivants :

3.5.4.1 Les cartes

Carte Visa Reflex	Carte à puce de retrait et paiement domestique, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless
Carte Visa Classic	Carte à puce à usage domestique et international qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Gold Privilège	Carte à puce à usage domestique et international aux capacités de paiement et retrait étendues, assortie d'une multitude de services, possibilité de débit différé dans certains packages. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Gold International	Carte à puce haut de gamme qui offre aux clients qui se déplacent à l'étranger des possibilités de retrait et de paiement importantes ainsi que des services à forte valeur ajoutée (assurance perte & vol en inclusion, assistance en cas de perte ou de vol de la carte, etc.). La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Platinum et Visa Platinum Priority	Carte de paiement et de retrait à usage domestique et international destinée aux clients VIP. Dotée de la technologie Contactless Les cartes Priority sont commercialisée uniquement en formule Package.
Carte Visa Alizé International	Carte à puce de retrait et de paiement domestique et international, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Ladies First	Carte de retrait et de paiement dédiée exclusivement aux femmes avec un programme associé faisant bénéficier d'avantages exclusifs dans de nombreuses enseignes. La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Pro	Carte de retrait et de paiement à usage local destinée aux clients Professionnels. Elle permet une grande souplesse d'utilisation grâce à des plafonds de retrait et de paiement adaptés aux dépenses professionnelles. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Infinite / Carte Infinite biométrique	Carte très haut de gamme de retrait et de paiement à usage domestique et international, mise à la disposition des clients de la BMCI détenteurs du Package Banque Privée. Dotée de la technologie Contactless. La carte Infinite avec option de biométrie permet au client d'utiliser son empreinte digitale en remplacement du code PIN.
Carte Mastercard DirectÉpargne	Carte associée au compte sur carnet, permettant d'effectuer des retraits d'épargne sécurisés et gratuits depuis tous les Guichets Automatiques Bancaires BMCI.
Carte BFree	Carte associée au compte BFREE permettant d'effectuer des retraits. Le compte BFREE est un compte à vue rémunéré réservé aux mineurs

3.5.4.2 Les Packages

Contrat ZEN	Le Contrat ZEN est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés) âgés de plus de 35 ans.
Energy 35	Le Contrat Energy 35 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc en activité salariée âgés de moins de 35 ans.
Energy 25	Le Contrat Energy 25 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques et des avantages extra-bancaires, destinée aux étudiants résidents au Maroc âgés entre 18 et 25 ans.
Pack Ladies First	Le Contrat LADIES FIRST est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux femmes exclusivement, clientes particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Pack Horizons	Le Contrat HORIZONS est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte en Dirhams convertibles et destinés à faciliter les transferts de

	fonds de leurs pays de résidence vers le Maroc, destinée aux Marocains Résidents à l'Etranger « MRE » ou aux Etrangers non-résidents au Maroc « ERM »
Pack Expert Pro	Offre globale de banque au quotidien destinée à la clientèle des professionnels, qui englobe un ensemble de produits et services regroupés autour d'un compte courant, qui permet au client de mieux gérer sa trésorerie.
Pack Priority	Pack de BAQ enrichi pour la clientèle résidente particulière et professionnelle (vie privée). Il comprend également l'accès à certains services (fast-track crédit, conciergerie Axa, etc.).
Options (en supplément de l'Offre Package choisie)	<p>Facilité de Caisse : Elle permet à l'adhérent du contrat d'effectuer des règlements (chèques, prélèvements, virements, retraits) dans la limite d'un montant convenu au moment de la souscription même si le solde sur son compte est temporairement insuffisant pour les couvrir. Le client bénéficiaire de la facilité de caisse doit obligatoirement domicilier son salaire auprès de la BMCI.</p> <p>Pass Imagine International : Offre pour les jeunes étudiants à l'étranger âgés de 18 à 25 ans (possibilité de proroger à 27 ans sous conditions). Le Pass est rattaché au compte des parents et comprend un ensemble de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins.</p> <p>Assurprésence : Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, quelle qu'en soit la cause.</p>

3.5.4.3 Assurance

Assur Plus-Vie	Cette offre garantit le versement d'un capital déterminé à l'avance par le souscripteur selon l'option choisie, en sa faveur s'il est atteint d'invalidité totale et définitive, ou en faveur des bénéficiaires désignés par lui ou à ses ayants droit, s'il décède.
Assur-Plus Accidents	Protection Ce produit d'assurance permet au client, ainsi qu'à sa famille, de bénéficier d'une couverture complète en cas d'accident de la vie quotidienne : une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, une garantie d'assistance 24h/24 et 7j/7, et le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle.
Assur-Plus Hospitalisation	Ce produit, dédié aux particuliers hors professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Santé International	Ce produit d'assurance, dédié aux particuliers ayant souscrit avant 65 ans, garantit, en cas d'hospitalisation à l'international la prise en charge ou le remboursement intégral des frais engagés dont le plafond varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Indemnité Pro	Ce produit d'assurance, dédié aux professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Habitation	Ce produit d'assurance est une multirisque habitation, destinée à tout client particulier propriétaire, copropriétaire ou locataire d'un logement à usage d'habitation qu'il occupe à titre de résidence principale ou secondaire.
Assur-Plus Carte	C'est un contrat d'assurance qui permet au client de se faire rembourser les pertes pécuniaires subies, à concurrence des montants garantis, suite au vol ou à la perte de sa carte bancaire, ainsi que le retrait effectué par force et vol par agression des montants retirés.
Assur Plus Risques Pro	C'est un contrat d'assurance qui permet à l'assuré professionnel sous conditions, quel que soit son statut (propriétaire, copropriétaire, ou locataire) de disposer d'une protection complète pour ses biens. Ce contrat peut être souscrit lors de l'octroi des prêts professionnels ou immobiliers.
Assurance Santé Monde	Produit d'assurance couvrant l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger
Assurance Homme-Clé	Produit d'assurance destiné aux clients corporate couvrant le risque de décès ou d'invalidité absolue définitive d'origines accidentelles d'un dirigeant considéré comme Homme-Clé.

Assurance Santé Maroc	Produit de couverture santé valable au Maroc incluant les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, maternité, les soins dentaires et optique selon l'une des 3 formules choisies.
-----------------------	--

3.5.4.4 Assistance

Assur-Plus Assistance MRE	Contrat, destiné aux MRE, regroupe un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre survenu lors des déplacements des bénéficiaires vers le Maroc ou à partir du Maroc dans les cas de « Perte et vol de bagages », « Panne, accident ou vol de véhicule », et « Maladie, décès ».
Secours Plus	Contrat destiné aux Résidents au Maroc, est un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 3.000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Secours Monde	Contrat destiné à toute personne résidant au Maroc, intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 30 000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Visa Europe	Produit regroupant un ensemble de prestations d'assistance complémentaires en Europe. Il est destiné à toute personne résidant au Maroc et intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas suivants : Maladie, hospitalisation décès, panne, accident ou vol de véhicule ou de document.

3.5.4.5 Télématique

BMCI Connect Particuliers	BMCI Connect permet au client Particuliers de gérer à distance ses comptes 24h/24 et 7j/7. Le site transactionnel BMCI CONNECT est accessible à partir du portail www.bmci.ma ou de l'application mobile.
BMCI Net Entreprises	BMCI Net permet aux clients Entreprises de gérer à distance les comptes 24h/24 et 7j/7.
MAIL PULSE	Service de banque à distance qui permet au client de recevoir à la fréquence souhaitée son solde et ses dernières opérations directement sur sa boîte mail.
BMCI SVI	Service de banque à distance qui permet au client de d'accéder à certains services par téléphone.

3.5.4.6 Crédits

Crédit Habitat BMCI	formule de crédit entièrement personnalisée, à taux fixe ou variable (classique, capé et dégressif), destinée à financer les investissements relatifs à des locaux exclusivement à usage habitation au titre d'une résidence principale ou secondaire.
FOGALEF	Fonds de Garantie Logement Education Formation mis en place par la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'éducation Formation au profit de ses adhérents pour leur permettre d'accéder à la propriété à des conditions avantageuses.
Financement Mourabaha particulier et professionnel	Contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. La banque achète le bien au comptant et le revend à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les parties.
Prêt Perso BMCI	Formule de crédit destinée à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois et sans limitation de montant. Le crédit à la consommation avec prise de gage est destiné à répondre aux besoins de financement et d'investissement à titre privé d'un montant supérieur à 300 000 MAD.
Prêt Auto	L'offre prêt bancaire automobile se compose principalement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'un crédit Auto automobile classique ; ▪ D'une offre de financement via une Location avec Option d'Achat (LOA).

Crédits distribution	Forme de financement établis à travers des partenariats en distribution (partenaires exclusifs ou non). Ces crédits servent à couvrir des dépenses d'équipement: électroménager blanc et brun, produits high Tech, mobiliers.
Cartes « revolving »	Le Crédit Revolving est un compte permanent établi sur une carte. Il permet au client de réaliser des achats ou retraits d'espèces à crédit grâce à une réserve d'argent accessible à tout moment.

3.5.4.7 Epargne

Compte sur carnet	Compte d'épargne à vue réglementé qui combine rémunération Connue à l'avance et liquidité. Le plafond maximal du compte sur carnet est de 400 000 MAD, avec une retenue à la source sur les intérêts perçus trimestriellement.
Compte B FREE	Compte d'épargne à vue réglementé, pour les moins de 18 ans, productif d'intérêts, fonctionnant dans les mêmes conditions qu'un compte sur carnet mais ne donnant pas lieu à la délivrance d'un livret.
Dépôt à Terme (DAT)	Compte d'épargne avec blocage de liquidité sur une durée déterminée 3, 6 ou 12 mois avec une rémunération connue à l'avance par le client.
Plan Epargne Logement (PEL)	Epargne réglementée, réservée à toute personne physique résidente au Maroc ou MRE, qui permet de se constituer un apport personnel totalement défiscalisé pour le financement ou la construction d'une résidence principale, sur une durée minimale de trois ans.
Plan Epargne Education (PEE)	Epargne réglementée, réservé à toute personne physique, résidente au Maroc ou MRE au profit d'enfants à charge âgés au maximum de 18 ans à la souscription.
Plan Epargne en Action (PEA)	Enveloppe fiscale qui permet de constituer un capital, par des versements libres ou programmés, jusqu'à 600 KMAD par contribuable.
Assur-Plus Retraite	Contrat permettant au client de constituer une retraite complémentaire par capitalisation, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires, et qui prévoit en plus un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du client avant 65 ans (offerte gratuitement à l'assuré).
Assur-Plus Réussite	Contrat d'assurance permettant de constituer progressivement une épargne par capitalisation pour assurer le financement des études supérieures d'un enfant jusqu'à ses 25 ans maximums ou le doter d'un capital destiné à faciliter son entrée dans la vie active.
Plan Epargne Plus	Contrat permettant au client de constituer progressivement une épargne, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires qui génèrent des produits financiers.
Assure Plus Patrimoine	Contrat permettant au client de constituer un fond d'épargne moyennant un versement unique au moment de la souscription au minimum de 10 000 MAD et par d'autres versements à cadence libre pour faire fructifier un capital à moyen et long terme.

Source : Groupe BMCI

3.5.4.8 Autres produits

Paiement de créances

Dans la continuité de l'offre de services liés au paiement de créances, BMCI a lancé en 2019 l'offre de paiement des droits d'enregistrement au profit de l'ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Cartographie) et des droits d'immatriculation.

Services GAB

BMCI a enrichi l'offre de services GAB avec la mise en place de plusieurs services :

- Extension pour certains GAB de la fonctionnalité de cash-in ;
- Service de Visio avec le Business-center ;
- Changement du code PIN ;
- Paiement de factures et taxes ;
- Changement du Numéro de téléphone ;
- Virement compte à compte (BMCI) ;
- Retrait avec choix de billet ;
- Recharge téléphonique ;
- Consultation Solde ;
- Edition historique ;
- Commande chéquier ;
- Retrait sans carte ;
- Edition RIB.

Services BMCI Connect – Particuliers

BMCI a mis en place en 2020 son application « BMCI Connect » et qui offre aux clients plusieurs services :

- Consultation des soldes des comptes (compte chèque en dirhams ou dirhams convertibles, en devises, compte sur carnet, crédit habitat...);
- Consultation des opérations avec possibilité de téléchargement ;
- Consultation des Mouvements à Comptabilisation Future (MCF) et des transactions par carte à venir ;
- Virements de compte à compte : BMCI ;
- Commande de chèques ;
- Personnalisation du code secret ;
- Edition du RIB ;
- Virements vers tiers ;
- Paiement de factures et recharges téléphoniques.

3.5.5 Evolution des indicateurs d'exploitation

3.5.5.1 Evolution des crédits

L'encours net des crédits de la BMCI a évolué sur la période étudiée comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
Créances sur les établissements de crédit	4 888	5 589	14,34%	6 228	11,43%
Part	9,91%	10,53%	0,62 pts	11,16%	0,63%
A vue	541	1 245	>100%	1 505	20,85%
A terme	4 347	4 344	-0,07%	4 723	8,73%
Créances nettes sur la clientèle	44 414	47 463	6,86%	49 592	4,49%
Part	90,09%	89,47%	-0,62 pts	88,84%	-0,63%
Crédits de trésorerie	9 914	12 749	28,59%	13 231	3,78%
Part	20,11%	24,03%	3,92 pts	23,70%	-0,33%
Crédits à la consommation	4 997	5 295	5,96%	5 414	2,25%
Part	10,14%	9,98%	-0,16 pts	9,70%	-0,28%
Crédits à l'équipement	6 996	7 397	5,73%	9 264	25,24%
Part	14,19%	13,94%	-0,25 pts	16,60%	2,66%
Crédits immobiliers	15 942	16 256	1,97%	16 245	-0,07%
Part	32,33%	30,64%	-1,69 pts	29,10%	-1,54%
Autres crédits	2 167	1 487	-31,38%	1 548	4,10%
Part	4,40%	2,80%	-1,6 pts	2,77%	-0,03%
Créances acquises par affacturage	3 037	2 923	-3,77%	2 437	-16,62%
Part	6,16%	5,51%	-0,65 pts	4,37%	-1,14%
Intérêts courus à recevoir	149	159	6,79%	180,605	13,59%
Part	0,30%	0,30%	0 pts	0,32%	0,02%
Créances en souffrance	1 212	1 197	-1,31%	1 273	6,31%
Part	2,46%	2,26%	0,1 pts	2,28%	0,02%
<i>Dont créances pré-douteuses</i>	<i>180</i>	<i>155</i>	<i>-13,95%</i>	<i>148</i>	<i>-4,47%</i>
<i>Dont créances douteuses</i>	<i>334</i>	<i>522</i>	<i>56,09%</i>	<i>696</i>	<i>33,33%</i>
<i>Dont créances compromises</i>	<i>698</i>	<i>520</i>	<i>-25,52%</i>	<i>428</i>	<i>-17,60%</i>
Total Crédits	49 302	53 052	7,61%	55 820	5,22%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2023 - 2022

A fin 2023, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 55 820 MMAD en hausse de 5,22% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle +2 129 MMAD pour s'établir à 49 592 MMAD à fin décembre 2023. Cette évolution de 4,49% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 3,78% (soit +482 MMAD) qui se sont établis à 13 231 MMAD en 2023 ;
 - ✓ La hausse de 25,24% des crédits à l'équipement (soit +1 867 MMAD) dont l'encours s'élève à 9 264 MMAD en 2023. Cette évolution est justifiée par le financement de projets structurants pour des clients corporate et entreprises publiques ;
 - ✓ L'augmentation des crédits à la consommation de 2,25% (soit +119 MMAD) qui se chiffrent à 5 414 MMAD en 2023 ;
 - ✓ La diminution des crédits immobiliers de 0,07% (soit -11 MMAD) qui s'élèvent à 16 246 MMAD à fin 2023.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 11,43% (soit +639 MMAD) qui s'affichent à 6 228 MMAD en 2023 contre 5 589 MMAD en 2022 portées par la progression des créances à vue de plus 20,85% (+260 MMAD) et la hausse des créances à terme de 8,73% (soit +379 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 88,8% du total de l'encours en 2023 contre 89,5% en 2022 en baisse de 0,6 pts. Les créances sur les établissements de crédit représentent 11,16% du total de l'encours en 2023 contre 10,53% en 2022, soit +0,6 pts sur la période.

Revue analytique 2022 - 2021

A fin 2022, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 53 052 MMAD en hausse de 7,61% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle +3 049 MMAD pour s'établir à 47 463 MMAD à fin décembre 2022. Cette évolution de 6,86% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 28,59% (soit +2 835 MMAD) qui se sont établis à 12.749 MMAD en 2022 ;
 - ✓ La hausse de 5,73% des crédits à l'équipement (soit +401 MMAD) dont l'encours s'élève à 7 397 MMAD en 2022 ;
 - ✓ L'augmentation des crédits à la consommation de 5,96% (soit +298 MMAD) qui se chiffrent à 5.295 MMAD en 2022 ;
 - ✓ La progression des crédits immobiliers de 1,97% (soit +314 MMAD) qui s'élèvent à 16 256 MMAD à fin 2022.

- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 14,34% (soit +701 MMAD) qui s'affichent à 5 589 MMAD en 2022 contre 4 888 MMAD en 2021 portées par la progression des créances à vue de plus 100% (+704 MMAD) et le recul des créances à terme de 0,07% (soit -3 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 89,5% du total de l'encours en 2022 contre 90,1% en 2021 en baisse de 0,6 pts. Les créances sur les établissements de crédit représentent 10,5% du total de l'encours en 2022 contre 9,9% en 2021, soit +0,6 pts sur la période.

Par segment de clientèle, la structure des crédits de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
Créances sur la clientèle	44 416	47 463	6,86%	49 592	4,49%
Secteur public	3 042	2 565	-15,68%	3 949	53,95%
Part	6,85%	5,40%	-1,44 pts	7,96%	2,56%
Secteur privé	41 373	44 897	8,52%	45 643	1,66%
Part	93,15%	94,60%	1,45 pts	92,04%	-2,56%
Dont entreprises financières	2 167	1 599	-26,24%	1 548	-3,16%
Part	4,88%	3,37%	-1,51 pts	3,12%	-0,25%
Dont Entr. non fin.	19 434	22 810	17,37%	22 607	-0,89%
Part	43,76%	48,06%	4,30 pts	45,59%	-2,47%
Dont autre clientèle	19 771	20 488	3,63%	21 488	4,88%
Part	44,51%	43,17%	-1,35 pts	43,33%	0,16%

Source : BMCI – Comptes sociaux

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de la BMCI dans le secteur privé (soit 92% en moyenne des créances sur la clientèle entre 2021 et 2023).

Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle sur la période étudiée ressort à 7,9% en moyenne.

A fin 2023, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 949 MMAD soit une hausse de 53,95% par rapport à fin 2022, cette hausse est due à des prêts accordés à des entreprises du secteur public. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 1,66 % à fin 2023 (soit + 746 MMAD vs 2022) pour s'établir à 45 643 MMAD.

En 2022, les créances envers le secteur public s'élèvent à 2 565 MMAD soit une baisse de 15,68 % (soit -477 MMAD) par rapport en 2021. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 8,52 % en 2022 (soit +3 524 MMAD vs 2021) pour s'établir à 44 897 MMAD.

3.5.5.2 Evolution des dépôts

En MMAD	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
Dettes envers les établissements de crédit	3 367	6 081	80,60%	4 180	-31,25%
Part	7,49%	12,37%	4,89 pts	8,26%	-4,11%
A vue	2 626	899	-65,76%	1 832	>100%
A terme	742	5 183	>100%	2 348	-54,70%
Dettes envers la clientèle	41 617	43 068	3,49%	46 439	7,83%
Part	92,51%	87,63%	-4,89 pts	91,74%	4,11%
Compte à vue créditeurs	30 926	30 508	-1,35%	33 120	8,56%
Part	68,75%	62,07%	-6,68 pts	65,43%	3,36%
Compte d'épargne	6 814	6 262	-8,11%	5 946	-5,04%
Part	15,15%	12,74%	-2,41 pts	11,75%	-0,99%
Dépôts à terme	1 812	4 395	>100%	5 528	25,78%
Part	4,03%	8,94%	4,91 pts	10,92%	1,98%
Autres comptes créditeurs	2 054	1 883	-8,35%	1 791	-4,88%
Part	4,57%	3,83%	-0,74 pts	3,54%	-0,29%
Intérêts courus à payer	11	21	96,84%	54	>100%
Part	0,02%	0,04%	0,02 pts	0,11%	0,07%
Total Dettes	44 985	49 150	9,26%	50 620	2,99%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2023 – 2022

A fin 2023, les dépôts envers la clientèle ont augmenté de 7,83% par rapport à 2022 (soit 3 371 MMAD) pour s'établir à 46 439 MMAD. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué des éléments suivants :

- La hausse de 8,56% des comptes à vue créditeurs (+2 612 MMAD).
- La hausse de 25,78% des dépôts à terme (+1 133 MMAD) et de plus de 100% des intérêts courus non échus (+33 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédits ont baissé de 1 901 MMAD pour s'établir à 4 180 MMAD en décembre 2023, soit une baisse de 31,25%. Cette baisse est expliquée par une situation confortable en termes de liquidité à fin 2023. Cette diminution est également le résultat de :

- La diminution des dettes à terme de 2 835 MMAD, (-54,70%) pour s'établir à 2 348 MMAD en 2023 ;
- La hausse des dettes à vue de 933 MMAD, qui passent de 899 MMAD en 2022 à 1 832 MMAD en 2023.

A fin décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédits représentent 8,26% du total des dettes contre 12,4% à fin 2022. Les dettes envers la clientèle représentent 91,74% du total des dettes en hausse de 4,11 points par rapport à 2022.

Revue analytique 2022 – 2021

A fin 2022, les dépôts envers la clientèle ont augmenté de 3,49% par rapport à 2021 (soit 1 451 MMAD) pour s'établir à 43 068 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison des éléments suivants :

- La baisse de 1,35% des comptes à vue créditeurs (- 418 MMAD), de 8,11% des comptes d'épargne (- 552 MMAD) et de 8,35% des autres comptes créditeurs (- 171 MMAD).
- La hausse de 143% des dépôts à terme (+2 583 MMAD) et de 96,84% des intérêts courus non échus (+10 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédits ont progressé de 2 714 MMAD pour s'établir à 6 081 MMAD en décembre 2022, soit une hausse de +80,6%. Cette progression est le résultat de :

- L'augmentation des dettes à terme de 4 441 MMAD, suite à l'emprunt de trésorerie de 3 275 MMAD auprès des établissements de crédit étrangers et de 769 MMAD auprès des établissements de crédit au Maroc, conjuguée à la progression des valeurs données en pension qui passent 100 KMAD en 2021 à près de 1 MMAD en 2022 ;

- La baisse des dettes à vue de 1 727 MMAD, qui passent de 2 626 MMAD en 2021 à 889 MMAD en 2022.

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédits représentent 12,4% du total des dettes contre 7,5% à fin 2021. Les dettes envers la clientèle représentent 87,6% % du total des dettes en baisse de 4,9 points par rapport à 2021.

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
Dettes envers la clientèle	41 617	43 068	3,49%	46 439	7,83%
Secteur public	626	1 346	>100%	966	-28,21%
Part	1,50%	3,12%	1,62 pts	2,08%	-1,04%
Secteur privé	40 991	41 722	1,78%	45 473	8,99%
Part	98,50%	96,88%	-1,62 pts	97,92%	1,04%
Dont entreprises financières	996	1 227	23,19%	976	-20,46%
Part	2,39%	2,85%	0,46 pts	2,10%	-0,75%
Dont entreprises non financières	12 333	14 205	15,18%	16 673	17,37%
Part	29,64%	32,98%	3,35 pts	35,90%	2,92%
Dont autre clientèle	27 662	26 290	-4,96%	27 824	5,84%
Part	66,47%	61,04%	-5,42 pts	59,92%	-1,12%

Source : Groupe BMCI

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir l'importance du secteur privé qui représente en moyenne 97,9% des dettes clientèle de la BMCI sur la période 2021 - 2023.

La part du secteur public dans le total des dettes envers la clientèle de la BMCI affiche une hausse de 1,62 pts par rapport à 2021 pour atteindre 3,12% en décembre 2022. Cette part a enregistré une diminution de 1,04 pts par rapport à 2022 pour s'établir à 2,08% en décembre 2023. Cette diminution est justifiée par un DAT arrivant à échéance souscrit par un établissement public.

La part du segment « Autre clientèle », constitué de la clientèle des particuliers, représente 63,2% en moyenne des dépôts issus du secteur privé sur la période étudiée 2021-2023.

3.5.5.3 Evolution des engagements hors bilan donnés et reçus

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2021 et fin 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	Var 22-21	2 023	Var 23-22
Engagements donnés	19 370	18 371	-5,16%	17 326	-5,69%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	9,70%	11,90%	220 pts	10,21%	-169 pts
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	50	50	0,00%	-	-
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	7 842	7 097	-9,50%	6 211	-12,48%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 236	5 355	2,27%	4 613	-13,86%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 241	5 869	-5,96%	6 501	10,78%
Autres titres à livrer	-	-	n/a	-	n/a
Engagements reçus	4 305	5 535	28,58%	5 145	-7,05%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	-	-	n/a	-	n/a
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	2 795	3 806	36,17%	3 257	-14,42%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 496	1 684	12,59%	1 888	12,10%
Autres titres à recevoir	13	45	>100%	-	-

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, les engagements donnés s'élèvent à 17 326 MMAD contre 18 371 MMAD à fin 2022 soit une baisse de 5,69%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 12,48% à 6 211 MMAD contre 7 097 MMAD à fin 2022 et celle

des engagements de garantie de l'ordre des établissements de crédit & assimilés qui a baissé de 13,86% passant de 5 355 MMAD à fin 2022 à 4 613 MMAD à fin 2023.

A fin 2023, les engagements reçus s'affichent à 5 145 MMAD contre 5 535 MMAD à fin 2022 en baisse de 7,05% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 549 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés.

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés s'élèvent à 18 371 MMAD contre 19 370 MMAD à fin 2021 soit une baisse de 5,16%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 9,50% à 7 097 MMAD contre 7 842 MMAD à fin 2021 et celle des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle qui a baissé de 5,96% passant de 6 241 MMAD à fin 2021 à 5 869 MMAD à fin 2022. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 220 points de base par rapport à 2021.

A fin 2022, les engagements reçus s'affichent à 5 535 MMAD contre 4 305 MMAD à fin 2021 en hausse de 28,58% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 1 011 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 188 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

3.5.5.4 Parts de marché du secteur

Les parts de marché des principales banques commerciales, calculées sur la base des statistiques GPBM relatives aux données communiquées à fin 2023, sont reprises dans le tableau suivant :

2023- Parts de marché	AWB	BOA	BMCI	BCP	CAM	CDM	CIH	SGMA
Ressources Clientèle	25,2%	12,8%	4,0%	25,3%	8,3%	4,4%	5,7%	6,2%
Dettes envers les Sociétés de Financement	21,4%	0,8%	6,9%	37,9%	1,5%	5,5%	8,4%	5,8%
Dépôts de la clientèle	25,2%	12,8%	4,0%	25,3%	8,3%	4,4%	5,7%	6,2%
Emprunts Financiers Extérieurs	30,6%	12,2%	0,0%	8,1%	6,6%	0,5%	8,0%	4,7%
Titres de créance émis	7,1%	10,6%	13,4%	0,0%	8,5%	5,3%	17,5%	12,5%
Crédits à l'économie	25,8%	12,9%	5,2%	21,6%	9,4%	4,7%	6,9%	7,8%
Créances sur les Sociétés de Financement	28,1%	13,6%	6,6%	36,6%	2,2%	3,6%	2,9%	5,8%
Créances sur la clientèle	25,7%	12,9%	5,2%	20,6%	9,8%	4,8%	7,1%	7,9%

Source : Statistiques GPBM au 31/12/2023

La BMCI se positionne en 7^{ème} position du secteur bancaire marocain en termes d'emplois et en 8^{ème} place en termes de ressources à fin 2023. A ce titre, l'évolution des parts de marché BMCI entre fin 2022 et fin 2023 se présente comme suit :

- Evolution à la hausse de la part de marché sur les ressources clientèle de (+17 points de base) passant de 3,8% en 2022 à 4,0% à fin 2023 ;
- Progression de la part de marché des titres de créances émis de (+225 points de base) en passant de 11,1% en 2022 à 13,4% en 2023 ;
- Léger recul de la part de marché des crédits à l'économie, en passant de 5,3% en 2022 à 5,2% en 2023.

Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, l'évolution des parts de marché BMCI se présente comme suit :

- Evolution à la baisse de la part de marché sur les ressources clientèle de (-13 points de base) passant de 3,9% en 2021 à 3,8% à fin 2022 ;
- Progression de la part de marché des titres de créances émis de (+112 points de base) en passant de 10,4% en 2021 à 11,5% en 2022 ;
- Stagnation de la part de marché des crédits à l'économie à 5,3%, entre 2021 et 2022.

4. Informations environnementales et sociales

Dans le cadre de la stratégie Finance Durable de la banque, intégrée dans le plan stratégique Twenty4Change 2022 – 2025, la BMCI ambitionne d’avoir une croissance des encours ESG 2 fois plus rapide que les encours globaux. Cette stratégie s’appuie sur les 4 piliers suivants :

- Renforcement des compétences ESG et finance durable
- Construction de plans d’actions finance durable avec les métiers
- Alignement du portefeuille pour une neutralité carbone
- Reporting et monitoring

Pour atteindre ces objectifs, la BMCI compte s’appuyer sur l’expertise du groupe BNP Paribas et sur la démarche RSE que la BMCI a mise en place depuis 2012.

4.1 Approche RSE de la BMCI

Reporting Extra Financier

La BMCI a publié son Rapport Annuel Intégré 2022 100% digital, en juillet 2023, interactif et aux normes internationales de reporting GRI. <https://rapport-integre.bmci.ma/>

Ce format en ligne, dynamique et accessible à tous, permet à la BMCI de faciliter l’accès à l’information pour l’ensemble de ses parties prenantes et met en avant :

- La démarche RSE de la banque qui vise à se positionner comme un acteur respectueux et responsable du monde qui l’entoure et à intégrer les attentes de ses parties prenantes dans la prise de décisions.
- Les engagements pris par la BMCI dans le cadre des 4 axes de sa feuille de route RSE : économique, social, civique et environnemental.
- La performance financière et extra-financière avec la publication d’un tableau de bord de près de 200 indicateurs de pilotage de la stratégie RSE avec un historique sur 5 ans.
- Les publications de politiques et de chartes formalisant les engagements RSE de la BMCI

La BMCI, à l’instar de BNP Paribas, a publié sa charte de responsabilité sociale afin de rappeler ses engagements et préciser la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

La politique RSE de la BMCI et du groupe BNP Paribas se décline autour de 4 piliers et de douze engagements.

1- *Responsabilité économique :*

La BMCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière responsable et éthique les projets des particuliers, des professionnels et des entreprises, moteurs de la performance économique, de la création de richesse partagée et d’emplois directs et indirects. La BMCI intervient ainsi conformément à ses trois engagements : (i) des financements et investissements à impact positif ; (ii) les meilleurs standards d’éthique et (iii) une gestion rigoureuse des risques environnementaux sociaux et de gouvernance.

2- *Responsabilité sociale :*

La BMCI est engagée en faveur d’une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu’à la promotion de la diversité. La Banque consolide ainsi ses trois engagements volontaristes suivants : (iv) la promotion de la diversité et de l’inclusion ; (v) « Good place to work » et gestion responsable de l’emploi et (vi) une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

3- *Responsabilité civique :*

La BMCI, banque citoyenne, soutient la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations. Elle veille à respecter les droits de l’Homme dans sa chaîne de valeur et la Fondation BMCI œuvre en faveur de la solidarité et de la culture. Les actions menées par la banque sont en cohérence avec les engagements suivants : (vii) des produits et services accessibles au plus grand nombre ; (viii) la lutte contre l’exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l’homme ; et (ix) une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l’environnement.

4- Responsabilité environnementale :

Elle se traduit par l'engagement de la banque à soutenir la stratégie nationale pour satisfaire une demande croissante d'électricité au moindre coût et dans le respect de l'environnement. La BMCI décline sa responsabilité environnementale en trois engagements : (x) l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie bas carbone ; (xi) la diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre et (xii) le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

La BMCI poursuit sa démarche RSE en développant plusieurs actions autour de ses 4 piliers :

- Les actions de Responsabilité économique

- La BMCI continue à développer son offre de financement de l'économie verte via la ligne GEFF Morocco à hauteur de 25 millions d'euros.
- La BMCI réitère son soutien aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Women in Business et signe en Novembre 2023 un nouveau contrat de partenariat avec la BERD. Ce programme allie une offre de financement adaptée, un accompagnement technique sur mesure et permettra de renforcer le soutien financier aux TPME dirigées par des femmes dans les régions sinistrées d'El Haouz impactées par le tremblement de terre du 08 Septembre. Le montant de cette ligne est de 20 millions d'euros.

- Les actions de Responsabilité civique

- La BMCI a pris part à la Global Money Week 2023. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs d'agences de différentes régions du Maroc se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les directeurs d'agences ont présenté aux jeunes les concepts financiers dans un langage vulgarisé, ainsi que des conférences animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans les lycées et collèges.
- La BMCI œuvre à promouvoir l'inclusion financière et à faciliter l'accès aux produits/services financiers au plus grand nombre à travers ses partenariats avec les acteurs de la microfinance, notamment «Al Amana» et «Al Baraka».
- Plus de 1800 heures de bénévolat ont été réalisées en 2023 dans le cadre du programme 1 Million Hours 2 Help (1MH2H). Ce programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et lancé en 2021 par la BMCI, a comme objectif de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique. Dans le cadre de ce programme, la BMCI offre à ces collaborateurs une journée de congés spécial Mécénat par an, pour venir en aide à l'association de leur choix.
- La BMCI s'engage à être un acteur responsable de la société à travers une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Les actions de la Fondation BMCI sont détaillées plus bas.

- Les actions de Responsabilité Environnementale

- Semaine du Développement Durable :

La BMCI a organisé en 2023 la 9ème édition de la Semaine du Développement Durable avec un focus sur la région de Marrakech. A cette occasion, plusieurs initiatives ont été lancées: atelier de poterie, atelier fresque du climat, visite de la STEP de Marrakech, diffusion de messages de sensibilisation aux gestes écolos, formation e-learning sur le changement climatique, et organisation d'une cérémonie de clôture des programmes de bénévolat 1 Million Hours to Help et Help2Help pour distinguer les collaborateurs bénévoles les plus actifs ainsi que les partenaires associatifs.

- Reporting environnemental :

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a eu pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de

déplacements professionnels et de déchets de la banque. Les émissions Carbone propre à la banque, qui sont mesurées actuellement, sont compensées par le Groupe BNPP à l'échelle mondiale.

Reconnaisances :

Cette démarche a été distinguée et primée en 2023 par plusieurs organismes et institutions de renom :

- Maintien dans l'indice boursier Masi.esg. L'indice Masi.esg regroupe les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit le Certificat d'excellence de l'Egalité Professionnelle, catégorie Grande Entreprise, remis par le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La BMCI a reçu le prix d'Entreprise sportive de l'année 2023, 2ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE)
- Les bâtiments, Siège Social et La Perna se placent, respectivement en 1^{ère} et 3^{ème} place, catégories Bâtiments internationaux, du concours CUBE d'efficacité énergétique
- La BMCI a reçu la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption

4.1.1 Fondation BMCI

L'année 2023 a été riche pour la Fondation BMCI qui a poursuivi ses actions de Solidarité et de Culture dans un environnement marqué par le tremblement de terre qui a frappé le Maroc le 8 septembre. La Fondation s'est évertuée à développer ses partenariats historiques tout en accompagnant de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses domaines d'intervention tout en étant en phase avec la politique d'Engagement du Groupe.

1- Volet Solidarité :

Help2Help

La Fondation a soutenu depuis 2009 plus de 160 initiatives d'intérêt général et de solidarité portées par des associations dans lesquelles les collaborateurs BMCI sont directement impliqués à titre bénévole. Une synergie a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023 entre le programme Help2Help et le programme de bénévolat 1MH2H pour permettre à d'autres collaborateurs BMCI de participer à la concrétisation des projets Help2Help.

Sourire de Reda

La Fondation BMCI soutient depuis 2016 l'association Sourire de Réda pour la prévention du suicide chez l'adolescent en détresse à travers la mise en place d'une plateforme d'écoute anonyme et d'une application de chat en ligne "Stop Silence".

JADARA FOUNDATION

Depuis 2006 à aujourd'hui, la BMCI, puis la Fondation BMCI soutient JADARA FOUNDATION, en prenant en charge chaque année, 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique.

Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de JADARA à travers des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

ANAÏS

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

Association Al JISR

Depuis 2012, la Fondation BMCI Soutient à Al JISR pour différents projets dans le domaine de l'éducation (Projet de bibliobus en 2022).

En 2023 la Fondation BMCI a œuvré au lancement du programme de soutien scolaire auprès des élèves de 4^{ème} année primaire dans deux établissements scolaires publics.

Une trentaine de bénévoles collaborateurs de la BMCI ont participé à ce programme à raison d'une séance par semaine par binôme.

La deuxième phase prévue pour ce projet est le déploiement de la plateforme digitale de cours de soutien en ligne.

CENTRE FIERS ET FORTS

Depuis 2022, la Fondation BMCI soutient le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge de 105 enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires (nourriture, habillement, hygiène et scolarisation).

Ce centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence.

INSAF

La Fondation BMCI, partenaire historique d'INSAF a renforcé son soutien par le projet de lutte contre le travail des travailleuses domestiques de moins de 18 ans (47 filles), la protection des mères célibataires et la lutte contre le travail des enfants issus de la région de Casablanca /Settat (61enfants) afin de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux : scolarité, formation, soutien et suivi scolaire. Le projet s'étale sur une durée de 3ans (2023 à 2025)

Fondation Oum Keltoum :

- **DREAM UP : Projet d'une classe de danse classique au sein de la Fondation Oum Keltoum**

Créé en 2015, Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques.

Pour cette 3^{ème} édition, La Fondation BNP Paribas a reconduit le programme Dream Up pour 3 années de 2021 à 2023 en faveur de l'inclusion des jeunes pour un budget par pays de 20.000 euros par an sur 3 ans. La Fondation Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre du programme Dream up.

L'aide du programme Dream Up consistera à soutenir, réorganiser et développer l'activité de danse classique pour filles de 5 à 18 ans et aura pour objectifs:

- D'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'augmenter le nombre de cours dispensés.
- D'améliorer les infrastructures avec un environnement structuré, une logistique optimisée pour un apprentissage avec un niveau d'exigence supérieur
- De mettre en place un système d'évaluation académique avec des sessions diplômantes.

- **Initiative « Nouvelle Ere »**

Partenaire de la Fondation BMCI, la Fondation Oum Keltoum relance l'initiative « Nouvelle ère » à travers la lutte contre la précarité menstruelle. L'initiative comprend 2 volets :

- L'opération de distribution de culottes menstruelles dans des régions les plus reculées au Maroc, réalisée auparavant en 2021 et puis en 2023 dans le village Ouanskra (région d'Al Haouz), où des collaboratrices de la BMCI ont participé à la distribution de 300 culottes menstruelles au profit de 100 jeunes filles du village. Les jeunes filles ont également bénéficié d'un atelier de sensibilisation à l'hygiène intime par un pédiatre.
- La seconde action de « Nouvelle ère » concerne l'atelier de confection de serviettes hygiéniques durables et réutilisables, destinées à la commercialisation à bas prix. L'ensemble des bénéfices iront aux femmes travaillant dans cet atelier, toutes issues du quartier défavorisé de Sidi Moumen et souvent seul soutien financier au sein de leur famille.

Association Nahda Zenata

L'association s'est rapprochée de la Fondation BMCI afin d'organiser des activités d'été pour 180 enfants en situation défavorisée au centre estival de Zenata. En plus des activités sportives et de natation, les enfants ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation sur le civisme, la protection de l'environnement, la sécurité routière et les premiers soins. Le budget offert par la Fondation BMCI a pu couvrir les frais liés aux repas, transport, tenues sportives et médicaments.

Association TIBU Maroc

L'association TIBU est une ONG qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes par le sport.

Le projet financé par la Fondation BMCI est un programme d'éducation à travers le tennis pour les enfants de la commune d'Ouled Azzouz.

Les axes de ce projet, qui s'étend sur 3 années scolaires (2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026), sont :

- L'aménagement d'un terrain de tennis dans la commune d'Ouled Azzouz, inauguré en Juin 2023 par la Fondation BMCI ;
- La mise en place du programme à travers trois séances de 3 heures par semaine au profit de 150 enfants (séances de tennis, ateliers de langues étrangères, ateliers « Sport for Sustainability », sensibilisation à l'hygiène personnelle, santé et éthique) ;
- Atelier pour accompagnement de parents, familles et enseignants pour les sensibiliser à la communication positive ;
- Formation en amont des entraîneurs de tennis.

Projets relatifs au séisme

La Fondation BMCI a accompagné plusieurs associations dans la réalisation d'actions d'urgence pour venir en aide aux sinistrés de Al Haouz notamment l'association TIBU, la Banque Alimentaire, Amal Biladi, Aquassistance Maroc, INSAF...

La Fondation BMCI a également fait appel aux collaborateurs à travers le lancement du programme Help2Help spécial actions séisme.

2- Volet Culture :

Festival Jazzablanca : 16ème Edition du festival du 22 au 24 Juin 2023

La Fondation BMCI a soutenu la 16ème édition du festival de jazz à Casablanca, Jazzablanca dont elle est sponsor officiel depuis 2014. Cette édition a eu lieu au Casa Anfa Park et avec 2 scènes privées, une principale et une autre scène avec des artistes émergents. Des têtes d'affiches internationales s'y sont produits tels que Mika, Aloe Blacc et Beth Hart. Une scène publique BMCI a été déployée au niveau de la Place des Nations Unies.

Festival Tanjazz

Le festival TANJAZZ était prévu du 22 au 24 Septembre 2023 mais a dû être reportée suite à la catastrophe du séisme de Al Haouz.

Orchestre philharmonique du Maroc (OPM)

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'OPM.

Collection Robert Chastel

La Fondation BMCI a fait don de la collection de photographies historiques de la ville de Casablanca du docteur Robert Chastel aux Archives du Maroc.

Beau livre « Rabat Ville Nouvelle »

« Les Editions Bouillon de Culture », financé par la Fondation BMCI, a édité le Beau Livre sur le patrimoine culturel et architectural de la capitale marocaine sur la découverte de 100 édifices remarquables du centre-ville de Rabat à travers les textes de l'architecte Abderrahmane Chorfi.
La Fondation BMCI a financé l'édition de 1000 exemplaires.

1. Volet Environnement :

Aquassistance Maroc

Créée en 2001, Aquassistance Maroc (Fondation Lydec, filiale du Groupe Suez) est une association à vocation caritative qui intervient dans les régions rurales enclavées du Maroc et vient en aide aux populations défavorisées en réalisant notamment les infrastructures collectives dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité.

La Fondation BMCI a réalisé deux projets auprès d'Aquassistande Maroc :

- Aménagement de blocs sanitaires de l'école Tella Khaled dans la province de Chefchaoun afin d'améliorer les conditions de vie scolaire des enfants et leur sécurité ;
- Alimentation en eau potable du village Boure à Al Haouz à travers la mise en place d'un puits avec système de pompage solaire, d'une station de relevage et de conduites pour acheminer l'eau du puit jusqu'au village.

4.3.1. Tableau de pilotage de la stratégie RSE

La BMCI a mis en place un tableau de bord composé de 10 indicateurs RSE afin de piloter sa stratégie. Ces indicateurs sont consolidés au niveau du Groupe BNP Paribas qui a établi des objectifs de progrès transverses. Les indicateurs sont progressivement complétés par la BMCI.

Les indicateurs clés de pilotage de la stratégie RSE BMCI se présentent comme suit :

Piliers	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Objectif 2025
Responsabilité économique	Collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique	99%	99%	99%	99%	99%	>95%
Responsabilité économique	Rythme de croissance annuelle des encours ESG vs. encours globaux	-	-	-	-	-	2 fois plus vite
Responsabilité sociale	Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	45%	32%	25%	29,6%	32,26%	>30%
Responsabilité sociale	Collaborateurs ayant suivi une formation au cours des 12 derniers mois	99%	99%	99%	99%	99%	>90%
Responsabilité civique	Nombre d'heures de mécénat de compétences réalisées par les collaborateurs	-	-	600	1771	1 800	2000
Responsabilité environnementale	Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (teq CO2e/ETP)	2,36	2,06	2,69	2,86	2,70	1,85
Responsabilité environnementale	Réduction de la consommation globale de papier (kg/ETP)	106	103	102	98	88	70
Responsabilité environnementale	Part du papier utilisé issu d'une filière responsable	100%	100%	100%	100%	100%	>90%
Gouvernance	Collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité sociétale et ses engagements de banque responsable	73%	-	65%	76%	78%	>70%
Gouvernance	Part des femmes dans le Conseil de Surveillance	23,1%	30,8%	23,1%	23,1%	33,3%	>30%

Source : Groupe BMCI

4.2 Capital humain

L'année 2023 pour la Direction des Ressources Humaines a été une année marquée par la mise en place d'un plan de remédiation solide permettant de consolider les fondamentaux de la RH et de construire un socle pour lancer une dynamique de transformation alignée aux objectifs BMCI et aux objectifs du Groupe.

A cet effet, plusieurs chantiers et projets ont été lancés aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel. L'objectif est double : renforcer et consolider les missions de la RH en tant que partenaire des métiers et fonctions et en faire un pilier de la transformation de la banque.

4.2.1 Effectifs de la BMCI

L'évolution récente des effectifs¹⁹ de la banque se présente comme suit :

	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Effectif permanent	2 750	2 643	2 661	-3,9%	0,7%
ANAPEC	47	71	30	51,1%	-57,7%
Effectif Global	2 797	2 714	2 691	-3,0%	-0,8%
Dont Hommes	46,3%	46,4%	44,7%	0,1 pts	-1,7 pts
Dont Femmes	53,7%	53,6%	55,3%	-0,1 pts	1,7 pts

Source : Groupe BMCI

L'effectif global s'est établi à 2 691 en 2023, en baisse de 0,8% par rapport à l'exercice précédent.

4.2.2 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Gradés	48,0%	46,5%	44,0%	-1,5 pts	-2,5 pts
Cadres*	47,7%	49,5%	50,8%	1,8 pts	1,2 pts
ANAPEC	1,7%	2,6%	1,1%	0,9 pts	-1,5 pts
Collaborateurs en période d'essai	2,6%	1,4%	4,1%	-1,2 pts	2,7 pts

(*) Inclut les agents sans soldes

Source : Groupe BMCI

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la BMCI est principalement composé de cadres (**50,8%**) et de gradés (**44%**).

4.2.3 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

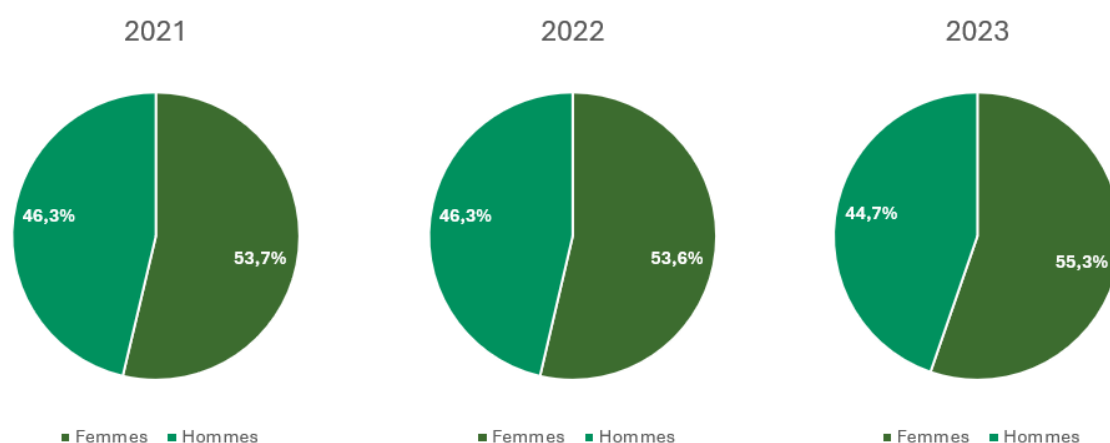
L'évolution de la structure des effectifs de la BMCI entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

Effectifs	2021	2022	2023
Effectif année précédente	2 886	2 797	2 714
Recrutement externe	163	217	227
<i>Dont ANAPEC</i>	47	53	20
Autres arrivées	8	15	26
Total recrutement	171	232	253
Démission	143	152	195
Retraite	30	28	27
Fin de contrat	20	26	21
Licenciements	2	16	18
Autres	65	93	15
Total Départs	260	315	276
Effectif année en cours	2 797	2 714	2 691

Source : Groupe BMCI

¹⁹ Effectifs de la BMCI

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre a évolué entre 2021 et 2023 comme suit :



Source : Groupe BMCI

4.2.4 Répartition des effectifs par tranche d'âge

La répartition de l'effectif de la BMCI par tranche d'âge a évolué entre 2021 et 2023 comme suit :

Tranches	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
< 25 ans	25	71	28	65	23	55
25 - 29 ans	153	271	162	275	144	275
30 - 34 ans	304	430	245	367	202	336
35 - 39 ans	329	345	321	361	293	369
40 - 44 ans	237	177	261	188	279	232
45 - 49 ans	83	78	97	93	125	111
50 - 54 ans	60	59	53	49	56	54
55 - 60 ans	105	70	88	55	77	53
60 - 65 ans	-	-	5	1	4	3
Total	1 296	1 501	1 260	1 454	1 203	1 488

Source : Groupe BMCI

4.2.5 Répartition par genre et par ancienneté des effectifs

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre et par ancienneté des effectifs BMCI a évolué entre 2021 et 2023 comme suit :

Tranches	2021		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	209	309	233	340	216	345
De 5 à 9 ans	305	454	242	360	195	325
De 10 à 14 ans	421	420	401	441	379	453
De 15 à 19 ans	201	156	234	169	264	211
De 20 à 24 ans	43	56	51	60	61	73
De 25 à 29 ans	61	52	28	27	27	25
De 30 à 34 ans	46	49	64	53	53	51
De 35 ans et plus	10	5	7	4	8	5
Total	1 296	1 501	1260	1454	1 203	1 488

Source : Groupe BMCI

4.2.6 Répartition par genre et par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BMCI par branche d'activité de la BMCI a évolué entre 2021 et 2023 comme suit

Répartition	2021	2022	2023
Effectif du réseau « Retail »	1 332	1 252	1 185
Effectif du réseau « Corporate »	222	210	203
Effectif du réseau « Central » (siège)	1 243	1 252	1 303
Total	2 797	2 714	2 691

Source : Groupe BMCI

4.2.7 Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines de la BMCI sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Eléments	2021	2022	Var 22-21	2023	Var 23-22
Fréquence des accidents de travail par 200 000 heures travaillées	2,93	2	-31,74%	2,84	41,9%
Nombre de représentants du personnel	56	56	0%	56	0%
Nombre de jours de grève	-	-	-	-	-
Nombre de litiges sociaux (Licenciements)	3	16	>100%	18	12,5%

Source : Groupe BMCI

4.2.8 Réalisation de la Direction des Ressources Humaines de la BMCI

La direction des Ressources Humaines à travers l'ensemble des chantiers et projets déployées durant les dernières années, a œuvré pour consolider ses fondamentaux (processus, procédures, contrôles, formations...), promouvoir une forte culture de proximité et d'appui au Business/fonctions tout en mettant l'accent, sur l'ambition de transformation alignée avec la transformation globale de la banque.

Les principales réalisations enregistrées au titre de l'année 2023 sont :

Marque Employeur :

Afin de s'affirmer en tant que banque forte auprès des jeunes et d'alimenter son vivier de talents, la BMCI a participé, en 2023, à 6 forums de recrutement à l'ISCAE, l'ENCG Casablanca, l'ENCG Marrakech, HEM, Mines Rabat et l'ENSIAS.

En 2023, la BMCI a ré ouvert l'embauche de stagiaires avec une campagne visant les étudiants en projet de fin d'études (PFE). Ainsi ce sont une soixantaine de stagiaires qui ont été recrutés entre Mai et Décembre 2023.

Enfin, le pôle développement RH et organisationnel a poursuivi le déploiement des initiatives internes permettant de favoriser une meilleure expérience pour les nouvelles recrues avec le déploiement d'un guide onboarding (livret contenant les informations pratiques – outils et avantages sociaux – lors de l'intégration au sein de la BMCI), des packs de bienvenue (goodies), l'amélioration du processus d'octroi du matériel informatique à travers la mise en place d'un desk dédié et des rencontres avec les membres du Directoire lors de petits déjeuners hebdomadaires.

Expérience collaborateur :

Dans la continuité du déploiement du guide onboarding à destination des nouvelles recrues et dans un souci de partage de l'information, la RH a déployé un portail, disponible sur l'intranet de la Banque. Ce portail regroupe l'ensemble des informations pratiques (avantages sociaux, bulletins de paie, absences, outils de travail etc.) dont le/la collaborateur.trice a besoin afin de mieux comprendre son environnement.

L'année 2023 a aussi été marquée par des rencontres hebdomadaires entre les membres du Directoire et les collaborateurs de la Banque. Ainsi ce sont une douzaine de collaborateurs, qui chaque semaine, rencontrent un membre du Directoire. Cela marque l'occasion d'échanger avec le Top management concernant la stratégie globale BMCI et les expériences de chacun au sein du groupe.

En 2023, la BMCI a connu cette année une nette amélioration de son *net promoter score* interne (appelé *net promoter employee* – NPE) depuis la mise en place de ce dernier. Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs par rapport à son environnement de travail. L'amélioration globale que connaît la BMCI révèle que l'équipe en charge de l'*employee experience* ainsi que le management adressent les axes d'amélioration soulevés par les collaborateurs. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un plan d'action en cours de mise en place au niveau de la RH, avec une équipe dédiée.

Diversité et inclusion :

Plusieurs actions RSE et de promotion de la diversité ont été menées par la Direction des Ressources Humaines. Elles ont contribué à mettre la BMCI sur le podium des trophées de l'égalité professionnelle Femme-Homme deux années consécutives en 2021 et 2022 (trophée décerné par le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences). En 2023, la BMCI a obtenu un trophée d'excellence.

En 2022 et en 2023, La parité femme - homme est respectée en matière de recrutement, de mobilité, de promotions, de formations et d'encadrement.

La BMCI a aussi orienté en 2022 son action diversité en faveur des collaborateurs en situation de handicap en participant par exemple au forum Maroc Handicap qui a permis l'embauche de 4 stagiaires.

La BMCI a également lancé des capsules vidéo mettant à l'honneur différents parcours de collaboratrices ainsi que leur expérience en tant que femmes au sein de la BMCI à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

Learning & Developpment :

Le pôle L&D a maintenu le cap du développement des soft skills pour l'ensemble des collaborateurs en mettant à disposition la 3ème édition du « Catalogue All staff ». Ce catalogue propose 5 formations réparties selon 3 thèmes choisis par les métiers : le développement personnel, la communication et le management. Les 3 éditions du catalogue ont visé environ 1500 collaborateurs. Les autres programmes de formations sont plus opérationnels et visent notamment les collaborateurs du réseau d'agences (formations préalables à la prise de poste – FPPP). Ils ont connu une certaine modernisation avec de nombreux modules digitalisés. Les FPPP connaîtront une refonte en 2024 afin de mieux adresser les besoins des collaborateurs en agence et mieux servir, in fine, les clients.

Performance management :

Tout le cycle de la performance a été revu et communiqué à l'ensemble des collaborateurs. Ce processus est d'ailleurs en ligne avec les guidelines Groupe.

L'année 2023 marque une nouveauté en permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP) puisque ce dernier a démarré à la fin de la campagne d'évaluation annuelle. Deux autres axes de la gestion de la performance seront déployés sous forme de projets en 2024 dédiés à l'ensemble des managers de la banque.

La DRH a réalisé une belle performance en affichant un taux de complétude des évaluations professionnelles annuelles de 100%.

Talent management :

La gestion des Talents a connu en 2023 la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des talents. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Tomorrow (LFT, programme Groupe), les Key Local Ressources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont près de 230 collaborateurs.trices qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

Gestion de carrière :

La gestion des carrières des collaborateurs s'articule autour de plusieurs axes avec la tenue de différents types d'entretiens : de développement, de mobilités, de départs, la gestion des mobilités et la gestion des besoins en recrutement des métiers. L'année 2023 a été marquée par la refonte des processus RH afin de permettre durant 2024, le déploiement des projets de gestion de carrières structurants pour la RH et à destination des collaborateurs.

Organisation & Gouvernance :

Afin de mieux se structurer et concentrer les énergies, la DRH a créé en 2023 deux nouveaux pôles : développement RH et organisationnel, centre d'expertise en matière de recrutement, de gestion des talents, de gestion de la performance, de l'engagement et de la communication RH et un operating office afin de piloter la performance RH, fluidifier la gouvernance des projets, suivre le déploiement de la stratégie RH, consolider les référentiels RH, réaliser le plan de remédiation et maintenir un excellent niveau de conformité.

Processus, contrôles et cadre de fonctionnement

- Clôture des recommandations IG ;
- Refonte de plusieurs processus RH clés : Recrutement ; Mobilité ; Talent Management ; Contre-performance ; Stages ; Plans de développement personnels (PDP) ; Mobility Center ; Criblage ; Gestion des déplacements, etc.
- Optimisation et mise à jour du parc procédural (17% de taux d'obsolescence vs 40% en début d'année) ;
- Renforcement du plan de contrôle RH à travers notamment la formalisation des grilles de contrôle relatives aux différents processus RH : CRP, engagement sociaux, congés obligatoires, etc.
- Référentiels RH : Mise à jour du référentiel d'emplois et de compétences de la banque.

Système d'information & data :

- Lancement effectif du projet de rapatriement du serveur HR Access ;
- Automatisation du traitement des indemnités journalières pour maladies (IJM) à travers la mise en place d'un Robot RPA ;
- Feeding journalier des données REFOG et hebdomadaire d'Edgarh au lieu d'un flux mensuel ;
- Goldénisation des données RH critiques : dictionnaire des données RH, ownership, cycle de vie de data, TDB de qualité des données RH, campagne de cleaning/assainissement, etc.

L'équipe SIRH en concertation avec les autres pôles RH, poursuit les projets de digitalisation des process RH et de fiabilisation de la data RH pour une meilleure efficacité opérationnelle ainsi qu'une meilleure qualité de service aux collaborateurs.

Politique sociale

La politique sociale de la BMCI touche à plusieurs volets :

- La couverture médicale (politique de couverture sociale diversifiée et étendue).
- Le dialogue social (élections des délégués du personnel) ;
- L'organisation de plusieurs activités Médico – Sociales : Journée Don du sang (Participation de **153** Collaborateurs dont **121** donateurs), Octobre Rose (journée de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein animée par une grande spécialiste avec la participation de **+70** collaboratrices, campagne de vaccination antigrippe ...).
- Le fonds de solidarité ;
- Les activités culturelles et sportives (Tournois de sport, programme « Enfants méritants » qui offre une prime de mérite ainsi que l'ouverture d'un compte en banque pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, Stages de vacances pour enfants, Girls code, excursions pour les collaborateurs, Voyages à l'étranger, OMRA, ...).

Dans le cadre de ses actions sportives, la BMCI a été élue (JMSE : Les Jeux Marocains du Sport en Entreprises) 1ère « entreprise sportive de l'année 2023 » : Parmi 68 Entreprises qui ont participé aux JMSE, **30 collaborateurs** et collaboratrices de la banque ont participé à cet événement, aux disciplines suivantes : Football homme; Basket-ball homme; Basket-ball Femme; Running; Echec; Padel; E-Sport Fifa 2023 et Golf.

Plusieurs Prix ont été obtenus notamment :

- Médaille d'Or en Basket Femme
- 1er prix au Golf
- 2 médailles (Argent & Bronze) au Marathon
- Médaille Bronze au Football

Politique de rémunération

L'année 2023 a été marquée par l'accord conclu entre le GPBM et l'UMT en juin 2023, intégrant une augmentation générale de 500 dirhams bruts mensuels aux collaborateurs titulaires au 30 juin 2023 et dont le salaire brut annuel était inférieur ou égal à 240 000 dirhams. Cette augmentation a pris effet en juin 2023. Une très grande partie des collaborateurs BMCI a été concernée par cette augmentation. Par ailleurs, à partir de juin 2023, la retraite complémentaire a été généralisée pour tous les collaborateurs ayant plus de 40 ans et ne bénéficiant pas d'un dispositif de retraite complémentaire conventionnel. La part patronale et la part salariale représentent 1% chacune.

La fin de l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet de revue de la structure de rémunération de la BMCI. Ce projet vise 3 principaux objectifs : favoriser l'équité interne, rétribuer la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs et se mettre en conformité vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts et des pratiques du Groupe BNP Paribas.

4.3 Stratégie RH de la BMCI

Le Capital humain et son développement constituent une priorité dans le plan de transformation de la Banque à horizon 2025 (GTS 2025). En effet, l'ambition est de devenir la Banque de référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, qui met à leur service l'expertise et l'exigence de qualité du Groupe.

2023 a été marquée par le déploiement d'un plan de remédiation RH et par le lancement de plusieurs chantiers structurants permettant de consolider les fondamentaux de la RH. La direction des Ressources Humaines a lancé, fin 2023 - début 2024, sa stratégie alignée sur les objectifs globaux de la banque. 6 axes constituent cette stratégie SUPERH : Staffing, Up skilling, Performance driving, Employee experience, Retaining, HR support. Les axes sont déclinés en objectifs à atteindre à horizon 2025. Cette stratégie partage la vision suivante « Devenir un partenaire stratégique du Business et être un acteur majeur de la transformation technologique et culturelle durable de la BMCI ». Elle sera suivie tout au long de l'année par l'équipe de l'operating office et à travers un comité de pilotage mensuel et trimestriel (en présence du directeur général pour ce dernier).

Les réalisations qui découleront de la stratégie seront partagées au fur et à mesure du déploiement et de la clôture des projets tout au long de l'année.

4.3.1 Politique sociale

La politique sociale menée par la BMCI concerne principalement les domaines suivants :

- Les prêts et avances au personnel (plus de la moitié du personnel de la banque bénéficie d'un encours de crédit immobilier) ;
- La couverture médicale (politique de couverture sociale diversifiée et étendue) ;
- Les activités sociales et ludiques (initiation à la programmation informatique en faveur des filles des collaborateurs, âgées de 8 à 15 ans, programme « Enfants méritants » qui offre une prime de mérite ainsi que l'ouverture d'un compte en banque pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, prise en charge de vacances scolaires, tournois de sport) ;
- Le dialogue social (élections des délégués du personnel) ;
- Le service médico-social (médecine préventive, campagne de don du sang, sensibilisation et dépistage du diabète, campagne de vaccination antigrippe et anti-covid-19, sensibilisation au cancer du sein et au cancer de la prostate) ;
- Les centres de vacances ;
- Le fonds de solidarité ;

En 2021, la BMCI a poursuivi sa démarche socialement responsable et a confirmé son engagement en tant que banque responsable. Cet engagement a été reconnu par :

- L'obtention du certificat d'excellence pour l'égalité professionnelle Femme – Homme, lors d'une cérémonie organisée par le Ministère du travail et de l'insertion professionnelle et présidée par le chef du gouvernement ;
- Réception du prix pour le concours CUBE, organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPB). Le Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) est une action d'intérêt général visant

à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectifs à diminuer efficacement leurs consommations d'énergie.

En 2022, la BMCI a maintenu sa présence dans le classement de l'agence de notation extra financière VIGEO EIRIS de Moody's Solutions ESG

- Au niveau national :
 - Top performers 2022 : la BMCI se distingue notamment en matière de développement de produits et services verts, de réduction des impacts environnementaux liés aux transports, de formation, d'employabilité, déroulement des carrières, non-discrimination et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, amélioration de l'impact social des produits et services, information des consommateurs, relation responsable avec les consommateurs, équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration et des audits et contrôles internes.
 - Maintien de la présence dans l'indice boursier ESG10 en 2022 : l'indice ESG 10 regroupe les 10 sociétés cotées les mieux notées par VIGEO EIRIS en termes de performances extrafinancières
- Au niveau International : TOP 5 des Best Emerging Market Performers parmi 843 émetteurs de 31 pays émergents ou en développement. La BMCI a été classée 2ème parmi les banques.

En 2023, la démarche RSE a été distinguée et primée en 2023 par plusieurs organismes et institutions de renom :

- Maintien dans l'indice boursier Masi.esg. L'indice Masi.esg regroupe les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit le Certificat d'excellence de l'Egalité Professionnelle, catégorie Grande Entreprise, remis par le ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La BMCI a reçu le prix d'Entreprise sportive de l'année 2023, 2ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE)
- Les bâtiments, Siège Social et La Perna se placent, respectivement en 1ère et 3ème place, catégories Bâtiments internationaux, du concours CUBE d'efficacité énergétique
- La BMCI a reçu la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption

4.3.2 Politique de rémunération

En application du Protocole d'accord entre le GPBM et l'USIP-UMT du 22 mai 2018, la structure de rémunération conventionnelle comprend désormais 4 rubriques :

- L'indice de base ;
- La Bonification Personnelle ;
- La prime d'ancienneté ;
- La gratification conventionnelle mensuelle.

La BMCI a par ailleurs constitué un pôle Compensation & Benefits au sein de la RH depuis 2019 afin d'assurer une meilleure gestion des rémunérations, d'aligner les processus internes BMCI sur les processus du Groupe, de mettre en place des outils d'analyse de rémunération au service de la stratégie du business et d'accompagner les équipes RH sur les sujets en lien avec la rémunération.

Les missions du pôle Compensation & Benefits sont les suivantes :

- Mettre en place une politique de rémunération et avantages sociaux qui supporte la stratégie de la BMCI et répondre aux attentes des collaborateurs ;
- Apporter conseil et accompagnement au top management dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ;
- Piloter, suivre et contrôler le budget en termes de masse salariale, effectifs et avantages sociaux ;
- Assurer un rôle de veille réglementaire et anticiper les impacts sur les pratiques et activités ;
- Former et accompagner les conseillers RH sur la politique de rémunération ;
- Communiquer sur la politique de rémunération vis-à-vis du top management, des managers et des collaborateurs ;
- Apporter un appui sur les processus annuels de gestion des rémunérations.

La fin de l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet de revue de la structure de rémunération de la BMCI. Ce projet vise 3 principaux objectifs : favoriser l'équité interne, rétribuer la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs et se mettre en conformité vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts et des pratiques du Groupe BNP Paribas.

4.3.3 Intéressement et participation du personnel

Le personnel de la BMCI est invité régulièrement à participer aux programmes d'augmentations de capital réservées aux salariés de la maison mère BNP PARIBAS. Ces programmes, constituent un véhicule financier, permettant de fidéliser et de récompenser l'ensemble des collaborateurs de la maison mère, y compris au Maroc. Le dernier programme lancé par BNP Paribas date de 2012 et correspondant à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BNP (Dont les salariés BMCI).

4.3.4 Développement des ressources humaines

Le développement des Ressources humaines de la banque passe principalement par la formation des salariés et la gestion des carrières.

La gestion des carrières des collaborateurs s'effectue à travers plusieurs projets notamment l'encouragement des mouvements internes via les mobilités (géographiques, fonctionnelles, horizontales) ou encore le programme « Leaders For Tomorrow » (les collaborateurs ayant été identifiés comme Talents participent à un programme de formation dédié).

Concernant la formation des collaborateurs, plusieurs thématiques abordées en 2021 ont été reconduites en 2022, telles que :

- La mise en place d'un dispositif de mentoring pour développer les compétences des Talents de la banque. Ce programme permet aux collaborateurs de monter en compétences sur des aspects de management et de leadership; de transmettre les différents types de savoirs et de préparer la relève ;
- La possibilité offerte à l'ensemble des collaborateurs de suivre l'Executive master en management bancaire dans le cadre des formations initiées par le GPBM afin de répondre à l'évolution permanente des métiers de la Banque ;
- La formation des collaborateurs aux nouvelles méthodologies de travail afin de leur permettre de s'approprier de nouvelles pratiques de travail agiles et innovantes ;
- La dispense de formations diplômantes ;
- La poursuite du programme de formation Soft skills, qui propose 3 parcours de formation à destination des Talents, des Managers et à l'ensemble des collaborateurs (l'un de ces parcours a été lancé en 2022) ;
- La dispense tout au long de l'année de formation à la conformité.

En 2022, la BMCI a organisé la 7^{ème} édition des Mobility Days. Cette édition, comme celle de 2021, était placée sous le signe de l'innovation et de la nouvelle culture RH.

En 2023 La gestion des carrières des collaborateurs s'articule autour de plusieurs axes avec la tenue de différents types d'entretiens : de développement, de mobilités, de départs, la gestion des mobilités et la gestion des besoins en recrutement des métiers. Cette année a été marquée par la refonte des processus RH afin de permettre durant 2024, le déploiement des projets de gestion de carrières structurants pour la RH et à destination des collaborateurs.

La gestion des Talents a connu en 2023 la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des talents. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Tomorrow (LFT, programme Groupe), les Key Local Ressources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont près de 230 collaborateurs qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

L'année 2023 marque une nouveauté en permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP) puisque ce dernier a démarré à la fin de la campagne d'évaluation annuelle. Deux autres axes de la gestion de la performance seront déployés sous forme de projets en 2024 dédiés à l'ensemble des managers de la banque.

En 2023, le pôle L&D a maintenu le cap du développement des soft skills pour l'ensemble des collaborateurs en mettant à disposition la 3ème édition du « Catalogue All staff ». Ce catalogue propose 5 formations réparties selon 3 thèmes choisis par les métiers : le développement personnel, la communication et le management. Les 3 éditions du catalogue ont visé environ 1500 collaborateurs. Les autres programmes de formations sont plus opérationnels et visent notamment les collaborateurs du réseau d'agences (formations préalables à la prise de poste – FPPP). Ils ont connu une certaine modernisation avec de nombreux modules digitalisés. Les FPPP connaîtront une refonte en 2024 afin de mieux adresser les besoins des collaborateurs en agence et mieux servir, in fine, les clients.

4.3.5 Transformation digitale RH

En 2021, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI a poursuivi la mise en œuvre de son plan de transformation digitale à travers la concrétisation de plusieurs chantiers et projets tels que :

- Projets SIRH :
 - Réalisation et déploiement des nouveaux processus comptables RH dans le cadre de la refonte du système d'information ;
 - Lancement du processus de rapatriement d'une des plateformes de la Direction au Maroc ;
 - Formation et accompagnement des équipes Recrutement et HR BP pour leur montée en compétences sur TALEO et la digitalisation des processus Recrutement et Mobilité ;
 - Lancement du projet BI RH à travers la rédaction d'un premier cahier des charges (projet toujours en cours) ;
- Management de la data RH :
 - Goldénisation de données critiques RH
 - Lancement d'un projet de Data Quality
 - Mise à niveau de l'interface Edgarh pour remédier aux anomalies de data quality (en cours)
 - Procédé au feeding journalier des données Edgarh au lieu d'un flux mensuel (en cours)
 - Lancement d'un interfaçage automatique entre HR Access et Refog pour éviter la double saisie et la désynchronisation entre les deux systèmes.
- Référentiels RH :
 - Lancement de la mise à jour des descriptifs de postes dans l'outil concerné après avoir procédé au recensement et l'état des lieux des besoins.
- Conformité RH :
 - Chantier des prestations externalisées :
 - Réalisation d'un état des lieux avec le recensement de l'ensemble des prestations et contrats avec la RH.
 - Réalisation de la saisie des contrats et évaluation des risques des prestations externes dans l'outil Groupe ORM360
 - Plan d'action de mise à jour des procédures RH : mis en œuvre sur l'ensemble des périmètres RH : obsolescence, déclinaison des procédures Groupe, impacts SAB, changements de processus, évolutions fonctionnelles ou réglementaires, etc.
- Conformité, risques RH et contrôle interne :
 - Une nouvelle cartographie des risques RH a été mise en place selon le nouveau référentiel des risques Groupe RCSA (Risks & Controls Self Assessments) pour l'ensemble des processus RH ;
 - Plan de contrôle PCG RH : Cette activité a été transférée vers une autre direction à partir de l'année 2021 (29 PSF dans le plan de contrôle 2021). Des modifications ont été apportées par le Groupe au plan de contrôle 2022.

En 2022, l'équipe SIRH, a poursuivi ses projets de transformation et a réalisé un chantier de fiabilisation de la data RH afin d'offrir une meilleure qualité de data aux équipes de pilotage.

En 2023 l'équipe SIRH en concertation avec les autres pôles RH, poursuit les projets de digitalisation des processus RH et de fiabilisation de la data RH pour une meilleure efficacité opérationnelle ainsi qu'une meilleure qualité de service aux collaborateurs. Les réalisations l'équipe SIRH se présentent comme suit :

- Lancement effectif du projet de rapatriement du serveur HR Access ;

- Automatisation du traitement des indemnités journalières pour maladies (IJM) à travers la mise en place d'un Robot RPA ;
- Feeding journalier des données REFOG et hebdomadaire d'Edgarh au lieu d'un flux mensuel ;
- Goldénisation des données RH critiques : dictionnaire des données RH, ownership, cycle de vie de data, TDB de qualité des données RH, campagne de cleaning/assainissement, etc.

5. Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1 Stratégie d'investissement de la BMCI

Dans le cadre de son plan stratégique Twenty4Change qui porte la stratégie de la Banque à horizon 2025, la BMCI a défini depuis fin 2022 un ambitieux programme de transformation digitale reposant sur 3 piliers majeurs :

- Digital Banking (services bancaires à distance)
- Modernisation des applicatifs opérationnels (IA, OCR, API...)
- Open Innovation

Les budgets d'investissement nécessaires ont été engagés afin de soutenir les ambitions stratégiques des prochaines années et atteindre les objectifs attendus.

Ce programme est également soutenu par une approche résolument orientée satisfaction clients ainsi que par l'agilisation des méthodes de travail et des organisations. L'objectif premier est de fluidifier la collaboration des équipes, pour in fine, répondre aux attentes des clients (simplicité des parcours, qualité des produits et services, attractivité des fonctionnalités...) et régulateurs dans les délais les plus courts. Cette transformation s'inscrit logiquement dans un projet d'entreprise à part entière, avec un collectif BMCI soudé autour d'objectifs communs ambitieux.

5.1.1 Digital Banking (services bancaires à distance)

Le développement de l'activité Digitale constitue un axe stratégique majeur avec notamment le renforcement du Selfcare clients et le lancement de nouveaux parcours digitaux plus fluides et plus intégrés.

BMCI Connect

La vision de la transformation s'inspire directement des attentes des clients, des actionnaires mais également des collaborateurs. Les clients restent au coeur des préoccupations avec l'objectif de toujours mieux les servir.

L'ambition est de faciliter la relation bancaire avec les clients afin de la rendre toujours plus simple et pratique, de repenser les processus pour qu'ils soient plus légers et plus efficaces, d'investir et former les collaborateurs et développer une activité bancaire à impact positif sur l'environnement.

Lancée en novembre 2020, le nouveau service de banque en ligne BMCI Connect a été enrichi tout au long de l'année 2023 afin d'apporter toujours plus d'autonomie et de satisfaction aux clients. A ce titre, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées :

- **L'accès à BMCI Connect pour les clients professionnels** afin qu'ils bénéficient d'un service de Banque en ligne adapté à leurs besoins
- **La consultation de leurs Crédits Immobiliers, leurs crédits d'investissements ou encore leurs Portefeuilles Titres.** Cela s'inscrit pleinement dans la volonté de la BMCI de leur donner un maximum d'autonomie.
- **L'initiation & la gestion des virements permanents ainsi que la mise en place des virements instantanés** afin d'apporter plus de confort à les clients dans la gestion de leur compte au quotidien
- **L'activation des dotations pour Voyages Personnels et E-commerce 100% digital** apportant aux clients plus de flexibilité mais surtout une prise charge instantanée de leurs demandes
- **L'intégration en continu de nouveaux facturiers dans les catégories de paiement : Téléphonie & Internet, Eau & Electricité, Ecoles & Universités, Taxes & autres frais, Achats & Voyages**
- **La mise à disposition d'un mode démo** permettant aux clients de mieux comprendre le service de banque en ligne BMCI Connect mais également de donner la possibilité aux non clients de découvrir BMCI Connect
- **De nombreux ajustements** pour rendre les parcours les plus user friendly

Par ailleurs, les clients particuliers ont accru leur usage de l'application BMCI Connect en 2023. Le volet transactionnel connaît également une très forte évolution sur 2023 et les clients utilisent désormais les parcours

digitaux pour réaliser la majorité de leurs opérations de Banque au quotidien. Cette roadmap pluriannuelle s'est accélérée en 2024. En effet, plusieurs fonctionnalités à destination des clients Retail sont venues consolider et accélérer la digitalisation des services bancaires de la BMCI.

Nouveau Espace Client dédié au crédit à la consommation intégrant une parfaite visibilité sur les encours clients

Dans le cadre de sa transformation digitale, l'un des piliers stratégiques de la BMCI consiste en l'autonomisation des clients dans la gestion de leurs opérations bancaires au quotidien. Au-delà du renforcement du Selfcare Digital dont l'enjeu est important, satisfaire pleinement les clients est la clé pour une amélioration de l'expérience client.

L'Espace client accessible depuis le site www.creditconso.bmci.ma s'inscrit pleinement dans cette transformation. Entièrement dédié au Crédit à la Consommation, ce nouveau service permet aux clients d'accéder en quelques clics à un dashboard de visualisation de leurs crédits à la consommation détenus à la BMCI (prêts personnels et crédits revolving). Cette visualisation de leurs crédits leur apporte plus de confort. Plusieurs fonctionnalités sont également proposées pour les accompagner au mieux et leur faciliter le suivi et la gestion de leurs finances.

AssistMe – Nouveau Chatbot Crédit Immobilier

La BMCI a lancé sur son site internet www.bmci.ma son nouvel Assistant Virtuel dédié aux Crédits Immobiliers. Disponible en version Française et Darija, AssistMe est à disposition des internautes désireux d'obtenir plus d'informations et un accompagnement de qualité sur la thématique du Crédit Immobilier.

Peu importe la phase dans laquelle l'internaute se situe dans son projet immobilier, AssistMe est en mesure de répondre à l'ensemble de leurs questions et de les orienter au mieux selon la nature de leur projet et les besoins exprimés.

AssistMe se développe en 2024 pour intégrer de nouvelles thématiques clients. Satisfaire les clients et être en mesure de les assister sur l'ensemble des produits de la Banque reste fondamental pour la BMCI.

- Le chatbot est un asset numérique qui doit être alimenté chaque jour afin qu'il soit en mesure de répondre aux différentes questions des clients
- Les réponses identifiées comme « non pertinentes » sont analysées et ré-écrites afin d'apporter plus de consistance et d'exactitude à la réponse fournie aux clients
- Actuellement lancée pour répondre aux questions relatives au Crédit Immobilier, le chatbot a pour vocation de répondre à terme sur l'ensemble des produits & services de la Banque
- Un enrichissement fonctionnel est prévu sur 2024 sur les périmètres Banque au quotidien (#BMCI Connect) et Crédit à la consommation

5.1.2 Accélération Digitale et modernisation des applicatifs opérationnels

Les divers programmes de stabilisation informatique étant désormais complétés avec succès, la BMCI a lancé un programme d'accélération pour la digitalisation des parcours clients et des divers processus internes. Dans ce cadre, le lancement en 2023 de la « Tribu Accélération Digitale » permet de centraliser les équipes de développement des outils de digitalisation des processus, afin de couvrir l'ensemble des demandes, d'en assurer l'analyse 360° et le traitement in fine par l'outil le plus adapté.

En 2023, la Tribu Accélération Digitale a poursuivi l'élargissement du scope de l'outil QlicEER pour la digitalisation des parcours clients en agences et dans les centres d'affaires. L'outil, basé sur des technologies de pointe telles que les API, l'Intelligence Artificielle, la reconnaissance optique des caractères (OCR), permet l'ouverture rapide et automatique des comptes clients, tout en assurant tous les contrôles exigés. L'ouverture d'un compte Retail prend désormais moins de 10 minutes « bout en bout ».

L'ensemble des parcours clients seront couverts durant les prochains mois. Cette Tribu porte également la stratégie d'APLisation4 de la BMCI, permettant l'accélération des processus digitaux tout en étant le préambule des ambitions d'ouverture vers l'Open Banking.

Enfin, la stratégie de robotisation via la RPA (Robotic Process Automation) reste un contributeur solide de l'amélioration continue de l'expérience collaborateur grâce à l'automatisation des tâches manuelles à faible valeur ajoutée.

5.1.3 DESIGNLAB – L'accélérateur d'innovation BMCI

2023 a été l'année de relance de la stratégie Innovation de la BMCI. Acteur reconnu de la communauté « Tech » marocaine, la BMCI a participé à de nombreux Hackatons co-organisés avec les universités et grandes écoles du royaume. Le double enjeu étant de soutenir la culture innovation auprès des étudiants ainsi que de leur faire bénéficier de l'expertise dans la construction de leurs initiatives entrepreneuriales.

Quelques projets nés de l'Open Innovation ont également connu une accélération rapide sur la deuxième partie de l'année, permettant ainsi de reprendre le fil des collaborations prometteuses avec des startups Marocaines tout aussi prometteuses (Intelligence Artificielle, solutions plug and play, solutions financières à impact social...). L'Open Innovation est un levier prioritaire d'accélération de la Recherche et Développement de la BMCI.

Dans un double contexte d'évolutions technologiques rapides dans le Royaume et d'une stratégie de transformation digitale ambitieuse, la BMCI s'est dotée début 2024, d'un espace physique lui permettant d'accélérer encore les partenariats, la co-construction et l'intégration de solutions innovantes. Le « DesignLab » est un espace d'inspiration et un lieu de rencontres de différentes expertises (Internes, étudiants, incubateurs, startups, partenaires, ...) qui permettra de catalyser les idées innovantes.

5.2 Politique d'investissement

La stratégie de développement poursuivie par BMCI s'est matérialisée à travers les investissements ci-après :

Investissements en immobilisations réalisés entre 2021 et 2023

En KMAD	2021	2022	2023
Total Investissements (acquisitions au cours de l'exercice) dont:	186 222	205 612	231 791
Investissements Immobiliers	24 918	25 891	52 274
Investissements IT	155 068	175 435	170 129
Autres Investissements	6 236	4 286	9 389

Source : Groupe BMCI

En décembre 2023, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 232 MMAD contre 206 MMAD en décembre 2022, l'année 2023 étant marquée par la continuité de l'effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2022, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 206 MMAD contre 186 MMAD en décembre 2021, l'année 2022 étant marquée par un effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2021, les investissements réalisés par la BMCI se sont élevés à 186 MMAD contre 210 MMAD en décembre 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par le repli de 18 MMAD des investissements IT et la diminution de 9 MMAD des investissements immobiliers.

Les investissements IT ont représenté en moyenne 85% du total des investissements sur la période étudiée. Ils sont suivis des investissements immobiliers avec un poids de 13%. Ces investissements correspondent principalement à la gestion d'obsolescence au niveau des immeubles d'exploitation et les aménagements d'exploitation.

En 2021, la BMCI a scellé un partenariat stratégique avec Aradei Capital. Cette opération couvre deux volets : la BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées. L'acquisition par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » s'inscrit dans la continuité stratégique d'Aradei Capital de se positionner en tant qu'investisseur d'OPCI. La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de CLEO PIERRE SPI-RFA s'est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

5.3 Moyens techniques et informatiques

5.3.1 Réseau d'agences

Dans le cadre de son programme de développement, et en vue d'améliorer son efficacité opérationnelle, BMCI a lancé en 2015 un plan d'optimisation de son réseau d'agences (Retail et Corporate).

Cette démarche a pour objectifs d'anticiper l'évolution digitale de l'activité, d'adapter le maillage physique à la mutation des zones où il est implanté et d'assurer le redéploiement des conseillers vers des clientèles ou des secteurs à forts enjeux.

En parallèle, la BMCI a équipé tout le réseau d'agences par un dispositif de sécurité physique et électronique conforme à la demande du ministère de l'intérieur. Ainsi, toutes les agences sont dotées d'un agent de sécurité, d'une téléalarme, d'une télé vidéosurveillance et d'un moteur ferme porte avec télécommande. La supervision du dispositif se fait en central, au siège social de la BMCI, par un prestataire de service.

Ainsi, dans la continuité du projet de transformation de son modèle de distribution, la BMCI a déployé à partir de décembre 2020 un nouveau modèle d'agences baptisé « Agence express / agence sans caisse ». Ce modèle vise à dédier des espaces au conseil et accompagnement des clients tout en leur donnant accès au reste du réseau BMCI, à développer l'autonomisation du client à travers la promotion des solutions de self care ainsi qu'à élargir la présence de la Banque et sa couverture du territoire.

En 2022, la banque a poursuivi le déploiement de son nouveau modèle de distribution avec le réaménagement et le relooking de ses agences afin de répondre au mieux aux attentes des clients.

Dans la continuité de ce modèle, la Maison du PRO a été lancée pour accompagner les clients Professionnels et TPME ainsi que les nouveaux porteurs de projets dans le cadre du programme national INTILAKA.

Il s'agit d'un concept de « ONE STOP SHOP » offrant une meilleure expertise grâce à des RM dédiés ainsi qu'un conseil centralisé à travers la présence et l'animation des métiers spécialisés.

Le dispositif BMCI MEDICAL, offre innovante de la BMCI lancée en 2014, poursuit sa croissance dans l'accompagnement des Professionnels de Santé dans l'ensemble de leurs projets.

Dans le cadre du développement du selfcare, le Digital a continué de monter en force en répondant aux attentes évolutives de ses clients. Ceci à travers l'enrichissement fonctionnel de l'application BMCI Connect pour une meilleure autonomie dans la réalisation des opérations quotidiennes et un meilleur parcours client.

Quant au Parc GAB, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées afin d'offrir un service Cash libre-service pertinent et un taux de disponibilité stable et élevé.

Par ailleurs, la BMCI continue à cultiver un haut niveau de service et d'expertise avec un effort orienté vers la formation et la posture commerciale ainsi que la montée en compétence du Business Center pour une meilleure satisfaction et une expérience client améliorée.

En 2023 afin d'accompagner le Nouveau Modèle de Distribution, la Direction IMEX a poursuivi son projet de remise à niveau des agences de la BMCI. Soixante agences ont ainsi été sélectionnées par la ligne de métier Retail pour le rajeunissement et la rénovation de leur façade, ainsi que la modernisation du mobilier et des équipements.

D'autre part, la Direction IMEX a poursuivi un chantier plus conséquent, englobant un lot d'agences entièrement réaménagées selon la nouvelle charte définie et ont été livrées et inaugurées pendant le dernier trimestre 2023. La Direction IMEX poursuivra ce trend sur les années à venir afin qu'un plus grand nombre d'agences puissent bénéficier de cette mise à niveau, la finalité étant de mieux refléter la nouvelle identité de la BMCI.

Réseau (en nombre)	2021	2022	2023
Guichets permanents	345	327	307
Guichets périodiques	1	1	1
Distributeurs et GAB	344	326	308
Succursales et agences à l'étranger	-	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-	-

Source : BMCI - Rapport Financier Annuel 2023

Le nombre de guichets permanents est passé de 345 à 307 entre 2021 et 2023.

5.3.2 Moyens techniques et informatiques

Introduction

La BMCI dispose d'un système d'information mis en place pour une gestion quotidienne des relations entre, d'une part, ses agents et sa clientèle, et d'autre part, son personnel en agences et celui des organismes centraux.

Consciente de l'importance d'un système d'information performant, la BMCI veille à disposer d'un arsenal applicatif et technique à la pointe de la technologie et à la hauteur de ses ambitions pour une efficacité opérationnelle sans faille. Le Corebanking SAB se positionne au cœur de ce système d'information.

Au lendemain de la refonte de son cœur système, BMCI a mis en place un vaste programme de stabilisation et d'optimisation des systèmes critiques afin de répondre aux exigences Clients et réglementaires. Cette phase de stabilisation, achevée en mars 2024, est le prérequis pour une migration vers la version nouvelle de son infrastructure technologique ; migration qui s'étalera jusqu'à 2026.

Ce programme intervient dans un contexte caractérisé par l'évolution constante des normes des régulateurs et des exigences du Groupe BNP Paribas (Normes comptables, KYC, Cyber-sécurité), ce qui nécessite une montée en charge soutenue. L'enjeu de ce programme a également été la transformation des systèmes bancaires back-end, posant ainsi le socle d'une banque digitale et accélérant son développement dans les années à venir.

Organisation actuelle

La Direction des Système d'information de la BMCI repose sur 3 principaux pôles :

- Projets et Support Applicatif (PSA) : Son rôle est d'apporter un support fonctionnel des applications en production et une expertise fonctionnelle sur les outils informatiques utilisés par les collaborateurs de la banque. Ceci inclut l'analyse des incidents fonctionnels, l'assistance aux utilisateurs, les mises à jour de paramétrage, la réalisation de reporting métier ;
- La structure « Opérations IT » veille à :
 - ✓ La poursuite du programme de fiabilisation de la production sur l'ensemble des applications hébergées en central ou en local ;
 - ✓ La mise en place de KPI pour les applications locales ;
 - ✓ Une meilleure disponibilité des applications locales ;
 - ✓ Une gestion proactive de l'obsolescence technique (postes de travail, serveurs, logiciels...) ;
 - ✓ La réduction des délais de résolution des incidents ;
 - ✓ L'aménagement technique des nouveaux locaux (Centres d'affaires, plateaux projets).
- La structure « Risques IT » pilote 6 programmes stratégiques, faisant partie du cadre global du programme de cyber sécurité de la Banque, notamment :
 - L'externalisation du Data Center ;
 - La Certification selon la norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS) ;
 - L'IT Risk management ;
 - Le Programme juridiction IT : Ce chantier vise à moderniser et industrialiser l'activité de la juridiction des accès de la banque. Après une réorganisation de l'activité et la mise en place des KPI de suivi, la prochaine étape consiste à doter la banque d'un outil spécialisé dans le suivi et la gouvernance des accès sur tout le périmètre applicatif de la BMCI ;
 - Le Programme DGSSI (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
 - Le Programme de cyber sécurité.

Rappel des principales étapes stratégiques de la DSI

En 2018, la Direction des Systèmes d'Information a poursuivi son plan d'action pour accompagner la banque dans son plan de transformation BMCI 2020. Ainsi, la stratégie SI de la BMCI est établie et organisée autour des 5 axes suivants :

- Agilité ;
- Stabilité de la production ;
- Partenariats Métiers ;

- Refonte du SI ;
- Digitalisation.

Ainsi, l'année 2018 a été marquée par la continuité de la transformation et la refonte du programme de transformation du système d'information lancée en 2017, pour lequel la mobilisation a été générale.

Le premier lot (Lot 1) du nouveau système d'information a été mis en production suite à la bascule opérée au cours du mois de février 2019. Ce lot 1 porte sur les entrées en relation, la modification de tiers et la révision, la souscription ainsi que la modification des comptes et explicite les apports du nouveau système d'information sur chacun de ces périmètres.

La bascule du Lot 1 a été précédée par des travaux préparatoires :

- Fiabilisation de la Data ;
- Différentes actions de conduite du changement menées en matière de documentation, de formation, de plan de communication et de dispositif d'assistance poste-bascule qui ont mobilisé plusieurs acteurs du programme IT et de la BMCI et qui ont permis d'assurer la remontée et le suivi des incidents identifiés.

L'année 2019 a été marquée par la bascule du premier lot du système SI (SAB) et par la réalisation de plusieurs projets :

- Préparation de la migration lot 2 portant sur les engagements et les produits d'épargne.
- Renforcement de la sécurité des opérations via la centralisation des opérations à risque opérationnel fort et le reengineering des processus fragiles.
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle via la simplification des processus, l'automatisation des processus manuels et l'amélioration des délais qualité et productivité à travers un meilleur pilotage des KPI, SLA et la promotion de la polyvalence.
- L'accompagnement de la transformation du Business à travers le renforcement de la communication vers le Réseau et les Lignes métiers ainsi que l'ouverture vers les clients internes.

Enfin, l'exercice 2019 a connu une accélération de la robotisation des tâches à faible valeur ajoutée via la technologie RPA (Robotic Process Automation). Plusieurs assistants virtuels travaillent aujourd'hui en support des effectifs sur des opérations.

En effet, courant l'année 2020, les Crédits amortissables, les engagements par signature et les dépôts à terme ont été basculés vers le nouveau système d'information.

L'année 2020 a été marquée par la migration du périmètre du second lot (Lot 2) du nouveau système d'information. Ce lot a couvert les engagements (crédits, autorisations, engagements par signature), la souscription des produits et les dépôts à terme.

La bascule du Lot 2 s'est déroulée grâce à la concaténation des efforts des diverses parties prenantes du projet permettant la fiabilisation et la mise en adéquation des données avec le nouveau système d'information, l'accompagnement du changement via des plans de communication et de formation spécifiques, la stabilisation de la production à travers un dispositif post-bascule adéquat ainsi que le décommissionnement des applicatifs concernés. L'enjeu de cette transition pour la Banque résidait dans la nécessité d'assurer le fonctionnement dual des systèmes d'information actuel et cible, en garantissant la bonne tenue de l'activité de la banque au quotidien.

Par ailleurs, un protocole de conduite du changement holistique a été déployé afin d'assurer des apports complémentaires et une efficacité commerciale vis-à-vis de toutes les parties prenantes de la Banque, notamment les collaborateurs et les clients. Ce dispositif d'accompagnement a été composé de sessions de formation adaptées au contexte de la crise sanitaire du Covid-19, d'une documentation d'accompagnement étoffée, d'une assistance post-bascule avec appui de la plateforme d'assistance Helpdesk et de l'équipe Programme en plus d'un important plan de communication.

L'année 2021 a été une année de transformation majeure pour la BMCI, avec la finalisation du 3ème lot du programme de refonte du système d'information de la banque.

Le troisième lot a été déployé à partir du 23 août 2021. Une phase de stabilisation a suivi ce dernier acte afin d'apurer les incidents et autres plans d'actions suite de la bascule. Cette phase de stabilisation a été achevée en mars 2024.

La stabilisation du SI a été la priorité de la BMCI. Le programme de stabilisation a sollicité une forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes IT, Métier et Direction Générale. Il a été clôturé en juin 2024. Pour rappel, le programme s'articulait autour de 3 axes stratégiques : Client – Réglementaire – Technologique :

- Les chantiers inhérents à l'**axe Client** ont permis d'apurer des réclamations clients liées directement à la bascule du corebanking. Ils ont aussi permis d'ajuster les correspondances (Avis) vis-à-vis des clients de la banque et fiabiliser leurs données.
- L'**axe réglementaire** a été piloté étroitement avec BAM pour réussir la clôture de ses recommandations en termes de reportings réglementaires prioritaires.
- Les chantiers relatifs à l'**axe Technologie** ont permis de sécuriser l'infrastructure technologique et d'optimiser le fonctionnement du Corebanking. Cette optimisation a été matérialisée par la mise en place du Multicore (Microprocesseurs munis de plusieurs cœurs physiques fonctionnant simultanément), l'optimisation des batchs, l'augmentation des capacités des bases de données, etc. Ces travaux ont permis de diminuer massivement les cas d'incidents et de lenteurs pour arriver à des indicateurs normaux.

Transformation IT et stratégie 2024-2026

Durant les exercices 2023 et 2024, l'équipe IT BMCI concentre ses efforts pour réussir deux engagements majeurs :

- L'achèvement des travaux de stabilisation du corebanking. Ces travaux ont pu aboutir, en mars 2024, grâce à une forte collaboration et un monitoring IT et Métier très rapprochés.
- L'accélération des travaux de transformation IT. Transformation qui vise à conforter le rôle de l'IT en tant que partenaire proche des métiers et axé sur le développement de solutions à forte valeur ajoutée.

Drivé par ces deux engagements, l'équipe IT BMCI a enregistré des avancées significatives sur plusieurs chantiers critiques :

Impact des chantiers engagés

Les chantiers entamés en 2022 autour des trois axes, Client, Réglementaires et technologique ont tous été achevés. Nous constatons, aujourd'hui, une réduction significative des volumes d'incidents et de lenteurs qui parasitaient la qualité de service client ainsi que les processus, fonctionnels et techniques, internes. Cette stabilisation a aussi permis le déploiement d'un framework cible de production optimisant les processus techniques de fonctionnement quotidien.

Digital : Evolution des canaux

L'évolution continue des canaux digitaux a permis d'élargir le périmètre des produits et options proposées aux clients BMCI :

- **Application Retail** : Activation dotations touristiques digitales, remontée des crédits et en cours, enrichissement des facturiers, remontée des titres sur l'application, ouverture de l'application aux clients SME, mise en place des virements permanents et différés, mise en place du circuit pour la Commande des LCN, optimisation des parcours front à la lumière des retours clients, ...
- **Application Entrée En Relation Retail** : mise en place du module clôture des comptes, possibilité d'ouvrir un deuxième compte dès l'entrée en relation, nouveau parcours clients pour les Etranger non-Résident, déploiement de la solution sur tablette pour les conventions et journées portes ouvertes, ...
- **Application Entrée En Relation Corporate** : Intégration de l'environnement entreprise couvrant les SARL/SARLAU, parcours SA/SAs et MNC, ...
- **Customer Journey (Crédit consommation)** : renforcement de la solution avec double Authentification pour l'espace connecté, suivi des crédits en cours, suivi des cartes revolving, édition des informations clients, demande du règlement des impayés
- **Business Process Management** : Déploiement d'un socle de workflow transversal pour la dématérialisation des processus métier et un monitoring des indicateurs « on-time »
- **Accélération du développement des API** et adaptation de l'architecture applicative afin qu'elle soit orientée « services »

La prochaine étape est l'omnicanalité. La convergence des canaux digitaux selon le prisme « Client centric » permettra l'accélération de l'acquisition de clients.

Data, au centre de la création de valeur

La BMCI réorganise les lignes Métiers, l'IT et le CDO au centre d'un dispositif agile pour accélérer la fiabilisation des données essentielles et accélérer les développements autour de la data (dashboards, reportings, processus de contrôle et de qualité, ...). Une fois cet objectif atteint, il sera question de développer des cas d'usages à forte valeur ajoutée en utilisant de nouveaux outils d'analyse prédictive et d'IA.

Agilité et renforcement IT

En plus des sujets Data, Corebanking et digital, l'alignement IT métier se concrétise aussi à travers un renforcement des assets applicatifs de la BMCI. Un portefeuille de projets dense qui permettra à BMCI de déployer plus vite des offres et packages innovants et de renforcer ses points de contrôles, pour mieux supporter les processus métier, Une gouvernance des projets métier, plus agile et axée sur les priorités, équilibre l'ordonnancement des chantiers par rapport aux capacités IT.

Lancement du programme 'Cyber Trust 25' pour une sécurité renforcée

Le Programme Cyber-sécurité vise à renforcer le niveau de protection des entités contre les menaces de sécurité. L'année 2023 a marqué le lancement du programme « Cyber Trust 25 ». Cette transformation s'inscrit dans le plan 2022-2025 de la BMCI pour faire face aux nouveaux enjeux du monde de la cyber-sécurité. Les équipes concentrent leurs efforts pour atteindre les objectifs engagés sur les items majeurs découlant du programme « Cyber Trust 25 » : gestion des risques (obsolescence), traitement des vulnérabilités, renforcement et contrôle des accès, protection des données, tests de continuité, ...

Une infrastructure technique « augmentée » et « smart »

La refonte du réseau agence et l'augmentation significative de sa capacité est l'un des projets majeurs de l'équipe IT BMCI initiés en 2023. Le déploiement progressif des nouveaux liens se fera en 2024. Il s'agit du projet SD-WAN : une nouvelle architecture télécoms d'interconnexion d'agences au datacenter principal, basée sur des liens internet en fibre optique. Cette architecture offre des hauts débits à moindre coût. Les agences seront équipées de 2 liens redondants et de différents opérateurs pour assurer une haute disponibilité. Un déploiement progressif est planifié de Octobre 2024 à fin mars 2025.

En outre, l'IT met à disposition des collaborateurs un arsenal d'outils toujours plus performants et agiles ; notamment une solution de softphonie, le déploiement d'Office 365, la généralisation d'un modèle sécurisé de stations de travail mobiles, ...

Bascule d'ARPSON vers l'outil OMR

La bascule du système ARPSON vers OMR a été réalisée en août 2022. Ce changement d'outil s'est parfaitement déroulé du point de vue Client de la banque et utilisateur opérationnel. Néanmoins, un chantier de stabilisation a été mis en place pour résorber les réserves concernant deux sujets principaux :

- L'ajustement de l'interprétation comptable de certaines opérations de gestion
- La fiabilisation des reportings réglementaires couvrant l'ensemble des activités et instruments utilisés par la salle des marchés

Pour se faire, un programme de stabilisation OMR a été instauré au quatrième trimestre 2022. La forte collaboration IT et métiers dans le cadre de ce programme a permis, aujourd'hui, de faire ressortir les réalisations suivantes :

- Le chantier de fiabilisation des reportings réglementaires a été clôturé en décembre 2023. Les 11 reportings réglementaires ont été automatisés à 100%.
- Le chantier d'ajustement de l'interprétation comptable a été clôturé en mars 2024

Stratégie IT durable et réduction de l'empreinte carbone

BMCI s'est engagée à la réduction l'impact environnemental de ses opérations à horizon 2025. Consciente du rôle de l'IT dans la réduction de l'empreinte carbone et en alignement à l'élan vers le « Positive Banking », la BMCI a érigé le « sustainable IT » en axe stratégique IT. L'année 2024 est consacrée à la mise en place d'une feuille de route permettant la définition des premières mesures de l'emprunte carbone des infrastructures et des outils de travail ainsi que des premières actions de réduction des émissions de CO2.

Conclusion

La réussite de la stratégie de la Banque et de ses lignes métier repose fortement sur la capacité de l'IT, individus et assets, à répondre aux attentes et aux défis de demain. L'IT de la BMCI se transforme et se réorganise autour des métiers afin de mieux répondre à leurs priorités et aux besoins des clients. Progressivement, nous mettons en place des mécanismes agiles, collaboratifs et orientés clients afin de se focaliser sur ce qui compte en priorité pour la BMCI et accélérer le développement des solutions attendues par les métiers et les clients.

5.3.3 Qualité

5.3.3.1 Dispositif d'écoute et de mesure de satisfaction client / collaborateurs

L'année 2023 a confirmé la volonté de la Banque d'améliorer ses services en étant à l'écoute de ses Clients. L'objectif étant d'élaborer des solutions en adéquation avec leurs besoins et de rehausser le niveau de satisfaction et le degré de recommandation.

Pour cela, un dispositif d'enquêtes NPS récurrentes et Ad hoc a été défini et déployé, de manière globale et sur chacun des parcours client prioritaires. Il mesure le niveau de satisfaction et de recommandation des clients particuliers, professionnels, banque privée, corporate ainsi que des collaborateurs.

Ce dispositif consiste à recueillir les appréciations, feedbacks et motifs de satisfaction et d'insatisfaction des clients sur différentes thématiques. Il se décline en 3 types d'enquêtes:

- 1- **Enquêtes NPS Relationnelles**: évaluent le score de recommandation (NPS) de la BMCI pour l'ensemble des segments de clientèle servie et positionne la banque par rapport aux acteurs de la place.
- 2- **Enquêtes NPS Transactionnelles**: visent à fournir une appréciation de l'expérience des clients sur les principaux parcours comme le home banking, le crédit habitat, le crédit à la consommation, les interactions avec le conseiller en agence, le service après-vente, la monétique et autres
- 3- **Enquêtes E-NPS**: menées auprès des collaborateurs de la Banque, ces enquêtes permettent d'évaluer leur expérience globale par rapport à divers parcours notamment ceux en lien avec la gestion de la relation client

Lancement du projet « MEDALLIA » :

La satisfaction des clients est centrale dans l'activité. C'est pourquoi le pôle Expérience client a lancé en 2023 le nouvel outil Customer Experience Management (CXM) : MEDALLIA.

MEDALLIA est une plateforme de gestion des feedbacks clients qui permet d'industrialiser l'envoi des enquêtes NPS, de rendre accessibles en temps réel les retours clients aux équipes commerciales et d'automatiser les prises en charge individuelles des clients insatisfaits sous 48h.

Avec MEDALLIA, il sera désormais possible d'agir à chaud pour rétablir la satisfaction des clients mais aussi d'identifier, plus facilement, les problématiques récurrentes pour les résoudre de façon structurelle, à l'échelle de la banque.

Ce projet représente l'une des initiatives phares de l'année 2023 pour l'amélioration de l'expérience client et a nécessité une intense collaboration entre les différentes équipes de la Banque. Il permettra d'inscrire le suivi de la satisfaction client dans le quotidien des commerciaux, de développer la centricité client à tous les niveaux et d'améliorer cet indicateur stratégique pour atteindre les fortes ambitions fixées.

5.3.3.2 Elargissement du processus de prise en charge des clients détracteurs en agence :

Afin d'agir sur le score de recommandation (NPS) de la Banque, le processus de prise en charge des clients non disposés à recommander la BMCI initié en 2020 a été déployé en 2021 auprès d'une plus large proportion du réseau.

L'initiative consiste à mettre en place un dispositif permanent d'entretiens de prise en charge des clients détracteurs dès réception de leurs feedbacks aux invitations de réponse aux questionnaires envoyés.

Ces entretiens permettent d'explicitier les causes racines d'insatisfaction, de proposer des solutions personnalisées à chaque problématique, et de suivre l'état d'avancement des actions correctives jusqu'à résolution.

En 2021, plus de 180 collaborateurs du réseau ont été formés au dispositif de prise en charge à chaud et dotés des outils nécessaires pour remonter les reportings adéquats au pôle Expérience Client.

En 2022, dans la continuité des actions menées les années précédentes, une attention toute particulière est apportée aux clients détracteurs qui sont systématiquement contactés lors d'un entretien individuel, afin de traiter les causes racines d'insatisfaction, de proposer des solutions personnalisées à chaque problématique, et de suivre l'état d'avancement des actions correctives jusqu'à résolution.

En 2023, cette démarche a été généralisée à l'ensemble des métiers de la Banque : Retail, Corporate et Banque Privée. Elle s'inscrit dans le cadre du déploiement de la politique Advocacy 22-25 qui place le client au cœur de la stratégie de BMCI en intégrant toutes les actions développées dans le programme twenty4Change pour améliorer le NPS et faire des clients des promoteurs, les écouter régulièrement pour récupérer leurs feedbacks et agir pour résoudre les irritants. La BMCI a placé le client au cœur de sa stratégie et œuvre pour instaurer une culture et un environnement de service 100 % orienté client.

5.3.3.3 Plan de reconquête client :

Compte tenu des difficultés vécues par les clients suite à la bascule informatique, et en vue d'en atténuer l'impact, un plan de reconquête global a été conçu par le pôle Expérience client conjointement avec les lignes de métiers et entités centrales de la Banque.

Le plan de reconquête, qui s'étend sur plusieurs mois, s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la satisfaction client et repose sur plusieurs axes stratégiques dont le plus impactant consiste à regagner la confiance des clients à travers des entretiens de fidélisation et rétention menés par la force de vente, à son initiative. Il est à scope très large en termes de segments clients et ne se base pas sur des feedbacks clients remontés, contrairement au dispositif de prise en charge des détracteurs, mais plutôt sur une démarche proactive couvrant l'ensemble des clients susceptibles d'être impactés par la bascule.

Ces entretiens, physiques ou téléphoniques, ont permis d'explicitier les enjeux de la refonte informatique aux clients, de recueillir leurs feedbacks, d'identifier les préjudices subis et d'évaluer leur impact sur la situation du client.

Les entretiens ont également permis d'identifier des solutions à mettre en place pour chacun des clients contactés, de proposer des prises en charge personnalisées et d'assurer un suivi renforcé.

En quelques semaines, plusieurs milliers de clients particuliers, professionnels et entreprises ont été contactés, suivis et analysés à travers un dispositif de remontée dédié et des résultats pilotés par le pôle Expérience Client et suivis par la Direction Générale de la Banque.

5.3.3.4 Traitement des réclamations clients :

En prévision de l'augmentation du flux des réclamations liées aux incidents informatiques, une démarche proactive a été adoptée, caractérisée par la mise en place d'un dispositif dédié à la gestion des réclamations liées aux incidents, en amont de la bascule.

Le dispositif s'est matérialisé par le renforcement des effectifs en charge du traitement des réclamations et la création d'une cellule entièrement dédiée aux incidents. Ces collaborateurs spécialisés ont été formés et outillés pour assister les clients impactés de manière personnalisée et assurer un suivi de bout en bout jusqu'à résolution.

6. Situation financière du Groupe BMCI

Avertissement :

Les comptes annuels des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

6.1 Informations financières consolidées sélectionnées entre 2021 et 2023

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2021 et 2023

En KMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Produit Net Bancaire	3 044	3 054	3 438	0,33%	12,57%
Résultat d'Exploitation	338	420	614	24,26%	46,15%
Coût du risque	-575	-562	-633	2,26%	12,70%
Résultat Net Part du Groupe	194	229	171	18,04%	-25,23%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2023

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2022-2023 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 12,57% du PNB sur la période passant de 3 054 MMAD en 2022 à 3 438 MMAD en 2023 ;
- ✓ Une hausse de 46,15% du résultat d'exploitation passant de 420 MMAD en 2022 à 614 MMAD en 2023 ;
- ✓ Une hausse du coût du risque du Groupe BMCI de 12,70% sur la période en passant de 562 MMAD en 2022 à 633 MMAD en 2023 ;
- ✓ Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 171 MMAD en 2023, en baisse de 57,4 MMAD par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse est due à la charge d'impôt constatée suite au dénouement du contrôle fiscal²⁰ générant une progression de l'impôt sur le résultat de 90,1% (+209 MMAD) et ayant un impact de 167 MMAD sur le résultat net.

Revue analytique 2022-2021

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2021-2022 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 0,34% en moyenne du PNB sur la période passant de 3 044 MMAD en 2021 à 3 054 MMAD en 2022 ;
- ✓ Une hausse de 24,18% du résultat d'exploitation passant de 338 MMAD en 2021 à 420 MMAD en 2022 ;
- ✓ Une baisse légère du coût du risque du Groupe BMCI de 2,39% sur la période en passant de 575 MMAD en 2021 à 562 MMAD en 2022 ;
- ✓ Et, une augmentation de 17,78 % du RNPG (+35 MMAD) enregistrée entre 2021 et 2022.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2021 et 2023

En KMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Crédits à la clientèle	51 574	54 488	58 854	5,65%	8,01%
Dettes envers la clientèle	42 425	44 269	47 464	4,35%	7,22%
Total Bilan	67 611	70 755	75 201	4,65%	6,28%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels du Groupe BMCI sur la période entre fin 2022 et fin 2023 se présente comme suit :

²⁰ Le montant du dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019 à 2022 s'est établi à 200 MDH.

- ✓ Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 4 366 MMAD, soit une hausse de 8,01% sur la période ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 3 195 MMAD, soit une hausse de 7,22% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 4 446 MMAD entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 6,28% sur la période.

Revue analytique 2022-2021

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers du Groupe BMCI sur la période entre fin 2021 et fin 2022 se présente comme suit :

- ✓ Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 2 914 MMAD, soit une hausse de 5,65% sur la période;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 1 844 MMAD, soit une hausse de 4,35% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 3 144 MMAD entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 4,65% sur la période.

6.2 Rapports des Commissaires aux Comptes

6.2.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2023

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.217.709 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 171.026.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3); - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 66.251; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.397.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de prudence critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faiçal MEKOUAR
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2022

OPINION

Nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l’Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l’état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l’état consolidé du résultat global, l’état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 278 300 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 184 888.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L’OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

QUESTIONS CLES DE L’AUDIT

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 62 140 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 652.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2021

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 254 555 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 166 798. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 21 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macroéconomiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 59 006 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 431.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

<i>Migration du système d'information bancaire</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>La banque a mis en œuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme mentionné au niveau de la note « Autres informations » des annexes aux états financiers consolidés.</p> <p>Au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à la mise en œuvre du troisième lot du programme de migration du système d'information bancaire. En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états financiers de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

6.2.2 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2023

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.787.064 dont un bénéfice net de KMAD 193.922.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état sur les passifs éventuels joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.339 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.592.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

- **Exercice clos le 31 décembre 2022**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 039 693 dont un bénéfice net de KMAD 244 340.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 737 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 47 463.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2021

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 680 064 dont un bénéfice net de KMAD 521 260. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 21 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 601 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 44 416.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

<i>Migration du système d'information bancaire</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>La banque a mis en œuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme présenté au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à la mise en œuvre du troisième lot du programme de migration du système d'information bancaire. En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états de synthèse de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - Réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - Examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - Examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 avril 2022

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
 Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
 Associé

6.3 Présentation des comptes consolidés IFRS

6.3.1 Périmètre de consolidation

6.3.1.1 Présentation du périmètre de consolidation 2021-2023

En vertu de la circulaire n°56/G/2007 de Bank Al-Maghrib du 8 octobre 2007, le Groupe BMCI a adopté à compter du 1er janvier 2008 des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou influence notable) sur les différentes entités du Groupe BMCI. L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe BMCI du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2021		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Asset Management	Gestion d'actif	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	51%	51%	IG
DIGISERV	Développement de services numériques	49%	49%	IG

Source : Groupe BMCI

Le périmètre de consolidation du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023 se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2022			2023		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Asset Management	Gestion d'actif	100%	100%	IG	-	-	-
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	76%	76%	IG	70%	70%	IG
DIGISERV	Développement de services numériques	74%	74%	IG	74%	74%	IG

Source : Groupe BMCI

6.3.2 Variations du périmètre de consolidation sur la période 2021-2023

Le pourcentage de détention de DIGIFI a varié passant de 51% à 76,2% en 2022 et de 76,2% à 69,81% en 2023. BMCI Asset Management est sorti du périmètre de consolidation en 2023.

6.3.3 Impact FTA de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 (contrats de location), publiée le 13 janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de IFRS 15.

Méthode de transition

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres et s'élève à 5 997 KMAD au 1^{er} janvier 2022.

L'impact de la norme IFRS 16 comptabilisé en capitaux propres s'élève à -7 443 KMAD au 1^{er} janvier 2023.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

- ✓ Contrat de location relatif à des biens de faible valeur ;
- ✓ Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1er janvier 2022 et fin décembre 2023 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2022	31/12/2022	Augmentation / Diminution	Autres	31/12/2023
Valeur brute (bail commercial)	546 611	574 441	-30 298	-	544 143
Amortissements et dépréciations	124 431	194 175	23 369	-	217 544
Total Immobilier	422 180	380 265	-53 666	-	326 599
Valeur brute (Matériels informatiques)	45 971	45 971	-	-	45 971
Valeur brute (Automobiles LLD)	12 062	10 327	-	-	10 327
Amortissements et dépréciations (Matériels informatiques)	37 612	45 971	-	-	45 971
Amortissements et dépréciations (Auto LLD)	12 061	6 111	867	-	6 977
Total Immobilier	8 360	4 215	-867	-	3 349
Total droits d'utilisation	430 540	384 481	-54 533	-	329 948
Impôt différés actif (IDA)	162 822	146 805	-	-16 567	130 238
Total	593 362	531 286	-54 533	-16 567	460 186

Source : Groupe BMCI

Variation de la dette de location

L'état de variation de la dette de location entre le 1er janvier 2021 et fin décembre 2023 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2022	31/12/2022	Intérêts courus	Paielements	Autres	31/12/2023
Passif de location						
Dettes de location - (Bail Commercial)	423 192	392 554	9 589	-76 541	16 076	341 678
Dettes de location - (Matériel Inform)	16 866					
Dettes de location - (Automobiles LLD)		4 216	30	-922		3 324
Total Dette de location	440 059	396 771	9 618	-77 464	16 076	345 002
Impôt différés Passif (IDP)	159 300	142 258			-17 702	124 555
Capitaux propres	-5 844	-5 997				-7 743
Résultat	-153	-1 746			-1 628	-1 628
Total	593 362	531 286	9 618	-77 464	-19 330	460 186

Source : Groupe BMCI

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2023 se présente comme suit :

Eléments	2 021	2 022	2 023
Intérêts et charges assimilées	658 537	780 340	1 107 655
Dont : charges d'intérêts sur dettes locatives	12 997	12 231	9 618
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	245 120	234 983	251 844
Dont : Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	89 070	79 465	79 869

Source : Groupe BMCI

6.3.4 Mise à jour du modèle de probabilité de défaut et du Forward Looking

A l'entrée en application de la norme IFRS9 en 2018, la BMCI a utilisé une approche simplifiée du modèle de migration pour le calcul de l'ECL.

A partir de 2022, un chantier de la revue du modèle avec les équipes de modélisation du groupe a été ouvert et des données plus récentes ont été fournies aux équipes afin que les paramètres du modèle de migration de Rating puissent être mis à jour en conséquence.

6.3.5 Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le compte de résultat consolidé IFRS sur les trois dernières années se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Intérêts et produits assimilés	2 997	3 073	3 536	2,54%	15,07%
Intérêts et charges assimilés	-659	-780	-1 108	18,36%	42,01%
Marge d'intérêt	2 338	2 292	2 428	-1,97%	5,95%
Commissions perçues	520	550	533	5,77%	-3,07%
Commissions servies	-72	-62	-69	13,89%	-3,07%
Marge sur commissions	449	488	464	8,69%	-4,86%
Gains / pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	-13	-7	>-100%	49,66%
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	338	394	611	16,57%	55,04%
Gains / pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	341	381	604	11,73%	58,53%
Produits des autres activités	86	43	90	-50,00%	>100%
Charges des autres activités	-171	-151	-149	11,70%	1,01%
Produit net bancaire	3 044	3 054	3 438	0,33%	12,57%
Charges générales d'exploitation	-1 885	-1 837	-1 939	2,55%	5,54%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-245	-235	-252	4,08%	7,17%
Résultat brut d'exploitation	914	982	1 247	7,44%	27,00%
Coût du risque	-575	-562	-633	2,26%	12,70%
Résultat d'exploitation	338	420	614	24,26%	46,15%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	0	7	4	>100%	-42,20%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	-10	-5	>-100%	49,17%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	351	417	613	18,80%	46,95%
Impôts sur les résultats	-184	-232	-442	-26,09%	90,41%
Résultat net de l'exercice	167	185	171	10,78%	-7,55%
Résultat net part du groupe	194	229	171	18,04%	-25,23%
Résultat hors groupe	-27	-44	-0,2	-62,96%	99,55%
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>15</i>	<i>17</i>	<i>13</i>	<i>17,81%</i>	<i>-25,03%</i>

Source : Groupe BMCI

6.3.5.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe BMCI s'élève à 3 438 MMAD en 2023, en hausse annuelle moyenne de 4,14% entre 2021 et 2023. L'évolution du PNB entre 2021 et 2023 se détaille par nature comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Marge d'intérêt	2 338	2 292	2 428	-1,97%	5,95%
Marge sur commissions	449	488	464	8,69%	-4,86%
Résultat des opérations de marché	341	381	604	11,73%	58,61%
Résultat des autres activités	-84	-107	-59	-27,38%	44,67%
Produit net bancaire	3 044	3 054	3 438	0,33%	12,57%

Source : Groupe BMCI

Evolution des composantes du PNB entre 2021 et 2023

- Marge d'intérêt

Eléments	2 021			2 022			2 023		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	2 715	-422	2 293	2 771	-467	2 304	3 195	-593	2 602
Comptes et prêts / emprunts	2 246	-172	2 074	2 296	-192	2 104	2 681	-332	2 349
Opérations de pensions	4	-7	-4	6	-4	2	5	-5	1
Opérations de location-financement	465	-242	222	468	-270	198	509	-257	252
Opérations interbancaires	45	-32	13	71	-101	-30	59	-175	-117
Comptes et prêts / emprunts	45	-20	25	71	-95	-24	59	-139	-81
Opérations de pensions	-	-11	-11	-	-6	-6	-	-36	-36
Emprunts émis par le groupe	-	-205	-205	-	-213	-213	-	-339	-339
Actifs disponibles à la vente	237	-	237	231	-	231	282	-	282
Marge d'intérêt	2 997	-659	2 338	3 073	-780	2 292	3 536	-1 108	2 428

Source : Groupe BMCI

- Marge sur commissions

Eléments	2 021			2 022			2 023		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	95	-49	46	116	-44	73	103	-50	52
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	69	-41	28	96	-43	53	81	-50	31
sur titres	22	-7	15	18	-	18	22	-	22
de change	4	-	4	2	-	2	0,07	-	0,07
sur inst. financ. à terme & opérat. HB	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	426	-23	403	434	-18	416	430	-18	412
Produits nets de gestion d'OPCVM	32	-	32	28	-	28	9	-	9
Produits nets sur moyen de paiement	96	-	96	161	-	161	182	-	182
Assurance	91	-	91	78	-	78	87	-	87
Autres	206	-23	183	167	-18	149	152	-18	133
Produits nets de commissions	520	-72	449	550	-62	488	533	-69	464

Source : Groupe BMCI

- Résultat des opérations de marché

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	338	394	611	16,57%	55,04%
Titres à revenus variables	-	-	-	-	-
Titres de transaction	31	4	64	-87,10%	>100%
Réévaluation des positions de change manuel	332	333	417	0,30%	25,16%
Autres	-25	57	130	>100%	>100%
Gains/Pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	3	-13	-7	<-100%	49,66%
Résultat des opérations de marché	341	381	604	11,73%	58,61%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 384 MMAD (soit 12,57%), pour s'établir à 3 438 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La hausse de 136 MMAD de la marge d'intérêt passant de 2 292 MMAD en 2022 à 2 428 MMAD en 2023. Cette augmentation résulte des effets conjugués ci-dessous :
 - L'augmentation de 298 MMAD de la marge nette sur opérations avec la clientèle passant de 2 304 MMAD en 2022 à 2 602 MMAD en 2023 (soit +12,93%). Cette progression s'explique principalement par i) la hausse de 245 MMAD de la marge sur les comptes de prêts/emprunts envers la clientèle, combinée à ii) la hausse de la marge sur les opérations de locations financement de 54 MMAD (soit 27,47%) ;
 - La hausse de 126 MMAD des charges d'intérêts sur les emprunts émis par le Groupe, passant de 213 MMAD en 2022 à 339 MMAD en 2023, principalement justifiée la hausse des certificats de dépôt ;
 - Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -117 MMAD en 2023 contre -30 MMAD en 2022 en baisse de 87 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les comptes et prêts / emprunts de 57 MMAD et la baisse de la marge nette sur les opérations de pensions de 30 MMAD ;
- La hausse de 223 MMAD (+58,61%) du résultat des opérations de marché qui s'explique principalement par :
 - La hausse de 217 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la hausse des gains nets sur les titres de transaction de 59,6 MMAD ; (ii) l'augmentation de 83,8 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la hausse du compte « autres » de 73,5 MMAD qui correspond à la plus-value de l'opération de cession de BMCI Asset Management ainsi que l'amélioration du niveau de juste valeur de titres non consolidés, et ;
 - La hausse de 6,5 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La baisse de 24 MMAD (soit 4,86%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La baisse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe qui sont passées à 412 MMAD en 2023 contre 416 MMAD en 2022, qui résulte des effets conjugués suivants : (i) la baisse de 19 MMAD des produits nets de gestion des OPCVM, (ii) la hausse de 21 MMAD des produits nets sur moyen de paiement ; et (iii) la hausse de commissions assurances de 9,3 MMAD et la baisse des autres prestations de services bancaires et financiers de 15,6 MMAD.
 - La baisse de 20,6 MMAD (soit 28,2%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la baisse de 22,2 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) la hausse de 3,6 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres, et (iii) la baisse de 1,9 MMAD des commissions nettes sur les opérations de change.

Revue analytique 2022-2021

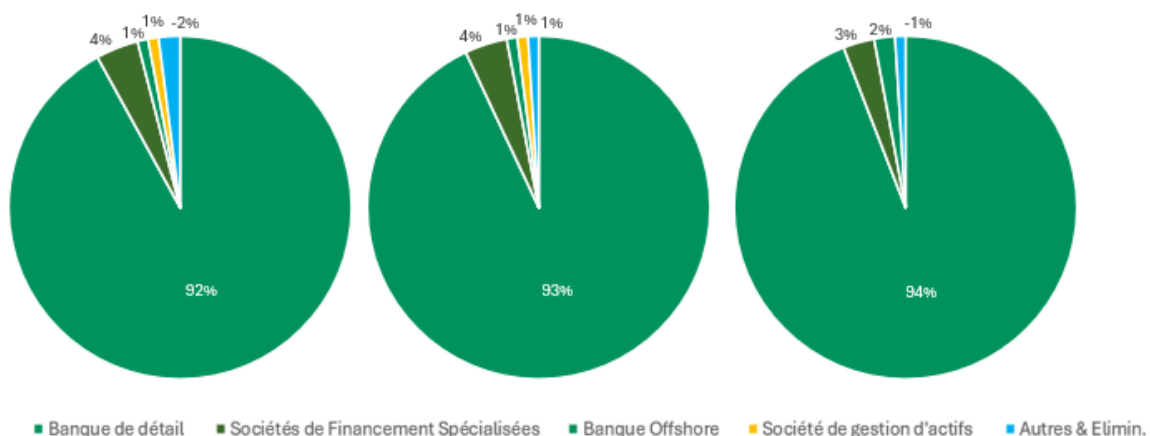
A fin 2022, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 10 MMAD (soit 0,34%), pour s'établir à 3 054 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La baisse de 45,7 MMAD de la marge d'intérêt passant de 2 338 MMAD en 2021 à 2 292 MMAD en 2022. Cette augmentation résulte des effets conjugués ci-dessous :
 - L'augmentation de 11 MMAD de la marge nette sur opérations avec la clientèle passant de 2 293 MMAD en 2021 à 2 304 MMAD en 2022 (soit +0,48%). Cette progression s'explique principalement par i) la hausse de 30 MMAD de la marge sur les comptes de prêts/emprunts envers la clientèle, combinée à ii) la baisse de la marge sur les opérations de locations financement de 24 MMAD (soit -10,94%) ;
 - La hausse de 7,7 MMAD des charges d'intérêts sur les emprunts émis par le Groupe, passant de 205 MMAD en 2021 à 213 MMAD en 2022 ;

- Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -30 MMAD en 2022 contre 13 MMAD en 2021 en baisse de 43 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les comptes et prêts / emprunts de 49 MMAD et la hausse de la marge nette sur les opérations de pensions de 5 MMAD ;
- La hausse de 40 MMAD (+11,61%) du résultat des opérations de marché qui s'explique principalement par :
 - La hausse de 56,3 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la baisse des gains nets sur les titres de transaction de 27,1 MMAD ; (ii) l'augmentation de 1,6 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la hausse du compte « autres » de 81,9 MMAD, et ;
 - La régression de 16,7 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La hausse de 39 MMAD (soit 8,8%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La hausse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe qui se sont élevées à 416 MMAD en 2022 contre 403 MMAD en 2021, qui résulte des effets conjugués suivants : (i) la baisse de 4 MMAD des produits nets de gestion des OPCVM, (ii) la hausse de 65 MMAD des produits nets sur moyen de paiement ; et (iii) la baisse de commissions assurances et des autres prestations de services bancaires et financiers de 13,5 MMAD et 34,5 MMAD respectivement.
 - La hausse de 26,6 MMAD (soit 57,8%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la hausse de 25 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) la hausse de 2,8 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres, et (iii) la baisse de 2,2 MMAD des commissions nettes sur les opérations de change.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2021 et 2023

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe BMCI sur la période 2021- 2023 se détaille comme suit :



Source : Groupe BMCI

Le PNB du Groupe BMCI est généré principalement par les trois entités (BMCI Bank, BMCI Leasing et BMCI Offshore) pour respectivement 96,1%, 2,9% et 1,9% (soit près de 99,9% du total PNB généré par le Groupe) en moyenne entre 2021 et 2023.

Ventilation du PNB par secteur opérationnel entre 2021 et 2023

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2023 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 331	95	54	-52	2 428
<i>En % du</i>	96,0%	3,9%	2,2%	-2,1%	100%
Marge sur commissions	416	0	14	35	464
<i>En % du</i>	89,5%	-0,1%	3,0%	7,5%	100%
Produit net bancaire	3 303	101	65	-32	3 438
<i>En % du</i>	96,1%	2,9%	1,9%	-0,9%	100%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 96,1% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2023.

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 220	135	28	0	-91	2 292
<i>En % du</i>	96,9%	5,9%	1,2%	0,0%	-4,0%	100,0%
Marge sur commissions	433	-0,23	12	19	25	488
<i>En % du</i>	88,8%	-0,0%	2,5%	3,8%	5,0%	100,0%
Produit net bancaire	2 835	139	37	19	24	3 054
<i>En % du</i>	92,8%	4,6%	1,2%	0,6%	0,8%	100%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2022, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 92,8% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2022.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2021 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 202	134	31	0	-29	2 338
<i>En % du</i>	94,2%	5,7%	1,3%	0,0%	-1,2%	100%
Marge sur commissions	387	0	9	21	32	449
<i>En % du</i>	86,2%	0,0%	2,0%	4,7%	7,1%	100,0%
Produit net bancaire	2 897	135	40	19	-48	3 044
<i>En % du</i>	95,2%	4,4%	1,3%	0,6%	-1,6%	100,0%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2021, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 95,2% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2021.

6.3.5.2 Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 191 MMAD en 2023 contre 2 072 en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de (5,72%) sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 21-22	Var 23-22
Charges générales d'exploitation	-1 885	-1 837	-1 939	-2,52%	5,54%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-245	-235	-252	-4,14%	7,17%
Frais de gestion	-2 130	-2 072	-2 191	-2,71%	5,72%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

A fin décembre 2023, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 191 MMAD, en hausse de 5,72% par rapport à fin décembre 2022, principalement portée par une hausse de 5,54% des charges générales d'exploitation (principalement composés des frais de personnel) combinée à la hausse de 7,17% des dotations aux amortissements. Les dons au séisme de Al Haouz ont eu un impact de 1,4% sur les frais de gestion en 2023.

Revue analytique 2022-2021

A fin décembre 2022, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 072 MMAD, en baisse de 2,72% par rapport à fin décembre 2021, principalement portés par la baisse des charges générales d'exploitation de 2,55% conjuguée à la baisse des dotations aux amortissements de 4,08%.

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail ²¹	Sociétés de Financement Spécialisées ²²	Banque Offshore ²³	Autres & Elimin. ²⁴	TOTAL
Frais de gestion	2 131	41	10	8	2 191
<i>En % du</i>	<i>98%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs ²⁵	Autres & Elimin.	TOTAL
Frais de gestion	1 971	44	9	15	34	2 072
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2021

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Frais de gestion	2 028	42	8	16	35	2 130
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Les frais de gestion sont principalement imputables à la banque de détail, qui pèse en moyenne pour 96% de ces charges sur la période 2021-2023.

6.3.5.3 Résultat brut d'exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2021-2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Produit net bancaire (PNB)	3 044	3 054	3 438	0,33%	12,57%
Charges générales d'exploitation	-1 885	-1 837	-1 939	-2,55%	5,54%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-245	-235	-252	-4,08%	7,17%
Frais de gestion	-2 130	-2 072	-2 191	-2,72%	5,72%
Résultat brut d'exploitation	914	982	1 247	7,44%	27,00%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 247 MMAD en 2023 contre 982 MMAD en 2022, en hausse de 265 MMAD (soit +27%). Cette évolution résulte de l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 5,93% passant de 2 292 MMAD en 2022 à 2 428 MMAD en 2023 et du résultat des opérations de marché de 58,61%.

Les dons au séisme de Al Haouz ont eu un impact de -3,01% sur le résultat brut d'exploitation en 2023.

²¹ Banque de détail : BMCI

²² Sociétés de Financement spécialisées : BMCI Leasing

²³ Banque Offshore : BMCI Banque Offshore

²⁴ Autres & éliminations : Arval Maroc, BMCI Finance, BMCI Bourse, Akar Real Estate, DIGIFI et DIGISERV

²⁵ Société de gestion d'actif : BMCI Asset Management

Revue analytique 2022-2021

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 982 MMAD en 2022 contre 914 MMAD en 2021, en hausse de 68 MMAD (soit +7,45%). Cette évolution résulte de l'effet combiné de (i) la baisse de 48 MMAD des charges générales d'exploitation (soit -2,52%) et (ii) la hausse de 10 MMAD du produit net bancaire (soit +0,34%).

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 172	60	55	-40	1 247
<i>En %</i>	<i>94%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>-3%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	864	96	29	3	-10	982
<i>En %</i>	<i>88%</i>	<i>10%</i>	<i>3%</i>	<i>0%</i>	<i>-1%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2021

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	870	93	31	3	-84	914
<i>En %</i>	<i>95%</i>	<i>10%</i>	<i>3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-9%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Sur la période étudiée, la banque de détail pèse en moyenne pour 92% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe suivie des sociétés de financement spécialisées et de la banque offshore qui génèrent respectivement et en moyenne 10% et 4,8% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe.

6.3.5.4 Coefficient d'exploitation

L'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2021-2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Produit net bancaire (1)	3 044	3 054	3 438	0,33%	12,57%
Frais de gestion (2)	2 130	2 072	2 191	-2,72%	5,72%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	69,97%	67,85%	63,72%	-2,12 pts	-4,13 pts

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, le coefficient d'exploitation s'est établi à 63,72% en baisse de 413 pbs par rapport à fin décembre 2022, cette baisse est principalement portée par une hausse moins importante des frais de gestion de 5,72% par rapport au PNB (hausse de 12,57%) au terme de l'exercice 2023.

A fin décembre 2022, le coefficient d'exploitation s'est établi à 67,85% en baisse de 213 pbs par rapport à fin décembre 2021, cette baisse est principalement portée par une hausse de 0,33% du PNB du Groupe conjuguée avec une baisse de 2,71% des frais de gestion au terme de l'exercice 2022.

6.3.5.5 Coût du risque

Le coût du risque du groupe BMCI s'affiche à 633 MMAD à fin 2023 contre 562 MMAD en 2022, soit une hausse de 60 MMAD (12,70%) sur la période analysée.

L'évolution du coût du risque entre 2021 et 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	149	82	204	-44,58%	>100%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	158	-27	22	<-100%	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	125	-32	21	<-100%	>100%
Engagements par signature	33	5	2	-85,04%	-65,66%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-9	109	182	>100%	67,07%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	38	81	191	>100%	>100%
Engagements par signature	-47	28	-8	>100%	<-100%
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)				n/a	n/a
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-556	-332	26	40,38%	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-475	-265	44	44,25%	>100%
Engagements par signature	-82	-67	-18	17,87%	73,33%
Autres actifs	-	-	-	n/a	n/a
Risques et charges	-35	-172	-49	<-100%	71,51%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-443	-422	181	4,73%	>100%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-140	-151	-834	-7,56%	>100%
Récupérations sur prêts et créances	8	11	19	44,86%	75,35%
> Comptabilisés au coût amorti	8	11	19	44,86%	75,35%
> Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur engagements par signature	-	-	-	n/a	n/a
Autres pertes	-	-	-	n/a	n/a
Autres produits	-	-	-	n/a	n/a
Coût du risque	-575	-562	-633	-2,39%	12,70%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 633 MMAD contre 562 MMAD à fin 2022, en hausse de 71 MMAD.

Le détail de cette évolution s'explique par :

- Bucket 1 et Bucket 2 : les dépréciations sur actifs sains ressortent en nette reprise (+122 MMAD) portée par l'amélioration de la qualité de risque de portefeuille, ainsi que la maîtrise du risque intrinsèque du portefeuille qui se traduit par un effet positif sur les provisions ;
- Bucket 3 : La banque continue de s'inscrire dans une gestion saine et prudente de ses risques en renforçant son taux de provision sur le stock de créances en souffrance. En effet, la hausse de la charge nette²⁶ des dépréciations sur les actifs en Bucket 3 de 317 MMAD s'explique principalement par :

²⁶ Cette charge nette inclut les engagements par signature, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables, et les récupérations sur prêts et créances.

- L'augmentation de 683 MMAD sur prêts et créances irrécupérables, s'expliquant par la radiation de certains dossiers présentant des perspectives de récupération fragiles ;
Compensé par :
- L'amélioration des récupérations sur pertes et créances de 8 MMAD.

- La charge de risque comprend également le coût du risque relatif à la fraude sur les crédits.

La baisse des provisions pour risques et charges de 123 MMAD.

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 562 MMAD contre 575 MMAD à fin 2021, en baisse de 13,7 MMAD.

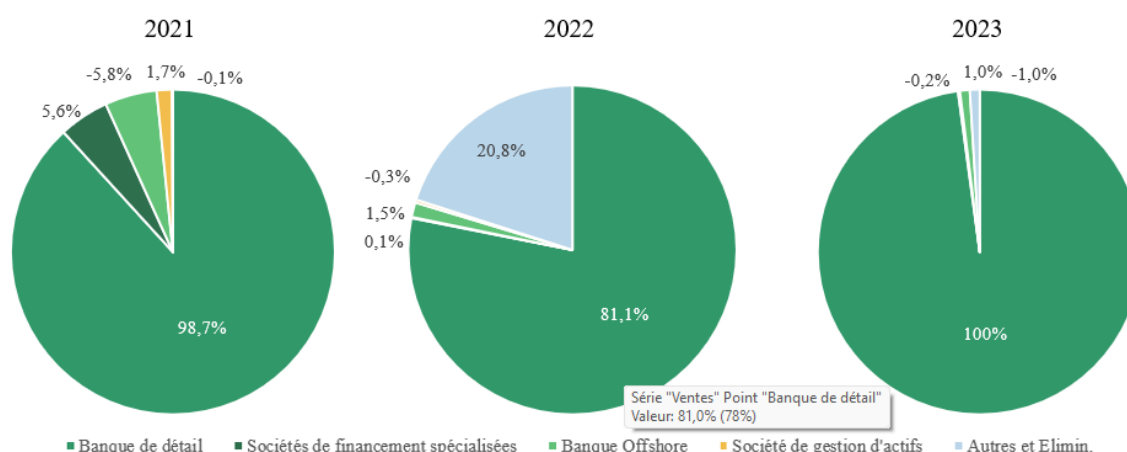
Le détail de cette évolution à la baisse est repris ci-dessous :

- La hausse de 156 MMAD des pertes attendues des instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (Bucket 1) qui s'explique par une dotation nette de 32 MMAD en 2022 contre une reprise de 125 MMAD en 2021 en raison de la variation à la hausse du volume d'activité enregistrée ;
- La baisse de 43 MMAD des pertes attendues sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 2) en raison de l'amélioration de la qualité de portefeuille ;
- La hausse des provisions pour risques et charges de 137 MMAD principalement tirée par des provisions pour risques sur engagements par signature ;
- La baisse de la charge nette de 210 MMAD sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 3) en raison de la maîtrise des déclassements à des niveaux bas comparativement aux années passées et une reprise de la dynamique de récupération, notamment pour le Retail ;
- L'augmentation de 11 MMAD des pertes sur prêts et créances irrécouvrables.

Il convient de noter que les impacts potentiels de la cession qui était en cours de DIGIFI et de la dissolution toujours en cours de DIGISERV avaient été pris en compte sur les comptes consolidés de l'exercice 2022 au niveau du coût du risque, spécifiquement dans le compte des provisions pour risques et charges.

Contribution au coût du risque par secteur opérationnel entre 2021 et 2023

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2021 et 2023 se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 22-21	Var 23-22
Banque de détail	568	455	634	-19,89%	39,34%
Sociétés de financement spécialisées	32	0,6	-1	-98,13%	<-100%
Banque Offshore	-33	-8,6	5	-73,94%	>100%
Société de gestion d'actifs	-0,4	-1,9	-	-	-
Elimination et autres	9,5	117	-5	>100%	<-100%
Total Coût du risque	575	562	633	-2,26%	12,70%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, le total coût du risque a affiché une hausse de 12,70% (+71 MMAD) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 633,4 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 99%.

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, le total coût du risque a affiché une baisse de 2,3% (-13,7 MMAD) par rapport à fin 2021 pour s'établir à 561,6 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 81%, suivi par les éliminations intra-groupes avec une part de 20,8%.

6.3.5.6 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BMCI s'élève à 614 MMAD à fin 2023 contre 420 MMAD à fin 2022. L'évolution du résultat d'exploitation se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Résultat brut d'exploitation	914	982	1 247	7,44%	27,00%
Coût du risque	-575	-562	-633	-2,26%	12,70%
Résultat d'exploitation	338	420	614	24,26%	46,15%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 194 MMAD entre 2022 et 2023 expliquée principalement par l'effet cumulée de la hausse du PNB et de la bonne maîtrise des frais de gestion notamment les charges d'exploitation.

Revue analytique 2022-2021

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 82 MMAD entre 2021 et 2022 expliquée principalement par les effets combinés suivants : i) la baisse de 13,7 MMAD du coût du risque (cf. coût du risque), et (ii) la hausse du résultat brut d'exploitation de 68 MMAD (cf. résultat brut d'exploitation).

6.3.5.7 Résultat net

L'évolution du résultat net part du groupe se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Résultat d'exploitation	338	420	614	24,26%	46,15%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	-	7	4	100%	-42,20%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	-10	-5	<-100%	49,17%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	351	417	613	18,80%	46,95%
Impôts sur les résultats	-184	-232	-442	26,09%	90,41%
Résultat net de l'exercice	167	185	171	10,78%	-7,55%
Résultat net part du groupe	194	229	171	18,04%	-25,23%
Résultat hors groupe	-27	-44	-0,2	-62,96%	99,55%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une baisse de 14 MMAD pour s'établir à 171 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022 sous l'effet de la charge d'impôt constatée à la suite du dénouement du contrôle fiscal²⁷ générant une progression de l'impôt sur le résultat de 90,1% (+209 MMAD) et ayant un impact de 167 MMAD sur le résultat net.

Par ailleurs, Les dons au séisme de Al Haouz ont eu un impact de -10% sur le résultat net en 2023.

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 171 MMAD en 2023, en baisse de 57,8 MMAD par rapport à l'exercice 2022.

Revue analytique 2022-2021

A fin 2022, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une hausse de 18 MMAD pour s'établir à 185 MMAD en 2022 contre 167 MMAD en 2021 sous l'effet de la progression du résultat d'exploitation de 24,18% (+82 MMAD).

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 229 MMAD en 2022, en hausse de 34,5 MMAD par rapport à l'exercice 2021.

Contribution au résultat net par pôle d'activité entre 2021 et 2023

Le tableau suivant présente la contribution par pôle d'activité au résultat net du Groupe BMCI sur les trois derniers exercices :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Banque de détail	199	283	167	42,34%	-40,87%
Sociétés de financement spécialisées	40	39	20	-3,27%	-48,62%
Banque offshore	37	21	29	-42,63%	39,18%
Société de gestion d'actifs	2	4	-	93,35%	-100,00%
Elimination et autres	-112	-162	-46	44,78%	-71,86%
Résultat net de l'exercice	167	185	171	10,78%	-7,55%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

Le résultat net affiche une baisse de 14 MMAD entre 2022 et 2023, s'établissant à 171 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022, soit -7,55%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La baisse de 116 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 283 MMAD en 2022 à 167 MMAD en 2023 ;
- Le recul de 19 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 39 MMAD en 2022 à un résultat de 20 MMAD en 2023 essentiellement expliquée par la hausse des frais financiers de BMCI Leasing suite à la hausse du taux directeur;
- La hausse de 8 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 29 MMAD en 2023 contre 21 MMAD en 2022 ;
- La baisse des éliminations intra-groupe de 116 MMAD qui s'élèvent à 46 MMAD en 2023 contre 162 MMAD en 2022.

Revue analytique 2022-2021

Le résultat net affiche une hausse de 18 MMAD entre 2021 et 2022, s'établissant à 185 MMAD en 2022 contre 167 MMAD en 2021, soit +10,8%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 84 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 199 MMAD en 2021 à 283 MMAD en 2022 ;
- Le recul de 1 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 40 MMAD en 2021 à un résultat de 39 MMAD en 2022 ;

²⁷ Le dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019-2022 s'élève à 200 MMAD

- La baisse de 16 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 21 MMAD en 2022 contre 37 MMAD en 2021, impacté sensiblement par des événements exceptionnels, principalement l'indemnisation VALEO de 104 KUSD liée à des perturbations de la bascule SAB, et le coût de refinancement ;
- La hausse des éliminations intra-groupe de 50 MMAD qui s'élèvent à 162 MMAD en 2022 contre 112 MMAD en 2021. Cette évolution est due à la baisse des résultats nets des filiales DIGIFI et DIGISERV. Les opérations regroupées sous la rubrique « Elimination et autres » concernent principalement les autres entités du Groupe BMCI ainsi que les éliminations des dividendes et les annulations des provisions sur les titres consolidés.

6.3.6 Analyse du bilan consolidé IFRS

Avertissement

Les comptes annuels des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Le bilan actif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 582	777	1 363	-50,92%	75,40%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 400	1 822	1 796	30,07%	-1,41%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Actifs financiers à la juste valeur par KP	3 896	2 601	1 490	-33,25%	-42,73%
Titres au coût amorti	4 003	5 792	6 981	44,69%	20,52%
Prêts et créances sur les EC et assimilés, au coût amorti	1 534	1 905	1 162	24,18%	-38,99%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	51 574	54 488	58 854	5,65%	8,01%
Ecart de rééval. Actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Placements des activités d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Actifs d'impôt exigible	202	57	165	-71,90%	>100%
Actifs d'impôt différé	357	318	301	-11,09%	-5,24%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 136	1 150	1 259	1,30%	9,48%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Participations dans des entreprises MEE	12	17	15	38,02%	-11,84%
Immeubles de placement	28	26	24	-6,35%	-7,42%
Immobilisations corporelles	1 266	1 176	1 142	-7,13%	-2,89%
Immobilisations incorporelles	532	540	561	1,51%	3,92%
Ecarts d'acquisition	88	88	88	0,00%	-0,32%
TOTAL ACTIF	67 611	70 755	75 201	4,65%	6,28%

Source : Groupe BMCI

Le bilan passif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Banques centrales, TP, SCP	1	0	0	n/a	n/a
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	3	2	-75,00%	-44,18%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Dettes envers les EC et assimilés	5 153	6 998	6 303	35,80%	-9,93%
Dettes envers la clientèle	42 425	44 269	47 464	4,35%	7,22%
Titres de créance émis	5 972	5 963	6 877	-0,15%	15,32%
Ecart de rééval. passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Passifs d'impôt courant	31	31	10	0,00%	-68,39%
Passifs d'impôt différé	218	244	187	11,93%	-23,47%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 529	3 697	4 095	4,76%	10,75%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour risques et charges	755	762	744	0,93%	-2,34%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	n/a	n/a
Dettes subordonnées	2 262	1 510	2 302	-33,24%	52,47%
Capitaux propres	7 255	7 278	7 218	0,32%	-0,82%
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	-	-
Réserves consolidées	487	552	501	13,35%	-9,19%
- Part du groupe	445	485	475	8,99%	-2,12%
- Part des minoritaires	43	67	27	55,81%	-60,35%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	58	-1	4	>-100	>100%
Résultat net de l'exercice	167	185	171	10,78%	-7,55%
- Part du groupe	194	229	171	18,04%	-25,23%
- Part des minoritaires	-27	-44	0	62,96%	-99,55%
TOTAL PASSIF	67 611	70 755	75 201	4,65%	6,28%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 75 201 MMAD en progression de 6,28% par rapport à fin 2022.

L'augmentation de 4 446 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 4 366 MMAD (soit +8,01%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 58 854 MMAD à fin 2023 ;
- La progression de 1 189 MMAD (soit +20,52%) des Titres au coût amorti qui atteignent 6 981 MMAD à fin 2023 ;
- La diminution de 1 111 MMAD (soit -42,73%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 1 490 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 586 MMAD (soit +75,40%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 1 363 MMAD à fin décembre 2023 contre 777 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 743 MMAD (soit -38,99%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 1 162 MMAD à fin 2023.

L'augmentation de 4 446 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La diminution de 695 MMAD (soit -9,93%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 303 MMAD à fin 2023 ;

- L'augmentation de 3 195 MMAD (soit +7,22%) des dettes envers la clientèle passant de 44 269 MMAD à fin 2022 à 47 464 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 914 MMAD (soit +15,32%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 6 877 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 792 MMAD (soit +52,47%) des dettes subordonnées qui s'élèvent à 2 302 MMAD à fin 2023 en raison du d'une émission obligatoire subordonnée de 750 MMAD en 2023 ;
- La diminution des capitaux propres du Groupe BMCI de 60 MMAD (soit -0,83%) qui s'élèvent à 7 218 MMAD à fin 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 70 755 MMAD en progression de 4,65% par rapport à fin 2021.

L'augmentation de 3 144 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 2 914 MMAD (soit +5,65%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 54 488 MMAD à fin 2022 ;
- La progression de 1 789 MMAD (soit +44,69%) des Titres au coût amorti qui atteignent 5 792 MMAD à fin 2022 ;
- La diminution de 1 296 MMAD (soit -33,25%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 2 601 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 806 MMAD (soit -50,92%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 777 MMAD à fin décembre 2022 contre 1 582 MMAD à fin 2021 ;
- L'augmentation de 371 MMAD (soit +24,18%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 1 905 MMAD à fin 2022.

L'augmentation de 3 144 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- L'augmentation de 1 845 MMAD (soit +35,81%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 998 MMAD à fin 2022 ;
- L'augmentation de 1 844 MMAD (soit +4,35%) des dettes envers la clientèle passant de 42 425 MMAD à fin 2021 à 44 269 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 9 MMAD (soit -0,15%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 5 963 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 752 MMAD (soit -33,24%) des dettes subordonnées qui s'élèvent à 1 510 MMAD à fin 2022 en raison du remboursement intégral d'une émission obligatoire subordonnée de 750 MMAD émise en 2012 ;
- La progression des capitaux propres du Groupe BMCI de 24 MMAD (soit +0,33%) qui s'élèvent à 7 278 MMAD à fin 2022.

6.3.6.1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux » sur la période analysée est détaillée comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 582	777	1 363	-50,92%	75,40%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Au terme de l'exercice 2023, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une hausse de 806 (soit +75,40%) passant de 777 MMAD en 2022 à 1 363 MMAD en fin d'exercice. Cette variation est due au solde de BAM qui dépend des flux reçus/émis le jour de l'arrêté ainsi que la situation de liquidité au niveau du marché orientant la capacité de BMCI à placer ses excédents.

Revue analytique 2022 - 2021

Au terme de l'exercice 2022, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une baisse de 806 (soit -50,9%) passant de 1 582 MMAD en 2021 à 777 MMAD en fin d'exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 1 460 MMAD à fin décembre 2023. L'évolution de ces actifs se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 087	1 480	1 418	36,13%	-4,18%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	1 087	1 480	1 418	36,13%	-4,18%
Actions et autres titres à revenu variable	306	297	337	-3,03%	13,40%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	306	297	337	-3,03%	13,40%
Instruments dérivés	7	45	41	>100%	-8,10%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 400	1 822	1 796	30,07%	-1,43%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Entre fin décembre 2023 et 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une baisse de 26 MMAD (soit -1,43%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La baisse de 62 MMAD (soit -4,18%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-cotés pour s'établir à 1 418 MMAD à fin 2023 contre 1 480 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 4 MMAD (soit -8,10%) des instruments dérivés, passant ainsi de 45 MMAD à fin décembre 2022 à 41 MMAD à fin 2023 ;

La hausse de 40 MMAD (soit 13,40%) des actions et autres titres à revenu variable à 337 MMAD à fin 2023 contre 297 MMAD à fin 2022.

Revue analytique 2022 - 2021

Entre fin décembre 2022 et 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 421 MMAD (soit +30,07%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La hausse de 393 MMAD (soit +36,13%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-cotés pour s'établir à 1 480 MMAD à fin 2022 contre 1 087 MMAD à fin 2021 ;
- La hausse de 38 MMAD (soit >100%) des instruments dérivés, passant ainsi de 7 MMAD à fin décembre 2021 à 45 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 9 MMAD (soit -3,03%) des actions et autres titres à revenu variable à 297 MMAD contre 306 MMAD à fin 2021.

6.3.6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ces actifs se détaillent par nature à sur la période analysée comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Effets publics	3 829	2 555	1 467	-33,28%	-42,58%
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	n/a	n/a
Valeurs assimilés	67	46	22	-31,61%	-51,10%
Actifs financiers à la juste valeur par KP	3 896	2 601	1 490	-33,25%	-42,73%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 1 111 MMAD (-42,73%) passant de 2 601 MMAD à fin décembre 2022 à 1 490 MMAD à fin décembre 2023.

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la diminution de 42,58% des effets publics (- 1 088 MMAD) liée à l'évolution du portefeuille de placement suite à la stratégie de réduction de l'exposition en juste valeur de la BMCI dans un contexte de taux haussier.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2022 et 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 1 296 MMAD (-33,25%) passant de 3 896 MMAD à fin décembre 2021 à 2 601 MMAD à fin décembre 2022.

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la diminution de 33,28% des effets publics (- 1 274 MMAD) et dans une moindre mesure des valeurs assimilées de 31,61% (-21 MMAD) sur la période 2021-2022.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2021 et 2022.

6.3.6.3 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances du Groupe BMCI s'établissent à 60 016 MMAD à fin décembre 2023. L'évolution des prêts et créances du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Comptes et prêts	138	1 163	278	>100%	-76,08%
Autres prêts et créances	1 291	739	881	-42,78%	19,17%
Créances rattachées	111	5	5	-95,06%	8,10%
Provisions	-6	-2	-2	-72,08%	2,80%
Prêts et créances envers les EC	1 534	1 905	1 162	24,18%	-38,99%
Créances commerciales	5 202	6 313	7 060	21,35%	11,82%
Autres concours à la clientèle	43 089	44 594	47 665	3,49%	6,89%
Valeurs reçues en pension	2 167	1 486	1 547	-31,45%	4,13%
Comptes ordinaires débiteurs	2 698	3 657	3 630	35,52%	-0,73%
Créances rattachées	117	142	181	21,46%	27,27%
Provisions	-7 050	-7 276	-7 028	-3,21%	3,41%
Opérations avec la clientèle	46 224	48 915	53 055	5,82%	-8,46%
Crédit-bail immobilier	1 261	1 172	1 109	-7,03%	-5,38%
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	3 803	4 036	4 240	6,14%	5,05%
Créances rattachées	669	741	819	10,72%	10,50%
Provisions	-382	-376	-369	-1,58%	-1,89%
Opérations de crédit-bail	5 350	5 573	5 799	4,16%	4,05%
Prêts et créances envers la clientèle	51 574	54 488	58 854	5,65%	8,01%
TOTAL	53 109	56 393	60 016	6,18%	6,42%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Entre fin décembre 2023 et 2022, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 3 623 MMAD, soit +6,42% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 743 MMAD (soit -38,99%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la baisse des comptes et prêts de 885 MMAD (soit -76,08%). Cette baisse est expliquée par la situation confortable de liquidité en fin d'année 2022 dans un marché interbancaire demandeur de liquidité favorisant le placement des excédents de la BMCI ;
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 4 366 MMAD (soit +8,01%) portée par :

- ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 226 MMAD (soit +4,05%), sous l'effet conjugué de: (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 63 MMAD (soit -5,38%) par rapport à fin 2022 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 204 MMAD (soit +5,05%) et (iii) la hausse des créances rattachées de 78 MMAD (soit +10,50%) ;
- ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 4 140 MMAD (soit+8,46%) due à l'effet combiné de : (i) la hausse des créances commerciales de 747 MMAD (soit +11,82%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 3 071 MMAD (soit +6,89 %) ; (iii) la hausse des valeurs reçues en pension de 61 MMAD (soit +4,13%) et (iv) la diminution des comptes ordinaires débiteurs de 27 MMAD (soit -0,73%).

Revue analytique 2022 - 2021

Entre fin décembre 2022 et 2021, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 3 284 MMAD, soit +6,18% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 371 MMAD (soit +24,18%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la progression des comptes et prêts de 1 025 MMAD (soit >100%) et à la diminution des autres prêts et créances de 552 MMAD (soit -42,78%) ;
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 2 914 MMAD (soit +5,65%) portée par :
 - ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 223 MMAD (soit +4,16%), sous l'effet conjugué de: (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 89 MMAD (soit -7,03%) par rapport à fin 2021 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 233 MMAD (soit +6,14%) et (iii) la hausse des créances rattachées de 72 MMAD (soit +10,72%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 2 691 MMAD (soit+5,82%) due à l'effet combiné de : (i) la hausse des créances commerciales de 1 111 MMAD (soit +21,35%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 1 505 MMAD (soit +3,49 %) ; (iii) la baisse des valeurs reçues en pension de 682 MMAD (soit -31,45%) et (iv) l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 959 MMAD (soit +35,52%).

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023
Banque de détail	1 533	1 864	1 086
Banque Offshore	-	40	77
Sociétés de financement spécialisées	-	-	-
Société de gestion d'actifs	-	1	-
Autres	1	-	-
Total Prêts et Créances sur les EC	1 534	1 905	1 162

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en baisse de 743 MMAD (-39%), principalement en raison de la diminution de 778 MMAD de la contribution de la Banque de détail.

A fin décembre 2022, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en hausse de 371 MMAD (+24,18%), principalement en raison de la progression de 331 MMAD (+21,59%) de la contribution de la Banque de détail.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023
Banque de détail	44 787	47 755	49 629
Banque Offshore	2 715	2 299	4 407
Sociétés de financement spécialisées	4 057	4 418	4 800
Société de gestion d'actifs	4	3	0
Autres	12	13	17
Total Prêts et Créances sur la clientèle	51 574	54 488	58 854

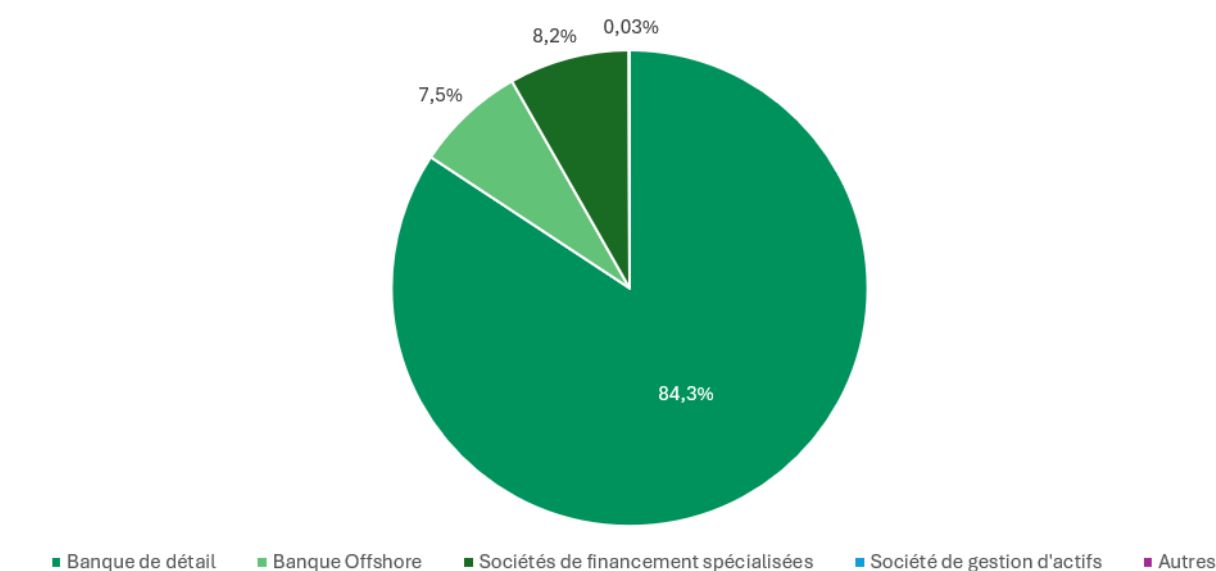
Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 84,33%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 7,49% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,16%.

A fin décembre 2022, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 87,64%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 4,22% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,11%.

Au titre de l'exercice 2021, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 86,84%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 5,26% et des sociétés de financement spécialisées avec 7,87%.

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité à fin décembre 2023



Source : Groupe BMCI

6.3.6.4 Répartition des actifs financiers par Bucket sous IFRS 9 entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2023, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2023								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 164	2	0,17%	-	-	-	-	-	-

Prêts et créances sur la clientèle	50 026	320	0,64%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%
Titres de dettes	6 981	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	59 661	322	0,54%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 75 886 MMAD (dont un encours de 59 661 MMAD relatif au « Bucket 1 », 7 965 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 260 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2023. Le taux de répartition des encours a baissé par rapport à l'année 2022 à la suite des radiations de CES sur les clients corporate et retail de BMCI.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,55% pour le B1 et 8,21% pour le B2 et 77,76% pour le B3.

Entre 2022 et 2023, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 est passé de 0,66% à 0,55%. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a connu une baisse marquée par une amélioration de la qualité de risque notamment sur le portefeuille Corporate.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2022, sous l'effet du renforcement de la couverture des dossiers ayant des perspectives fragiles de récupération.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2022, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2022								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	2 601	-	0,00%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	2 601	-	0,00%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 907	2	0,08%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	44 533	341	0,77%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%
Titres de dettes	5 792	-	0,01%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52 232	343	0,66%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 69 839 MMAD (dont un encours de 52 232 MMAD relatif au « Bucket 1 », 8 940 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 666 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2022.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,66% pour le B1 et 9,45% pour le B2 et 74,62% pour le B3.

L'évolution des taux de répartition entre 2021 et 2022 marque une hausse des transferts du Bucket 2 en Bucket 1 en raison de l'amélioration de la qualité de risque de portefeuille et une maîtrise des transferts du Bucket 2 vers le Bucket 3. Quant au Bucket 3, le taux de répartition des encours a augmenté par rapport à l'année 2021, sous l'effet des déclassements mais leur taux de croissance reste bien maîtrisé et bien en deçà des taux de croissance de l'encours sur la même période.

Entre 2021 et 2022, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 a légèrement progressé en raison d'un effet de base lié à la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a augmenté en raison d'un effet de base lié à la sortie de la Watch List de deux groupes à fortes expositions. Il ne reflète aucunement une dégradation de la qualité de risque. En effet, bien que le taux s'est dégradé, le montant de dépréciation générées par le bucket 2 marque une baisse par rapport à 2021.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2021, sous l'effet de renforcement de la couverture des dossiers déjà classés.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2021, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2021								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	3 896	-	0,0%	-	-	0,0%	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	3 896	-	0,0%	-	-	0,0%	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 540	5	0,32%	-	-	0,0%	-	-	0,0%
Prêts et créances sur la clientèle	39 960	304	0,76%	10 640	925	8,69%	8 406	6 202	73,78%
Titres de dettes	4 003	1	0,02%	-	-	0,0%	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	45 504	311	0,68%	10 640	925	8,69%	8 406	6 202	73,78%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 64 550 MMAD (dont un encours de 45 504 MMAD relatif au « Bucket 1 », 10 640 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 6 202 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2021.

La baisse du taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 s'explique par :

- Un effet de base expliquant l'augmentation des montants de créances affectées au stage 2: cela est fait suite au durcissement des règles d'affectation en Backstop. Ces règles concernent les clients inscrits en Watch list et les clients ayant des impayés de 30 jours ou plus.
- Un effet probabilité de défaut :
 - o Avec le durcissement des règles, l'affectation en stage 2 n'est pas forcément associée à une dégradation du rating avérée par rapport au rating à l'origine, ce qui en limite l'impact sur les dépréciations.
 - o En 2021, les perspectives de croissance économique post Covid ont été optimistes et avaient un effet Forward Looking favorable sur les dépréciations.

En synthèse, l'évolution des taux de répartition²⁸ par Bucket se présente comme suit :

En %	STAGE 1	STAGE 2	STAGE 3
2 021	67,72%	18,03%	14,25%
2 022	71,70%	14,40%	13,90%
2 023	78,62%	10,50%	10,88%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des taux de répartition par bucket s'explique par une migration des encours du bucket 2 vers le bucket 1 suite à l'amélioration de la qualité de risque du portefeuille. Le taux de répartition en Bucket 3 affiche une baisse qui s'établit à 10,88% contre 13,90% en 2022 et 14,25% enregistrée en 2021 et qui s'explique par un effet de base (passage en perte).

6.3.6.5 Compte de régularisation et autres actifs et passifs

Les comptes de régularisation et autres actifs et passifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se détaillent comme suit :

En MMAD	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Débiteurs divers	252	415	347	64,41%	-16,34%
Valeurs et emplois divers	132	99	86	-24,81%	-13,48%
Autres actifs d'assurance	-	-	-	n/a	n/a

²⁸ Taux de répartition : Encours affecté à chaque Bucket sur l'encours global

Autres	45	-	39	-99,56%	>100%
Autres actifs	428	514	472	19,93%	-8,16%
Produits à recevoir	46	77	82	66,94%	6,81%
Charges constatées d'avance	70	50	58	-27,98%	16,28%
Autres comptes de régularisation	591	509	647	-13,86%	27,03%
Comptes de régularisation actif	707	637	787	-9,98%	23,54%
Compte de régularisation et autres actifs	1 136	1 150	1 259	1,30%	9,48%
Opérations diverses sur titres	131	-	37	-99,97%	>100%
Créditeurs divers	1 604	1 538	1 583	-4,08%	2,92%
Autres Passifs d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Autres passifs	1 735	1 538	1 619	-11,32%	5,29%
Charges à payer	506	757	1 299	49,53%	71,54%
Produits constatés d'avance	141	277	346	96,87%	25,04%
Autres comptes de régularisation	1 148	1 125	830	-2,02%	-26,20%
Comptes de régularisation passif	1 795	2 158	2 475	20,24%	14,70%
Compte de régularisation et autres passifs	3 529	3 697	4 095	4,75%	10,75%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élevaient à 1 259 MMAD contre 1 150 MMAD à fin décembre 2022, en hausse de 109 MMAD (soit +9,48%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La baisse de 42 MMAD (soit -8,16%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution des débiteurs divers de 68 MMAD ; (ii) le recul des valeurs et emplois divers de 13 MMAD et (iii) la hausse de 39 MMAD du poste « autres » ;
- La hausse de 150 MMAD (soit +23,54%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la progression des autres comptes de régularisation de 138 MMAD (soit +27,03%) et la hausse des charges constatées d'avance de 8 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 398 MMAD (soit +10,75%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la progression de 37 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la hausse de 45 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 542 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de +25,04% des produits constatés d'avance passant de 277 MMAD à fin 2022 à 346 MMAD à fin 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élevaient à 1 150 MMAD contre 1 136 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 15 MMAD (soit +1,30%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La hausse de 85 MMAD (soit +19,93%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution du poste « autres » de 44 MMAD ; (ii) la hausse de 162 MMAD des débiteurs divers et (iii) le recul des valeurs et emplois divers de 33 MMAD ;
- La baisse de 71 MMAD (soit -9,98%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la régression des autres comptes de régularisation de 82 MMAD (soit -13,86%) et le recul des charges constatées d'avance de 19 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 168 MMAD (soit +4,75%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) le recul de 131 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la baisse de 65 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 251 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de +96,87% des produits constatés d'avance passant de 141 MMAD à fin 2021 à 277 MMAD à fin 2022.

6.3.6.6 Immobilisations

Les immobilisations du Groupe BMCI s'élèvent à 1 716 MMAD à fin décembre 2022 et se détaillent comme suit entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 :

En MMAD	Déc-2021			Déc-2022			Déc-2023		
	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN
Terrains et constructions	1 228	-224	1 004	1 215	-294	921	1 211	-377	833
Equip. Mobilier, installation	684	-541	144	702	-561	141	766	-600	166
Autres immobilisations	653	-534	119	655	-541	114	704	-562	142
Total Immobilisations corporelles	2 565	-1 299	1 266	2 572	-1 396	1 176	2 681	-1 539	1 142
Logiciels informatiques acquis	972	-550	422	1 029	-589	441	1 051	-592	459
Autres immobilisation incorporelles	111	-	111	100	-	100	103	-	103
Total Immobilisations incorporelles	1 082	-550	532	1 129	-589	540	1 153	-592	561
TOTAL	3 647	-1 849	1 798	3 701	-1 985	1 716	3 834	-2 131	1 703

Source : Groupe BMCI

Les immobilisations du Groupe BMCI sont majoritairement constituées des immobilisations corporelles qui représentent sur les trois derniers exercices en moyenne de 70%, de la valeur totale des immobilisations.

Revue analytique 2023 - 2022

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 133 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Cette augmentation s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 109 MMAD des immobilisations corporelles qui s'explique par l'augmentation de la valeur brute des immobilisations tenant compte de la stratégie de la banque visant à investir dans le redesign des agences, le renouvellement du matériel ;
- La hausse de 24 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

Revue analytique 2022 - 2021

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 54 MMAD entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Cette augmentation s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 7 MMAD des immobilisations corporelles (valeur brute) qui s'explique par l'augmentation de la valeur brute des équipements, mobiliers et installations ;
- La hausse de 47 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

6.3.6.7 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 8,4% du total bilan sur la période analysée. Les dettes envers les établissements de crédit se détaillent par nature entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Comptes et emprunts	4 928	5 989	5 341	21,52%	-10,81%
Valeurs données en pension	193	1 001	951	>100%	-5,00%
Total en principal	5 122	6 990	6 292	36,47%	-9,98%
Dettes rattachées	31	8	11	-73,72%	34,74%
Valeur au bilan	5 153	6 998	6 303	35,81%	-9,93%
Opérations internes au groupe	3 479	3 789	5 232	8,91%	38,07%
Comptes ordinaires créditeurs	143	52	49	-63,28%	-6,58%
Comptes et avances à terme	3 332	3 732	5 175	12,01%	38,66%
Dettes rattachées	5	5	8	-2,11%	60,79%
Total Dettes envers les EC	5 153	6 998	6 303	35,81%	-9,93%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 303 MMAD en baisse de 695 MMAD par rapport à fin décembre 2022, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 648 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 5 989 MMAD à fin décembre 2022 à 5 341 MMAD à fin décembre 2023 ;
- La baisse de 50 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 1 001 MMAD à fin décembre 2022 à 951 MMAD à fin décembre 2023 ;
- L'augmentation de 3 MMAD des dettes rattachées qui passent de 8 MMAD à fin décembre 2022 à 11 MMAD à fin décembre 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 998 MMAD en hausse de 1 845 MMAD par rapport à fin décembre 2021, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 061 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 4 928 MMAD à fin décembre 2021 à 5 989 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La hausse de 808 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 193 MMAD à fin décembre 2021 à 1 001 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La diminution de 23 MMAD des dettes rattachées qui passent de 31 MMAD à fin décembre 2021 à 8 MMAD à fin décembre 2022.

6.3.6.8 Dettes envers la clientèle

Au 31 décembre 2023, les dettes envers la clientèle s'établissent à 47 464 MMAD contre 44 269 MMAD à fin décembre 2022, en hausse de 3 195 MMAD. L'évolution des dettes envers la clientèle sur la période analysée se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Comptes ordinaires créditeurs	31 581	31 582	34 009	0,00%	7,69%
Comptes d'épargne	6 814	6 262	5 946	-8,11%	-5,04%
Autres dettes envers la clientèle	4 017	6 325	7 454	57,45%	17,85%
Valeurs données en pension	-	79	-	n/a	n/a
Dettes rattachées	13	22	55	74,98%	>100%
Dettes envers la clientèle	42 425	44 269	47 464	4,35%	7,22%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 3 195 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 129 MMAD (soit +17,85%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 6 325 MMAD à fin décembre 2022 à 7 454 MMAD à fin décembre 2023. Cette hausse est due à la hausse des DAT et des autres comptes créditeurs ;
- La hausse de 2 427 MMAD des comptes ordinaires créditeurs passant de 31 582 MMAD à fin 2022 à 34 009 MMAD à fin décembre 2023 ;
- La diminution de 316 MMAD (soit -5,04%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 5 946 MMAD à fin décembre 2023 contre 6 262 MMAD à fin décembre 2022.

Revue analytique 2022 - 2021

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 1 844 MMAD entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 2 308 MMAD (soit +57,45%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 4 017 MMAD à fin décembre 2021 à 6 325 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La hausse de 79 MMAD des valeurs données en pension passant de 0 MMAD à fin 2021 à 79 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La diminution de 553 MMAD (soit -8,11%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 6 262 MMAD à fin décembre 2022 contre 6 814 MMAD à fin décembre 2021.

Ventilation des dettes envers la clientèle par pôle d'activité entre 2021 et 2023

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Banque de détail	41 575	43 040	46 407	3,52%	7,82%
Sociétés de financement spécialisées	52	36	20	-31,97%	-43,06%
Banque Offshore	797	1 193	1 037	49,61%	-13,11%
Société de gestion d'actifs	-	-	-	n/a	n/a
Autres	-	-	-	n/a	n/a
Total Dettes envers la clientèle	42 425	44 269	47 464	4,35%	7,22%

Source : Groupe BMCI

La Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de dettes envers la clientèle sur la période 2021 - 2023.

6.3.6.9 Titre de créance émis

L'évolution des titres de créance émis par la BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Titres de créances émis	5 972	5 963	6 877	-0,15%	15,32%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les titres de créance émis s'établissent à 6 877 MMAD, en hausse de 914 MMAD, soit une hausse de 15,32% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution à la hausse est justifié par l'accompagnement de l'évolution des crédits et les besoins en ressources

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les titres de créance émis s'établissent à 5 963 MMAD, en baisse de -9 MMAD, soit une légère baisse de -0,15% par rapport à fin décembre 2021.

6.3.6.10 Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées de la BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Dettes subordonnées	2 262	1 510	2 302	-33,24%	52,47%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 2 302 MMAD, en hausse de 792 MMAD (soit +52,47%) par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse s'explique par l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD en 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 1 510 MMAD, en baisse de 752 MMAD (soit -33,24%) par rapport à fin décembre 2021. Cette baisse s'explique par le remboursement intégral de l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD émise en 2012.

6.3.6.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 744 MMAD à fin décembre 2023.

Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22-21	Var 23-22
Provisions pour risques d'exéc des engag. par signature	234	267	292	14,44%	9,39%
Provision pour engagements sociaux	127	116	114	-8,94%	-1,88%
Provision pour litige et garanties de passif	80	98	87	21,91%	-11,40%
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour impôts	-	-	-	n/a	n/a
Autres provisions pour risques et charges	314	280	251	-10,62%	-10,21%
Total Provisions pour risques et charges	755	762	744	0,88%	-2,34%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 744 MMAD à fin décembre 2023 contre 762 MMAD à fin décembre 2022, en baisse de 18 MMAD (soit -2,34%). Cette baisse s'explique principalement par :

- La hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 25 MMAD (soit +9,39%) lié essentiellement à une garantie de partage des risques avec BMCI Leasing sur les client en commun avec la BMCI et qui sont déclassés en compromis ;
- La baisse des provisions pour engagement sociaux de 2 MMAD (soit -1,88%) en passant de 116 MMAD en 2022 à 114 MMAD en 2023 ;
- Le recul des autres provisions pour risques et charges de 29 MMAD (soit -10,21%).

Revue analytique 2022 - 2021

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 762 MMAD à fin décembre 2022 contre 755 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 7 MMAD (soit +0,88%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 34 MMAD (soit +14,44%) qui est principalement expliquée par une hausse de 95 MMAD de la part contre garantie BMCI Leasing, un recul de 29 MMAD du provisionnement EPS²⁹ (Stage 3) et des provisions (Stage 1 et Stage 2) ;
- La baisse des provisions pour engagement sociaux de 11 MMAD (soit -8,94%) en passant de 127 MMAD en 2021 à 116 MMAD en 2022 ;

²⁹ Le provisionnement EPS (Évaluation Prudente des Sûretés) est une pratique comptable et financière utilisée par les institutions bancaires pour évaluer la qualité et la sécurité des garanties ou sûretés liées aux créances en souffrance ou aux prêts accordés.

- Le recul des autres provisions pour risques et charges de 33 MMAD (soit -10,62%), qui est principalement attribuable aux reprises sur les litiges clientèles, à la reprise de la provision du rapprochement Compta-Gestion et à la reprise de la provision sur risque opérationnel.

6.3.6.12 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI s'établissent à 7 218 MMAD à fin décembre 2023, en baisse de 60 MMAD par rapport à fin décembre 2022. L'évolution des capitaux propres entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	0,00%	0,00%
Réserves consolidées	487	552	501	13,30%	-9,19%
- Part du groupe	445	485	475	9,01%	-2,12%
- Part des minoritaires	43	67	27	58,18%	-60,35%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	58	-1	4	<-100%	>100%
Résultat net de l'exercice	167	185	171	10,85%	-7,55%
- Part du groupe	194	229	171	17,78%	-25,23%
- Part des minoritaires	-27	-44	0	60,11%	-99,55%
Capitaux propres	7 255	7 278	7 218	0,33%	-0,83%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 218 MMAD en baisse de 60,3 MMAD (soit -0,83%) par rapport au à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 50,7 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 14 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 4,5 MMAD.

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 278 MMAD en hausse de 23,7 MMAD (soit +0,33%) par rapport au à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement à la hausse de (i) 64,8 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 18 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la baisse des gains ou pertes latents ou différés de 59,2 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Banque de détail	7 108	7 315	7 181	2,91%	-1,83%
Sociétés de financement spécialisées	177	133	188	-25,04%	41,70%
Banque Offshore	10	16	41	60,71%	>100%
Société de gestion d'actifs	13	13	0	0,62%	-100,00%
Autres	-53	-199	-192	<-100%	-3,32%
Total Capitaux propres	7 255	7 278	7 218	0,32%	-0,83%

Source : Groupe BMCI

La Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de capitaux propres sur la période 2021 -2023.

6.3.6.13 Engagements de financements

Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023, les engagements de financements du Groupe BMCI se détaillent comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Engagements de financements donnés	8 065	7 419	6 353	-8,01%	-14,37%
Aux établissements de crédit	50	97	21	94,30%	-78,44%
QP en %	1,00%	1,00%	0,33%	0,00%	-0,67%
A la clientèle	8 015	7 322	6 332	-8,64%	-13,52%
QP en %	99,00%	99,00%	99,67%	-0,69%	0,67%
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-	-	n/a	n/a
QP en %	-	-	-	n/a	n/a
Engagements de financements reçus	-	-	-	n/a	n/a
Des établissements de crédit	-	-	-	n/a	n/a
De la clientèle	-	-	-	n/a	n/a
Engagements hors bilan	8 065	7 419	6 353	-8,01%	-14,37%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les engagements de financements donnés se sont établis à 6 353 MMAD, en baisse de 1 066 MMAD (soit -14,37%). Cette baisse s'explique principalement par le recul des engagements de financements donnés à la clientèle de 990 MMAD (soit -13,52%) entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 99,7% du total des engagements donnés en 2023.

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les engagements de financements donnés se sont établis à 7 419 MMAD, en baisse de 646 MMAD (soit -8,01%). Cette baisse s'explique principalement par le recul des engagements de financements donnés à la clientèle de 693 MMAD (soit -8,64%) entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 98,7% du total des engagements donnés en 2022.

Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Engagements de garantie donnés	9 639	9 094	9 403	-5,65%	3,39%
D'ordre des établissements de crédit	3 347	3 174	2 879	-5,16%	-9,30%
D'ordre de la clientèle	6 292	5 920	6 524	-5,91%	10,20%
Cautions admin et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	4 320	5 568	5 275	28,87%	-5,26%
des établissements de crédit	2 811	3 838	3 387	36,53%	-11,74%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	1 496	1 684	1 888	12,56%	12,10%
d'autres organismes de garantie	13	45	0	>100%	-100,00%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, les engagements de garantie donnés se sont établis à 9 403 MMAD, en hausse de 3,39% par rapport à fin décembre 2022. Cette baisse est due à l'effet combiné de :

- ✓ La diminution des engagements de garantie donnés d'ordre des EC de 295 MMAD (-9,30%) ;
- ✓ L'augmentation des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 604 MMAD (+10,20%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une baisse de 5,26% à près de 293 MMAD à fin 2023, principalement en lien avec :

- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus des EC de 451 MMAD (-11,74%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 204 MMAD (+12,10%) ;
- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus d'autres organisme de garantie à l'ordre de 45 MMAD (-100%).

Revue analytique 2022-2021

A fin 2022, les engagements de garantie donnés se sont établis à 9 094 MMAD, en baisse de 5,65% par rapport à fin décembre 2021. Cette baisse est due à :

- ✓ La diminution des engagements de garantie donnés d'ordre des EC de 173 MMAD (-5,16%) ;
- ✓ La diminution des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 372 MMAD (-5,91%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une hausse de 28,87% à près de 1 247 MMAD à fin 2022, principalement en lien avec :

- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus des EC de 1 027 MMAD (+36,53%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 188 MMAD (+12,56%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus d'autres organisme de garantie à l'ordre de 32 MMAD (>100%).

6.3.6.14 Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

Eléments	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2021	1 328	5 214	0	639	58	7 239	15	7 255
Résultat au 31 Décembre 2022	-	-	-	229	-	229	-44	185
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-59	-59	-	-59
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	3	-	3	-	3
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	3	-59	-57	-	-57
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2022	1 328	5 214	-	714	-1	7 255	24	7 278
Dividendes	-	-	-	-239	-	-239	0	-239
Autres	-	-	-	5	-	5	3	8
Résultat au 31 Décembre 2023	-	-	-	171	-	171	0	171
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	4	4	-	4
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-5	-	-5	-	-5
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-5	4	-1	-	-1
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2023	1 328	5 214	-	646	4	7 191	26	7 218

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 218 MMAD, en baisse de 60 MMAD (soit -0,83%) par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 50,7 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 14 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 4,5 MMAD.

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 278 MMAD, en hausse de 24 MMAD (soit +0,3%) par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement à la hausse de (i) 64,8 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 18 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la baisse des gains ou pertes latents ou différés de 59,2 MMAD.

6.3.7 Tableau de flux trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe BMCI entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 021	2 022	2 023	Var 22- 21	Var 23- 22
Résultat avant impôts	351	417	613	18,90%	46,95%
+/- Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et incorp.	245	235	252	-4,14%	7,17%
+/- Dot. nettes pour dépréciation des actifs financiers	589	592	636	0,57%	7,45%
+/- Dot. nettes aux provisions	163	7	-17	-95,95%	<-100%
+/- Q-P de résultat lié aux sociétés MEE	0	7	4	>100%	-42,20%
+/- Autres mouvements	-29	81	15	>100%	-80,87%
Total des éléments non mon. inclus dans le RNAI	968	921	890	-4,84%	-3,35%
+/- Flux liés aux opérations avec les EC	-358	5 080	-1 305	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 496	-1 604	-1 820	54,12%	-13,44%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs finan.	2 113	-1 026	867	<-100%	>100%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs non finan.	428	153	289	-64,29%	88,83%
- Impôts versés	-484	14	-615	>100%	<-100%
Dim./(aug.) nette des actifs/passifs proven. des activités opérat.	-1 798	2 616	-2 584	>100%	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opération.	-479	3 955	-1 081	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux particip.	1	-11	-2	<-100%	-79,19%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1	2	2	31,85%	-12,52%
+/- Flux liés aux immobilisations corp. et incorp.	-72	-153	-239	<-100%	-56,16%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-70	-162	-239	<-100%	47,81%
+/- Flux de tréso. provenant/à destinat. des actionnaires	-571	-133	-239	76,71%	-79,72%
+/- Autres flux de tréso. nets provenant des activités de finan.	0	-752	792	<-100%	>100%
Flux net de tréso. lié aux opérations de finan.	-571	-885	553	54,85%	>100%
Aug./(dimin.) nette de la tréso. et des équivalents de tréso.	-1 120	2 908	-767	>-100%	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-731	-1 851	1 057	<-100%	>100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 172	1 582	777	35,03%	-50,90%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-1 903	-3 433	280	-80,43%	>100%
Trésorerie et équivalents de tréso. à la clôture	-1 851	1 057	290	>100%	-72,54%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 582	777	1 363	-50,92%	75,40%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-3 433	280	-1 073	>100%	<-100%
Variation de la trésorerie nette	-1 120	2 908	-767	>100%	<-100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à -1 081 MMAD à fin 2023 en baisse de 5 036 MMAD par rapport à fin 2022. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 216 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -1 604 MMAD en 2022 à un flux de -1 820 MMAD en 2023 ;
- La baisse de 6 385 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant d'un flux positif de 5 080 MMAD à fin 2022 à un flux négatif de -1 305 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 1 893 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant d'un flux négatif de -1 026 MMAD à fin 2022 à un flux positif de 867 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse du résultat avant impôt de de 196 MMAD (soit 46,9%) à fin Décembre 2023.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à - 239 MMAD à fin décembre 2023, en baisse de 77 MMAD par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la diminution des flux liés aux

immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe BMCI de 86 MMAD. Cette baisse est due à la sortie de cash en 2023 relative au volume des investissements réalisés en immobilisations corporelles.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à 553 MMAD à fin décembre 2023, affichant ainsi une hausse de 1 438 MMAD par rapport à fin décembre 2022. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- La hausse de 1 544 MMAD des autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement à l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD en 2023 ;
- La baisse de 106 MMAD des flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires.

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une baisse de 3 675 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2022.

Revue analytique 2022 - 2021

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 3 955 MMAD à fin 2022 en hausse de 4 434 MMAD par rapport à fin 2021. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 892 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -3 496 MMAD en 2021 à un flux de -1 604 MMAD en 2022 ;
- La hausse de 5 438 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant d'un flux négatif de -358 MMAD à fin 2021 à un flux positif de 5 080 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 3 139 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant d'un flux positif de 2 113 MMAD à fin 2021 à un flux négatif de -1 026 MMAD à fin 2022 ;
- La hausse du résultat avant impôt de 66 MMAD (soit 18,90%) à fin Décembre 2022.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à - 162 MMAD à fin décembre 2022, en baisse de 93 MMAD par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement la diminution des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe BMCI de 80 MMAD.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -885 MMAD à fin décembre 2022, affichant ainsi une baisse de 313 MMAD par rapport à fin décembre 2021. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- La baisse de 752 MMAD des autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement au remboursement intégral de l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD émise par la BMCI en 2012 ;
- La hausse de 438 MMAD des flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires.

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une hausse de 4 028 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2021.

6.3.8 Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se récapitule comme suit :

En MMAD	Déc-2021	Déc-2022	Déc-2023	Var 22 - 21	Var 23 - 22
Résultat net (1)	167	185	171	10,84%	-7,55%
Total actif (2)	67 611	70 755	75 201	4,65%	6,28%
Fonds propres	7 255	7 278	7 218	0,33%	-0,83%
Capitaux propres - Résultat net (3)	7 078	7 093	7 047	0,08%	-0,65%
ROA (Return on Assets) (1/2)	0,25%	0,26%	0,23%	1,1 bps	-3,3 pbs
ROE (Return On Equity) (1/3)	2,36%	2,61%	2,43%	24,6 bps	-18,3 pbs

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023 - 2022

Sur la période 2022-2023, le ROE du Groupe BMCI marque une diminution de 18,3 points de base pour s'établir à 2,43% à fin décembre 2023 contre 2,61%. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du résultat net de 7,55% à fin 2023.

Le ROA affiche une diminution de 3,3 points de base entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023 et s'établit à 0,23%.

Revue analytique 2022 - 2021

Sur la période 2021-2022, le ROE du Groupe BMCI marque une progression de 24,6 points de base pour s'établir à 2,61% à fin décembre 2022 contre 2,36%. Cette progression s'explique principalement par la hausse du résultat net de 10,84% à fin 2022.

Le ROA affiche une progression de 1,1 points de base entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 et s'établit à 0,26%.

6.3.9 Solvabilité et adéquation des fonds propres

6.3.9.1 Solvabilité et adéquation des fonds propres

Le Groupe BMCI dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2021-2023.

Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2021-2023

- Sur base sociale

Eléments	2 021	2 022	2 023
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 657 583	6 649 351	6 668 217
Fonds propres de catégorie 1	6 657 583	6 649 351	7 418 217
Total Fonds Propres	8 466 840	8 406 512	8 934 775
Actifs pondérés	54 863 442	56 491 434	58 762 766
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>12,13%</i>	<i>11,77%</i>	<i>11,35%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>12,13%</i>	<i>11,77%</i>	<i>12,62%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>15,43%</i>	<i>14,88%</i>	<i>15,20%</i>

Source : Groupe BMCI

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 15,2% au 31 décembre 2023.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 12,6% en 2023 contre 11,8% en 2022 et 12,1% en 2021 (vs. une exigence réglementaire de 9%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de catégorie 1 (CET1) doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant total des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

- Sur base consolidée

Eléments	2 021	2 022	2 023
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 479 988	6 399 734	6 342 152
Fonds propres de catégorie 1	6 479 988	6 399 734	7 092 152
Total Fonds Propres	8 021 426	7 903 820	8 393 974
Actifs pondérés	58 668 181	60 079 581	62 302 798
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>11,05%</i>	<i>10,65%</i>	<i>10,18%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>11,05%</i>	<i>10,65%</i>	<i>11,38%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>13,67%</i>	<i>13,16%</i>	<i>13,47%</i>

Source : Groupe BMCI

La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

Les impacts pour la BMCI de l'entrée en vigueur de la circulaire 1/W/2021 concernent essentiellement :

- Le changement de la pondération des expositions sur les petites et moyennes entreprises de 100% à 85% engendrant une diminution du montant des actifs pondérés au titre du risque de crédit et donc une amélioration du ratio de solvabilité à niveau de fonds de propres inchangé.
- Le renforcement des exigences en fonds propres au titre du risque de marché relatif aux positions sur les certificats sukuk détenus par la fenêtre participative BMCI Najmah augmentant légèrement le ratio de solvabilité.

Par rapport au traitement prudentiel des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, le changement de pondération prévu dans la circulaire 1/W/2021 n'aura pas d'impact significatif sur les actifs pondérés au risque

au titre du risque de crédit de la Banque compte tenu du stock réduit des immobilisations acquises par voie de dation en paiement de la BMCI.

Le ratio de solvabilité sur base consolidé traduit une capacité importante du Groupe à faire face à ses engagements via ses fonds propres. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 10,65% pour les deux premiers ratios et 13,16% à fin décembre 2022. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 10,18% , 11,38% et 13,47% à fin décembre 2023.

Evolution des principaux ratios prudentiels prévisionnels

Les ratios prévisionnels de BMCI sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur :

- Sur base sociale

Montants en millions MAD	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 668	6 654	6 649	6 636
Total Tier 1	7 418	7 404	7 399	7 386
Total Tier 2	1 517	1 505	1 705	1 705
Total Equity	8 935	8 909	9 104	9 091
RWA	58 763	60 222	61 849	63 185
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	11,35%	11,05%	10,75%	10,50%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	12,62%	12,29%	11,96%	11,69%
Tier 2 Ratio	2,58%	2,50%	2,76%	2,70%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	15,20%	14,79%	14,72%	14,39%

- Sur base consolidée

Montants en millions MAD	déc-23	juin-24	déc-24	juin-25
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 342	6 327	6 336	6 339
Total Tier 1	7 092	7 077	7 086	7 089
Total Tier 2	1 302	1 302	1 502	1 502
Total Equity	8 394	8 379	8 588	8 591
RWA	62 303	63 883	65 623	67 118
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	10,18%	9,90%	9,65%	9,44%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	11,38%	11,08%	10,80%	10,56%
Tier 2 Ratio	2,09%	2,04%	2,29%	2,24%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	13,47%	13,12%	13,09%	12,80%

Source : Groupe BMCI

6.3.9.2 Liquidity Cover Ratio (LCR)

A compter de juillet 2019, une nouvelle exigence réglementaire est entrée en vigueur, obligeant les banques à respecter un ratio minimum de liquidité de 100%. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par le Groupe BMCI.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de la BMCI (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Année	LCR base consolidée	LCR base sociale
déc-21	118%	140%
déc-22	125%	155%
déc-23	124%	175%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2023 un ratio de liquidité LCR Banque Centrale Consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (100%). Au 31/12/2023, le LCR social s'élève à 175% contre 155% enregistré en 2022, et le consolidé à 123% contre 125% enregistré en 2022.

6.3.9.3 Leverage ratio ou ratio de levier

Après son entrée en vigueur en 2021 (Circulaire n°6/W/2021), les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

Le ratio de levier du Groupe BMCI sur base sociale et consolidée sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

- Sur base sociale :

Montants en millions MAD	Déc-21	Déc-22	Déc-23
Fonds propres de catégorie 1	6 657 583	6 649 351	7 418 243
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	70 271 567	73 703 512	73 703 512
Ratio de levier	9,47%	9,02%	10,06%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée :

Montants en millions MAD	Déc-21	Déc-22	Déc-23
Fonds propres de catégorie 1	6 479 988	6 399 734	7 092 152
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	72 757 039	74 917 816	74 917 816
Ratio de levier	8,91%	8,54%	9,47%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2023 un ratio de levier consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (3%). Au 31/12/2023, le ratio de levier social s'élève à 10,06% contre 9,02% enregistré en 2022, et le consolidé à 9,47% contre 8,54% enregistré en 2022.

6.3.10 Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés (Comptes non audités)

Les comptes d'exploitation trimestriels du Groupe BMCI à fin mars 2024 sont présentés ci-après :

En KMAD	mars-23	mars-24
Intérêts et produits assimilés	813 185	923 210
Intérêts et charges assimilés	235 057	287 601
Marge d'intérêt	578 128	635 609
Commissions perçues	131 342	139 203
Commissions servies	15 516	13 486
Marge sur commissions	115 826	125 717
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	115 282	171 103
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	20	65
Produits des autres activités	20 735	9 669
Charges des autres activités	37 615	32 519
Produit net bancaire	792 375	909 643
Charges générales d'exploitation	504 109	522 433
Dotations aux amort/prov. / immob.	61 261	63 524
Résultat brut d'exploitation	227 006	323 686
Coût du risque	119 624	123 736
Résultat d'exploitation	107 381	183 934
Q-P du résultat net des entreprises MEE	2 602	- 2 216
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	- 13 800
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-
Résultat avant impôt	109 983	183 934
Impôts sur les résultats	57 001	80 779
Résultat net de l'exercice	52 983	103 155
Résultat net part du groupe	52 332	102 020
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>4</i>	<i>8</i>

Source : Groupe BMCI

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés – à fin mars 2024

Produit net bancaire

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire Consolidé de 910 millions de dirhams à fin mars 2024, en hausse de 14,8% par rapport à fin mars 2023, essentiellement dû à l'effet de la hausse des opérations de marché et de la marge d'intérêt respectivement de 48,5% et 9,9%.

Frais de gestion

À fin mars 2024, les Frais de Gestion Consolidés s'élèvent à 586 millions de dirhams. Par ailleurs, le Coefficient d'Exploitation Consolidé s'affiche à 64,4% à fin mars 2024.

Résultat brut d'exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation Consolidé s'établit à 324 millions de dirhams à fin mars 2024, soit une hausse de 42,6% par rapport à fin mars 2023.

Coût du risque

Le Coût du Risque Consolidé a enregistré une hausse de 3,4% à fin mars 2024 par rapport à fin mars 2023.

Résultat avant impôts

Le Groupe BMCI affiche un Résultat Avant Impôts Consolidé de 184 millions de dirhams à fin mars 2024, soit une hausse de 67,2% par rapport à fin mars 2023.

Résultat net

Le Résultat Net Consolidé s'établit à 103 millions de dirhams à fin mars 2024, soit une hausse de 94,7% par rapport à fin mars 2023.

Les comptes bilanciels consolidés trimestriels de BMCI au premier trimestre 2024 sont présentés ci-après :

Bilan Actif

En MMAD	Dec-23	mars-24
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 363	1 424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 796	2 178
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	1 730
Titres au coût amorti	6 981	7 022
Prêts et créances sur les EC et assimilés, au coût amorti	1 162	974
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58 854	56 559
Ecart de rééval. Actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	165	17
Actifs d'impôt différé	301	288
Comptes de régularisation et autres actifs	1 259	1 592
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans des entreprises MEE	15	13
Immeubles de placement	24	24
Immobilisations corporelles	1 142	1 105
Immobilisations incorporelles	561	566
Ecarts d'acquisition	88	88
TOTAL ACTIF	75 201	73 578

Source : Groupe BMCI

Bilan Passif

En MMAD	Dec-23	mars-24
Banques centrales, TP, SCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les EC et assimilés	6 303	7 216
Dettes envers la clientèle	47 464	45 763
Titres de créance émis	6 877	6 080
Ecart de rééval. passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt courant	10	13
Passifs d'impôt différé	187	208
Comptes de régularisation et autres passifs	4 095	3 943
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	744	758
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	2 302	2 274
Capitaux propres	6 542	6 542
Capital et réserves liées	6 542	6 542
Réserves consolidées	501	673
- Part du groupe	475	647
- Part des minoritaires	27	26
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	4	4
Résultat net de l'exercice	171	103
- Part du groupe	171	102
- Part des minoritaires	0	1
TOTAL PASSIF	75 201	73 578

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés – à fin mars 2024

Crédits par caisse à la clientèle

Les Crédits par Caisse à la Clientèle Consolidés ont atteint 56,6 milliards de dirhams à fin mars 2024 contre 58,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, soit une baisse de 3,9%.

Dépôts de la clientèle

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une baisse de 3,6% pour atteindre 45,8 milliards de dirhams à fin mars 2024 contre 47,5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. Les ressources non rémunérées représentent 76,7% à fin mars 2024.

Engagements par signature

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 16,3 milliards de dirhams à fin mars 2024, soit une hausse de 3,7% par rapport au 31 décembre 2023.

6.3.11 Présentation des indicateurs semestriels sélectionnés (Comptes non audités)

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présente comme suit :

- Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés semestriels

En MMAD	juin-23	juin-24	Var.
Produit net bancaire	1 695	1 887	+11,4%
Résultat brut d'exploitation	585	741	+26,6%
Coût du risque	221	361	+62,8%
Résultat net	218	212	-2,6%

Source : Groupe BMCI

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI entre fin juin 2023 et fin juin 2024 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse du PNB (+11,4%) qui passe de 1,69 à 1,89 milliards de dirhams entre S1 2023 et S1 2024 essentiellement du fait de la hausse de la marge d'intérêt et du résultat des opérations de marché respectivement de 8,6 % et 21,4 % ;
- ✓ A fin juin 2024, les frais de gestion consolidés s'élèvent à 1,15 milliards de dirhams. Par ailleurs, le coefficient d'exploitation consolidé s'affiche à 60,74% au premier semestre 2024.
- ✓ Une progression de 26,6% du résultat brut d'exploitation qui passe de 585 MMAD au premier trimestre 2023 à 741 MMAD au premier trimestre 2024 ;
- ✓ Une hausse du cout de risque de 62,8% reflétant une politique prudente en matière de provisionnement.
- ✓ Un résultat avant impôts Consolidé de 360 millions de dirhams à fin juin 2024, en baisse de 2 % par rapport à fin juin 2023 ;
- ✓ Une baisse du résultat net consolidé de 2,6% qui passe de 118 MMAD à 112 MMAD sur la période.

- Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés au premier semestre 2024

En MD MAD	Dec-23	juin-24	Var.
Prêts et créances sur la clientèle	58,85	56,07	-4,7%
Dettes envers la clientèle	47,46	45,62	-3,9%
Engagements par signature	15,76	17,32	+9,9%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés du Groupe BMCI au premier semestre 2024 se présente comme suit :

- ✓ Une dégradation de 4,7% des prêts et créances sur la clientèle qui passent de 58,85 milliards de dirhams à fin décembre 2023 à 56,07 milliards de dirhams à fin juin 2024 ;
- ✓ Les dettes envers la clientèle ont affiché une baisse de 3,9% avec 45,62 milliards de dirhams enregistré au premier semestre 2024 contre 47,46 MMAD enregistré à fin décembre 2023 ;
- ✓ Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 17,32 milliards de dirhams au 30 juin 2024, soit une hausse de 9,9 % par rapport au 31 décembre 2023.

7. Perspectives du Groupe BMCI

7.1 Orientations stratégiques du Groupe BMCI

Dans un marché bancaire en pleine mutation, la BMCI place, aujourd'hui plus que jamais, le client au cœur de ses préoccupations en se mobilisant pour la mise en œuvre d'un vaste chantier de transformation de la banque, qui couvre tous les aspects : Développement commercial, efficacité opérationnelle, refonte informatique, capital humain et finance durable.

Ainsi et dans la continuité des chantiers lancés pour atteindre sa vision stratégique, BMCI a mis en place son plan stratégique « Twenty4Change » couvrant la période 2022 à 2025 dans l'objectif de redynamiser son activité commerciale, revoir son positionnement et adapter son modèle opérationnel.

7.2 Vision et ambitions stratégiques du Plan Twenty4Change

La vision stratégique définie par la BMCI est de devenir la Banque de référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, mettant à leur service l'expertise, l'exigence de qualité et l'Engagement du Groupe BNP Paribas.

Dans la même optique, la BMCI s'est fixée des objectifs stratégiques ambitieux, parmi lesquels :

- Faire progresser son Produit Net Bancaire à un rythme plus important que celui du marché ;
- Faire évoluer le Net Promoter Score, indicateur de mesure de la satisfaction client, en visant le premier tiers des banques de la place ;
- Adapter son modèle opérationnel pour accroître l'efficacité, optimiser le coefficient d'exploitation et améliorer la rentabilité de la banque.

7.3 Axes stratégiques du plan Twenty4Change

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique du Groupe BMCI « Twenty4Change ». Ce plan de transformation, qui mobilise l'ensemble des collaborateurs autour d'un portefeuille de programmes stratégiques regroupés en neuf streams, a d'ores et déjà permis des avancées importantes en termes de transformation du modèle relationnel et de l'expérience-client, de développement de propositions de valeur sur mesure, de digitalisation et d'optimisation des processus, de consolidation du Positive Banking et de développement du Capital Humain.

Parce qu'être « la banque d'un monde qui change » exige de s'adapter de manière agile et continue à tous les niveaux aux changements de l'entreprise et de son environnement, un chantier de réajustement de la feuille de route du Programme Stratégique « Twenty4Change » a été opéré à mi-parcours de la réalisation du Plan, avec une volonté de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement en 2021. Cet exercice a permis de passer en revue la vision ainsi que les ambitions stratégiques de la BMCI, de cerner le positionnement par rapport à la trajectoire initialement définie, de mettre en perspective les priorités de la banque, et de vérifier l'alignement de la feuille de route avec le Plan GTS 2025 du Groupe.

A cet effet, la BMCI place plus que jamais le client au cœur de ses préoccupations en se mobilisant pour la mise en œuvre d'un vaste chantier de transformation de la banque, qui englobe plusieurs aspects dont :

- Le développement commercial ;
- L'expérience Client et la qualité de service ;
- L'efficacité opérationnelle ;
- La refonte informatique ;
- Le capital humain ;
- La finance durable.

7.3.1 Développement commercial des activités Retail & Corporate

Le développement commercial se concentrera sur les segments à fort potentiel grâce notamment à la valorisation du savoir-faire, l'expertise et l'engagement du Groupe afin d'accroître la dynamique de développement tant sur les activités Retail Banking que Corporate Banking.

Sur l'activité du Retail Banking, le Groupe BMCI actionne trois principaux leviers en l'occurrence :

- Le recentrage de sa démarche vers la clientèle à fort potentiel en axant les efforts sur la clientèle « Mass Affluent » et « Professionnels » ;
- La capitalisation sur les expertises du Groupe BNP Paribas afin de proposer une offre plus adaptée aux besoins des clients ;
- L'adaptation du modèle de distribution grâce à l'omnicanalité (*Nouveau Modèle de Distribution & Selfcare*) afin d'offrir une véritable expertise et une nouvelle expérience.

Sur l'activité du Corporate Banking, le Groupe BMCI structure son action autour de trois grands leviers notamment :

- L'exploitation du modèle One Bank, en mettant à profit l'expertise et le support du Groupe BNP Paribas ;
- L'exploitation des synergies Corporate & Investment Banking (CIB) et Capital Markets, en favorisant de nouveaux modes de collaboration et de gouvernance ;
- Le développement d'une offre innovante, participant tant à l'amélioration du Net Promoter Score (NPS) que des commissions bancaires.

7.3.2 Expérience client et Qualité de service au cœur des engagements

Le Plan Stratégique Twenty4Change place l'amélioration de l'expérience client et de la qualité de service au centre des priorités de la BMCI avec, pour principal objectif, de promouvoir une culture et un environnement de service cent pour cent « Client Centric ».

7.3.3 Finance durable : la Banque à impact positif

Consciente de l'importance des enjeux liée à la Finance durable et soucieuse d'un arrimage parfait entre sa stratégie et celle du Groupe Bnp Paribas, la BMCI a intégré au niveau de son plan stratégique un stream transverse couvrant l'ensemble des sujets et questions liées à la Finance Durable. A cet effet, la vision de la BMCI est d'être un acteur incontournable de la finance durable au Maroc à horizon 2025.

Ainsi, la BMCI ambitionne de faire croître les encours ESG deux fois plus vite que ses encours totaux sur la période 2022 à 2025 et de faire évoluer le portefeuille de crédits vers la neutralité carbone (NZBA). La Banque vise également à accompagner pro-activement les clients dans leur transition écologique en diversifiant l'offre de produits et de services et en partageant l'expertise développée en matière d'ESG tout en s'appuyant sur un socle de communication et de reportings solide.

Opérationnellement, 4 piliers stratégiques ont été identifiés par la BMCI en matière de finance durable à savoir : **(i)** le renforcement des compétences « ESG et finance durable » à travers la mise en place d'un parcours de formation généralisé au niveau de toute la Banque et des parcours spécialisés pour certaines fonctions et le développement d'une posture commerciale ESG pour plus de proactivité vis-à-vis des clients ; **(ii)** la construction de plans d'actions finance durable pour chaque ligne de métiers en lien avec les ambitions définies ; **(iii)** l'alignement du portefeuille pour une neutralité carbone avec la prise en main des nouveaux outils d'analyse ESG et le renforcement des analyses produites via la mise en place de nouveaux questionnaires ESG et l'intervention de la fonction Risk en tant que 2ème ligne de défense ainsi que **(iv)** le renforcement du reporting et du monitoring en fiabilisant les données et en veillant au maintien des standards de la notation extra-financière conformément à l'évolution constante des normes « GRI - Global Reporting Initiative ».

7.3.4 Amélioration de l'efficacité opérationnelle

La mise à jour du plan Stratégique Twenty4Change fin 2022 a été l'occasion de se reconcentrer sur 4 grands piliers répondant supportant la stratégie de relance le BMCI :

- Développement de la culture processus et revue des processus bout en bout (responsabilisation des processus owners et méthodologie d'amélioration continue)
- Accélération Digitale (digitalisation des processus clients, stratégie API, acquisition de briques technologiques disruptives, innovation et mentoring des startups Marocaines...)

- Modernisation de nos méthodes de travail et de la dynamique de nos organisations (transformation Agile, smartworking, Lean Management, Design Thinking...)
- Pilotage de la performance (feedbacks clients, temps de traitement, productivité, qualité, performance collective...)

La gouvernance de ce stream est pleinement axée sur la priorisation par la valeur afin de se concentrer sur les bonnes priorités court terme vis-à-vis de nos clients et partenaires tout en conservant une ambition forte à moyen terme.

De ce fait les premières réalisations ont eu pour effet immédiat de contribuer à l'effort de stabilisation de nos outils et transactions. Cette première étape est un pré requis nous permettant de retrouver des fondamentaux plus solides et ainsi basculer rapidement vers notre ambitieuse stratégie d'efficacité opérationnelle.

Nous pouvons aussi d'ores et déjà mentionner la mise en place d'un nouveau portail conseiller Retail. Cet outil permet notamment de réaliser des entrées en relation en quelques minutes avec une fourniture de RIB immédiate. Des outils de pilotage ont également été développés afin d'accompagner le pilotage quotidien des activités. Le mode de développement Agile/itératif de l'outil nous permet de faire croître les fonctionnalités et donc la qualité de service en agence dans des cycles courts (3 semaines).

Les premières revues de processus « bout en bout » ont été lancées au 3eme trimestre avec une priorisation du processus de traitement des réclamations clients ainsi que des processus générant les plus grandes frustrations de la part de nos clients.

Un plan d'optimisation de nos frais généraux a également été consolidé sous le leadership de la Direction Finance. L'objet étant de gagner en granularité dans le suivi de nos dépenses, définir les grands chantiers nous permettant de rationaliser les dépenses opérationnelles et pouvoir ainsi accroître nos investissements vers nos priorités stratégiques.

Dans la continuité de la stratégie de digitalisation de la banque, l'année 2023 a également été marquée par :

- le développement du portail conseiller Retail qui a été mis en place avec un déploiement réussi aussi bien sur le taux de couverture fonctionnelle que sur le taux d'utilisation. La mise en place de l'outil digitalisé a permis une amélioration considérable sur le délai d'Entrée en relation et d'Ouverture de compte avec une livraison de RIB immédiate aux clients. Le dispositif de pilotage développé accompagne le portail et permet de suivre la performance de ce processus (Volumétrie, Délai de traitement...).
- le lancement du pilote sur les EER pour le segment de clientèle Entreprise.

Processus de « bout en bout »

Plusieurs processus ont fait l'objet d'une revue « bout en bout » et concernent les processus Facturation, Crédit corporate, Réclamations et Virement international. La refonte de bout en bout de ces processus a permis de palier aux principaux irritants clients, avec des impacts sur l'amélioration de la productivité et du temps commercial, la réduction des délais de traitement, ainsi que la mise à niveau avec les nouvelles directives réglementaires.

Dans une perspective de renforcement des actions d'optimisation des processus, un programme Lean Management a été lancé via l'acculturation et la mise en place de méthodologies Lean au sein d'entités opérationnelles.

Optimisation des Frais Généraux

Trois principales initiatives ont été identifiées avec un impact direct sur la rationalisation de nos postes de charge. Ces initiatives ont fait l'objet de monitoring rapproché entre plusieurs Directions, et ont permis d'atteindre d'importantes économies.

Dans le cadre du plan de transformation, le dispositif de pilotage a également été revu avec le passage d'une gestion projet à la gestion selon les OKR « Objectives & Key Results », orientés résultats et création de valeur.

Les OKR ont été définis pour le Stream Excellence Opérationnelle avec trois grands objectifs identifiés et font l'objet d'un suivi mensuel des réalisations, toujours en alignement avec le plan stratégique de la banque.

7.3.5 Déploiement d'un dispositif IT, Data, Digital plus intégré et d'une organisation plus agile

L'IT / DATA / DIGITAL est une pierre angulaire du Programme stratégique Twenty4Change qui a pour finalité de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité, en alignement avec la stratégie commerciale de la Banque et les normes en vigueur qu'elles émanent du Groupe ou du régulateur.

En parallèle de la stabilisation de son nouveau Core Banking System le Groupe BMCI a accéléré sa transformation vers une organisation plus agile avec la mise en place d'une tribu expérimentale en 2022 et le lancement de la tribu digitale en 2024. Un focus particulier a été mis sur le développement de solutions digitales pour ses clients : la solution de Mobile Banking s'enrichit de nouvelles fonctionnalités à un rythme trimestriel et de nouvelles solutions ont vu le jour récemment : BMCI-ON pour l'entrée en relation, API simulateurs de crédits pour nos partenaires...

La BMCI s'est aussi renforcée sur la data avec la mise en place d'une gouvernance centralisée et déléguée dans tous les métiers pour la gestion et la fiabilisation de ses données essentielles, la mise en place de tableaux de bord de pilotage d'activités et l'automatisation de rapports règlementaires.

Enfin la BMCI investit continuellement dans des dispositifs et outils de prévention des risques IT & Cyber en bénéficiant aussi de solutions déployées par le Groupe BNP Paribas.

7.3.6 Engagement des collaborateurs

A travers son Plan Stratégique, le Groupe BMCI ajuste son dispositif de gestion du Capital Humain afin de susciter l'engagement et la mobilisation des collaborateurs pour accompagner sa transformation, qui se traduira par une amélioration des résultats des enquêtes de satisfaction à destination des collaborateurs et une rétention des collaborateurs performants.

7.3.7 L'amélioration du dispositif de pilotage de la BMCI

Afin de sécuriser la bonne exécution du plan stratégique, garantir l'alignement stratégique permanent, et l'adaptation continue de la stratégie aux changements de l'environnement, les mesures suivantes ont été mises en place au niveau de la banque :

- Une consolidation financière annuelle de l'impact global du plan stratégique de la banque en top-down et un raccordement budgétaire bottom-up des différents projets / initiatives du plan au budget ;
- Un risk assessment conduit annuellement pour identifier les zones de risques à adresser afin de sécuriser l'exécution du Plan. Il s'agit, sur le plan de la forme, de couvrir entre autres les sujets en lien avec la gouvernance interne du plan, l'appropriation de la méthodologie de pilotage et tout autre élément susceptible d'affecter la qualité du suivi du Plan. En matière de fond, l'objectif est d'assurer un réalignement constant des initiatives du plan avec les ambitions stratégiques et de garantir une actualisation des feuilles de route, le cas échéant.

7.4 Réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4Change

Un chantier de réajustement de la feuille de route du Programme Stratégique Twenty4Change a été opéré à mi-parcours de la réalisation du Plan, avec une volonté de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement en 2021. En effet, l'exercice de réajustement de la feuille de route du plan a permis de passer en revue la vision ainsi que les ambitions stratégiques de la BMCI, de cerner notre positionnement par rapport à la trajectoire et aux ambitions initialement définies, et de mettre en perspective les priorités de la banque à la lumière de plusieurs éléments, notamment :

- La prise en considération de facteurs exogènes en lien avec l'évolution du contexte macroéconomique, notamment le cadre géopolitique mondial ainsi que le contexte de hausse des taux au Maroc ;
- L'intégration de considérations inhérentes au fonctionnement de la BMCI à l'instar de l'évolution du Plan de Transformation IT de la BMCI ainsi que le renforcement des équipes managériales de la banque, ce qui a permis de porter un regard neuf sur l'ensemble des sujets embarqués dans le plan stratégique T4C.

Ainsi, le réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4change a permis de reconfirmer la vision ainsi que les ambitions stratégiques du Plan tout en identifiant les chantiers à adresser de manière plus ample. Ce chantier a

également permis d'actualiser nos priorités en fonction de la capacité à faire et de l'impact escompté en termes de création de valeur, et de vérifier l'alignement de la feuille de route avec le Plan GTS 2025 du Groupe.

7.5 Trajectoire financière (non chiffrée) de la banque sur la période 2024-2026

Le plan d'action soutenant la construction de la trajectoire budgétaire [2024 – 2026] consiste à accélérer et pérenniser la dynamique commerciale enclenchée à travers des objectifs de croissance ambitieux et orientés sur des segments cibles.

A ce titre, les priorités stratégiques du Retail Banking à horizon 2026 s'articulent autour de trois axes : (i) l'orientation du Business Model vers le Mass Affluent et les clients professionnels ; (ii) l'amélioration de la satisfaction client (iii) la promotion de l'omnicanalité et du digital.

S'agissant de la ligne de métier Corporate, son développement s'appuie sur six principaux axes stratégiques, en l'occurrence : (i) la croissance des revenus bancaires à travers l'intensification de la captation des dépôts à vue, l'augmentation de la part de marché sur les crédits moyen terme et la multiplication du cross-sell ; (ii) la promotion de la finance durable considérée en tant que vecteur de différenciation et de développement, (iii) l'optimisation des process et la transformation de l'organisation ; (iv) le maintien de la présence de la banque et sa capacité d'écoute auprès des clients ; (v) l'innovation dans les solutions digitales et les parcours clients ainsi que (vi) le travail sur le management et la posture des collaborateurs afin d'assurer davantage de productivité et de performance.

Pour sa part, le Capital Markets a l'ambition de participer activement au développement de la franchise Corporate Banking au Maroc. A ce titre, des stratégies différenciées par segment de clientèle seront mises en place afin d'accélérer le rythme de développement.

8. Faits exceptionnels

Situation économique et impacts potentiels sur l'économie nationale

L'année 2023 a été marquée par une résilience de la croissance économique, l'impact du resserrement agressif des politiques monétaires ayant été contrebalancé par le soutien des politiques budgétaires aux économies et se poursuivra en 2024.

La croissance mondiale reste modeste et devrait s'établir à 3,1% en 2023 et en 2024, selon le FMI, freinée par les politiques de lutte contre l'inflation persistante, les difficultés que connaît l'économie chinoise, l'aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la croissance atone des échanges commerciaux et des investissements et la sévérité des catastrophes climatiques.

En 2023, l'inflation globale est en baisse, tirée par la poursuite du resserrement engagé en 2022 par les banques centrales, mais l'inflation sous-jacente persiste dans de nombreuses économies.

Le Maroc a su faire preuve de résilience et maîtriser ses équilibres macroéconomiques, sécurisant ainsi son accès aux financements :

Croissance reprenant de la vigueur en 2023 : Au Maroc, les effets des précédents chocs s'estompent progressivement. L'impact du ralentissement économique mondial et de la hausse des prix internationaux des produits de base se dissipent en faveur du rebond du tourisme, de la contribution positive des exportations nettes ainsi que du redressement partiel de la production agricole bien que les réserves hydriques restent faibles dans un contexte imprégné par une forte sécheresse. La croissance s'accélère ainsi à 2,4% en 2023, selon le FMI. Dans un autre registre, l'impact du séisme d'Al Haouz sur la croissance devrait être très modéré en 2023, les zones les plus touchées représentant une part modeste du PIB global.

Reflux de l'inflation après un niveau record en février 2023 : Après un pic à 10,1% en février 2023 la hausse de l'indice des prix à la consommation se stabilise pour finir l'année à un niveau de 3,4%, et devrait continuer à refluer en 2024. Dans ce contexte, Bank Al Maghrib a interrompu le cycle de resserrement monétaire en maintenant le taux directeur à 3%, après trois hausses consécutives observées entre septembre 2022 et mars 2023, qui avaient conduit à une augmentation cumulée de 150 points de base.

Dettes souveraine demeurant viable grâce à l'évolution favorable des recettes fiscales : Les rentrées fiscales plus importantes que prévues et la baisse des dépenses de subventions sur les prix, ont permis au Maroc de réduire son déficit budgétaire en 2023 (5,2% contre 6,0% en 2021 et 7,1% en 2022), une consolidation qui devrait se poursuivre dans le temps.

Demande extérieure robuste pour les biens et services du pays : La situation des échanges extérieurs du Royaume révèle un allègement du déficit commercial, évolution imputable à la bonne tenue des exportations notamment sur les secteurs marchands et les Métiers Mondiaux du Maroc (MMM), avec une croissance rapide de son industrie automobile, principal moteur de cette progression, représentant 33,2% des exportations avec une hausse significative de 30,5%, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cession de la filiale de gestion d'OPCVM de la BMCI: BMCI Asset Management

La BMCI et CIH BANK ont établi, le 17 février 2023, un accord de partenariat stratégique portant sur l'activité de gestion d'OPCVM. À travers cet accord, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs BMCI Asset Management à CIH BANK le 1^{er} août 2023.

Cet accord comprend également un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM actuellement gérés par BMCI Asset Management. L'ambition commune des deux partenaires est de positionner la nouvelle structure comme un acteur clé de la gestion d'actifs dans un marché marocain à fort potentiel de croissance.

Cession de la filiale DIGIFI :

En 2023, la cession de DIGIFI n'a pas abouti en raison de la non-réalisation des conditions suspensives par l'acquéreur potentiel, ce qui a conduit à la mise en liquidation de la filiale.

Avis de vérification

En mars 2023, la BMCI a reçu de l'Office des Changes un avis de vérification portant sur les opérations de change. L'audit sur place est en cours, et aucune notification n'a été reçue par la banque à la date de clôture des comptes.

En janvier 2024, la BMCI a reçu de la CNSS un ordre de mission pour une vérification comptable couvrant les exercices 2020 à 2023. Cette vérification est également en cours, et la banque n'a reçu aucune notification à la date de clôture des comptes.

9. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la BMCI ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BMCI.

10. Facteurs de risque

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance. Dans le cadre de ce dispositif :

La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.

La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les risques significatifs suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de concentration ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux ;
- Le risque de liquidité ;
- Les risques opérationnels.

10.1 Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quel que soit la nature de la contrepartie.
- Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie. Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

10.1.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de Métier et la Direction des Risques. Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- Contrôles de de la 1^{ère} ligne de défense : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- Contrôles la 2^{ème} ligne de défense : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant la surveillance du risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- Contrôles de la 3^{ème} ligne de défense : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

10.1.2 Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition excessive vis-à-vis d'une contrepartie, d'un groupe d'affaire, d'un secteur pouvant engendrer des pertes pour la Banque

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un secteur donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ;)

10.2 Le risque de marché

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles : Risque de taux d'intérêt, Risque de change, Risque sur titre de propriété, Risque sur produit de base, Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

10.2.1 Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas.

Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques. Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de la 1^{ère} ligne de défense** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- **Un contrôle de la 2^{ème} ligne de défense** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites Δ et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PNL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.
- **Un contrôle fonctionnel de la 3^{ème} ligne de défense** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.
- Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité ;
- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limites-en Δ et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga). Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

10.3 La (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

10.4 Gestion du risque de change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change. Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GeAR « Gross earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de taux et risque obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie du change, obligataires et swaps de taux d'intérêt.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GeAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour trésorerie du change, Trading Obligataire et swaps de taux d'intérêt.

Systeme de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de Δ sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

10.5 Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,

Limitier le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bps. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou

probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler : Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité, Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques, La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché, le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

10.6 Risques opérationnels

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif. Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

10.7 Application de la réglementation Bâle II

La BMCI a mis en place un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

La Banque a également mis en œuvre un processus complet d'identification des risques (Risk Identification) et a déterminé une règle objective pour définir la matérialité de ces risques en fonction des niveaux de gravité et de probabilité (auxquels les événements générés par lesdits risques se produisent).

En particulier, les types de risques définis comme importants par le biais du processus d'identification des risques englobent :

- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 1 : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel ;
- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 2 : risque de concentration, risque de liquidité, risque de taux (IRBB), risque de réputation, risque stratégique et risque financiers liés au changement climatique.

L'ICAAP, Internal Capital Adequacy Assessment Process, est exploité en étroite coordination avec ses processus stratégiques interconnectés, en particulier :

- Le Processus budgétaire
- Le plan stratégique pluriannuel,
- Le Risk Identification, processus permettant la détermination des risques significatifs.

En effet, le rapport ICAAP permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la BMCI pour couvrir, dans le cadre d'une hypothèse de continuité de l'activité, les risques générés par les activités commerciales de la Banque et ce sur la base d'une évaluation interne de ces risques.

Ce rapport répond à la demande de Bank Al-Maghrib, comme l'exige la Directive numéro 3/W/2021 « Directive relative au processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres internes » diffusée le 04 Mars 2021. Il examine également les principes et directives internes de BNP Paribas en matière d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, qui sont promues et pleinement applicables à la BMCI.

Ces principes et directives sont mises à jour chaque année pour tenir compte de tous les retours d'information de Bank Al Maghrib et des autres superviseurs du groupe BNP Paribas.

10.8 Plan de continuité d'activité (PCA)

Une méthodologie PCA respectant les normes et les standards internationaux dans le domaine de la gestion de la continuité d'activité. Cette méthodologie permet d'offrir un cadre et un point de référence que peuvent adopter toutes les activités au sein du groupe, pour développer des plans et processus de continuité d'activité pour leurs activités propres.

La démarche PCA

La démarche PCA BMCI s'articule ainsi autour des phases suivantes :

La méthodologie Groupe a été développée afin d'aider l'ensemble des entités à mettre en œuvre, améliorer et maintenir la Continuité d'Activité (CA) de façon cohérente et selon les Normes & Standards du Groupe. Elle se résume par le schéma ci-dessous :

Phase 1 : Comprendre l'activité

- Analyse d'impact métier/ Business Impact Analysis BIA.
- Evaluation du risque.

Phase 2 : Développer la stratégie

- Plan de traitement du risque.

Phase 3 : Mettre en œuvre la stratégie

- Procédures fonctionnelles :
 - Plan de Continuité d'Opérations (PCO).
- Procédures organisationnelles :
 - Plan d'Hébergement (PHEB).
 - Plan de Gestion de Crise (PGC).
 - Plan de Communication (PCOM).
- Procédures techniques :
 - Plan de Secours Informatique (PSI).

Phase 4 : Intégrer la continuité d'activité

- Tests PCA.
- Organisation de veille.
- Sensibilisation et communication du personnel BMCI.

Phase 5 : Maintenance permanente

- Audit interne et contrôle.
- Formation du personnel impliqué.
- Tests périodiques.
- Mise à jour de la documentation.

Pilotage du dispositif PCA

Afin d'assurer le déploiement et la bonne gestion du PCA, le dispositif PCA fait l'objet d'un suivi périodique par le Directeur Général Adjoint lors du Comité de Pilotage PCA, aussi bien qu'un suivi permanent par le Comité de Contrôle Interne (CCI).

Scénarii de crise et analyses d'impact

Périmètre couvert :

Périmètre fonctionnel

- Des activités liées aux métiers du siège.
- Des activités liées aux métiers du réseau.
- Des activités liées aux métiers des filiales.

-
- Des activités sous-traitées à des sociétés prestataires
-

Phase 2 : Développer la stratégie

Le PCA BMCI couvre tous les sites commerciaux, de production et annexes identifiées et rattachés à

L'activité de la banque selon des scénarii bien identifiés.

Il concerne également l'ensemble des processus qui interviennent dans l'activité bancaire y compris les prestataires.

Scénarii développés :

Ces scénarios sont organisés autour de 4 domaines :

Le domaine de l'immobilier

- Indisponibilité du siège
 - Indisponibilité du réseau
 - Indisponibilité des sites BMCI
-

Le domaine des valeurs / prestataires

- Défaillance d'un prestataire
 - Grève générale chez un prestataire externe.
-

Le domaine des systèmes d'information

- Indisponibilité des liens télécoms avec BNP Paribas.
 - Indisponibilité du système d'information.
-

10.9 Organisation et gestion des risques

10.9.1 Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

10.9.2 Risque de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché représente 1% du total des exigences de tous les risques.

10.9.3 Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2. La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État-Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques pour le Conseil de Surveillance, Comité de la Conformité, Comité d'Audit) ;
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction des Risques

- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour ;
- Une plateforme RISK360 centralisant les outils de pilotage Risque Opérationnel dédiés commune à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI ;
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données ;
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant ;
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés ;
- Le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la direction OPC « Operational Permanent Control », l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs ;
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (NAC) et des Transactions exceptionnelles (TAC), mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées ;
- Un dispositif de maîtrise de gestion du risque des activités externalisées.
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

10.9.4 Risque lié à l'environnement et au changement climatique

Le Groupe BMCI place le changement climatique au cœur de sa stratégie de gestion des risques ESG, en se positionnant résolument en faveur de la transition vers une économie bas Carbone. Dans cette optique, le Groupe fonde sa gouvernance des risques environnementaux et des risques liés au changement climatique sur :

- Un dispositif de gestion de risques qui s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques de financements et d'investissement encadrant les activités du groupe dans les secteurs présentant des enjeux ESG significatifs ;
- Un dispositif spécifique dédié à l'évaluation des risques ESG inhérents à ses produits et services, en vue de limiter les impacts environnementaux engendrés par ses activités bancaires ;
- Des initiatives de sensibilisation mises en œuvre sur les sujets environnementaux pour disséminer les meilleures pratiques environnementales.

III. Annexes

1. Statuts

<https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/07/BMCI-statuts-a-jours-2023.pdf>

2. Rapport Financier Annuel :

2023 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/04/RFA-2023-BMCI.pdf>

2022 : [Rapport-Financier-annuel-2021-V2-10.05.2022.pdf \(bmci.ma\)](#)

2021 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2022/05/Rapport-Financier-annuel-2021-V2-10.05.2022.pdf>

3. Communiqués de presse

Communiqués financiers : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

Autres communiqués de presse : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/actualites-et-presse/>

4. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/banque-marocaine-pour-le-commerce-et-l-industrie-02-02-2024>